

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Sixième séance – Lundi 24 juin 2024, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Livia Zbinden, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, maire, *M<sup>me</sup> Léonore Baehler*, *M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier* (remplacée par *M. James Berclaz-Lewis*), *M. Simon Brandt*, *M. Bernard Delacoste* (remplacé par *M<sup>me</sup> Ayari Felix Beltrametti*), *M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni* (remplacée par *M. François Mireval*), *M. Antoine Maulini*, *M. Alain Miserez* (remplacé par *M<sup>me</sup> Oana Cotoi*) et *M. Mathieu Romanens* (remplacé par *M. Jean Zahno*).

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, vice-président, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Frédérique Perler* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 13 juin 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 24 et mardi 25 juin 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Questions orales.

**M. Alfonso Gomez, maire.** J'aimerais répondre à une question orale de M<sup>me</sup> Michèle Roulet, car j'ai oublié de le faire tout à l'heure. Lors de la précédente séance elle demandait s'il était possible de déplacer la sculpture de l'artiste Henry Moore qui se trouve sur la butte devant le Musée d'art et d'histoire (MAH) dans le square de la rue François Le-Fort, puisque à cause du potager urbain qui a été installé juste devant on ne voit plus cette sculpture depuis le MAH. Je vais lui répondre que cette manifestation a lieu depuis 2022, elle a été reconduite en 2023 et évidemment cette année pour l'édition 2024, avec un préavis positif de l'ensemble des services. Cette manifestation qui se déroule du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre 2024 est très prisée, surtout de la part des enfants des écoles. On n'a pas reçu de plaintes à ce jour. Il est compliqué de changer les choses en cours de saison, bien sûr.

Nous avons été voir sur place, la statue est cachée uniquement si on se situe sur la rue devant le MAH. Cela étant, je regarderai dans les années qui viennent

pour voir si la serre qui empêche de voir cette très belle structure peut être mise différemment ou alors la raccourcir afin que la statue soit visible depuis la route devant le musée. En ce qui concerne le square Le-Fort et compte tenu de sa taille, il ne serait pas possible d'y déplacer la statue. Est-ce qu'on pourrait y accueillir la manifestation de l'Union maraîchère genevoise? Apparemment ce lieu ne serait pas non plus des plus adéquats. Son emplacement actuel est très didactique, le potager a un grand succès auprès du public et surtout auprès des classes qui viennent le visiter. Je comprends la préoccupation de M<sup>me</sup> Rouillet et allons voir si nous pouvons trouver une solution en réduisant l'emprise de la serre.

## 5. Motions d'ordonnancement.

**La présidente.** Nous passons à présent au vote des urgences. Je commence par l'urgence numéro 1 déposée par les Verts pour les rapports M-1713 A/B qui demande l'installation de buvettes près des aires de jeux. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Laurence Corpataux pour une minute.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Merci, Madame la présidente. Les Verts demandent l'urgence sur ce rapport afin de permettre aux parents d'avoir une surveillance optimale de leur enfant et de faciliter une hydratation de chacun et chacune en période chaude, voire caniculaire, et de se réchauffer durant la période hivernale grâce à la mise en place de buvettes mobiles.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Vous souhaitez donc faire voter cette urgence, sans renvoi en commission? On est bien d'accord. (*Commentaire.*) C'est la fin de la pause, je me remets dedans.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports M-1713 A/B est acceptée par 45 oui contre 1 non.

**La présidente.** L'urgence numéro 2, déposée par le Centre, concerne le rapport M-1754 A au sujet de nos aînés. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Fabienne Beaud pour une minute.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC).** Merci, Madame la présidente. Le Centre demande l'urgence sur cette motion qui a tout son sens puisque notre population est vieillissante. Je pense que cela ne concerne pas seulement nos aînés mais aussi les personnes qui ont une mobilité réduite. Le Centre souhaite que ce rapport soit traité demain soir en urgence.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnement portant sur le rapport M-1754 A est acceptée à l'unanimité (51 oui).**

**La présidente.** L'urgence numéro 3, déposée par le Parti socialiste, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1836, de M<sup>me</sup> et MM. Théo Keel, Brigitte Studer et Alain de Kalbermatten: «Intégration d'une budgétisation de 25 à 30% de la moyenne des correctifs pour permettre, en attendant des prévisions fiscales plus précises, l'élaboration d'un budget en phase avec nos résultats fortement excédentaires et les besoins de notre cité!». Je donne la parole à M. Théo Keel pour une minute.

**M. Théo Keel (S).** Merci, Madame la présidente. Oui, c'était bien le titre, en effet. Le budget 2025 est en train d'être élaboré, or après des bonis sur cinq des six dernières années, dont deux années avec plus de 100 millions de francs – 150 millions dans les comptes 2022 et 200 millions dans les comptes 2023 –, il est urgent de réfléchir aux moyens nous permettant d'éviter des écarts très problématiques entre le budget et les comptes. Ils nous empêchent d'exploiter et de profiter de tout notre potentiel fiscal et ainsi de délivrer toutes les prestations nécessaires ou de répondre à des besoins urgents, je pense notamment à l'entretien des bâtiments. L'intégration d'une plus grande budgétisation des correctifs est un moyen que nous proposons tout comme le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat, accordant la possibilité aux communes de se doter d'une réserve conjoncturelle de 10% des charges communales qui leur permettrait ainsi d'avoir des budgets déficitaires à hauteur de ladite réserve. Il ne faut pas être dupes au sujet de ce projet de loi qui est avant tout une petite contrepartie à une baisse fiscale qui aura un lourd impact sur les finances communales. Nous demandons le renvoi de cette urgence à la commission des finances afin d'étudier les meilleurs moyens pour élaborer un budget le plus à la hauteur des enjeux sociaux et écologiques de notre ville, tant en termes d'investissement que de fonctionnement et pour signaler au Canton l'urgence de revoir sa méthode d'estimation fiscale.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1836 à la commission des finances est acceptée par 33 oui contre 21 non.**

**La présidente.** L'urgence numéro 4 est déposée par le Parti libéral-radical pour le rapport M-1771 A au sujet des aménagements au centre sportif de Frontenex. Je donne la parole à M. Maxime Provini pour une minute.

**M. Maxime Provini (PLR).** Merci, Madame la présidente. Effectivement, ce soir le groupe du Parti libéral-radical, moi-même (*rires*), vous demandons avec le plus grand sérieux néanmoins d'accepter cette urgence sur les aménagements sportifs de Frontenex. Cette motion a été déposée il y a maintenant une année, elle a été traitée à la plus grande satisfaction de la commission des sports vu qu'elle a abouti avec un vote à l'unanimité. On souhaiterait pouvoir en discuter demain soir et accélérer concrètement une bonne fois les aménagements du centre sportif de Frontenex. Je vous remercie d'accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1771 A est acceptée sans opposition (55 oui et 1 abstention).

**La présidente.** Je passe à l'urgence numéro 5 d'Ensemble à gauche qui demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1835 de M<sup>mes</sup> et MM. Livia Zbinden, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Christian Zaugg, James Berclaz-Lewis, Charlotte Meierhofer, Monica Granda, Théo Keel et Valentin Dujoux: «L'installation de douches sur les sites de baignade de la Perle du lac et au Port et plage Nautica, c'est maintenant». Vous avez la parole, Madame Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Merci, Madame la présidente. Nous ne sommes pas encore tout à fait en plein été, néanmoins il est probable qu'il arrive pleinement un de ces jours. Comme vous le savez il y a une très forte demande de la population pour pouvoir se baigner dans tous les lieux possibles, dans le lac, en rivière, en piscine ou en pataugeoire. Il y a les grands lieux ainsi que des plus petits comme la plage à la Perle du lac et la plage et le port Nautica. Les gens s'y baignent, il n'y a aucun doute là-dessus. Il est essentiel de pouvoir se doucher sur place, notamment en raison des puces de canards. Cette motion demande d'installer les douches au plus vite. Nous vous remercions donc de voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1835 est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Motion: augmentation de la budgétisation de la moyenne des correctifs pour des prévisions fiscales plus précises

**6. Motion du 24 juin 2024 de M<sup>me</sup> et MM. Théo Keel, Brigitte Studer et Alain de Kalbermatten: «Intégration d'une budgétisation de 25 à 30% de la moyenne des correctifs pour permettre, en attendant des prévisions fiscales plus précises, l'élaboration d'un budget en phase avec nos résultats fortement excédentaires et les besoins de notre cité!» (M-1836)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'énorme excédent de 198,2 millions que présentent les comptes de la Ville de Genève pour l'année 2023, qui fait suite à l'excédent tout aussi important de 2022 avec 148,9 millions;
- les extraordinaires revenus fiscaux qui dépassent les estimations cantonales des recettes fiscales de 153,4 millions pour 2022 et de 171,5 millions pour 2023;
- que ces estimations de recettes fiscales font l'objet d'une proposition de motion déposée au Grand Conseil par le député Julien Nicolet-dit-Félix<sup>2</sup>;
- la nécessité d'avoir un budget à la hauteur tant pour répondre aux importants besoins en termes de prestations que connaît notre Commune que pour dégager les moyens nécessaires pour faire face aux impérieux besoins d'entretien de nos bâtiments ainsi que préparer notre cité à l'urgence climatique;
- que prévoir et élaborer un budget à l'équilibre est une contrainte légale pour les communes genevoises (contrairement au Canton);
- l'intégration d'une budgétisation de 20% de la moyenne des correctifs depuis 2021 au budget 2024, qui semble trop prudente à l'aune des comptes 2022 et 2023;
- l'outil de la budgétisation de la moyenne des correctifs comme pertinent car reposant sur un historique, une tendance donc de nature dynamique à l'inverse d'un principe de type linéaire;
- le recours à une prise en compte de la moyenne des correctifs sur les dix dernières années par le Canton de Genève pour un total de 114 millions dans l'élaboration de son budget 2024 comme solution de réduction des écarts concernant les revenus fiscaux entre comptes et budget en s'inspirant de l'exemple du Canton de Zurich;
- le projet de loi du Conseil d'Etat donnant la possibilité aux communes de se doter d'une réserve conjoncturelle – se montant à 10% des charges du budget

<sup>1</sup> *Mémorial* 182<sup>e</sup> année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 6, p. 486.

<sup>2</sup> <https://verts-ge.ch/wp-content/uploads/sites/12/2024/03/M-estimation-recettes-fiscales.pdf>

Motion: augmentation de la budgétisation de la moyenne des correctifs  
pour des prévisions fiscales plus précises

2024 – qu’elles pourront utiliser pour adopter des budgets déficitaires à hauteur de ladite réserve,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’intégrer une budgétisation de 25 à 30% de la moyenne des correctifs dans l’élaboration des prochains budgets de la Ville de Genève en commençant par le budget 2025, tout en faisant part à l’Administration fiscale cantonale de la nécessité de revoir sa méthode d’estimation des rentrées fiscales au vu des problématiques engendrées.

—\*\*\*—

*(La motion est renvoyée sans débat à la commission des finances.)*

**La présidente.** Nous passons à présent aux renvois directs en commission.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

- 7. Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2024 en vue de l'ouverture de six crédits d'études et de deux crédits de réalisations pour un montant total de 10 813 000 francs destiné à des études et des travaux préparatoires liés au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) sur le territoire de la Ville de Genève, qui se décomposent comme suit:**
- **Délibération I: 700 000 francs représentant une subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du périmètre PAV, notamment en partenariat avec la communauté des communes urbaines de Genève (CCU) constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge;**
  - **Délibération II: 2 000 000 de francs destinés à l'étude d'aménagement de la route des Jeunes;**
  - **Délibération III: 1 900 000 francs destinés à l'étude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes);**
  - **Délibération IV: 450 000 francs destinés à l'étude d'assainissement des eaux du PLQ Acacias 1;**
  - **Délibération V: 250 000 francs destinés à la participation à l'étude préliminaire d'aménagement de la route des Acacias;**
  - **Délibération VI: 436 700 francs destinés aux études d'ordonnement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1;**
  - **Délibération VII: 3 682 900 francs destinés aux travaux préparatoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève;**
  - **Délibération VIII: 1 393 400 francs destinés aux travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève (PR-1630).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

## Introduction

Le Grand Conseil a voté le 23 juin 2011 la loi modifiant les limites de zones du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) en créant une zone 2, une zone de développement 2 et autres sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy, posant ainsi les conditions pour une mutation de ce périmètre en quartier urbain comportant du logement, des activités, des équipements et espaces publics en lieu et place de la zone industrielle que nous connaissons encore aujourd'hui.

Pour accompagner cette évolution déjà amorcée et qui prendra encore plusieurs décennies, il est nécessaire de planifier un aménagement cohérent, d'étudier et de réaliser les équipements et infrastructures destinés à accueillir les futurs habitant-e-s et usagers et usagères dans de bonnes conditions. Pour ce faire, votre Conseil a d'ores et déjà voté les crédits suivants:

- proposition PR-1020 crédit de 458 000 francs destiné aux frais de participation aux études d'aménagement liées au développement du PAV, voté le 20 novembre 2013;
- proposition PR-1283 crédit de 3 406 000 francs destiné à l'étude des aménagements des espaces publics et du groupe scolaire aux abords des plans localisés de quartier (PLQ) Vernets, voté le 20 juin 2018;
- proposition PR-1471 crédit de 39 684 600 francs destiné à la réalisation des travaux de l'école des Vernets, voté le 6 septembre 2022;
- proposition PR-1478 crédit de 2 017 400 francs destiné au concours et aux études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf, voté le 9 mars 2022.

L'objet de la présente proposition est une demande de crédit destinée à financer:

- les études d'urbanisme dont certaines seront menées conjointement avec la communauté des communes urbaines de Genève (CCU). Les communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge constituent, sous l'appellation CCU, une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil. Cette association a pour but de mettre en commun des moyens et de défendre, promouvoir et représenter les intérêts de ses membres en matière d'aménagement du territoire dans le secteur du PAV;
- les expertises que la Ville de Genève ou la CCU pourrait solliciter afin de compléter et enrichir les études menées par le Canton;
- les études d'aménagement des axes structurants tels que la route des Jeunes, le boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes), ainsi que l'étude préliminaire de la route des Acacias;
- les études d'assainissement nécessaires pour accompagner le développement du PLQ Acacias 1;

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

- les études d’ordonnancement, de pilotage et de coordination restreint au secteur correspondant au PLQ Acacias 1;
- la réalisation des travaux d’aménagement de l’axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d’aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize menée par le Canton;
- les travaux provisoires qui, dans une large mesure, permettront des fonctionnalités anticipées aux développements par étape du nouveau quartier.

### **Exposé des motifs**

*Délibération I – subvention d’investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d’aménagement liées au développement du quartier PAV, notamment en partenariat avec la CCU constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge*

Le périmètre déclassé en 2011 fait l’objet d’un PDQ validé par les communes entre décembre 2014 et janvier 2015 et par le Conseil d’Etat le 1<sup>er</sup> avril 2015.

La loi qui accompagnait le déclassement a été modifiée, notamment en ce qui concerne le rapport entre le nombre de logements et d’activités (L 12052), la répartition des catégories de logements à l’échelle du périmètre pour les parcelles propriétés des collectivités publiques. Par ailleurs, une convention cadre de collaboration relative au suivi du projet et à la mise sur pied de nouvelles modalités de financement et d’entretien des espaces, des infrastructures et des équipements publics a été signée entre le Canton et les Villes.

Voué à une importante mutation, le périmètre du PAV, déclassé en 2011 et destiné à passer d’une zone industrielle à un quartier urbain, fait l’objet d’études depuis 2006. La conduite du projet est assurée depuis 2008 par le Canton de Genève.

Par la loi de constitution de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV), votée le 28 février 2019 par le Grand Conseil, le Canton s’est doté d’un outil déterminant. Les terrains, propriétés de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) puis du Canton, ont été transférés à la FPAV. Celle-ci est chargée de les libérer, de les valoriser et de les gérer.

Du point de vue politique, le pilotage du projet est assuré par un comité politique composé des conseillers d’Etat concernés et des conseillères administratives ou des conseillers administratifs représentant les trois villes. Un groupe de suivi composé de représentants politiques et des milieux associatifs est chargé de la supervision politique du respect de l’accord précité.

## Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce périmètre et des impacts importants pour le devenir des trois communes concernées, les villes de Genève, Carouge et Lancy ont créé une communauté des communes urbaines (CCU), association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse dont le but est essentiellement axé sur des problématiques d'aménagement du territoire. Cela permet aux trois villes d'agir de manière concertée et coordonnée dans ce processus d'aménagement complexe, augmentant par la même occasion le poids de l'échelon communal qui dans les faits n'est que peu reconnu dans le système genevois.

*Etudes d'aménagement et PLQ*

Sur le territoire de la Ville de Genève, les PLQ 29989 «Les Vernets» et 30052 «Acacias 1» sont aujourd'hui en force. Ceux des secteurs de la pointe nord et d'Acacias 2 sont encore à élaborer. Dans le secteur de l'Etoile, un PLQ sera mis au point sur la base des résultats du concours qui sera organisé par la FPAV en 2024.

La totalité de ces PLQ sera élaborée par le Canton. Les services de la Ville sont impliqués dans leur suivi. Celui-ci implique nécessairement la mise au point de diverses études connexes afin de s'assurer que les missions et compétences de la Ville de Genève soient correctement prises en compte lors de la mise en œuvre des projets. A titre d'exemple, le secteur Acacias 2 a été identifié par le projet de plan directeur communal comme étant un secteur stratégique à étudier prioritairement dans l'optique de la transition écologique afin de déterminer, notamment, quels seraient les bâtiments susceptibles d'être maintenus en vue d'une réaffectation éventuelle.

*Les équipements*

Une planification adaptée des équipements publics et socioculturels est une condition essentielle à la qualité du cadre de vie dans les quartiers à venir. D'un point de vue général et pour la plupart d'entre eux, cette planification doit être envisagée à l'échelle de l'ensemble du PAV en relation avec la CCU.

S'agissant des équipements scolaires, pour rappel, les besoins engendrés par la réalisation des logements sur le territoire de la Ville de Genève nécessiteront la construction de trois écoles. Celle des Vernets est actuellement en chantier (proposition PR-1471). Le programme de l'école prévue par le PLQ Acacias 1 est en cours d'élaboration par les services concernés de manière à pouvoir présenter, dans les meilleurs délais, une demande de crédit d'étude destiné à l'organisation d'un concours. Celle qui prendra place dans le secteur Acacias 2, à l'ouest de la rue Boissonnas, est prévue à plus long terme.

## Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Il est prévu de doter le quartier de l'ensemble des autres équipements de proximité nécessaires, à savoir les équipements sociaux et les crèches, bibliothèque, ludothèque, poste de police, etc. Leur nombre exact et leur emplacement sont à l'étude de même que les modalités de financement et mise à disposition des surfaces qui sont étudiées conjointement avec la FPAV, propriétaire du foncier.

L'arrivée des nouveaux habitant-e-s et employé-e-s du PAV aura comme conséquence d'augmenter la pression sur les équipements sportifs existants. Il est déjà prévu d'augmenter et d'élargir l'offre. Cette planification doit être appréhendée à l'échelle de l'ensemble du périmètre PAV (de la Queue-d'Arve à la porte sud) dans la mesure où l'aire d'attraction de certaines installations dépasse largement les délimitations communales. D'autre part, dans un territoire aussi dense, il s'agit de chercher des synergies et de mutualiser des surfaces quand cela est possible. On peut d'ores et déjà affirmer que, vu les besoins prévisibles et en tenant compte des planifications existantes (PDQ), une reconfiguration importante du centre Vernets-Queue-d'Arve (parc des sports), déjà saturé à certaines périodes, doit être envisagée. Il est donc nécessaire, dès à présent, d'en poser les bases au travers d'études d'urbanisme et de faisabilité.

La transformation de ce quartier implique également, bien entendu, le maintien des équipements culturels existants et la construction d'équipements nouveaux. Le PDQ PAV en force prévoit la réservation dans le périmètre de l'Etoile d'un espace de 6000 m<sup>2</sup> destiné à un équipement culturel majeur dont la programmation fait, depuis l'automne 2022, l'objet d'un travail piloté par la Direction PAV et l'Office cantonal de la culture et du sport qui assure le portage de cet équipement, avec les services d'urbanisme et culturels de la CCU et des acteurs et des actrices culturel-le-s concerné-e-s par cet équipement pluridisciplinaire.

Dans le cas d'une planification comme celle du PAV, les villes ne peuvent plus concevoir les équipements scolaires, sportifs, culturels ou sociaux chacune séparément. Les implantations et les modalités de financement de ces équipements devront être recherchées de façon solidaire.

*Le Grand parc*

L'emplacement du Grand parc a été déterminé conjointement par les trois villes de la CCU et le Canton sur le territoire de la Ville de Carouge mais il a toujours été considéré comme répondant à un besoin global et d'importance intercommunale. A ce titre, l'engagement financier des trois villes de la CCU doit être envisagé pour les études d'urbanisme à venir. Les questions de la libération des terrains (aujourd'hui occupés par Migros) et de la réalisation du parc doivent être réglées via la convention cadre de collaboration.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

### Délibération II – Etude d'aménagement de la route des Jeunes

Le projet de réaménagement de la route des Jeunes a pour but de doter l'agglomération genevoise en général, et le secteur du PAV en particulier, d'une infrastructure adaptée aux besoins de mobilité à court, moyen et long terme, en cohérence avec les visions cantonales en matière de gestion des déplacements multimodaux, mais aussi de développement urbanistique et de traitement renouvelé des espaces naturels et paysagers en ville.

Il s'agit maintenant d'accompagner la requalification du tronçon compris entre le carrefour de l'Etoile et la rue François-Dussaud, dans les phases de projet. Ce tronçon de la route des Jeunes doit à court terme assurer l'accessibilité et le traitement de la frange ouest du PLQ Acacias 1 qui suit aujourd'hui son processus institutionnel, mais également anticiper le nouveau schéma d'accessibilité des Ports Francs de Genève, qui sera mis en œuvre suite au déménagement de la Voirie de la Ville de Genève (horizon 2040) dans la zone située à l'ouest de l'axe, entre la rue François-Dussaud et le site des Ports Francs.

Cette démarche considère enfin le récent projet de mise à ciel ouvert de l'Aire, en bordure ouest de la route des Jeunes. Une intention concomitante à la «renaturation» de la Drize au cœur du PAV.

### Délibération III – Etude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes)

Parmi le réseau des voies du PAV, le boulevard urbain constitué sur le territoire ville par la rue François-Dussaud et la route des Jeunes jusqu'au pont de Saint-Georges est un axe majeur. Son rôle structurant ressort du fait qu'il est simultanément le support d'une offre de transport multimodale conséquente à l'échelle de l'agglomération en rassemblant les transports individuels, les transports collectifs ainsi que la mobilité douce de courte ou longue distance. Il contribue fortement à une liaison entre des polarités urbaines, qu'elles soient existantes ou à venir.

Une étude préliminaire portant sur l'ensemble du projet a été réalisée par la Direction du PAV en partenariat avec les communes de Carouge, Genève et Lancy. Et le secteur en interface avec le développement du PLQ et de l'esplanade des Vernets est étudié dans le cadre des développements de projet des espaces publics y relatifs. Il faut maintenant poursuivre avec le tronçon comprenant des interfaces fortes avec le secteur pointe nord, Acacias 2, le parc des sports et le projet de renaturation de la Drize qui le traverse.

Enfin, en lien avec le projet de réaménagement de la route des Jeunes, il faudra s'assurer de la bonne insertion avec le quartier de la Jonction via le pont de Saint-Georges. Ce tronçon est ainsi inclus dans la présente étude.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Délibération IV – Etude d’assainissement des eaux – secteur intégré au PLQ Acacias 1

Le PLQ Acacias 1 va fortement remanier le quartier initial avec la construction d’un nombre important de logements et de locaux d’activités et une valorisation des espaces publics. Une place va être créée, ainsi que la mise à ciel ouvert de la Drize. Ces aménagements impacteront drastiquement l’évacuation des eaux à l’intérieur du périmètre ainsi que les infrastructures publiques d’assainissement situées en dehors du secteur d’étude mais en interface directe. Vu ce qui précède, un schéma directeur de gestion et d’évacuation des eaux a été adopté.

Les grands principes de l’étude sont ainsi résumés: définir les débits des eaux à gérer compte tenu de l’évolution des taux d’imperméabilisation et de la population, définir les contraintes de rejet pour garantir les capacités hydrauliques des exutoires, mettre en œuvre une mise en séparatif intégrale du nouveau réseau et de ses futures constructions.

Sur cette base, il est nécessaire d’accompagner le développement du PLQ Acacias 1 et de préciser les modes de gestion et d’évacuation des eaux, en termes économiques, fonciers, de dimensionnement et de phasage.

Délibération V – Participation à l’étude préliminaire d’aménagement de la route des Acacias

Située sur la limite nord-est – sud-ouest du secteur PAV sur le territoire de la Ville de Genève, la route des Acacias offre une desserte majeure des PLQ Vernets et Acacias 1 et est en lien avec le projet de la route des Jeunes.

Outre l’étude de projet prévue dans le cadre du boulevard urbain, laquelle prévoit de regrouper les arrêts de tramway «Industrielle» et «Acacias», une étude préliminaire élargie, comprise entre le carrefour de l’Etoile et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons, avec la mobilité multimodale comme thème structurant, doit être initiée. Cette étude permettra d’assurer une cohérence d’aménagement avec la mutation du quartier en cours et son insertion dans le secteur de Plainpalais.

Il s’agira enfin, sur le territoire de la Ville de Genève, d’y intégrer les sujets relatifs à la transition écologique et les prescriptions sur la protection de l’environnement, tels que la lutte contre le bruit, la protection de l’air et des eaux, une palette végétale diversifiée ainsi que des concepts de gestion des eaux en sous-sol garantissant le bon développement des arbres.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Délibération VI – Etudes d’ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1

L’ampleur et la grande complexité de l’opération de transformation du vaste quartier qu’est le secteur PLQ Acacias 1 laisse apparaître, au regard des nombreuses opérations immobilières, la nécessité d’ordonner, de coordonner et de piloter les multiples coactivités en mettant les espaces publics et l’assainissement des eaux au centre des coordinations, leurs infrastructures et équipements étant le tissu structurant d’un nouveau quartier.

Il est donc prépondérant de disposer d’un outil de maîtrise, sous forme d’un mandat de prestations (assistance à maîtrise d’ouvrage), qui produise un concept directeur des constructions et aménagements à réaliser au stade de l’étude de projet, garantissant et préservant à terme les fonctionnalités et les usages entre les différents lots bâtis.

Délibération VII – Travaux préparatoires et d’accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève

La mutation du nouveau quartier se fera selon des étapes complexes qui dépendront de libérations d’emprises de chantiers vastes, pilotés par de multiples maîtrises d’ouvrage, le tout structuré par les futurs espaces publics.

Il s’agira ainsi d’accompagner avec réactivité la cadence des opérations immobilières ou des travaux d’infrastructure et d’assurer, en coactivité, l’exécution de travaux de dévoiements d’axes de mobilités, d’aménagements d’espaces provisoires ou encore d’infrastructures pour anticiper ou assurer des fonctionnalités et des usages utiles au quartier.

Délibération VIII – Travaux d’aménagement d’un premier tronçon de l’axe structurant de mobilité douce (l’axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d’aménagements provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève

La renaturation de la Drize est un projet cantonal compris au programme de renaturation des cours d’eau issu de la loi sur les eaux. Celle-ci prévoit que la renaturation ait pour but de «protéger et de reconstituer les cours d’eau et leur paysage en favorisant la biodiversité de ces éléments dans la perspective du développement durable».

Ce projet est également un moyen permettant de s’adapter aux changements climatiques, que ce soit par la protection des biens et des personnes contre les risques d’inondations, la prévention et la lutte contre les îlots de chaleur en milieu

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

urbain, le renforcement des mesures liées au concept d'«eau en ville» ou la promotion de la biodiversité et de la «nature en ville».

La renaturation de la Drize s'inscrit également dans le cadre du grand projet PAV. Sur la rive droite de la première étape de mise à ciel ouvert exécutée au sein du PAV, la Ville de Genève pourra réaliser les travaux d'aménagement d'un tronçon de l'axe structurant de mobilité douce (l'axe nord-sud de la croix-verte du PAV).

La rive gauche du site de renaturation de la Drize sera aménagée provisoirement, dans l'attente de la libération d'emprises relatives à la construction des immeubles adjacents dont la mise en service est annoncée à l'horizon 2030. Ainsi, ces abords pourront être aménagés de façon à intégrer une occupation éphémère de l'espace public à des activités publiques diverses et concertées. Dans ce contexte éphémère, le financement lié à l'entretien des plantations en bac est inclus au coût des travaux.

### **Transition écologique et cohésion sociale**

Les aménagements qui accompagnent la mutation du quartier PAV sur le territoire de la Ville de Genève sont en adéquation avec les préoccupations environnementales et sociales par le fondement même de la transformation d'un quartier globalement industriel en un futur quartier de logements, d'activités multiples et d'espaces publics de qualité.

#### *Impact environnemental*

Les principes de projets développés dans les études préliminaires et qui seront repris dans les présentes études sont liés au développement des modes de déplacement doux et à l'amélioration des transports en commun qui offrent un potentiel de diminution des transports individuels motorisés (TIM).

A titre d'exemple, les aménagements d'axes majeurs et structurants comme le sont la route des Jeunes ou le boulevard urbain proposent de favoriser les modes de transports en commun et modes doux. Les espaces publics sont étudiés pour offrir à l'avenir un confort en termes spatiaux, mais aussi en lien avec la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur et la perméabilité des sols.

L'un des principes de projet validé lors des études préliminaires consiste à aménager les sols pour les rendre propices à l'utilisation des eaux de ruissellement issues des espaces perméables en surface.

Du point de vue de la végétalisation, il est également prévu une grande diversité des espèces plantées tant en strates basses (vivaces, prairies fleuries) qu'arbustive et arborée.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Enfin, la renaturation de la Drize prend une place prépondérante au sein du PAV, s'agissant d'intégrer la nature en ville. En effet, ce site naturel apportera des facilités pour lutter contre les îlots de chaleur et engendra le développement de la biodiversité. Ce projet ainsi que ses abords seront menés en concordance avec le plan lumière de la Ville de Genève. A titre d'exemple, la trame noire favorisant la protection et le développement de la faune constitue une part importante des principes de projet.

### *Cohésion sociale et prévention des discriminations*

L'élaboration des divers projets d'aménagement d'espaces publics du secteur PAV s'inscrit pleinement dans les objectifs de cohésion sociale et de prévention des discriminations de la Ville de Genève puisque l'ensemble du projet sera accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) et respecte les principes fondamentaux en termes d'aménagements non genrés.

Il est même utile de citer, en particulier, l'aménagement de la rive gauche de la Drize, dans une phase transitoire avant la livraison des lots immobiliers adjacents, qui offre l'opportunité de mener, avec des associations de quartier par exemple, des conceptions d'aménagement concertées, et ainsi des utilisations du domaine public pouvant favoriser la cohésion sociale.

### **Estimation des coûts**

*Délibération I – Subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du quartier PAV, notamment en partenariat avec la CCU constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge*

A. <i>Estimation des coûts</i>	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Architectes urbanistes	640 000
<b>Total honoraires (HT)</b>	<b>640 000</b>
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	3 700
Information publique et communication (0,6%)	3 850
<b>Total frais secondaires (HT)</b>	<b>5 550</b>
<b>Coût total études (HT)</b>	<b>647 550</b>

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

*B. Calcul des frais financiers*

<b>I. Coût total études (HT)</b>	<b>647 550</b>
+TVA (8,1% × 647 550 francs) arrondi	52 450
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>700 000</b>
<b>III. Total de la délibération I (TTC)</b>	<b>700 000</b>

*Délibération II – Etude d'aménagement de la route des Jeunes*

*A. Estimation des coûts*

Fr.

*Honoraires*

Etude pluridisciplinaire (phases SIA 31, 32, 33, 41) (architectes paysagistes, ingénieur-e-s civil-e-s, en environnement, en transport, éclairagistes, géomètres)	1 830 100
<b>Total honoraires (HT)</b>	<b>1 830 100</b>

*Frais secondaires*

Frais de reproduction	7 000
Information publique et communication (0,6%)	13 100
<b>Total frais secondaires (HT)</b>	<b>20 100</b>

<b>Coût total études (HT)</b>	<b>1 850 100</b>
-------------------------------	------------------

*B. Calcul des frais financiers*

<b>I. Coût total études (HT)</b>	<b>1 850 100</b>
+TVA (8,1% × 1 850 100 francs) arrondi	149 900
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>2 000 000</b>
<b>III. Total de la délibération II (TTC)</b>	<b>2 000 000</b>

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Délibération III – Etude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert  
(tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes)

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Etude pluridisciplinaire (phases SIA 31, 32, 33, 41) (architectes paysagistes, ingénieur-e-s civil-e-s, en environnement, en transport, éclairagistes, géomètres)	1 740 000
<b>Total honoraires (HT)</b>	<b>1 740 000</b>
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	7 000
Information publique et communication (0,6%)	10 600
<b>Total frais secondaires (HT)</b>	<b>17 600</b>
<b>Coût total études (HT)</b>	<b>1 757 600</b>
B. Calcul des frais financiers	
<b>I. Coût total études (HT)</b>	<b>1 757 600</b>
+TVA (8,1% × 1 757 600 francs) arrondi	142 400
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>1 900 000</b>
<b>III. Total de la délibération III (TTC)</b>	<b>1 900 000</b>

Délibération IV – Etude d'assainissement des eaux du PLQ Acacias 1

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur-e-s civil-e-s, hydraulicien-ne-s et en environnement (phases SIA 31, 32, 33, 41)	413 300
<b>Total honoraires (HT)</b>	<b>413 300</b>
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	3 000
<b>Total frais secondaires (HT)</b>	<b>3 000</b>
<b>Coût total études (HT)</b>	<b>416 300</b>

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

B. *Calcul des frais financiers*

<b>I. Coût total études (HT)</b>	<b>416 300</b>
+TVA (8,1% × 416 300 francs) arrondi	33 700
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>450 000</b>
<b>III. Total de la délibération IV (TTC)</b>	<b>450 000</b>

*Délibération V – Participation à l'étude préliminaire d'aménagement de la route des Acacias*

A. *Estimation des coûts* Fr.

*Honoraires*

Etude pluridisciplinaire (phases SIA 31, 32, 33, 41) (architectes paysagistes, ingénieur-e-s civil-e-s, en environnement, en transport, éclairagistes, géomètres)	230 000
--	---------

**Total honoraires (HT)** **230 000**

*Frais secondaires*

Frais de reproduction	1 300
-----------------------	-------

**Total frais secondaires (HT)** **1 300**

**Coût total études (HT)** **231 300**

B. *Calcul des frais financiers*

<b>I. Coût total études (HT)</b>	<b>231 300</b>
+TVA (8,1% × 231 300 francs) arrondi	18 700
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>250 000</b>
<b>III. Total de la délibération V (TTC)</b>	<b>250 000</b>

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Délibération VI – Etudes d’ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias I

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur-e-s spécialistes, management de projet	400 000
<b>Total honoraires (HT)</b>	<b>400 000</b>
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	4 000
<b>Total frais secondaires (HT)</b>	<b>4 000</b>
<b>Coût total études (HT)</b>	<b>404 000</b>
B. Calcul des frais financiers	
<b>I. Coût total études (HT)</b>	<b>404 000</b>
+TVA (8,1% × 404 000 francs) arrondi	32 700
<b>II. Coût total de l’investissement (TTC)</b>	<b>436 700</b>
<b>III. Total de la délibération VI (TTC)</b>	<b>436 700</b>

Délibération VII – Travaux préparatoires et d’accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Travaux</i>	
Installation de chantier, travaux préparatoires	300 000
Aménagements de surface, revêtements	2 000 000
Gestion des eaux de surface, réseau canalisations	150 000
Mobilier urbain, installations provisoires	250 000
Eclairage public	100 000
<b>Total coût des travaux (HT)</b>	<b>2 800 000</b>

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

*Honoraires*

Ingénieur-e-s civil-e-s	200 000
Architectes paysagistes, ingénieur-e-s éclairagistes, en circulation, géomètres	80 000
<b>Total honoraires (HT)</b>	<b>280 000</b>

*Frais secondaires*

Frais de reproduction	15 000
Information publique et communication (0,6%)	10 000
<b>Total frais secondaires (HT)</b>	<b>25 000</b>

**Total coût travaux (HT) 3 105 000**

*B. Calcul des frais financiers*

<b>I. Coût total construction (HT)</b>	<b>3 105 000</b>
+TVA (8,1% × 3 105 000 francs) arrondi	251 500
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>3 356 500</b>
+Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 3 356 500 francs) arrondi	167 800
<b>III. Sous-total</b>	<b>3 524 300</b>
+Intérêts intercalaires (2,25% × 3 524 300 francs × 48 mois) / (2 × 12) arrondi	158 600
<b>IV. Coût total de l'opération (TTC)</b>	<b>3 682 900</b>
<b>V. Total de la délibération VII (TTC)</b>	<b>3 682 900</b>

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Délibération VIII – Travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Travaux</i>	
Installation de chantier, travaux préparatoires	140 000
Aménagements de surface, revêtements	320 000
Gestion des eaux de surface, réseau canalisations	166 000
Aménagements paysagers	30 000
Mobilier urbain, installations ludiques, sportives transitoires	220 000
Eclairage public	90 000
<b>Total coût des travaux (HT)</b>	<b>966 000</b>
<i>Honoraires</i>	
Architectes, ingénieur-e-s civil-e-s	160 000
Spécialistes éclairagiste, géomètre, transports	70 000
<b>Total honoraires (HT)</b>	<b>230 000</b>
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	12 000
Information publique et communication (0,6%)	6 000
<b>Total frais secondaires (HT)</b>	<b>18 000</b>
<b>Total coût travaux (HT)</b>	<b>1 214 000</b>
B. Calcul des frais financiers	
<b>I. Coût total construction (HT)</b>	<b>1 214 000</b>
+TVA (8,1% × 1 214 000 francs) arrondi	98 300
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>1 312 300</b>
+Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 1 312 300 francs) arrondi	65 600
<b>III. Sous-total</b>	<b>1 377 900</b>
+Intérêts intercalaires (2,25% × 1 377 900 francs × 12 mois)/(2 × 12) arrondi	15 500
<b>IV. Coût total de l'opération (TTC)</b>	<b>1 393 400</b>
<b>V. Total de la délibération VIII (TTC)</b>	<b>1 393 400</b>

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

### **Délai de réalisation**

#### *Délibérations I à VI*

Les études commenceront après le vote du crédit par le Conseil municipal et le délai référendaire écoulé. La durée totale de l'opération est estimée à quarante-huit mois. Ce délai est notamment lié aux étapes nécessaires au développement du secteur PAV.

#### *Délibération VII – Travaux préparatoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève*

La durée totale de l'opération est estimée à quarante-huit mois. La réalisation des travaux sur l'ensemble du secteur PAV se fera par étapes, selon l'avancement des PLQ concernés et les libérations d'emprises liées aux opérations de construction immobilière.

Vu le développement des projets immobiliers dans le PAV (travaux en cours ou à venir), le démarrage des travaux d'accompagnement est prévu dès 2025.

#### *Délibération VIII – Travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève*

La requête en autorisation de construire de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize a été déposée en décembre 2022 par l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et l'autorisation est en force depuis juillet 2023.

Les travaux d'aménagement de la délibération VIII débiteront ainsi à l'automne 2024, pour une durée de douze mois en coordination avec le chantier de mise à ciel ouvert de la Drize qui a débuté.

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035**

La délibération I est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 101.831.09 (page 55) pour un montant de 500 000 francs. La différence entre le montant de la subvention d'investissement estimé dans le PFI et celui indiqué dans la présente demande de crédit provient de la complexité des études nécessaires au développement du secteur PAV.

La délibération II est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 101.831.23 (page 55) pour un montant de 2 000 000 de francs.

La délibération III est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 101.831.19 (page 55) pour un montant de 3 800 000 francs.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

La délibération IV est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 081.831.11 (page 53) pour un montant de 450 000 francs.

La délibération V est prévue, en qualité de nouveau projet actif, sous le numéro PFI 101.831.15 (page 55) pour un montant de 500 000 francs.

La délibération VI est prévue, en qualité de nouveau projet actif, sous le numéro PFI 101.831.11 (page 55) pour un montant de 4 500 000 francs.

La délibération VII est prévue, en qualité de nouveau projet actif, sous le numéro PFI 101.831.12 (page 63) pour un montant de 5 000 000 de francs.

La délibération VIII est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 101.831.26 (page 55) pour un montant de 1 400 000 francs.

L'année de dépôt prévue pour ces huit délibérations est 2023.

### **Budget de fonctionnement**

*Délibération VII – Travaux préparatoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève*

L'entretien et le nettoyage de ces nouvelles surfaces aménagées seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales comme suit:

- de 34 000 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre (VVP), destinés au nettoyage de l'espace public;
- de 10 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) destinés à l'entretien des routes, des canalisations et à l'entretien de l'éclairage public provisoire.

Les montants précités seront donc à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

*Délibération VIII – Travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève*

L'entretien et le nettoyage de ces nouvelles surfaces aménagées seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales comme suit:

- de 27 000 francs par année pour VVP, destinés au nettoyage de l'espace public;

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

- de 10 000 francs par année pour l'AGCM destinés à l'entretien des routes et à l'entretien de l'éclairage public provisoire.

Les montants précités seront donc à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

### **Charges financières annuelles**

#### *Délibération I*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 5 annuités, se montera à 147 400 francs.

#### *Délibérations II à VI*

Si les études sont suivies de réalisations, les dépenses de chaque étude seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, chaque étude sera amortie en une annuité.

#### *Délibération VII*

La charge financière annuelle nette comprenant les intérêts du taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 10 annuités se montera à 404 700 francs.

#### *Délibération VIII*

La charge financière annuelle nette comprenant les intérêts du taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 10 annuités se montera à 153 100 francs.

### **Validité des coûts**

Les estimations des coûts pour les délibérations relatives à la réalisation d'aménagements se basent sur un devis estimatif. L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2023.

Les estimations des coûts pour les délibérations relatives aux études de projets d'aménagements se basent sur une estimation des coûts (étude préliminaire).

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

### **Autorisation de construire**

Les futures autorisations de construire relatives à la délibération VII seront, le cas échéant, déposées au gré du développement des espaces publics du secteur PAV.

S'agissant délibération VIII, une autorisation de construire a été déposée en décembre 2022 par l'OCEau et autorisée en juillet 2023.

### **Régime foncier**

Les terrains situés au sein du PLQ Acacias 1 du secteur PAV sont en quasi-totalité privés, propriétés de la FPAV, avec droits de superficie. Des discussions sont en cours s'agissant de la valorisation du foncier et, cas échéant, selon le développement des études d'aménagement, les parcelles pourront être versées au domaine public, faire l'objet de conventions ou de droits de superficie. Les parcelles situées sur les axes François-Dussaud, route des Jeunes et route des Acacias sur le territoire de la Ville de Genève appartiennent au domaine public.

### **Information publique**

Les chantiers se dérouleront en vue du développement d'un nouveau quartier, proche des quartiers existants comportant des habitations, des commerces et des bureaux. Les nouveaux aménagements s'inscrivent dans la politique menée par la Ville de Genève pour améliorer la qualité de vie en ville. C'est donc l'occasion d'informer non seulement sur les travaux effectués mais également de rappeler le sens et l'utilité de tels aménagements.

Les supports proposés sont les suivants:

- un panneau de chantier (indiquant le montant des travaux, les noms des entreprises, etc.) installé à chaque extrémité de chacune des étapes;
- un tout-ménage distribué aux riverain-e-s en début et en cours de chantier.

Par ailleurs, des rencontres avec les associations de quartier et des séances publiques avec les habitants et commerçants vont être organisées.

### **Services gestionnaires et bénéficiaires**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la délibération I est le Service d'urbanisme (URB).

Le service gestionnaire et bénéficiaire des délibérations II à VIII est l'AGCM.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

*Objet: Délibération I – Subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du quartier PAV en partenariat avec la CCU constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge.*

<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS</b>			
	Montant	%	
Honoraires	647 550	92%	
Frais financiers	52 450	8%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>700 000</b>	<b>100%</b>	

<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	150 000		150 000
2026	200 000		200 000
2027	200 000		200 000
2028	150 000		150 000
<b>Totaux</b>	<b>700 000</b>	<b>0</b>	<b>700 000</b>

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
<b>Service bénéficiaire concerné: URB</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>147 400</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-147 400</b>		

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Objet: Délibération II – Etude d'aménagement de la route des Jeunes

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%	
Honoraires	1 850 100	92%	
Frais financiers	149 900	8%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100%</b>	

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	450 000		450 000
2026	550 000		550 000
2027	550 000		550 000
2028	450 000		450 000
<b>Totaux</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

<b>Service bénéficiaire concerné: AGCM</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>		

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

**Objet: Délibération III – Etude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue de Boissonnas – route des Jeunes)**

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	1 757 600	92%	
Frais financiers	142 400	8%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 900 000</b>	<b>100%</b>	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	400 000		400 000
2026	550 000		550 000
2027	550 000		550 000
2028	400 000		400 000
<b>Totaux</b>	<b>1 900 000</b>	<b>0</b>	<b>1 900 000</b>

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
<b>Service bénéficiaire concerné: AGCM</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>		

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Objet: Délibération IV – Etude d'assainissement des eaux du PLQ Acacias 1

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	416 300	92%	
Frais financiers	33 700	8%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>450 000</b>	<b>100%</b>	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>			0
2025	100 000		100 000
2026	150 000		150 000
2027	150 000		150 000
2028	50 000		50 000
<b>Totaux</b>	<b>450 000</b>	<b>0</b>	<b>450 000</b>

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
<b>Service bénéficiaire concerné: AGCM</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>		

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

**Objet: Délibération V – Participation à l'étude préliminaire de la route des Acacias**

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	231 300	92%	
Frais financiers	18 700	8%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>250 000</b>	<b>100%</b>	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	50 000		50 000
2026	80 000		80 000
2027	80 000		80 000
2028	40 000		40 000
<b>Totaux</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: AGCM			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>		

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

**Objet: Délibération VI – Etudes d'ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1**

#### A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%	
Honoraires	404 000	92%	
Frais financiers	32 700	8%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>436 700</b>	<b>100%</b>	

#### B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	100 000		100 000
2026	110 000		110 000
2027	110 000		110 000
2028	116 700		116 700
<b>Totaux</b>	<b>436 700</b>	<b>0</b>	<b>436 700</b>

#### C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

<b>Service bénéficiaire concerné: AGCM</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>		

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

**Objet: Délibération VII – Travaux provisoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève**

<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS</b>			
	Montant	%	
Installation de chantier, travaux préparatoires	300 000	8%	
Aménagement de surface	2 000 000	55%	
Gestion des eaux, réseau de canalisation	150 000	4%	
Mobilier urbain, installations provisoires	250 000	7%	
Honoraires	280 000	8%	
Eclairage public	100 000	3%	
Frais secondaires	25 000	1%	
Frais financiers	577 900	15%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3 682 900</b>	<b>100%</b>	

<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>			0
<b>2025</b>	500 000		500 000
<b>2026</b>	1 165 300		1 165 300
<b>2027</b>	1 000 000		1 000 000
<b>2028</b>	1 000 000		1 000 000
<b>Totaux</b>	<b>3 682 900</b>	<b>0</b>	<b>3 682 900</b>

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>			
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>			
<b>Services bénéficiaires concernés: AGCM – VVP</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	44 000		
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	404 700		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>448 700</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-448 700</b>		

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

**Objet: Délibération VIII – Travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève**

<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS</b>			
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	
Installation de chantier, travaux préparatoires	140 000	10%	
Aménagement de surface	320 000	23%	
Gestion des eaux, réseau de canalisation	166 000	12%	
Mobilier urbain, installations provisoires	220 000	16%	
Aménagements paysagers	30 000	2%	
Eclairage public	90 000	6%	
Honoraires	230 000	17%	
Frais secondaires	18 000	1%	
Frais financiers	179 400	13%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 393 400</b>	<b>100%</b>	

<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>			0
<b>2025</b>	1 000 000		1 000 000
<b>2026</b>	391 700		391 700
<b>Totaux</b>	<b>1 393 400</b>	<b>0</b>	<b>1 393 400</b>

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>			
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>			
<b>Services bénéficiaires concernés: AGCM – VVP</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	37 000		
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	153 100		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>190 100</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>- 190 100</b>		

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 700 000 francs représentant une subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets en partenariat avec la communauté des communes urbaines de Genève (CCU) constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 700 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2030.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné à l'étude d'aménagement de la route des Jeunes.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 900 000 francs destiné à l'étude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 900 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'assainissement des eaux du PLQ Acacias 1.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à la participation à l'étude préliminaire d'aménagement de la route des Acacias.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

*PROJET DE DÉLIBÉRATION VI*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 436 700 francs destiné aux études d'ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 436 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION VII*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 682 900 francs destinés aux travaux préparatoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV situés sur le territoire de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 682 900 francs.

Proposition: études et travaux préparatoires pour le développement du PAV

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION VIII*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 393 400 francs destiné aux travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires, le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 393 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2035.

—\*\*\*—

**La présidente.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (61 oui).

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

**8. Proposition du Conseil administratif du 6 juin 2024 en vue de l'ouverture de quatre crédits (délibérations I à IV) pour un montant total brut de 65 747 600 francs et net de 43 747 600 francs, recettes déduites, soit:**

- **Délibération I: 64 940 100 francs brut destinés à la rénovation, à la dépollution et au réaménagement du Bâtiment d'art contemporain situé au 7, rue Gourgas, parcelle N° 3255, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une participation financière de 22 millions de francs de la Fondation MAMCO, soit 42 940 100 francs net;**
- **Délibération II: 729 100 francs destinés à financer les éclairages pour les étages d'expositions;**
- **Délibération III: inscription d'une servitude gratuite de trente ans des locaux alloués au MAMCO, au bénéfice de la FONDAMCO;**
- **Délibération IV: 78 400 francs destinés à la fourniture d'antennes pour la mise à disposition du WiFi public Ville de Genève dans les espaces d'accueil et d'expositions du Bâtiment d'art contemporain (PR-1631).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

*Délibérations I-II et IV – Rénovation du bâtiment, éclairages pour les étages d'expositions, fourniture d'antennes WiFi public*

Le Bâtiment d'art contemporain (BAC) s'apprête à devenir un pôle culturel d'art moderne et contemporain de grande qualité, grâce à ce projet de rénovation novateur et respectueux de l'histoire de son identité industrielle.

Le projet lauréat des mandats d'études parallèles (MEP), désigné le 9 décembre 2021 et développé depuis, propose un outil optimal, tant du point de vue des espaces d'expositions, de l'accueil-services au public que de son insertion dans le tissu urbain.

Cette réalisation est attendue depuis de nombreuses années, presque trente ans, et a été rendue possible grâce à la libération d'espaces actuellement occupés dans ce bâtiment. En effet, pour permettre la faisabilité de l'opération, il fallait que des surfaces destinées à l'accueil et des services au public soient mises à disposition au sein du volume bâti.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Suite à un apport de fonds privés pour participer à la rénovation du BAC garanti en 2017, le Conseil administratif a donné son accord pour reprendre ce projet.

La Ville de Genève a contribué de manière importante à libérer des surfaces, en relogant «Le Commun», un espace pour la création contemporaine indépendante en face du BAC, dans la continuité du relogement de l'Unité d'arts visuels (UAV) rattachée au Service culturel (SEC) (UAV, anciennement Fonds municipal d'art contemporain FMAC) et de la Médiathèque à l'Ecoquartier de la Jonction.

Grâce à une nouvelle dynamique instaurée entre les directions et les présidences du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), du Centre d'art contemporain (CAC) et du Centre de la photographie Genève (CPG), la perspective de mutualisation des espaces au BAC s'est concrétisée.

Le programme établi entre le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et les institutions, les études menées par les architectes lors du concours et des phases d'études qui ont suivi, aboutissent sur le projet d'un bâtiment avec une véritable entrée et des locaux d'accueil du public comprenant notamment une billetterie commune, une cafétéria et une librairie, mais également à une rénovation énergétique complète de ce bâtiment.

Le crédit d'études voté en 2011 ainsi que le crédit complémentaire voté en 2023 ont permis de financer le concours MEP dont le projet lauréat était le «279991» des architectes Kuehn Malvezzi Projects GmbH/CCHE Genève SA, ainsi que les différentes phases d'études, ces dernières aboutissant au devis général et à la présentation de ce crédit de réalisation.

### Délibération III – Servitude gratuite au bénéfice de la FONDAMCO

Dans le cadre de la loi 9418 relative «à la création de la Fondation de droit public du Musée d'art moderne et contemporain – FONDAMCO», art. 8, lettre e) et article 8 alinéa 2, la FONDAMCO gère le MAMCO et est composée de neuf membres représentant le Canton, la Ville de Genève et la Fondation de droit privé MAMCO, à égalité (art. 13). La Fondation de droit privé MAMCO a trouvé des partenaires afin de participer au financement de la rénovation du bâtiment de la rue des Bains, dédié à l'art moderne.

En retour, la Fondation MAMCO souhaite que la FONDAMCO soit au bénéfice d'un droit réel inscrit sur la parcelle afin de garantir la présence du MAMCO au sein du BAC pour une durée de trente ans à partir de la remise du BAC rénové, courant 2029.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### **Contexte et historique de l'opération**

Les quelques dates listées ci-après retracent la vie de ce bâtiment depuis sa construction et son agrandissement, jusqu'à la validation du projet lauréat du concours MEP pour l'étude des travaux de rénovation, de dépollution et de réaménagement du Bâtiment d'art contemporain.

- |           |  |
|-----------|--|
| 1939      | Construction du bâtiment C dans le site de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) par Edmond Pingeon, architecte.  |
| 1958      | Construction du bâtiment D dans le site de la SIP par Edmond Pingeon et Emile-Alexandre Huber, architectes.  |
| 1983      | Le site de la SIP quitte le centre-ville pour s'installer à Satigny.   |
| 1989      | La Ville de Genève devient propriétaire des bâtiments C et D. Le reste du site est acheté par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), anciennement Caisse de pension des employés de l'Etat (CIA).   |
| 1990      | Installation du Centre d'art contemporain dans le BAC suite à l'incendie du Palais Wilson.   |
| 1992-1994 | Travaux de mise en sécurité de l'édifice suite au vote du crédit en 1991.  |
| 1994      | Installation du Musée d'art moderne et contemporain et des bureaux du Fonds municipal d'art contemporain.  |
| 1995      | Projet BAC+3, qui propose de fédérer au sein du BAC les cinq institutions principales actives dans l'art contemporain à Genève: le CAC et le MAMCO déjà installés, le Centre d'édition contemporaine (CEC), le Centre pour l'image contemporaine (CIC) et le Centre de la photographie Genève (CPG). |
| 2001      | Parution «BAC+3, un équipement fédérateur pour l'art contemporain à Genève, projet».   |
| 2006      | Le musée Jean Tua quitte le BAC.   |
| 2007-2008 | Plusieurs versions du projet BAC+3 produites (BAC+1/BAC+2), mais pour des questions financières, d'acquisition et d'attribution des espaces, ce projet n'aboutira pas; le CPG entre dans le BAC.   |

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

- 2008 Le Conseil municipal vote la motion M-724 intitulée «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain».
- 2011 Vote du crédit d'études (PR-790) pour la rénovation, la dépollution, le réaménagement des espaces et la révision des aménagements extérieurs.
- 2011-2012 Le projet est différé en raison du fait que les institutions n'ont pas réussi à s'accorder sur un programme commun, du manque de surfaces à disposition et du dépassement de la jauge annuelle des investissements.
- 2013 Le manque d'espaces au sein du BAC pour le MAMCO est reconnu dans la déclaration d'intention signée le 5 novembre entre le Canton et la Ville de Genève pour la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture.
- 2017 Un premier apport de fonds privés pour participer à la rénovation du BAC est garanti.
- 2017 Dépôt de la PR-1280 pour reloger l'UAV/FMAC à l'Ecoquartier et libération de surfaces au BAC.
- 2018 Perspectives de mutualisation des espaces au BAC grâce à la nouvelle dynamique qui s'est instaurée entre les directions et présidences du MAMCO et du CAC. Le Conseil administratif valide la reprise du projet de rénovation et de réaménagement.
- 2018 Elaboration du programme architectural par le DCTN et les institutions.
- 2019 Vote de la PR-1280 par le Conseil municipal (5 février).
- 2020 Convention de partenariat signée entre la Ville de Genève et des partenaires privés visant à apporter des fonds privés pour la rénovation du BAC.
- 2020 Dépôt de la PR-1417 pour reloger «Le Commun» dans le bâtiment J de l'ancien site de la SIP et libération de surfaces au BAC.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

- 2020           Elaboration du programme des mandats d'études parallèles (MEP) en deux degrés pour la rénovation, la réorganisation et la mise aux normes du BAC, et lancement des MEP.
- 2021           Le 9 mars, vote de la PR-1417 par le Conseil municipal.
- 2021           Le 9 décembre, les architectes Kuehn Malvezzi Projects GmbH/ CCHE Genève SA sont lauréats des MEP avec le projet «279991».
- 2023           Vote du crédit d'études complémentaires (PR-1538) pour la rénovation, la dépollution, le réaménagement des espaces et la révision des aménagements extérieurs.

### **Notice historique**

L'actuel BAC occupe partiellement un îlot dont l'affectation industrielle remonte à 1869, date de la fondation d'une prestigieuse industrie genevoise: la SIP. Présentant aujourd'hui une façade homogène sur la rue des Bains, l'édifice se compose en fait de deux bâtiments juxtaposés: une halle d'assemblages surmontée d'ateliers de mécanique, construite en 1936-1939 à l'angle de la rue des Vieux-Grenadiers et des ateliers de mécanique et de montage édifiés en 1958-1959, à l'angle de la rue Gourgas. Les deux bâtiments sont réalisés sur les plans de l'ingénieur Edmond Pingeon, qui s'occupera également de leur surélévation. Ils se caractérisent par les solutions pragmatiques propres à ce genre d'édifices: structure en béton armé, larges baies éclairant les ateliers, hauteur d'étages adaptée à la fonction.

Propriétaire des bâtiments dès 1989, la Ville y a installé des institutions dévolues aux expositions d'art contemporain. Avec le reste du site, cet ensemble est un témoin majeur de l'architecture industrielle du XX<sup>e</sup> siècle dans le centre-ville. Il est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés depuis 2015.

### **Exposé des motifs**

#### *Délibérations I et II – Rénovation bâtiment, éclairages pour les étages d'expositions*

A l'horizon de février 2029, les acteurs phares de l'art contemporain de Genève, que sont le MAMCO, le CAC et le CPG, disposeront d'un bâtiment assaini, rénové et réaménagé dans le respect de son patrimoine industriel et qui leur permettra de mener à bien leurs missions et d'accueillir généreusement tous les publics au cœur du quartier de Plainpalais.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Résultat d'un long processus de réflexion et d'actions, engagé dès 1995, il aura fallu plusieurs projets de réorganisation des institutions installées dans le BAC, la nécessité de dépolluer l'infrastructure, l'apport de fonds privés, la libération d'espaces en relogant en dehors du bâtiment l'UAV/FMAC et «Le Commun» pour permettre la faisabilité du projet.

Les bénéfices recherchés dans cette opération sont principalement orientés vers la conservation des œuvres et l'accueil du public. En effet, l'état actuel du BAC est vétuste et les conditions climatiques ne sont pas contrôlées. Les grandes variabilités de température et d'hygrométrie mettent en péril les œuvres, malgré une programmation qui tient compte des saisons dans le choix des œuvres exposées.

Concernant l'accueil du public, celui-ci est actuellement réduit au minimum, car il n'y a pas d'entrée commune, ni de services attendus d'un espace public aujourd'hui (café, vestiaire, librairie, etc.), ce qui accentue également la confusion quant à savoir quelle institution réside dans ces lieux ainsi qu'aux évènements qui y sont organisés.

La volonté d'assainir le bâtiment, exprimée dès 2008 (M-724), représentait dès lors l'opportunité de repenser l'aménagement intérieur du bâtiment pour permettre aux institutions de mener à bien leur mission muséale.

Grâce à la convergence qui anime les directions et les présidences des institutions et à l'apport de fonds privés, l'opération a été rendue possible également par la concrétisation de la libération d'espaces importants dans le bâtiment.

En effet, le DCTN a entrepris l'organisation du relogement de l'UAV/FMAC à l'Ecoquartier (2017 proposition PR-1280) ainsi que celui du «Commun», un espace pour la création contemporaine indépendante, placé sous la responsabilité du SEC, en face du BAC dans le bâtiment J des anciens locaux de la SIP (2020 proposition PR-1417), ce qui a permis d'obtenir les surfaces nécessaires pour l'accueil du public.

Les trois institutions composantes de ce pôle muséal, soit le MAMCO, le CAC et le CPG, ont établi avec la direction du DCTN le programme du réaménagement qui repose sur quatre axes:

- créer une zone d'accueil mutualisée du public et des services dédiés entre les trois institutions hôtes;
- installer un contrôle climatique dans le bâtiment pour la conservation des œuvres;
- maintenir les surfaces expositives au plus proche de celles existantes;
- mettre en conformité l'entrée des œuvres et faciliter leur logistique.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Le cadre de l'opération est en outre fixé par la dépollution, la rénovation de l'enveloppe thermique et des locaux ainsi que par la suppression de barrières architecturales pour l'accessibilité universelle.

Le crédit d'étude voté en janvier 2011 (proposition PR-790) a permis de financer le concours MEP. Ce format de concours a été choisi en raison du peu de marge de manœuvre possible pour cette opération. A savoir que la propriété foncière de la Ville est délimitée par le périmètre construit du bâtiment, ce qui annule toute possibilité d'extension dans les quatre directions: latéralement ou en façade, car cela serait hors propriété au niveau de la toiture et serait également hors gabarit, et au sous-sol, une reprise en sous-œuvre serait disproportionnée en raison du niveau de la nappe phréatique.

Le MEP a permis aux équipes sélectionnées de travailler en approfondissant les propositions par étapes successives et selon les instructions données par le jury. La proposition retenue le 9 décembre 2021 est celle du bureau d'architectes Kuehn Malvezzi Projects GmbH, qui est basé à Berlin. Spécialiste dans la réalisation d'établissements culturels, il s'est associé au bureau suisse CCHE, filiale de Genève.

Les principales modifications du bâtiment actuel, de cette proposition lauréate, sont le déplacement de l'entrée sur le domaine public à la croisée des rues des Bains et des Vieux-Grenadiers, pour marquer la visibilité du pôle muséal et le retour à la double hauteur d'origine, par la suppression d'une dalle ajoutée dans l'espace d'entrée dédié à l'accueil du public.

Le complément de crédit d'étude, soit la proposition PR-1538, a permis aux architectes mandataires, entourés d'ingénieur-e-s et de spécialistes, de développer ce projet. Les séances de travail ont rassemblé les représentant-e-s des trois institutions, de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de la direction du DCTN et de la direction du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, qui ont participé aux séances de validation des étapes.

Un important travail a été réalisé pour trouver des solutions respectueuses de la substance du bâti, pour intégrer les nombreux équipements techniques nécessaires au contrôle des conditions climatiques, et des recherches d'économies suivies d'arbitrages ont été effectuées pour contenir au maximum les coûts de l'opération.

*Domaine concerné et périmètre du projet*

Le bâtiment du BAC fait partie de l'ancien site de la SIP. Il est constitué du bâtiment D, côté rue Gourgas et C, côté rue des Vieux-Grenadiers. Il est entouré des rues Gourgas, Bains et Vieux-Grenadiers, propriétés du domaine public et côté cour, la surface et les autres bâtiments de l'ancien site de la SIP sont propriété de la CPEG.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Comme indiqué précédemment, la Ville n'est propriétaire que du bâtiment et ne possède aucun prolongement extérieur. Les aménagements et usages prévus dans la cour ont été discutés avec la CPEG qui a donné son accord pour le couvert rétractable destiné à protéger l'arrivée des œuvres. La CPEG prévoit par ailleurs de rénover la verrière centrale dans la cour et de réaménager cette dernière de manière définitive en tenant compte des souhaits des institutions du BAC. De même que sur le domaine public, les aménagements et adaptations des trottoirs sont coordonnés avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Réaménagement: mutualisation-uniformisation au service des œuvres et du public

*Les espaces mutualisés entre les institutions pour le public*

Marqueur de la reconfiguration du pôle muséal, l'entrée bénéficie d'un soin particulier. Les portes coulissantes permettent un passage fluide entre l'extérieur et l'intérieur pour que le public se sente invité à entrer.

Le public est accueilli dans des lieux généreux et lumineux. La majorité du niveau du rez-de-chaussée est en accès libre pour les visiteurs qui bénéficient d'une grande zone d'expositions pour favoriser l'accès gratuit à la création contemporaine.

L'espace d'accueil sur double hauteur comprend la billetterie commune aux trois institutions, la boutique-librairie formalisée par du mobilier mobile et le café. En complément, un desk mobile, prévu dans la zone d'exposition libre, permettra d'orienter le public vers les entrées des trois institutions situées dans cet espace. Dans le hall de l'entrée secondaire, dédié aux groupes, le public aura accès aux vestiaires et sanitaires et un espace allaitement est également disponible au 4<sup>e</sup> étage.

La salle polyvalente comprenant une régie, une loge et la salle de médiation, située au 4<sup>e</sup> étage, ainsi que la terrasse en toiture complètent les espaces mutualisés dédiés au public. L'utilisation de la toiture sera d'ordre événementiel uniquement: performances, événements publics ou privés.

La grande zone d'exposition au rez-de-chaussée est envisagée comme un lieu de déambulation, de rencontres et de partages. Les aménagements mobiles s'adaptent facilement à différents programmes:

- un espace d'exposition d'œuvres patrimoniales genevoises (plutôt de grand format et avec une fréquence lente de renouvellement);
- une extension spatiale du hall d'entrée;
- un lieu de distribution des visiteurs et visiteuses dans les trois institutions;

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

- un emplacement alternatif au hall pour positionner une librairie;
- un lieu accueillant un buffet lors de grands événements.

Le café sera idéalement exploité par les institutions pour faciliter la gestion durant les heures de faible affluence. Cependant, selon l'évolution du pôle, l'exploitation pourra être externalisée.

L'îlot central servira de billetterie, pour l'achat d'ouvrages, et de comptoir de commandes pour l'offre de boissons et de snacks. L'arrière-cuisine correspond à une cuisine de régénération et dispose d'un accès direct vers l'îlot du hall d'entrée. Cet office, accessible depuis la cour, sera équipé pour accueillir un traiteur lors d'événements.

Le hall d'entrée pourra fonctionner en autonomie avec les sanitaires, il pourra être étendu à l'espace d'exposition libre et aussi élargi au 4<sup>e</sup> étage. De même que chaque institution pourra étendre ses surfaces expositives à certains ou à tous les espaces mutualisés pour le public.

Au total, les espaces communs représentent 1418 m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent 417 m<sup>2</sup> de toiture-terrasse accessible au public ponctuellement.

### Les institutions

#### *MAMCO*

Le musée dispose au total de 3672 m<sup>2</sup> répartis de la manière suivante:

- trois niveaux d'exposition situés dans le bâtiment D aux niveaux 1, 2 et 3 dont la surface équivaut à 2667 m<sup>2</sup>;
- une zone administrative de 377 m<sup>2</sup> située au 4<sup>e</sup> étage qui comprend une salle de conférence accessible par les espaces mutualisés pour le public;
- un atelier et des espaces de stockage de 628 m<sup>2</sup> au sous-sol.

Les trois ascenseurs actuels du MAMCO sont remplacés par deux ascenseurs qui distribuent tous les étages du sous-sol à la toiture. La gestion des accès est prévue par badge.

#### *CAC*

Le CAC dispose au total de 1826 m<sup>2</sup> répartis de la manière suivante:

- 1211 m<sup>2</sup> dédiés au public;
- trois plateaux d'exposition situés dans le bâtiment C aux niveaux 1, 2 et 3; le cinéma de 48 places et la résidence d'artistes sont situés au 4<sup>e</sup> étage;
- une zone administrative de 296 m<sup>2</sup>;

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

- une salle de pause mutualisable avec le lobby pour des événements tels que les vernissages;
- un atelier monteurt et des espaces de stockage de 319 m<sup>2</sup> au sous-sol.

L'ascenseur actuel est remplacé et distribue le sous-sol jusqu'au 4<sup>e</sup> étage.

### *CPG*

Le CPG dispose au total de 332 m<sup>2</sup> répartis de la manière suivante:

- un plateau d'exposition de 186 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée;
- une zone administrative de 76 m<sup>2</sup> qui bénéficie d'une entrée autonome, ce qui permet l'organisation ponctuelle d'événements en autonomie;
- un espace de stockage de 70 m<sup>2</sup> au niveau inférieur.

### *Back-office – espaces servants*

#### *Les œuvres*

L'accès principal des œuvres se fait par la cour depuis la rue des Vieux-Grenadiers. Un couvert protège les déchargements entre l'extérieur et le sas décaissage. Les œuvres sont ensuite dirigées directement vers les niveaux d'exposition ou vers le sous-sol par le monte-charge qui est commun au MAMCO et au CAC.

Pour les grands véhicules, un accès secondaire est prévu à travers le sas d'entrée secondaire du public, avec un stationnement sur la rue des Bains.

Le MAMCO disposera également d'une fenêtre qui s'ouvre entièrement aux trois étages d'exposition pour des œuvres de très grand format acheminées occasionnellement par des camions-grues depuis la rue Gourgas.

Le CAC disposera également d'une fenêtre ouvrable au 2<sup>e</sup> étage pour les grands formats, sur la rue des Vieux-Grenadiers.

Dans un effort d'optimisation des équipements, un seul monte-charge est prévu pour toutes les institutions qui prévoient d'établir un planning pour en coordonner l'usage.

#### *Le personnel*

La loge de gardien-ne abritera la personne responsable de l'entrée, des livraisons quotidiennes, de la gestion des systèmes d'alarmes incendie et du contrôle du climat, des caméras de surveillance, de la gestion de l'évacuation des déchets et de la coordination des équipes de nettoyage.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

L'accès du personnel administratif et technique se fera par la porte à côté de l'entrée des œuvres.

Les espaces pauses, les vestiaires et les sanitaires du personnel technique sont mutualisés entre les institutions au sous-sol, tout comme la cabine de peinture.

#### Aspects techniques et recherches d'économies

Le projet de rénovation repose en majeure partie sur la garantie du contrôle du climat. Toutes les conditions techniques pour atteindre cet objectif ont été mises en place dans les espaces ciblés. En effet, la recherche de solutions et les arbitrages effectués tout au long du processus du développement du projet ont été guidés pour contenir l'enveloppe financière.

Les principaux éléments concernés par l'arbitrage financier sont:

- le monte-charge unique et sa taille, impactée par le maintien d'un mur porteur existant;
- les chapes du bâtiment, côté MAMCO, qui seront maintenues en l'état et seront réparées par zones, tandis que le sol en pavés de bois, pollué, sera renouvelé à l'identique dans les espaces d'exposition du CAC;
- les fenêtres, pour lesquelles il est prévu le remplacement avec des éléments à triples vitrages fixes dans la même position, et une division analogue aux cadres des fenêtres existantes, mais simplifiés et plus réguliers. Une exception est prévue dans une partie des cadres des fenêtres du hall qui sera restaurée. Ce principe a été validé par la conservatrice cantonale des monuments historiques.

#### Contrôle du climat

En accord avec la direction du MAMCO, les références adoptées dans l'ensemble des espaces d'expositions, le stockage temporaire et l'atelier d'encadrement sont les nouvelles normes ICOM (International Council Of Museum), également adoptées par les institutions patrimoniales de la Ville de Genève, sauf pour certaines collections qui nécessitent des conditions particulières de conservation, soit:

- température  $T = 18-26^{\circ}\text{C}$  avec une tolérance de variation en vingt-quatre heures de  $\pm 2^{\circ}\text{C}$ ;
- humidité relative  $HR = 40-60\%$  avec une tolérance de variation en vingt-quatre heures de  $\pm 5\%$ .

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### Ventilation/acoustique

Les architectes ont mis au point un dispositif permettant de répondre aux exigences acoustiques, y compris pour les annonces en cas d'urgence dans les salles d'expositions (temps de réverbération). Ils proposent des tubes de ventilation ronds enrobés d'isolation en laine minérale, dont le fonctionnement a été confirmé par le mandataire spécialiste.

### Les cimaises

Sur la base de l'expérience commune des mandataires et des institutions, un système modulaire identique pour tous les plateaux expositifs, y compris pour l'exposition grands formats au rez-de-chaussée, a été choisi. En complément aux éléments standardisés, les parties supérieures seront à ajuster en fonction des hauteurs et des plafonds variables entre les étages et les conduits CVSE.

### Sécurité

Les équipements de sécurité propres à chaque institution et aux espaces mutualisés pour le public sont regroupés dans la loge du/de la gardien-ne. La nuit, le système d'alarme est renvoyé vers un service privé.

### Accessibilité personnes à mobilité réduite (PMR)

En complément aux dispositifs architecturaux prévus dès la programmation architecturale, tels que les portes coulissantes pour les principaux axes de circulation du public et les espaces conçus selon la norme SIA 500, un bureau d'expert-e mandaté par Handicap architecture urbanisme (HAU) a contrôlé la conformité des plans. Une boucle magnétique est prévue dans l'espace polyvalent et le cinéma du CAC.

### Jauges

Actuellement, le MAMCO accueille en moyenne 150 personnes par jour, six jours par semaine et lors de vernissages, le nombre avoisine 1000 personnes durant deux à trois heures.

Après la rénovation, la jauge maximale pourra atteindre 2000 personnes dans tout le bâtiment, avec une répartition par étages, selon la protection incendie. En raison de l'impact sur le contrôle climatique, les institutions auront à assurer une gestion adéquate des taux d'occupation.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### Equipements d'exploitation

Le crédit principal de la délibération I couvre les supports de signalétique du hall d'entrée, les équipements de la salle polyvalente, du cinéma, les cimaises pour les plateaux expositifs ainsi que le mobilier pour l'accueil du public (billetterie, boutique-librairie, café, etc.) et les équipements fixes de la cuisine de régénération du café.

La délibération II finance les éléments d'éclairage pour les plateaux expositifs tels que les leds et spots. Leur renouvellement sera ensuite financé par les institutions, de même que pour les cimaises.

Le mobilier et les équipements informatiques des espaces administratifs seront pris en charge par les institutions, de même que la régie technique et la signalétique interne.

### Frais induits

Le bâtiment doit être entièrement vidé pour cette opération de rénovation complète. A cet effet, les institutions ont arrêté leur programmation à fin 2024 et procéderont aux déménagements et évacuations entre janvier et mi-mars 2025, ce qui correspond au démarrage du chantier selon le planning intentionnel du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Elles pourront réintégrer le bâtiment à partir de la mi-février 2029. C'est courant 2029 que la réouverture au public pourra avoir lieu, dès lors que le personnel aura réintégré le BAC et que les expositions auront pu être montées.

### Relogement du personnel, des équipements et des œuvres

Le MAMCO, le CAC et le CPG ont choisi de financer le relogement de leurs bureaux au moyen de la subvention annuelle, allouée par la Ville de Genève à hauteur de 262 850 francs, à la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC). Cette fondation a été créée en 1990, avant que les institutions s'installent au BAC, et réunit le MAMCO, le CAC et la Ville de Genève. Elle a principalement œuvré à la cohabitation des institutions au sein du BAC.

Le CPG y est invité. Selon les projections financières des institutions, cette subvention permettrait de couvrir essentiellement les frais de location de bureaux. Les autres frais induits (frais de déménagement aller-retour, frais de stockage des œuvres et des bibliothèques, par exemple) seront pris en charge par les budgets courants des institutions. Les directions et les présidences des institutions se sont engagées par écrit à ne pas solliciter d'augmentation, pour ces frais induits, de leurs subventions respectives. Formellement, le Conseil de la FAMC a validé ce dispositif le 6 décembre 2023 et l'a confirmé par écrit le 30 janvier 2024 auprès du Conseil administratif.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Afin de respecter le but de la FAMC (statuts du 25 mai 1990) qui spécifie que ses activités s'inscrivent dans le strict cadre d'une mise à disposition de locaux appartenant à la Ville de Genève, le Conseil administratif proposera, dès le projet de budget 2025, de supprimer la subvention allouée à la FAMC et de répartir le montant en augmentant les subventions nominales de la FONDAMCO, de la Fondation CAC et du CPG à hauteur de respectivement 60%, 25% et 15%.

Ce dispositif permet d'éviter d'augmenter le présent crédit pour couvrir les frais induits.

### Activités hors murs

Le MAMCO prévoit d'organiser des expositions hors murs en partenariat, notamment au Musée Rath avec le Musée d'art et d'histoire (MAH) et avec d'autres institutions en Suisse et à l'étranger.

Le CAC prévoit des projets en collaboration avec d'autres entités artistiques locales, une grande exposition au Musée Rath en 2027, mais aussi la Biennale de l'Image en Mouvement en 2026 et 2028, en collaboration avec le Plaza et d'autres partenaires, à Genève et à l'étranger.

Le CPG va investir la salle Ami-Lullin, sise au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de Genève, pour y installer ses expositions.

Le financement des activités des trois institutions est prévu sur le budget courant des institutions qui reçoivent toutes une subvention de la Ville de Genève, sachant en outre que le MAMCO est également subventionné par le Canton. Il est toutefois évident que la programmation hors murs va être moins importante pour ces trois institutions par rapport à celle mise en œuvre actuellement au BAC jusqu'à fin 2024.

### Délibération III – Servitude gratuite au bénéfice de la FONDAMCO

Etant donné les propositions PR-1280, PR-1417 et PR-1538 relatives:

- au relogement de l'UAV/FMAC à l'Ecoquartier Carré-Vert;
- à la constitution d'une servitude pour reloger «Le Commun» dans les locaux de l'ex-SIP;
- au vote du crédit d'étude complémentaire de 2,8 millions de francs (proposition PR-1538) pour la rénovation, la dépollution, le réaménagement des espaces et la révision des aménagements extérieurs;

la rénovation des bâtiments C676 et C624, sis sur la parcelle N° 3255 de Genève-Plainpalais, peut être envisagée.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Dans ce but, la Fondation privée MAMCO a trouvé des mécènes pour participer au financement de cette rénovation à hauteur de 22 000 000 de francs. Afin de garantir à ces mécènes la présence du MAMCO au sein du BAC, une servitude d'usage exclusif a été demandée. Cette servitude a été formalisée par la signature d'une convention signée le 4 mars 2020 entre le Conseil administratif de la Ville de Genève, la FONDAMCO, la Fondation privée MAMCO, la Fondation privée CAC et la Stiftung Usine.

L'assiette de cette servitude correspond aux locaux propres au MAMCO (en usage exclusif), répartis sur les étages (sous-sol, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) du bâtiment.

Elle a une surface de 3663 m<sup>2</sup> selon les plans actuels. Cette surface est amenée à être ajustée lorsque les travaux seront terminés, raison pour laquelle la délibération portera sur une surface «d'environ 3660 m<sup>2</sup>».

Une convention séparée portera sur les locaux communs (accès, sanitaires, escaliers, etc.) qui ne font pas partie de l'assiette de la servitude mais qui seront nécessairement utilisés par la FONDAMCO, titulaire de la servitude et des autres parties.

Cette servitude d'une durée de trente ans est consentie à titre gratuit au regard des apports de la Fondation privée MAMCO et ses mécènes au projet. Les frais de notaire relatifs à la constitution de la servitude, soit 300 francs de taxes et émoluments au Registre foncier, auxquels il faudra ajouter les honoraires de notaire pour la constitution de la servitude, seront pris en charge par la Ville de Genève et prélevés sur le compte de l'Unité des opérations foncières prévu à cet effet.

#### Délibération IV – Fourniture antennes WiFi public

La Ville de Genève a développé un réseau qui compte plus de 635 points d'accès WiFi publics et gratuits, répartis sur 78 sites (source site officiel de la Ville de Genève).

Dans le cadre de la rénovation du Bâtiment d'art contemporain et vu l'ampleur des travaux de rénovation, il est proposé de renforcer/rénover l'ensemble des installations techniques permettant un accès au réseau WiFi public de la Ville de Genève dans le bâtiment.

Cet accès public se fera via la plateforme de connexion de la Ville et sera disponible sur l'ensemble des zones accessibles au public (accueil, cafétéria, plateaux d'expositions...).

D'un point de vue technique, cela représente une quarantaine d'antennes et cinq switches à répartir sur l'ensemble des étages, à l'exception du sous-sol.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### **Programme et descriptif des travaux**

#### *Délibérations I-II et IV – Rénovation du bâtiment, éclairages pour les étages d'expositions, fourniture antennes WiFi public*

Le Bâtiment d'art contemporain, dont le projet de dépollution, rénovation, fera l'objet de quatre années de travaux, au cours desquelles les opérations principales suivantes seront menées par la direction de travaux.

#### *Démolition, dépollution, démontage, terrassement*

Pour le démarrage du chantier et les démolitions, les différentes étapes principales sont entreprises:

- déplacement temporaire des abris à vélos de la cour (replacés sur le site);
- protection du magnolia existant en façade et des édicules jouxtant la façade et appartenant à la CPEG;
- mise en œuvre d'une installation de chantier avec réalisation d'une enceinte avec palissade bois et grille type «MUBA», grue et base vie pour les ouvriers;
- montage d'un échafaudage périphérique complet, avec monte-charge/montepersonnes, treuil, sapine et réalisation d'une toiture provisoire permettant de s'affranchir des contraintes météo pour les travaux de toitures;
- dépose et évacuation des pavés de bois existants dans une filière spécialisée pour dépollution (HAP – hydrocarbures aromatiques polycycliques, huile, métaux...);
- démolition des cloisons intérieures non porteuses (selon le plan architecte), des portes, des faux plafonds, du desk d'accueil, des différentes installations techniques (chauffage, ventilation, électrique);
- sciage des murs porteurs, du radier, percements et renforcement de la structure pour cheminement des gaines techniques (ventilation, chauffage, eaux) selon les plans et directives de l'ingénieur-e civil-e;
- découpe des revêtements de sols extérieurs existants sur le pourtour du bâtiment et creusement en tranchée pour mise en œuvre parafoudre.

#### *Traitement de la façade*

- traitement de la carbonatation des bétons avec mise à nu des fers, traitement de la corrosion et enrobage;
- reprise/remplacement des éléments de tablettes de fenêtres en pierre de taille;
- décapage de la peinture de façade, sondage et purge des crépis existants avant reprise, peinture et application d'un revêtement transparent anti-graffiti sur l'ensemble des éléments maçonnés du rez-de-chaussée;

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

- démontage soigné des menuiseries métalliques pour évacuation en filière spécialisée (traitement peinture au plomb et recyclage), dépollution des joints entre anciennes menuiseries et maçonnerie;
- mise en œuvre sur l'ensemble des façades, à l'exception des fenêtres doubles hauteurs originales (situées dans le futur hall d'accueil), de nouvelles menuiseries identiques au prototype posé en octobre 2023, avec cadre en acier à rupture de ponts thermiques (sections identiques aux cadres originaux) et mise en œuvre de vitrages triples.

De manière générale, l'ensemble des fenêtres sera fixe (pour contrôle climatique et effraction), seuls les éléments du 4<sup>e</sup> étage (future zone administrative) comporteront des ouvrants, permettant le confort d'une ventilation naturelle.

Les quatre éléments en rez-de-chaussée de la façade ouest (angle rue des Vieux-Grenadiers - rue des Bains) du bâtiment C font l'objet d'une restauration complète avec traitement par hydrogommage pour dépollution de la peinture existante contenant du plomb, réparation des zones en acier potentiellement endommagées, peinture intérieure et extérieure des cadres existants et mise en œuvre de nouveaux vitrages doubles.

Les quatre menuiseries en rez-de-chaussée de la façade sud (rue des Vieux-Grenadiers) sont remplacées par de nouveaux éléments toute hauteur, après sciage des contrecœurs maçonnés, permettant l'ouverture de la zone accueil café-téria sur la rue des Vieux-Grenadiers.

A l'exception des éléments de vitrages doubles hauteurs de la zone accueil, toutes les fenêtres seront équipées de stores à lamelles afin de pouvoir moduler l'apport de lumière naturelle.

Cinq éléments en toile avec texte imprimé sont mis en œuvre sur l'ensemble des entrées/ouvrants pour le public, permettant une identification immédiate du bâtiment et des différentes institutions depuis l'espace public.

Une isolation type polystyrène extrudé (épaisseur variable entre 8 et 16 cm) de l'ensemble des structures maçonnées (poteaux, contrecœurs...) est mise en œuvre au niveau intérieur, permettant de garantir le contrôle climatique.

Avec l'ensemble des isolants et des solutions techniques (décrites dans les chapitres relatifs à l'énergie) mises en œuvre, le bilan de la rénovation est équivalent haute performance énergétique (HPE).

### Aménagement de la toiture

L'aménagement de la toiture présente différents aspects. Une partie est réservée aux éléments techniques de chauffage, ventilation, électrique et aux panneaux photovoltaïques (151 panneaux pour une puissance totale, crête estimée de 66,4 kWc).

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

L'ensemble des éléments techniques est regroupé dans un édicule en construction métallique, avec un revêtement périphérique en acier déployé, finition galvanisée à chaud.

Une seconde zone est aménagée avec un pavillon permettant au public d'avoir accès à des événements (expositions, vernissages...) grâce au prolongement de la cage d'escalier centrale du MAMCO et au prolongement des ascenseurs.

L'ensemble du complexe isolation étanchéité est intégralement remplacé, avec la mise en œuvre d'une isolation type polystyrène extrudé, avec forme de pente pour évacuation des eaux (épaisseur moyenne de 24 cm).

### Aménagements intérieurs

Les aménagements intérieurs peuvent être décomposés en quatre parties selon les fonctions principales listées ci-dessous, sans distinction de l'institution gestionnaire:

- surfaces stockage/ateliers sous-sol;
- surfaces accueil/caféteria, zones communes;
- surfaces expositions;
- surfaces administratives.

### Surfaces stockage/ateliers sous-sol

Cette zone située au sous-sol du bâtiment comporte de nombreuses fonctions, toutes très techniques (stockage, archives, ateliers, zone de peinture, vestiaires, locaux techniques), avec des finitions simples et résistantes.

Les sols existants (dalle brute) sont complétés dans les zones où des travaux sous radier ont été effectués et une peinture antidérapante est appliquée pour uniformiser l'ensemble.

Les cloisons sont en béton cellulaire, permettant un respect des différents compartimentages feu entre locaux, elles reçoivent pour finition deux couches de peinture, type dispersion.

La grande majorité des portes est EI30 et en acier thermolaqué afin de répondre aux exigences de compartimentage feu, les portes ne nécessitant pas de résistance particulière sont en bois avec une finition en peinture.

De manière générale, les faux plafonds sont inexistantes (à l'exception des zones humides des vestiaires) car de nombreuses nappes de distribution des réseaux techniques circulent en sous-face du plafond. Un isolant phonique et acoustique d'une épaisseur de 4 cm est collé en sous-face de dalle.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

La zone mutualisée comprenant les vestiaires, les sanitaires du personnel et le local nettoyage reçoit une finition carrelage au sol et faïence au mur.

Au niveau de l'électricité et des luminaires, le projet respecte les attentes des utilisateurs et utilisatrices avec des prises courants forts/faibles réparties dans les locaux, un WiFi privatif pour les institutions et des éclairages de travail dans les différents locaux, notamment des éclairages circadiens (solution qui permet de reproduire les cycles naturels de la lumière) dans les zones de préparation montage.

Les différentes zones de stockage, dépôts et archives ont été renseignées par les utilisateurs et utilisatrices afin de définir les zones dans lesquelles le climat est contrôlé:

- température  $T = 18-26^{\circ}\text{C}$  avec une tolérance de variation en vingt-quatre heures de  $\pm 2^{\circ}\text{C}$ ;
- humidité relative  $HR = 40-60\%$  avec une tolérance de variation en vingt-quatre heures de  $\pm 5\%$ .

#### *Surfaces accueil/caféteria, zones communes*

Principalement situées au rez-de-chaussée, ces surfaces accueillent de nombreuses fonctions avec la zone entrée public, groupes, billetterie, caféteria, cuisine de régénération, livraison, WC visiteurs et visiteuses, zone casiers, loge concierge et zone expositions grands formats.

La dépose de l'ensemble des pavés de bois dans le cadre de la dépollution, combinée aux fonctions d'accueil du public, a conduit à la création d'une nouvelle chape sur laquelle sera appliqué un traitement type peinture/vernis de sol mat et invisible.

L'ensemble des cloisons sera également en béton cellulaire avec une finition en peinture, les portes seront en acier thermolaqué afin de répondre aux exigences de compartimentage (EI 30).

La zone d'accueil/billetterie/caféteria est le premier lieu accessible au public, après le passage par un sas d'accès.

Comme l'ensemble du projet, cette zone est accessible aux PMR, avec des seuils/pentes adaptés, la mise en œuvre de portes coulissantes et des banquettes d'accueil à niveau.

Les meubles de la banque d'accueil sont des éléments modulables et réagencables en cas d'occupation spécifique (inauguration, vernissage), ces derniers sont des éléments au design simple «type industriel» en inox. L'îlot central de la zone accueil/billetterie comporte tous les éléments professionnels pour une uti-

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

lisation type café/restauration rapide. L'ensemble des tables et chaises (environ 48 places assises) sera choisi par la Ville sur propositions des architectes mandataires.

Une cuisine de régénération, située en continuité de l'espace cafétéria, est équipée avec un ensemble de matériel professionnel et avec des finitions qui respectent les normes d'hygiène en vigueur (surface lisse et lessivable type carrelage et faïence). L'ensemble de l'équipement recommandé par un bureau de planification de cuisines professionnelles permet la régénération des éléments dévoués à la cafétéria, mais également de la réception de service traiteur pour des événements (proximité de la zone livraison et des circulations verticales).

Un espace vestiaires (casiers métalliques thermolaqués), sanitaires, entrée groupes se situe au niveau de l'entrée historique du bâtiment sur la rue des Bains et en continuité de l'accueil principal, avec un accès par portes coulissantes.

Une zone entrée personnel, loge gardien (avec ensemble des installations de sécurité), livraison est présente au rez-de-chaussée. La zone livraison reçoit un auvent extensible type store et la zone de décaissage ouvre sur un monte-charge d'une capacité de 5 tonnes pour des dimensions de cabines nettes de 4,5 × 3 m.

### *Surfaces expositions*

Les surfaces d'expositions sont réparties principalement sur les étages allant du rez-de-chaussée au 3<sup>e</sup> étage compris (une salle polyvalente et le cinéma du CAC sont aussi présents au 4<sup>e</sup> étage). Ces surfaces de plateaux comportent des finitions/revêtements rappelant le passé industriel du bâtiment.

Les sols sont majoritairement des chapes brutes (existantes ou complétées selon les besoins projets) avec une finition type peinture «bouche-pore» transparente. Dans les étages expositifs du CAC (soit les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages du bâtiment C), l'ensemble des pavés de bois pollués a été remplacé par de nouveaux pavés en bois debout, d'une épaisseur de 8 cm.

L'ensemble des murs est recouvert de deux couches de peinture, type dispersion blanche. Les plateaux d'expositions peuvent être modulés par l'installation de cimaises amovibles (murs avec structures autoportantes et autostabilisées), permettant de créer différentes configurations au gré des expositions.

Au plafond, avec finition de deux couches de peinture, type dispersion blanche, circulent les différentes installations techniques d'expositions, avec:

- un rail multifonctionnel recevant le courant fort (prises électriques pour les éléments d'expositions), les éléments d'éclairages expositifs (spots, leds), les éléments courants faibles (signalisation secours, équipement sonore...). L'ensemble de ces fonctions peut être modulé sur les rails, disposés selon un

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

calepinage prévu avec les institutions, afin de pouvoir s'adapter aux différentes expositions;

- l'ensemble des ventilations (pulsion et extraction) est également situé aux plafonds et enrobé d'une couche d'isolation phonique permettant le respect des normes acoustiques (notamment le temps de réverbération);
- certaines surfaces d'expositions (notamment celles du CAC) comportent également un gril technique permettant de suspendre différents éléments relatifs aux expositions.

L'ensemble de ces surfaces d'expositions bénéficie d'un contrôle climatique, assuré par les éléments de ventilation, la mise en œuvre des brise-soleil orientables en façade et la présence de ventilo-convecteurs cachés derrière les contrecœurs des fenêtres.

Les éléments permettant le contrôle climatique sont détaillés dans le point «Description des installations techniques».

De plus, certains de ces espaces sont dotés de stores intérieurs toiles, permettant une occultation complète de l'ensemble.

#### *Surfaces administratives*

Les zones administratives se répartissent au rez-de-chaussée côté rue des Bains pour le CPG et au 4<sup>e</sup> étage pour le CAC et le MAMCO.

Pour le CPG, la présence de ces locaux au rez-de-chaussée permet d'avoir un accès direct au niveau de la rue des Bains.

Ces surfaces sont principalement des bureaux pour les collaborateurs et collaboratrices, avec des finitions similaires aux zones d'expositions (sols, murs, plafonds), respectant également le caractère industriel du bâtiment. Les places de travail ont été prédéfinies, permettant une implantation au plus près des éléments techniques (prises courant fort/faible, éclairage...).

Les salles de pauses au bénéfice des collaborateurs et collaboratrices sont équipées de mobilier de cuisine avec l'ensemble du mobilier et l'électroménager.

L'ensemble du mobilier de bureau et de la fourniture informatique (postes individuels, téléphones, serveurs...) reste à la charge des différentes institutions. Seule la mise à disposition de WiFi public Ville de Genève dans les espaces d'accueil et d'expositions du Bâtiment d'art contemporain est comptabilisée dans la délibération IV.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### **Description des installations techniques**

#### Chauffage et production d'eau chaude sanitaire (ECS)

Le chauffage et la préparation de l'ECS sont assurés par le réseau de chaleur CADéco Jonction disponible localement.

#### Traitement d'air/rafraîchissement

Le principe de distribution et de traitement d'air prévoit des monoblocs double flux par étages.

Ces centrales de traitement d'air sont toutes équipées d'une récupération de chaleur.

La conservation des collections nécessite l'utilisation de froid, produit par deux machines fonctionnant au fluide naturel HFO.

#### Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, d'une manière générale les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» ou équivalent.

Les installations sanitaires seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et la norme SIA 2026 «Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

#### Electricité

Installations techniques – électricité:

- installations électriques à courant fort et faible;
- comptages électriques statistiques pour chaque entité, centralisés au sous-sol;
- éclairage des parties communes avec dispositif d'automatisation ECO21;
- centrale photovoltaïque permettant de réduire l'achat d'électricité aux Services industriels de Genève (SIG);
- ensemble des éléments techniques permettant de raccorder un groupe électrogène de secours mobile (déjà acquis et stocké par la Ville de Genève, dans le cadre du plan OSTRAL).

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### Photovoltaïque

Le potentiel solaire du bâtiment sera exploité pour produire de l'électricité locale et renouvelable. Ainsi, il est prévu d'installer une centrale photovoltaïque d'une puissance de 66 kWc pour une surface totale d'environ 290 m<sup>2</sup>, elle produira annuellement environ 72 000 kWh, soit environ 10% de la consommation globale d'électricité du bâtiment.

L'électricité produite par cette centrale sera autoconsommée, permettant ainsi de diminuer l'achat d'énergie auprès des SIG, et le surplus sera revendu à ces derniers. Compte tenu du niveau d'équipement technique et de l'ouverture quasi quotidienne du musée, le niveau d'autoconsommation est estimé à 80%.

L'électricité produite permettra d'économiser l'émission d'environ 10 T de CO<sub>2</sub> annuellement.

Les recettes et économies d'achat d'électricité attendues pour cette installation se montent à 16 500 francs et l'amortissement est réalisé en six et sept ans, en tenant compte de la Rétribution unique (RU) de la Confédération.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

### **Surfaces, volumes**

La surface de plancher (SP) (selon la norme SIA 416) pour l'ensemble du BAC, partie réservée au public et partie réservée aux collaborateurs et collaboratrices réunis, atteint 10 179,5 m<sup>2</sup>.

Le volume bâti (VB) correspondant (selon la norme SIA 116) est de 46 824 m<sup>3</sup>.

### **Valeurs statistiques**

#### Délibérations I, II et IV – Rénovation bâtiment, éclairages pour les étages d'expositions, fourniture antennes WiFi public

Prix au mètre carré de plancher, SIA 416

CFC 2 + CFC 59, montant HT: 4769 francs par m<sup>2</sup>.

Prix au mètre cube, SIA 116

CFC 2 + CFC 59, montant HT: 1037 francs par m<sup>3</sup>.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### **Transition écologique et cohésion sociale**

#### Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Les besoins et enjeux énergétiques associés à ce projet ont fait l'objet de la plus grande attention. La rénovation du bâtiment a d'emblée été considérée comme une opportunité pour engager de manière optimale la transition énergétique du site dans son ensemble.

Le projet intègre notamment une centrale photovoltaïque, des installations climatiques ainsi qu'une enveloppe thermique performante.

D'après la loi sur l'énergie L 2.30, les bâtiments rénovés doivent l'être selon le standard de HPE-réno.

Le bâtiment atteindra ce standard de HPE en conciliant une conception énergétique performante et le respect de sa substance patrimoniale.

Cet objet sera alimenté pour ses besoins de chaleur par le réseau de chaleur CADéco Jonction des SIG, dont le taux de couverture en énergies renouvelables atteindra 75%.

Les locaux de stockage et d'expositions posséderont une installation de traitement d'air performante permettant la sécurisation et la conservation optimales des collections.

Les zones supérieures sujettes à d'importantes surchauffes estivales seront également équipées d'une installation de rafraîchissement.

#### Impact environnemental

Le projet respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chaleur et «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins en électricité.

Il permettra de réaliser la transition énergétique du bâtiment grâce à l'amélioration thermique de l'enveloppe, au remplacement des installations techniques avec une production de chaleur renouvelable et grâce à l'exploitation du potentiel solaire de la toiture pour la production d'électricité.

Le respect de critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, seront garantis.

En particulier, sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau ([www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch), chapitre «fiches CFC»).

### Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur, avec un raccordement sur le réseau de chaleur renouvelable du quartier et avec une installation solaire, n'engendrera pas d'émissions dans l'atmosphère et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

### Cohésion sociale et prévention des discriminations

Le Bâtiment d'art contemporain, comme tous les lieux culturels de la Ville de Genève, est ouvert à toutes et à tous. Les travaux de rénovation, de dépollution et de réaménagement visent à renforcer l'accès à la création contemporaine pour l'ensemble de la population. Une attention particulière a été portée à rendre visible l'entrée du BAC et à la suppression des barrières architecturales pour assurer l'accessibilité universelle. De plus, les nouveaux espaces d'accueil mutualisés entre les trois institutions abritées dans ce bâtiment, généreusement dimensionnés, intègrent un café, une salle polyvalente et de médiation ainsi qu'un plateau expositif en libre accès et gratuit au rez-de-chaussée.

### Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible», et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et usagères, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

L'association HAU, association pour une cité sans obstacles, a été consultée et les remarques émises, lors de la consultation, ont été intégrées dans le projet, selon le rapport du 10 février 2024.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### Estimation des coûts

#### Délibération I – Rénovation bâtiment

##### A. Estimation des coûts

			Fr.
CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		4 809 300
10	Relevés, études géotechniques		542 600
	101 Relevés	288 100	
	104 Sondages	120 000	
	105 Relevés, études géotechniques	134 500	
11	Déblaiement, préparation du terrain		2 932 800
	111 Défrichage	36 000	
	112 Démolitions	2 196 800	
	113 Démontages	700 000	
13	Installations de chantier en commun		1 033 500
	130 Installations de chantier en commun	1 033 500	
17	Fondations spéciales		300 400
	170 Fondations spéciales	300 400	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		36 560 300
20	Excavation		110 300
	201 Fouilles en pleine masse	110 300	
21	Gros œuvre 1		4 596 300
	211.1 Echafaudages	552 500	
	211.5 Béton et béton armé	2 570 100	
	211.6 Maçonnerie	908 400	
	213 Construction en acier	547 300	
	216 Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle	18 000	
22	Gros œuvre 2		11 154 000
	221 Fenêtres, portes extérieures	6 884 300	
	221.6 Portes en métal	576 500	
	222 Ferblanterie	827 400	

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et  
inscription d'une servitude à la FONDAMCO

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	225 Etanchéités et isolations spéciales	176 900	
	225.2 Isolations spéciales	861 500	
	225.4 Revêtements coupe-feu	100 000	
	226 Crépissage de façade	313 700	
	227.1 Peinture extérieure	524 900	
	228.2 Stores vénitiens	888 800	
23	Installations électriques		3 983 300
	230 Installations électriques	3 345 900	
	233 Lustrerie	137 500	
	237 Installations de sécurité	213 900	
	237.2 Installations de contrôle d'accès	286 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		5 539 400
	242 Production de chaleur	1 054 200	
	244 Installations de ventilation	2 051 100	
	246 Installations de réfrigération	1 558 800	
	249 Divers	875 300	
25	Installations sanitaires		1 470 700
	251 Appareils sanitaires courants	1 266 200	
	258 Agencements de cuisine	204 500	
26	Installations de transport		1 090 000
	261 Ascenseurs et monte-charge	1 090 000	
27	Aménagements intérieurs 1		6 276 600
	271 Plâtrerie	1 849 300	
	272.0 Portes intérieures en métal	2 032 500	
	272.1 Eléments métalliques préconfectionnés	496 800	
	273.0 Portes intérieures en bois	177 500	
	275 Systèmes de verrouillage	112 600	
	276 Fermetures intérieures	233 800	
	277 Cloisons en éléments	1 374 100	

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
28	Aménagements intérieurs 2		2 339 700
	281.0 Chapes	120 500	
	281.1 Revêtements de sol sans joint	390 400	
	281.6 Carrelages	22 200	
	281.7 Revêtements de sol en bois	606 300	
	283 Faux plafonds	12 500	
	285.1 Peinture intérieure	887 800	
	286 Assèchement du bâtiment	50 000	
	287 Nettoyage du bâtiment	250 000	
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		674 900
33	Installations électriques		544 900
	332 Installations de courant fort	544 900	
38	Aménagements intérieurs 2		130 000
	389 Signalisation	130 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		16 388 800
50	Frais de concours		770 200
	500 Frais de concours	680 600	
	501 Rétribution jury	89 600	
51	Autorisations, taxes		347 900
	511 Autorisations, gabarits, taxes	28 800	
	512 Taxes de raccordement	50 000	
	512.1 Taxe de raccordement électricité	104 100	
	512.2 Taxes de raccordement télécommunication	15 000	
	512.4 Taxes de raccordement eau	50 000	
	514 Autorisations et taxes	100 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		275 600
	521 Echantillons, essais de matériaux	50 000	
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	225 600	
53	Assurances		30 000
	530 Assurances	30 000	

## Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
56	Autres frais secondaires		1 025 900
562	Indemnisations de voisins	742 500	
564	Expertises	94 800	
565	Frais de voyage	148 600	
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	30 000	
568	Panneaux publicitaires	10 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		2 698 800
583	Réserves pour imprévus	2 698 800	
59	Comptes d'attente pour honoraires		11 240 400
591	Architectes	7 864 100	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	10 000	
592	Ingénieur-e-s civil-e-s	1 325 100	
593	Ingénieur-e-s électricien-ne-s	359 200	
594	Ingénieur-e-s en CV et conditionnement d'air	909 200	
595.0	Ingénieur-e-s en installations sanitaires	203 000	
596	Spécialistes	21 800	
596.0	Géomètres	21 400	
596.1	Géologues, géotechnicien-ne-s	40 000	
596.3	Physicien-ne-s des constructions	140 000	
596.4	Acousticien-ne-s	27 500	
596.9	Ingénieur-e-s désamiantage	52 600	
596.9	Economiste indépendant-e	9 500	
597	Ingénieur-e-s en sécurité	102 000	
599.0	Consultant-e-s accessibilité universelle	3 300	
599.2	Graphistes	50 000	
599.3	Ingénieur-e-s façadiers	23 900	
599.5	Ingénieur-e-s cuisinistes	22 400	
599.8	Eclairagistes	26 200	
599.9	Expert-e-s ascenseurs	29 200	

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
9	<i>Ameublement et décoration</i>		700 400
	90 Ameublement et décoration		700 400
	900 Ameublement	700 400	

**I. Coût total de la construction (HT) 59 133 700**

Arrondi à la centaine

*B. Calcul des frais financiers*

(sur 59 133 700 francs, soit valeur du terrain déduite)

**I. Coût total de la construction (HT) 59 133 700**

+ TVA 8,1% 4 789 800

**II. Coût total de l'investissement (TTC) 63 923 500**

+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5% 3 196 200

**III. Sous-total 67 119 700**

+ Intérêts intercalaires 2,25%, durée 48 mois 3 020 400

**IV. Coût total de l'opération (TTC) 70 140 100**

Dont à déduire:

– Crédits d'étude votés les 18 janvier 2011 (proposition PR-790 pour 2 400 000 francs – N° PFI 042.041.03) et 26 avril 2023 (proposition PR-1538 pour 2 800 000 fr. – N° PFI 042.041.05) 5 200 000

**V. Sous-total brut du crédit demandé (TTC) 64 940 100**

Recettes:

– Participation de la Fondation MAMCO 22 000 000

**Montant total des recettes 22 000 000**

**VI. Total net du crédit demandé (TTC) 42 940 100**

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Délibération II – Eclairages pour les étages d'expositions

A. Estimation des coûts

			Fr.
CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
3	Equipements d'exploitation		642 400
33	Installations électriques		642 400
333	Lustrerie – éléments d'éclairage pour les plateaux expositifs	642 400	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		32 100
583	Réserves pour imprévus	32 100	
<b>I. Coût total (HT)</b>			<b>674 500</b>

Arrondi à la centaine

B. Calcul des frais financiers

<b>I. Coût total (HT)</b>	<b>674 500</b>
+ TVA 8,1%	54 600
<b>II. Total net du crédit demandé (TTC)</b>	<b>729 100</b>

Délibération III – Servitude gratuite au bénéfice de la FONDAMCO

Les coûts liés à cette opération, soit les émoluments du Registre foncier et honoraires de notaire, sont, à bien plaisir, à charge de la Ville de Genève. Ils représentent une somme d'environ 55 000 francs de droits d'enregistrement et divers frais d'émoluments et notariés pour 15 000 francs. Toutefois, considérant que c'est une opération d'utilité publique couverte par les articles 28, 42, 46 et suivants de la loi sur les droits d'enregistrement (D 3 30), le Conseil administratif demandera formellement une exonération pour cette opération.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Délibération IV – Fourniture antennes WiFi public

A. Estimation des coûts

			Fr.
CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
3	Equipements d'exploitation		72 500
	33 Installations électriques		72 500
	334 Appareils consommateurs d'énergie	72 500	
<b>I. Coût total de la construction (HT)</b>			<b>72 500</b>

Arrondi à la centaine

B. Calcul des frais financiers

<b>I. Coût total de la construction (HT)</b>	<b>72 500</b>
+ TVA 8,1%	5 900
<b>II. Total net du crédit demandé (TTC)</b>	<b>78 400</b>

**Recettes**

Une convention a été signée le 4 mars 2020 entre le Conseil administratif et la FONDAMCO, la Fondation MAMCO, la Fondation CAC et la Stiftung Usine pour préciser les engagements financiers.

En sus de l'engagement du 15 mai 2017 de la Stiftung Usine à hauteur de 10 millions de francs, les fondations se sont engagées à rechercher auprès de privés un montant supplémentaire de 15 millions de francs. L'objectif à atteindre a été ainsi fixé à 25 millions de francs.

Par courrier du 16 avril 2024, la Fondation MAMCO annonce avoir réuni des soutiens privés en provenance de plusieurs donateurs, dont la Stiftung Usine, et s'engage ainsi à verser une contribution de 22 millions de francs à compter de l'entrée en vigueur du présent crédit de rénovation, après le vote du Conseil municipal et le délai référendaire. Les démarches se poursuivent et d'ici au traitement en séance plénière de ce crédit, des soutiens privés supplémentaires sont susceptibles de compléter ce financement privé.

Une contrepartie à ces apports privés est demandée, à savoir la garantie que le MAMCO pourra rester au moins trente ans dans le BAC. A cet effet, une servitude

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

de trente ans allouée à la FONDAMCO pour les locaux occupés par le MAMCO au BAC est proposée dans la délibération III.

Une subvention énergétique de l'ordre de 670 000 francs pourrait être octroyée par le programme bâtiment sous réserve de la validation du principe de la rénovation HPE et des éventuelles demandes de dérogation pour le solaire thermique.

Une rétribution unique de l'ordre de 20 000 francs pourrait être accordée par la Confédération pour soutenir la construction de la centrale photovoltaïque.

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035**

#### *Délibérations I et II – Rénovation bâtiment, éclairages pour les étages d'expositions*

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le numéro 042.041.06 du 19<sup>e</sup> PFI 2024-2035, en page 50, pour un montant brut de 44 800 000 francs (20 000 000 de francs net).

Le coût total de l'opération avait été estimé en 2010, avant études, à approximativement 44 800 000 francs, TVA et frais Ville de Genève compris, ce qui donne un coût de travaux, y compris honoraires, de 36 000 000 de francs TTC.

Ce montant a servi de base pour la réalisation du concours d'architecte en 2020, ce qui représenterait aujourd'hui, aux taux actualisés (selon indice genevois des prix de la construction du 19 décembre 2023, base octobre 2010), un coût total de l'opération, tous frais financiers compris, d'environ 53 000 000 de francs, pour un coût de travaux, y compris honoraires, de 42 500 000 francs TTC.

La présente estimation de 63 923 500 francs TTC (délibération I: coût travaux y compris honoraires) présente un surcoût de 21 423 500 francs TTC par rapport au montant du PFI actualisé de 42 500 000 francs TTC (coût travaux y compris honoraires), selon le paragraphe ci-dessus.

Ce surcoût s'explique selon les éléments listés ci-après, admis comme indispensables au fur et à mesure de l'avancement de l'étude menée par les mandataires:

*en francs hors taxes*

- part estimative due à l'élaboration du cahier des charges du concours dix ans après l'estimation des travaux de rénovation (environ 15%) 5 400 000
- part estimative due au renforcement des normes entre estimation initiale (année 2010) et devis général (environ 10%) (sécurité, accueil public, énergétiques, éclairages) 3 000 000

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

*en francs hors taxes*

– augmentation des prix suite aux conflits internationaux (exemple augmentation de 40% sur la fourniture des isolants)	600 000
– dédommagement installations de chantier (cour CPEG)	750 000
– traitement de l'ensemble des désordres de la façade (carbonatation) selon rapport ingénieur-e-s civil-e-s (INGPHI)	1 400 000
– intégration du parafoudre selon demande de la police du feu	400 000
– surcoût pour dépollution des pavés de bois, contamination plus conséquente qu'initialement prévue	400 000
– ajustement estimatif du traitement des fenêtres suite demande du Service des monuments et des sites (SMS) et réalisation prototype	1 450 000
– renforcement structurel suite coordination CVSE	750 000
– précision des demandes utilisateurs/utilisatrices et Ville de Genève (séparation de monoblocs de ventilation, prises supplémentaires...)	650 000
– reprise des canalisations sous radier (suite passage caméra complet)	400 000
– augmentation des divers et imprévus (pourcentage sur travaux)	810 000
– augmentation des honoraires mandataires (pourcentage sur travaux)	2 600 000

Comme indiqué plus haut sous le paragraphe intitulé «Recherches d'économies», des efforts importants ont été réalisés par les institutions en renonçant et adaptant leurs besoins et par les mandataires pour contenir au maximum les coûts.

L'ensemble des coûts énoncés au chapitre «Estimation des coûts» est issu du devis général des mandataires du 28 mars 2024 et a fait l'objet d'un contrôle par un économiste indépendant (variation globale de 0,8% constatée).

### Délibération III – Servitude gratuite au bénéfice de la FONDAMCO

Cette opération est une opération technique qui ne figure donc pas au PFI.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Délibération IV – Fourniture antennes WiFi public

Cet objet ne figure pas au 19<sup>e</sup> PFI 2024-2035.

**Budget de fonctionnement**

Délibérations I et II – Rénovation bâtiment, éclairages pour les étages d'expositions

L'impact du projet de rénovation du BAC sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève est une augmentation de la subvention annuelle à prévoir pour assurer la gestion des espaces mutualisés de 1418 m<sup>2</sup> répartis entre le rez-de-chaussée et le 4<sup>e</sup> étage, auxquels 417 m<sup>2</sup> sont à ajouter et correspondent à la toiture-terrasse accessible au public pour des événements spécifiques. Les trois institutions ont produit un document explicatif sur le fonctionnement de ces espaces avec une projection budgétaire annuelle qui est la suivante:

	Fr.
<i>Charges</i>	
Personnel	870 000
Programme	190 000
Communication et promotion	80 000
Informatique, téléphonie	80 000
Bâtiment (énergies, nettoyage, accès)	180 000
Administration	100 000
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>
<i>Produits</i>	
Billetterie	120 000
Boutique-librairie	30 000
Location à des tiers	150 000
Subvention à l'entité de gouvernance	1 200 000
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>

La FAMC reçoit, dès 2024, 262 850 francs de subvention annuelle nominale.

Dès lors, l'augmentation à considérer est de 937 150 francs.

Une partie de cette augmentation sera nécessaire déjà courant 2028 afin d'assurer la réouverture au public du BAC courant 2029.

C'est à partir de l'exercice 2029 que la totalité de l'augmentation sera nécessaire.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

La gouvernance des espaces mutualisés a fait l'objet d'examen et de discussions depuis 2021. Différents scénarii ont été considérés par les institutions et le DCTN, et le choix final s'est porté sur le dispositif suivant, également adopté par le Canton: la gestion des locaux mutualisés est remise à la FONDAMCO, fondation de droit public cantonal, qui régit le MAMCO, laquelle a validé cette nouvelle mission lors de sa séance du 16 avril 2024.

Ce sera donc la FONDAMCO qui devra bénéficier de l'augmentation de 1,2 million de francs précitée, étant précisé que les parts de la subvention FAMC allouées à la Fondation CAC et au CPG dès 2025 devront être réaffectées en faveur de la FONDAMCO le moment voulu, afin de pouvoir assurer la gestion des espaces mutualisés.

Ce choix résulte de plusieurs paramètres. Les financements privés sont apportés par la Fondation MAMCO qui a demandé une garantie de trente ans pour le MAMCO. Le MAMCO est la seule entité sous gouvernance d'une fondation de droit public (cantonal), le CAC est sous gouvernance d'une fondation de droit privé et le CPG est une association. Le MAMCO est donc la seule institution qui donne une garantie de pérennité. La FAMC est une fondation de droit privé et est amenée à devoir cesser ses activités en raison du fait notamment que le CPG n'en est pas membre. En outre, le MAMCO a été le gestionnaire des locaux libérés par l'UAV/FMAC et «Le Commun» depuis 2020, en associant le CAC et le CPG, plus particulièrement pour PLAYGROUND qui propose depuis 2023 des jeux créés par des artistes. Il a apporté la preuve de sa capacité de gestion de ce type d'espaces dans un mode de préfiguration, en particulier pour AGORA qui propose une exposition d'œuvres patrimoniales genevoises en libre accès. Enfin, le MAMCO est la seule institution du BAC à disposer de collections et à pouvoir organiser les expositions en libre accès prévues au rez-de-chaussée, étant précisé que bien entendu cet espace sera également investi ponctuellement par le CAC ou le CPG à l'occasion d'événements spécifiques tels que la BIM par exemple.

Le Canton partage ce choix de confier la gestion des espaces mutualisés à la FONDAMCO, dès lors que cette dernière l'a acceptée, et estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier la loi cantonale relative à la FONDAMCO pour formaliser cette gouvernance. Le Canton prévoit de le faire dans le cadre de la convention de subventionnement tripartite avec la FONDAMCO à compter de 2028. Les locaux mutualisés seraient ainsi mis à la disposition de la FONDAMCO par une convention de prêt à usage en référence au règlement sur les subventions municipales, à l'instar des locaux du CAC et du CPG qui feront également l'objet d'une telle convention.

Afin de prendre en compte les intérêts des trois institutions du BAC, la gestion de ces espaces fera l'objet d'un règlement instituant un comité de gestion

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

constitué à parité entre les trois institutions et une prise de décisions aux deux tiers des votant-e-s. Ce règlement devra préalablement avoir été validé par le DCTN.

Enfin, il s'agira également de prendre en considération l'évolution des subventions allouées par le Canton dans le cadre de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) aux institutions du BAC, de même que des augmentations des subventions respectives allouées aux trois institutions seront certainement sollicitées par ces dernières.

### Délibération III – Servitude gratuite au bénéfice de la FONDAMCO

Cette opération est une opération technique et ne nécessite aucun budget supplémentaire.

### Délibération IV – Fourniture antennes WiFi public

Cette opération de fourniture ne nécessite aucun budget supplémentaire.

## **Charges financières annuelles**

### Crédit I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 2 076 300 francs.

### Crédit II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 80 100 francs.

### Crédit III

Cette opération est une opération technique et ne nécessite aucun budget supplémentaire.

### Crédit IV

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 20 500 francs.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mars 2024 et ne comprennent aucune variation.

D'éventuelles futures augmentations des coûts ne sont pas provisionnées.

### **Autorisation de construire**

La requête en autorisation de construire est en cours de dépôt, simultanément à la présente demande de crédit.

### **Délai de réalisation**

Délibérations I, II et IV – Rénovation bâtiment, éclairages pour les étages d'expositions, fourniture antennes WiFi public

La rédaction des appels d'offres débutera immédiatement après la dépose de la présente demande de crédit.

La mise en concurrence des entreprises est prévue pour la fin de l'année 2024, permettant des adjudications et un début de chantier mi-mars 2025, mais en respectant le délai de deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé.

La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour mi-mars 2029, après environ quarante-huit mois de travaux, pour une réouverture au public courant 2029.

Délibération III – Servitude gratuite au bénéfice de la FONDAMCO

La servitude de trente ans portera ses effets à la fin du chantier de rénovation du bâtiment lors de la remise des locaux à la FONDAMCO.

### **Régime foncier**

Délibération III – Servitude gratuite au bénéfice de la FONDAMCO

Une servitude personnelle d'usage, à charge de la Ville de Genève et au profit de la FONDAMCO, sera constituée pour une surface d'environ 3660 m<sup>2</sup>. L'assiette de cette servitude correspond aux locaux propres au MAMCO (en usage exclusif) répartis sur les étages (sous-sol, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) du bâtiment érigé sur la parcelle N° 3255 du cadastre de Genève section Plainpalais.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Cette servitude accordée, à titre gratuit, aura une durée de trente ans et grèvera la parcelle ci-avant mentionnée.

L'inscription de cette servitude vient garantir la mise à disposition des surfaces mentionnées au profit de la FONDAMCO en vertu des fonds que la Fondation privée MAMCO a récoltés afin de participer financièrement aux travaux du bâtiment rénové. Cette servitude ne fait pas l'objet d'une contrepartie financière mais trouve son origine dans le cadre de la loi 9418 relative «à la création de la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain – FONDAMCO».

Les surfaces communes exploitées par la Ville de Genève et par la FONDAMCO (espaces sanitaires, accès et autres) feront l'objet d'une convention pour ce qui concerne leurs usages et entretiens.

La durée de la servitude démarrera à la fin des travaux au jour de la mise à disposition des locaux au profit de la FONDAMCO.

### **Services gestionnaires et bénéficiaires**

#### Crédit I

Service bénéficiaire: SEC.

Service gestionnaire: DPBA.

#### Crédit II

Service gestionnaire et bénéficiaire: SEC.

#### Crédit III

Service gestionnaire: département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité opérations foncières (UOF).

#### Crédit IV

Service gestionnaire et bénéficiaire: Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Crédit I	Crédit II	Crédit III	Crédit IV	Total	%
Gros œuvre	9 515 900	0	0	0	9 515 900	13%
Second œuvre	19 770 300	0	0	0	19 770 300	28%
Installations, équipements fixes	12 083 400	0	0	0	12 083 400	17%
Équipement d'exploitation	674 900	642 400	0	0	1 317 300	2%
Aménagements extérieurs	0	0	0	0	0	0%
Mobilier, équipements et jeux	700 400	0	0	0	700 400	1%
Équipements informatiques & bureautiques	0	0	0	72 500	72 500	0%
Frais secondaires et comptes d'attente	5 148 400	32 100	0	0	5 180 500	7%
Honoraires	11 240 400	0	0	0	11 240 400	16%
Frais financiers	11 006 400	54 600	0	5 900	11 066 900	16%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>70 140 100</b>	<b>729 100</b>	<b>0</b>	<b>78 400</b>	<b>70 947 600</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2024</b>	2 000 000	0	2 000 000
2025	12 000 000	2 000 000	10 000 000
2026	15 000 000	5 000 000	10 000 000
2027	15 000 000	5 000 000	10 000 000
2028	14 000 000	5 000 000	9 000 000
2029	7 747 600	5 000 000	2 747 600
<b>Totaux</b>	<b>65 747 600</b>	<b>22 000 000</b>	<b>43 747 600</b>

*Délibérations I – Rénovation bâtiment*

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEC

**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			0
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)			2 076 300
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			1 200 000
<b>Total des nouvelles charges induites</b>			<b>3 276 300</b>

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -3 276 300**

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Délibérations II – Eclairages pour les étages d'expositions

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEC

**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	80 100		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>80 100</b>		

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -80 100**

Délibération III – Servitude gratuite au bénéfice de la FONDAMCO

Cette opération est une opération technique foncière qui n'entraîne aucune dépense ou charge financière pour la Ville de Genève. Elle ne nécessite aucun investissement ni aucun budget supplémentaire.

Délibération IV – Fourniture antennes WiFi public

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	20 500		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>20 500</b>		

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -20 500**

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 64 940 100 francs, dont à déduire une participation financière de 22 000 000 de francs, soit un montant net de 42 940 100 francs, destiné à la rénovation, à la dépollution et au réaménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 64 940 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 18 janvier 2011 de 2 400 000 francs (PR-790, N° PFI 042.041.03), le crédit d'étude complémentaire voté le 26 avril 2023 de 2 800 000 francs (PR-1538, N° PFI 042.041.05), soit un total de 48 140 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2058.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 729 100 francs, destiné à financer les éclairages pour les étages d'expositions.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 729 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2038.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer une servitude d'usage d'environ 3660 m<sup>2</sup>, pour une durée de trente ans, et au profit de la FONDAMCO, surfaces propres au MAMCO (en usage exclusif) répartis sur les étages (sous-sol, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) du bâtiment érigé sur la parcelle 3255 du cadastre de Genève section Plainpalais.

*Art. 2.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit de la parcelle faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

#### *PROJET DE DÉLIBÉRATION IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

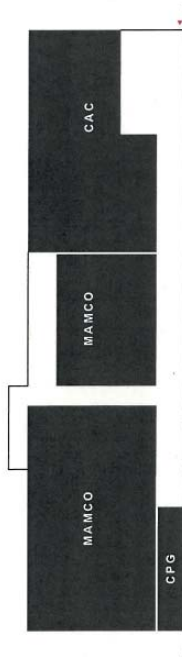
*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 78 400 francs destiné à la fourniture d'antennes pour la mise à disposition du WiFi public Ville de Genève dans les espaces d'accueil et d'expositions du Bâtiment d'art contemporain.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 78 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2032.

*Annexes:* plans et photos

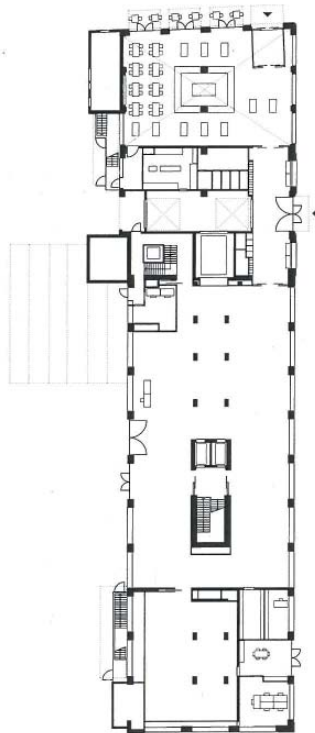
Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO



Espaces propres aux institutions



Espaces communs

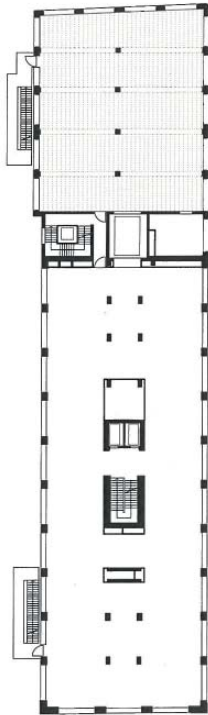


1:500

Rez-de-chaussée

KUEHN MALVEZZI CCHE

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO



1:500

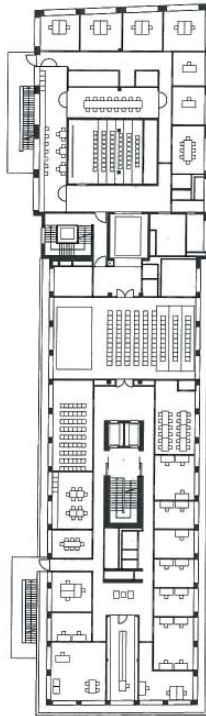
Etage d'exposition

KUEHN MALVEZZI CCHE

570

SÉANCE DU 24 JUN 2024 (soir)

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

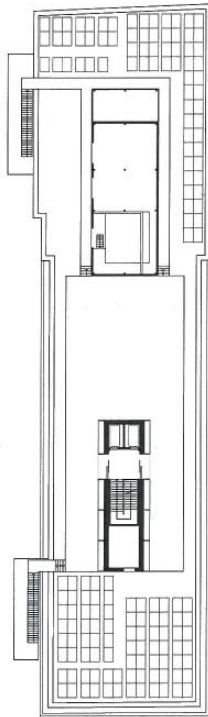


1:500

Etage 4

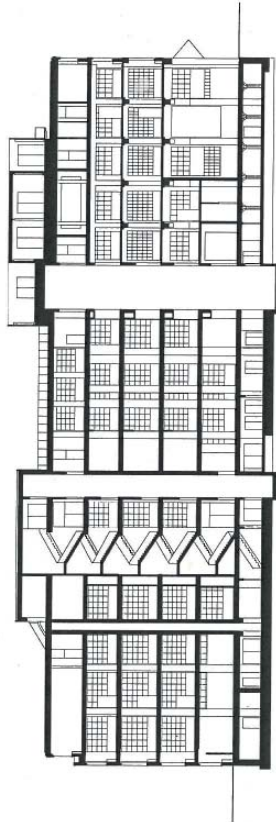
KUEHN MALVEZZI CCHE

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO



1:500  
Toiture

KUEHN MALVEZZI CCHE

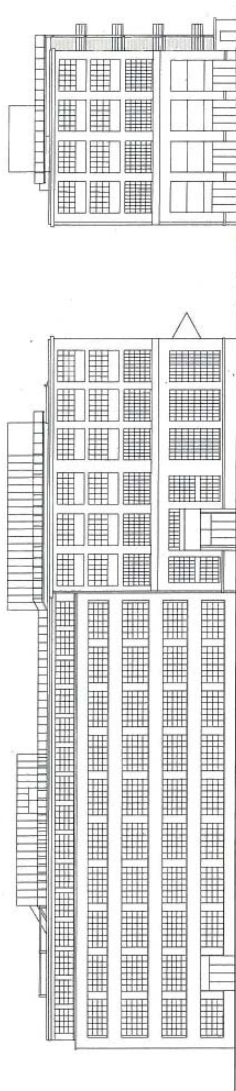


1:500

Coupe longitudinale

KUEHN MALVEZZI CCHÉ

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO



1:500

Elevations Rue des Bains et des Vieux-Grenadiers

KUEHN MALVEZZI CCHE



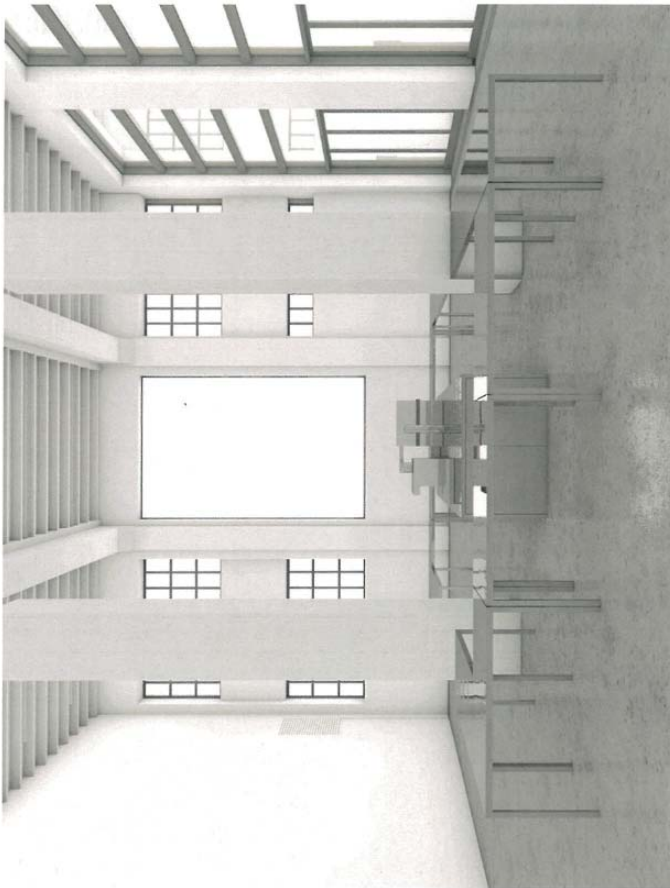
Vue depuis Rue des Bains

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO



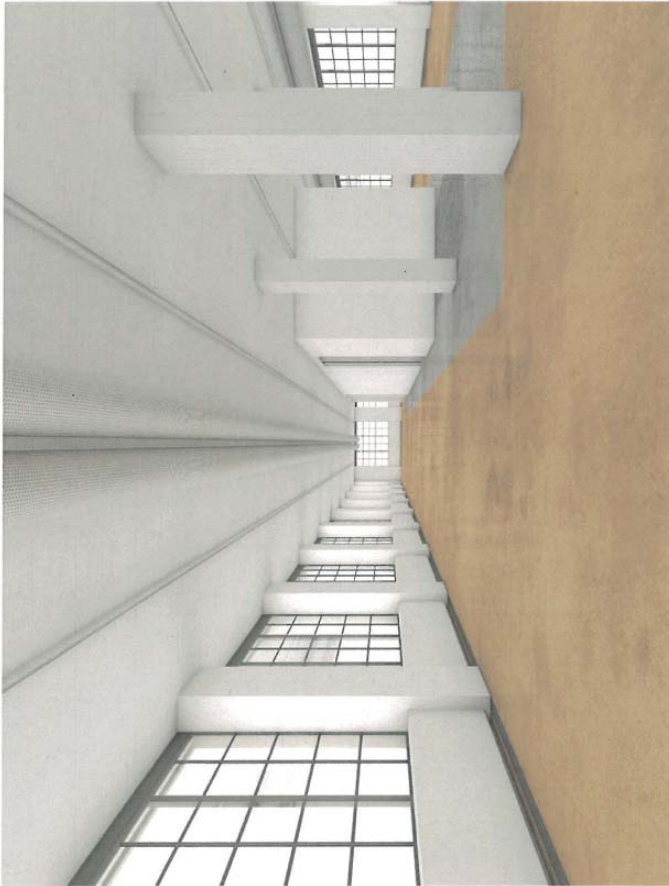
Prototypes de fenêtres

KUEHN MALVEZZI CCHE



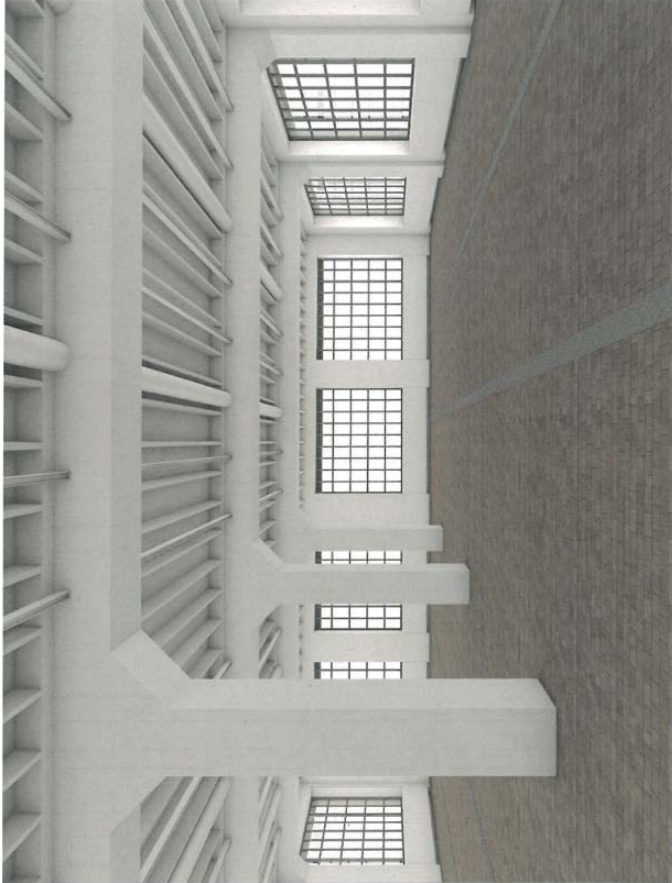
Hall d'accueil

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO



Exposition MAMCO

KUEHN MALVEZZI CCHE



Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO



Toit - Terrasse

KUEHN MALVEZZI CCHE

580

SÉANCE DU 24 JUIN 2024 (soir)

Proposition: rénovation et réaménagement du Bâtiment d'art contemporain et inscription d'une servitude à la FONDAMCO

—\*\*\*—

**La présidente.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (61 oui).

Proposition: aménagement par des fonds privés de la place de Hollande située sur le domaine public communal

**9. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2024 en vue de l'aménagement de la place de Hollande financé par des fonds privés, situé sur les parcelles du domaine public communal de la Ville de Genève N<sup>os</sup> 2985, 7630, 7631, 7342, 7340, 7627 et 7341 place de la Poste, fe. 51, Genève-Cité (PR-1632).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Le projet d'aménagement de la place de Hollande est né de la volonté d'une entité privée, la société Place de Hollande SA, exploitante et en charge de la rénovation du bâtiment dit «Le Rhône» (bâtiment I671). Cette dernière souhaite profiter des travaux qu'elle envisage d'entreprendre sur le bâtiment précité pour participer au réaménagement des espaces attenants.

Bien qu'elle soit l'une des portes d'entrées des Rues-Basses et située à proximité immédiate de l'important lieu d'échange en termes de mobilité que constitue la place de Bel-Air, la place de Hollande reste méconnue du grand public. Véritable îlot de chaleur urbain, ce lieu offre aujourd'hui un aménagement dénué d'attrait, révélateur de l'aspect fonctionnel et technique dans lequel il a été relégué durant des décennies. La rue Louis-Lucien-Rochat, qui relie les places de Hollande et de Bel-Air, est elle aussi laissée à ses seules fonctions de passage et d'arrière de bâtiments.

A une échelle plus large, la place de Hollande est également l'une des «pièces» importante du chapelet d'espaces publics majeurs du centre-ville historique qui s'étend le long de la ligne de tram (places Longemalle, du Molard, de la Fusterie, de Bel-Air, de l'Ile et de la Poste). Enfin, la place de Hollande constitue un espace d'articulation sur un parcours menant du Rhône au parc des Bastions en passant par la place de Neuve.

La nécessité de réhabiliter ce site a été unanimement reconnue. L'objectif étant d'offrir un espace public attractif en lien non seulement avec des bâtiments dont les rez-de-chaussée vont être transformés de façon à s'ouvrir sur des prolongements extérieurs de qualité, mais aussi comme un maillon s'inscrivant dans une volonté d'accompagner la transformation des espaces publics en des lieux plus accueillants, résilients vis-à-vis de la chaleur en ville et supports d'échanges sociaux et de biodiversité.

Proposition: aménagement par des fonds privés de la place de Hollande située sur le domaine public communal

### **Exposé des motifs**

Dans le cadre du projet de transformation du bâtiment «Le Rhône» et en vue d'accueillir à la fois des restaurants, des commerces et des bureaux (autorisation de construire N° DD 320 480/1), la société Place de Hollande SA a manifesté le désir de réaménager ladite place et a sollicité, à ce titre, l'autorisation de la Ville de Genève.

En effet, la reconquête de cet espace public est l'occasion de transformer des espaces ordinaires en véritables lieux de qualité qui, au-delà de la pacification des voies de circulation, redonnent sa place aux usages, révèlent la dimension historique du lieu et questionnent l'habitabilité des villes. En associant les réseaux de l'espace public à la présence du végétal, les nouveaux aménagements participeront à la transition écologique, sociale, économique et viendront compléter ceux des places déjà piétonnisées afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitantes et habitants et offrir des espaces conviviaux et de qualité.

D'entente avec la Ville de Genève et sous le pilotage de la société, un concours sur invitation a été mené afin de convenir d'un projet qui profite à chacune des parties. Le jury de concours réunissant différents professionnels et personnel de la Ville s'est tenu le 4 octobre 2023 et a recommandé le projet «Si l'on prenait le temps» établi par le bureau d'architectes-paysagistes Studio Mint.

Une convention relative aux modalités de développement et aux conditions de réalisation du projet d'aménagement de la place de Hollande est en cours de signature par les deux parties, à savoir la Ville de Genève et Place de Hollande SA.

### **Description de l'ouvrage**

Le projet intitulé «Si l'on prenait le temps», développé à la suite du concours, vise à requalifier ladite place par un dessin simple et élégant tenant compte des nombreuses contraintes techniques du site (réseaux souterrains, poteaux et câbles aériens des Transports publics genevois (TPG), trappes des Services industriels de Genève (SIG), circulations des bus, trams, ayants droit, etc.). La vision développée est celle d'une place-jardin s'organisant autour de grandes poches plantées, apportant de la perméabilité et de la diversité au cœur de cet espace de rencontre.

Le projet prévoit de supprimer l'enrobé existant, qui renvoie à un caractère routier et fonctionnel, et propose d'unifier les espaces piétonniers de la place par un seul matériau traité de façade à façade, à savoir des pavés granit. Seule l'emprise des voies de circulation, dont les gabarits sont maintenus, est matérialisée par un sol différent en béton, marquant de fait et de façon discrète la limite d'une zone de danger. Le régime actuel de circulation est conservé et est complété par la mise en zone piétonne, sans dérogation pour les vélos, des deux espaces situés

Proposition: aménagement par des fonds privés de la place de Hollande située sur le domaine public communal

de part et d'autre du flux motorisé. Ce statut renforce le fait que la place est destinée aux piétons et permet également un meilleur contrôle en cas de stationnement illicite. Les stationnements vélos présents initialement sur la place sont repositionnées à proximité sur le quai de la Poste.

Le long de la rue du Stand, la suppression des stationnements deux-roues motorisés permet l'élargissement du trottoir offrant ainsi une promenade large et généreuse au droit des futurs restaurants. Le trottoir ainsi élargi, en béton type «Ville de Genève», permet d'agrandir la place et de réduire la traversée piétonne. Quelques places motos situées devant l'entrée du bâtiment du Crédit Agricole Indosuez sont également supprimées. La majorité des places deux-roues motorisés sont relocalisées à proximité dans le quartier.

De nouvelles surfaces plantées sont disposées dans les rares endroits libres d'infrastructures aériennes et de réseaux en sous-sol. Les arbres existants sont maintenus et de nouveaux sujets de première et deuxième grandeurs complètent l'arborisation des lieux. En plus d'être adaptés au milieu urbain, ces arbres sont tous résistants au réchauffement climatique. Cette association d'arbres de tailles, de feuillages et de formes variés assure une diversité d'ambiances et une grande expressivité au cours des saisons. Sous la canopée, les nouveaux îlots de verdure sont plantés d'arbustes et de vivaces de différentes hauteurs qui génèrent une ambiance de jardin urbain. Une bande plantée le long du bâtiment du Crédit Lyonnais prolonge cette ambiance jardinée jusqu'à la place de Bel-Air. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la gestion des eaux de surface avec une infiltration de ces dernières quand cela est possible.

Différentes assises invitent les usagères et les usagers à faire une pause sous l'ombre agréable de la nouvelle végétation ou au soleil selon les différentes envies de la journée. Un bassin décoratif et une fontaine à boire «Tête de lion» apportent fraîcheur et animation lors des belles saisons. En complément, un concept d'éclairage en mâts, tenant compte des recommandations du Plan lumière II (PLII) de la Ville de Genève, vient compléter l'éclairage fonctionnel routier des suspensions et apporte une dimension humaine à la place.

## **Transition écologique et cohésion sociale**

### *Impact environnemental*

Outre le fait que le projet est en adéquation avec les plans d'arborisation et stratégique de végétalisation de la Ville de Genève, cet objet est conforme à la stratégie municipale d'urgence climatique et s'inscrit dans les objectifs du Plan directeur de la Ville de Genève en matière de développement durable. En effet, le projet comporte une nouvelle composante «Nature en Ville» et participe aux actions pour atteindre les objectifs que s'est fixés la Ville de Genève en termes

Proposition: aménagement par des fonds privés de la place de Hollande située sur le domaine public communal

de biodiversité, de préservation de la qualité des sols et de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Le projet prévoit également une désimperméabilisation des sols, une restitution des eaux pluviales directement au sol par infiltration, des accès à l'eau potable et à un point de fraîcheur (fontaines à boire et bassin) ainsi que la mise en application des prescriptions du PLII (économie d'énergie et réduction de la pollution lumineuse, etc.). Enfin, le nouvel aménagement améliore le cadre et la qualité de vie au sein du quartier avec des impacts positifs sur la santé, notamment l'encouragement à la marche à pied et la sécurité des habitantes et des habitants ainsi que des usagères et des usagers.

### *Cohésion sociale et prévention des discriminations*

Les aménagements proposés répondent pleinement aux enjeux de genre, de promotion de l'égalité et de prévention des discriminations. La place de Hollande sera un lieu convivial qui s'adressera à toute la population. De même, le projet proposera des aménagements satisfaisants aux enjeux d'accessibilité universelle.

### **Estimation des coûts**

Tous les frais relatifs aux études, à l'élaboration du projet y compris l'autorisation de construire et aux travaux de réalisation sont à la charge de Place de Hollande SA. Le budget des travaux était d'environ 1 million de francs. Dès lors, la Ville de Genève n'a pas de dépenses d'investissement à prévoir.

### **Délai de réalisation**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Place de Hollande SA. En mai 2024, Place de Hollande SA a déposé à l'Office des autorisations de construire (OAC) une requête en autorisation de construire DD 332 762/1 visant la réalisation du projet décrit précédemment.

Sous réserve de l'entrée en force de ladite autorisation de construire, le début intentionnel des travaux est prévu en janvier 2025 pour une durée d'environ douze mois. Jusqu'à la remise de l'ouvrage à la Ville de Genève, Place de Hollande SA assure tous les risques et périls en lien avec la réalisation du projet d'aménagement.

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI)**

Il s'agit d'une opération d'aménagement de l'espace public qui sera financée par des fonds privés puis remise à la Ville de Genève. Cette opération ne concerne pas le PFI qui ne contient pas de ligne relative à cet objet.

Proposition: aménagement par des fonds privés de la place de Hollande située sur le domaine public communal

### **Budget de fonctionnement**

Le nouvel aménagement n'engendrera pas d'augmentation substantielle des charges d'entretien et de nettoyage de la Ville de Genève. Toutefois, avec la mise en œuvre des nouvelles surfaces plantées et du nouveau mobilier urbain, il est nécessaire d'anticiper les coûts associés à l'entretien du vivant qui est à la fois un gage de succès et une nécessité au regard des bienfaits multiples que le végétal apportera pendant des années.

L'entretien et le nettoyage de ces aménagements vont générer des budgets supplémentaires sur les dépenses générales comme suit:

- de 28 000 francs les trois premières années puis de 22 000 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE), destinés à l'entretien des arbres et à l'entretien de la végétalisation des espaces verts;
- de 5000 francs par année pour le Service logistique et manifestations (LOM), destinés à l'entretien des bancs courbes;
- de 12 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), destinés à l'entretien de la fontaine à boire et du bassin.

### **Charges financières annuelles**

Il s'agit d'une opération d'aménagement qui ne génère aucune charge financière puisque l'investissement est réalisé par des fonds privés.

### **Autorisation de construire**

Place de Hollande SA a déposé en mai 2024 auprès de l'OAC une requête en autorisation de construire DD 332 762/1 visant à la réalisation du projet décrit précédemment.

### **Régime foncier**

Le projet d'aménagement se situe sur le domaine public communal constitué de diverses parcelles, à savoir:

- parcelle N° 2985: place de Hollande;
- parcelle N° 7630: rue Louis-Lucien-Rochat;
- parcelle N° 7631: parties de la rue de la Corraterie;
- parcelle N° 7342: parties de la rue du Stand;
- parcelle N° 7340: partie de la place de Bel-Air;

Proposition: aménagement par des fonds privés de la place de Hollande située sur le domaine public communal

- parcelle N° 7627: parties du quai de la Poste;
- parcelle N° 7341: place de la Poste, fe. 51, Genève-Cité.

Place de Hollande SA est l'exploitante du bâtiment dit «Le Rhône» (bâtiment I671) et est propriétaire des parcelles N° 6981, fe. 51, Genève-Cité, sises places de Hollande 2 et de la Poste 1-3 et rue du Stand 57-59.

### Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de cette demande de crédit est l'AGCM.

### Tableau récapitulatif des coûts de fonctionnement

#### IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (en francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: SEVE, LOM et AGCM

#### CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	45 000	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>45 000</b>	

#### REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-45 000</b>
---	----------------

Proposition: aménagement par des fonds privés de la place de Hollande située sur le domaine public communal

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la société Place Hollande SA en vue de l'aménagement de la place de Hollande;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal valide l'aménagement de la place de Hollande financé par des fonds privés, situé sur les parcelles du domaine public communal de la Ville de Genève N<sup>os</sup> 2985, 7630, 7631, 7342, 7340, 7627 et 7341 place de la Poste, fe. 51, Genève-Cité.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à conclure et à signer tous les actes et conventions nécessaires à cette opération.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

—\*\*\*—

**La présidente.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (61 oui).

**10. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 669 000 francs destiné à financer des travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines (PR-1633).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Le budget d'entretien annuel 2024 alloué au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), rattaché au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), ne suffira pas à faire face aux besoins indispensables en matière d'entretien des monuments et fontaines.

Cette situation s'explique par des dépenses exceptionnelles et imprévues, qui viennent s'ajouter aux dépenses courantes d'entretien nécessaires, et qui ne peuvent pas être reportées, notamment pour les raisons sécuritaires exposées ci-après.

**Quai Bezanson-Hugues – barrières**

Suite au constat, lors d'un contrôle annuel de l'état des barrières, d'importantes dégradations (défaut de stabilité et résistance) de certaines zones du garde-corps présent sur le quai Bezanson-Hugues, des travaux d'urgence, consistant à rénover et remplacer un linéaire de 60 m de barrières, sont nécessaires.

Compte tenu du caractère sécuritaire et urgent des travaux précités, des dépenses ont déjà été engagées à ce jour afin de sécuriser les abords dudit quai, dans l'attente du démarrage des travaux. Le coût final de l'opération de remise en état des barrières est estimé à 200 000 francs, sous réserve d'imprévus lors de l'exécution. Les travaux devraient être terminés en novembre 2024.

**Bassin du Mur des réformateurs**

Le bassin situé dans un lieu emblématique de la Ville de Genève devant le Mur des réformateurs, n'est actuellement plus fonctionnel en raison d'importants problèmes d'étanchéité. Par ailleurs, le collecteur assurant la vidange des eaux de la fontaine et la récupération des eaux de pluie provenant de la terrasse située devant le bassin doit également être reconstruit et un risque d'effondrement est avéré.

## Proposition: travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines

Les travaux à réaliser sont donc conséquents et complexes en raison de la structure de ce bassin, de sa taille et de la technicité dans l'intervention sur le collecteur. Les coûts estimés, sous réserve d'imprévus lors de l'exécution, soit 409 000 francs, se décomposent ainsi:

- études: 15 000 francs;
- étanchéité: 151 000 francs;
- collecteur: 213 000 francs;
- travaux de serrurerie et de sanitaire: 30 000 francs.

Comme précédemment évoqué, compte tenu du caractère sécuritaire et urgent des travaux à réaliser et afin de permettre la mise en fonction de ce bassin avant la fin de la période estivale, les engagements financiers ont déjà été initiés afin de pouvoir débiter les travaux rapidement.

**Point d'eau quai Ansermet**

La Maison de quartier de la Jonction nous a interpellés sur le caractère urgent du manque de point d'eau à disposition au niveau du quai Ansermet et plus particulièrement dans le parc du Chat (face au bâtiment Science II/III).

Les travaux nécessitent la réalisation d'une tranchée pour assurer l'alimentation en eau, la réalisation d'une chambre et l'installation sanitaire.

Les coûts estimés sont de l'ordre de 60 000 francs.

Les travaux seront prévus au plus tôt afin de permettre la mise en service dans le courant de l'été 2024.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 669 000 francs destiné à financer des travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2024 du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, centre de coûts 26020399, politique publique 71, «Approvisionnement en eau», groupe de comptes 31, compte 3141.040.

—\*\*\*—

**La présidente.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent de voter cet objet sur le siège.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Je remercie le bureau et les chefs de groupe de proposer de voter cet objet sur le siège. Vous êtes en effet saisis d'un crédit budgétaire supplémentaire de 669 000 francs destiné à financer des travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines. Il s'agit de barrières dégradées sur le quai Bezanson-Hugues, qui se situe en amont du pont de l'Île sur la rive gauche, et du bassin du Mur des réformateurs. Cette proposition propose également de financer un nouveau point d'eau au parc dit du Chat, qui se situe en face de Science II/III au quai Ernest-Ansermet.

## Proposition: travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines

S'agissant du bassin devant le Mur des réformateurs, il est hors service en raison de gros problèmes d'étanchéité. Les collecteurs qui vidangent ce bassin ainsi que les eaux pluviales de la terrasse doivent être entièrement reconstruits. Cela a mis du temps puisque les services ne trouvaient pas où était le problème. On n'arrivait pas à comprendre où partait l'eau. On a dû faire l'équivalent d'un scanner pour trouver la problématique liée à ce bassin. J'ai estimé qu'il était important qu'il puisse être remis en état pour la belle saison, c'est-à-dire que les travaux pourraient commencer le 8 juillet si vous acceptez ce crédit. Il y en a pour un peu plus de 400 000 francs, c'est précisé à la page 2 de la proposition. Il serait important que ce Mur des réformateurs puisse être réparé pour l'arrivée de la belle saison et des touristes.

Les barrières du quai Bezanson-Hugues sont contrôlées une fois par année; lors de la dernière inspection les services ont été consultés et des démarches avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau) ont été effectuées. Il s'agit de remplacer une partie du garde-corps qui nécessite d'être changé sur environ 60 m, ce qui représente à peu près la moitié du quai. Des dépenses urgentes ont déjà été engagées pour mettre des barrières, les travaux pourraient être terminés au mois de novembre; vous avez sans doute découvert qu'il s'agit d'un montant d'environ 200 000 francs.

J'ai aussi été auditionnée en commission au sujet de la fontaine du parc de la Jonction suite à une demande de la maison de quartier de la Jonction qui a été ajoutée à la dernière minute. Ça concerne donc ce parc dit du Chat, comme je le disais précédemment, au bord de l'Arve, qui dispose d'équipements de fitness en plein air. Le Conseil municipal est actuellement saisi de la motion M-1813 qui vise à augmenter la canopée du quartier de la Jonction et à l'équiper en fontaines à boire ainsi qu'en jeux d'enfants. Dans ce quartier il manquait l'ajustement de cette fontaine, ce que nous prévoyons de faire pour un coût estimé de 60 000 francs. On a affecté le chef de projet pour aller dans ce sens rapidement, si bien que ces trois éléments pourraient être réparés très prochainement. Si tel n'est pas le cas, il faudra attendre le passage en commission et ce sera pour 2025 au plus tôt. Je vous remercie de bien vouloir voter ce crédit de budget supplémentaire.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (64 oui).**

**M. Jean-Luc von Arx (LC).** Puisqu'on parle de fontaines dans ce crédit spécial, je souhaitais en profiter pour dire à M<sup>me</sup> Perler, vous transmettez, Madame la présidente, qu'en commission nous avons vu qu'elles sont maintenant munies de boutons-pressoirs alors que le souhait avait été formulé par les marchands du marché de Rive d'avoir une fontaine sans bouton-pressoir pour bénéficier d'eau

## Proposition: travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines

rapidement le matin lorsque tout le monde se précipite aux fontaines. Je profite donc des transformations contenues dans ce crédit supplémentaire sur les fontaines pour vous passer le message. Je vous remercie beaucoup, Madame.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). M<sup>me</sup> la magistrate Perler a tout expliqué, donc je ne vais pas revenir sur les raisons de voter ce texte en urgence alors que l'été arrive et que nous conseillers municipaux sommes en vacances dès demain. On ne pourra donc pas traiter ce texte, sachant par ailleurs que le montant ne le demande pas. Il y a de vraies urgences. Sur la question du parc du Chat et du besoin d'une fontaine supplémentaire à cet endroit-là, on a déjà étudié la motion M-1813 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, on a été auditionnés, on est allés à la maison de quartier de la Jonction pour rencontrer ses représentants qui expliquaient au nom des habitants qu'ils avaient besoin de points d'eau et qu'ils avaient chaud en été.

On a donc déjà étudié la question et a priori les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement étaient assez unanimes sur ce sujet. Toujours par rapport à l'eau, ce point n'est pas noté dans la proposition mais je sais qu'il y avait une autre urgence concernant l'eau à la Jonction, précisément dans le cadre de l'aménagement des jeux au parc Gourgas. Si jamais vous vouliez en profiter, Madame Perler, pour aménager de manière plus large le jeu d'eau du parc Gourgas, je vous conseille d'aller à Satigny, il y a un très joli jeu d'eau qui part d'un unique point d'eau avec plein de choses à faire. Ce serait peut-être une option pour rafraîchir les habitants et surtout les enfants de ce parc. Nous, les Verts, voterons bien sûr cette proposition.

**M. Christo Ivanov** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je me permets d'intervenir car récemment la statue de l'impératrice Sissi au quai du Mont-Blanc a été dégradée et maculée de peinture. Je pense que le Conseil administratif serait bien inspiré de nettoyer le monument au moment où les touristes vont arriver. Merci beaucoup, Madame la magistrate. Nous voterons votre proposition.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (64 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Proposition: travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 669 000 francs destiné à financer des travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2024 du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, centre de coûts 26020399, politique publique 71, «Approvisionnement en eau», groupe de comptes 31, compte 3141.040.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

- 11. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 10370115 francs voté le 5 octobre 2021 (proposition PR-1455), pour un montant total de 3 865 600 francs, soit:**
- **2 748 100 francs destinés à compléter le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP pour le projet Core ERP (montant de base);**
  - **1 117 500 francs destinés à compléter le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP pour un outil de planification et d'exécution budgétaire (montant supplémentaire optionnel) (PR-1629).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Le Conseil municipal votait le 5 octobre 2021 la proposition PR-1455 afin d'assurer le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP. Ce programme, appelé Programme Novo ERP, consiste, pour sa grande majorité, au basculement de la version de SAP utilisée aujourd'hui par la Ville de Genève (version ECC 6.0) vers la nouvelle version de SAP S4/HANA.

Pour rappel, la solution logicielle SAP couvre différents domaines métiers essentiels au bon fonctionnement de l'administration: les finances (pour la comptabilité financière et analytique de la Ville ainsi que pour le budget), les achats (pour la gestion des achats, commandes, factures fournisseurs et contrats), les ressources humaines (pour la gestion des temps, la budgétisation des coûts du personnel et la gestion des salaires) et enfin les subventions (pour la gestion des subventions dans le domaine de la culture, du sport, du social ou encore les subventions du Service Agenda 21 – Ville durable (A21) et d'autres services).

Une «étude Novo ERP» avait été préalablement réalisée entre 2019 et 2020 par un prestataire externe afin de recenser les besoins des métiers et de proposer une feuille de route pour le renouvellement. Cette étude avait ainsi abouti à la demande de crédit PR-1455.

### **Exposé des motifs**

Depuis le vote du crédit, les équipes ont complété les premières étapes du programme en quasi-adéquation avec la planification présentée dans la proposition PR-1455.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

L'acquisition des licences et le changement d'infrastructure nécessaires ainsi que la migration du progiciel dans sa version actuelle (SAP ECC 6.0) vers la nouvelle technologie (SAP for HANA) ont été effectués avec succès.

Les équipes ont également développé et mis en service une suite de nouvelles applications pour une gestion largement améliorée des subventions et des prestations sociales de l'administration (portant sur un volume financier de plus de 280 millions de francs par an), projets qui se sont avérés plus ardues et complexes qu'anticipés.

En parallèle, les responsables des processus transverses des domaines financiers, achats, logistique et ressources humaines (RH) ont défini le périmètre fonctionnel exact de la migration du cœur du système.

Ce projet appelé «Core ERP» a nécessité le lancement d'un appel d'offres public pour choisir le prestataire qui va nous accompagner pour la migration vers SAP S/4, sur la base d'un cahier des charges précis et détaillé. Le retour de cet appel d'offres et notamment son coût est désormais connu et supérieur aux attentes.

Les équipes techniques appréhendent à présent mieux les environnements supplémentaires et travaux techniques qui seront nécessaires pour assurer pleinement cette migration ainsi que les coûts associés. La compréhension plus fine de la nouvelle version standard de SAP (S4/HANA) a ainsi mis en lumière que celle-ci n'incluait pas les modules couvrant la planification et l'exécution budgétaire. Des solutions de contournement existent et permettraient d'assurer la continuité des opérations de la Ville de Genève, mais celles-ci sont loin d'être optimales et induiraient des restrictions qualitatives par rapport à l'évolution des besoins et des attentes en matière de gestion budgétaire. C'est pourquoi le périmètre du programme initial se doit d'être modifié pour intégrer cette nouvelle contrainte. Il est à noter que tôt ou tard cette évolution devrait être effectuée et donc financée, et qu'il serait plus onéreux et complexe de le faire ultérieurement qu'en l'intégrant dès à présent dans le programme Novo ERP.

Il ressort de cette connaissance approfondie qu'un financement complémentaire de 3 865 600 francs (toutes taxes comprises (TTC) incluant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les intérêts intercalaires) est nécessaire pour mener à bien le programme et contribuer sensiblement à l'amélioration de l'efficacité de l'administration tout en facilitant l'accès aux prestations pour les bénéficiaires et usagers, consistant à:

- a) compléter le financement du Programme Novo ERP pour sa partie Core ERP;
- b) financer l'acquisition et le développement des modules nécessaires permettant la planification et l'exécution budgétaire.

Proposition: complément au financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP

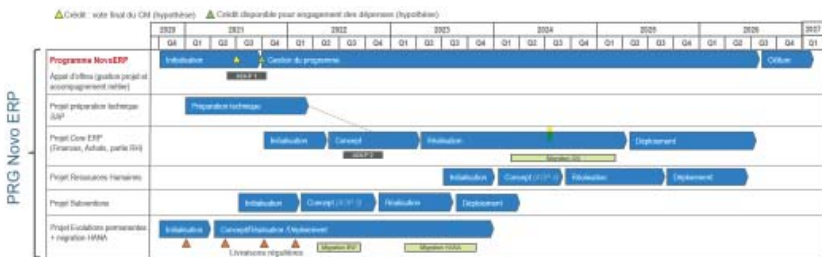
**Montant de base de 2 748 100 francs, destiné à compléter le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP pour le projet Core ERP**

*Périmètre, planification et estimation financière initiales (proposition PR-1455)*

Le périmètre initial du programme Novo ERP prévoyait cinq projets:

1. Le projet de préparation technique SAP S/4 Hana.
2. Le projet de migration SAP S/4 Hana avec une standardisation des processus Finances, Achats, Salaires et budgets RH.
3. Le projet qui s’attachera à sélectionner une solution spécifique à la gestion du «cycle de vie» du collaborateur/de la collaboratrice, depuis son recrutement jusqu’à son départ, y compris la formation, des évaluations périodiques, etc.
4. Le projet de sélection, implémentation et migration vers une ou plusieurs solutions pour la gestion des subventions.
5. Le projet qui assurera la livraison d’évolutions permanentes sur la plateforme actuelle, ECC 6.0, dans l’attente des implémentations sur SAP S/4.

La planification prévoyait un démarrage des travaux en 2021 et une clôture du programme fin 2026.



L’estimation financière initiale de la proposition PR-1455 était la suivante:

*Coûts totaux de la proposition PR-1455*

Renouvellement du progiciel SAP	9 929 900
Locaux et équipements	<u>1 077 215</u>
<b>Total du crédit initial (TTC)</b>	<b>10 370 115</b>

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du logiciel de gestion SAP

*Etat du programme et réalisations effectuées*

A ce jour, l'état des lieux des cinq projets initiaux est le suivant:

1. Le projet.
2. De préparation technique SAP S/4 Hana s'est transformé en projet de migration technique:

Une première migration de la solution actuelle (ECC 6.0) a été effectuée vers une nouvelle infrastructure technique (base HANA), hébergée et opérée par la société SAP Suisse SA. Ce projet est terminé et a coûté 345 540 francs. Les frais de licences (passage en mode abonnement) ainsi que les frais d'hébergement et d'opérations (passage en mode Cloud privé, c'est-à-dire opéré par les équipes SAP sur des serveurs hébergés à Zurich) ont été financés par une augmentation du budget de fonctionnement de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) depuis 2023 (charges induites par la proposition PR-1455).

3. Le projet de migration SAP S/4 HANA, incluant notamment une standardisation des processus Finances, Achats, Logistique, Salaires et Budgets:

L'initialisation de ce projet appelé «Core ERP» est terminée. L'appel d'offres public pour choisir le prestataire qui va nous accompagner pour la migration vers SAP S/4 a été lancé début décembre 2023. Le marché a été adjugé et nous prévoyons de signer le contrat à l'issue de la période de recours de l'appel d'offres public début mai 2024.

4. Le projet dans le domaine des ressources humaines (RH) qui s'attachera à sélectionner une solution spécifique pour la gestion du cycle de vie du collaborateur/de la collaboratrice, depuis son recrutement jusqu'à son départ, y compris la formation, des évaluations périodiques, etc., a démarré avec des équipes internes uniquement afin de limiter ses coûts.

Un ou plusieurs appels d'offres seront lancés à l'issue de cette phase d'initialisation.

5. Le projet de remplacement de SAP GM pour la gestion des subventions a été scindé en deux projets distincts: «Subventions» et «Prestations sociales».

a) Le premier projet «Subventions» répond aux besoins des services subventionneurs de l'administration principalement dans les domaines de la culture, du sport, du social et du développement durable.

La solution proposée basée sur un logiciel moderne et convivial déjà présent dans l'administration (Service Now) apporte des bénéfices majeurs.

Tout d'abord aux bénéficiaires en proposant: un formulaire en ligne convivial, la réutilisation de leur identité numérique cantonale (e-démarches), la récupération automatique de leurs données depuis les registres cantonaux

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

(Calvin et REG), la possibilité d'interagir avec l'administration (conversation en ligne), la transparence dans la progression du traitement (barre de statut).

Puis aux gestionnaires de la Ville de Genève: en leur évitant l'étape de vérification de la conformité des demandeurs (grâce à l'utilisation de comptes e-démarches déjà vérifiés par le Canton), en leur mettant à disposition un historique complet des interactions avec les bénéficiaires, et en proposant des écrans simplifiés et un reporting en temps réel sur l'état des dossiers en cours.

Le déploiement de ce projet est terminé pour le Service des sports (SPO) qui a par ailleurs servi de pilote et dispose du nouveau Portail de subventions depuis juin 2023. Le déploiement pour les autres services concernés (Service culturel (SEC), Unité vie associative (UVA) à la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), A21 et Direction du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) est en cours et sera terminé d'ici à l'automne 2024.

- b) Le deuxième projet «Prestations sociales» répond aux besoins du Service social (SOC) pour le versement des prestations sociales et les demandes d'allocations de rentrée scolaire.

Ce projet apportera également des apports fonctionnels majeurs par rapport à l'ancien système aussi bien pour les bénéficiaires (5000 bénéficiaires mensuels touchant les subsides) que pour les gestionnaires internes à l'administration. Un accès non numérique à ses prestations demeure bien entendu possible.

Ce projet est en cours de réalisation avec une priorité liée à la saisonnalité de l'allocation de rentrée scolaire et sera normalement terminé d'ici à fin 2024. A son échéance, la Ville pourra se désengager de la solution actuelle basée sur le module SAP GM avant la migration vers S4/Hana (projet «Core ERP»).

Le coût total de ces deux projets «Subventions» et «Prestations sociales» (environ 3 millions de francs) est largement supérieur au chiffrage initial présenté dans la proposition PR-1455. Les raisons de ce dépassement seront expliquées en détail au chapitre «Frais induits par la réalisation du projet» ci-après.

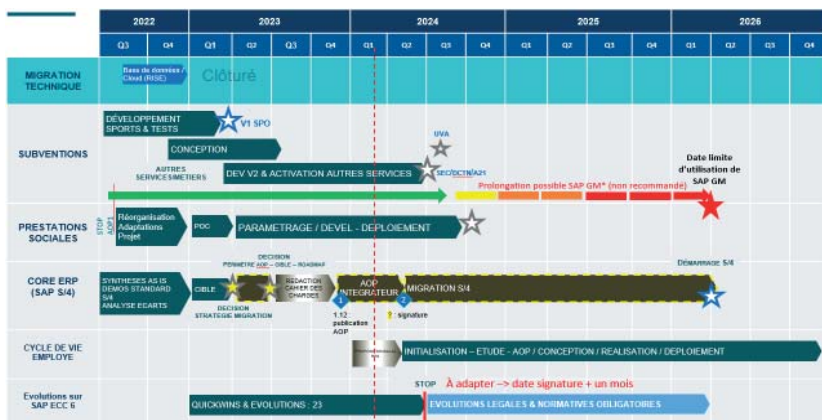
6. Le projet qui assurera la livraison d'évolutions permanentes sur la plateforme actuelle, ECC 6.0, dans l'attente des implémentations sur SAP S/4.

Une douzaine de petits projets d'améliorations ont été livrés couvrant des exigences légales ou des priorités métiers ne pouvant attendre la migration du projet «Core ERP».

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du logiciel de gestion SAP

Parmi ces derniers, on retrouve notamment l'implémentation d'un nouveau système de gestion du contentieux (Inkasso) nécessaire pour la gestion des éventuels impayés induits par la facturation de quelque 20 000 entreprises genevoises pour la levée des déchets (levée de la tolérance).

La planification actualisée du Programme Novo ERP est la suivante:



En regard de la planification initiale, on peut relever que:

1. une première migration technique (SAP S4/Hana) a été livrée en avance de phase;
2. l'appel d'offres public de «Core ERP» a été réalisé et le marché a été adjugé avec une date de démarrage de la phase de conception du projet inchangée pour le deuxième trimestre 2024;
3. le projet RH «Cycle de vie du collaborateur/de la collaboratrice» a été démarré avec six mois de retard;
4. le projet «Subventions» est partiellement livré (pour le SPO) et sera livré complètement en septembre 2024;
5. le projet «Prestations sociales» sera partiellement livré en juin 2024 pour sa partie relative aux Allocations de rentrée scolaire (ARS) et finalisé complètement fin 2024.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

*Demande de financement complémentaire pour le projet Core ERP*

Le projet appelé «Core ERP» a nécessité le lancement d'un appel d'offres public pour l'intégrateur, sur la base d'un cahier des charges précis et détaillé. Le retour de cet appel d'offres et notamment son coût sont désormais connus et supérieurs aux attentes.

Les équipes techniques appréhendent mieux les environnements supplémentaires et travaux techniques qui seront nécessaires pour assurer cette migration et leurs coûts associés.

Afin de poursuivre et finaliser le projet de renouvellement du progiciel de gestion SAP et en particulier son volet Core ERP, il apparaît qu'une demande de crédit complémentaire de 2 500 000 francs (HT), soit 2 748 100 francs TTC incluant la TVA et les intérêts intercalaires, s'avère nécessaire.

	Montants en francs
Complément contrat intégrateur projet «Core ERP»	1 500 000
Environnement techniques SAP S4 en Dual Landscape	700 000
Adaptation des interfaces des nouveaux systèmes tiers et mise en compatibilité avec S4/HANA	300 000
TVA et les intérêts intercalaires	<u>248 100</u>
<b>Total TTC</b>	<b>2 748 100</b>

Voici la justification détaillée:

- 1 500 000 francs (HT) manquants pour couvrir le coût total de l'intégrateur SAP sur les deux années de projet. Basé sur l'offre forfaitaire du prestataire, les options possibles à activer et une réserve pour les imprévus, le montant total est estimé à 3 500 000 francs (HT). Il comprend notamment les prestations et valeurs ajoutées suivantes:
  - L'abandon du module financier spécifique PSCD (outil permettant la gestion de tiers pour des collectivités publiques notamment en matière de flux fiscaux mais qui ne correspond pas aux besoins de la Ville) qui implique des coûts de maintenance élevés (d'environ 100 000 francs par an). Cet outil engendre également des coûts à chaque implémentation de modules connexes, ceux-ci n'étant pas paramétrés pour se connecter avec ce module PSCD très rare sur le marché. Les coûts d'investissement sont systématiquement plus élevés, atteignant le double dans certains cas (module INKASSO de suivi du contentieux par exemple). Ce module engendre un important surcroît de travail et de réconciliation à la Direction financière, pouvant être évalué à 1 équivalent temps plein (ETP) supplémentaire. Pour toutes ces raisons, il a été décidé de profiter du projet

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

de migration pour enlever ce module. Il serait en effet plus cher et plus compliqué de faire cette opération dans un deuxième temps comme initialement prévu.

- La mise en place d'un nouveau modèle analytique harmonisé entre les services qui permettra de mieux comprendre et analyser l'impact financier des politiques publiques de l'administration. Il devrait également permettre une meilleure efficacité dans le codage des écritures.
- L'implémentation d'une quarantaine de bonnes pratiques SAP S4/Hana, comme les processus achat, de gestion des stocks ou encore de clôture annuelle des comptes.
- 700 000 francs pour cinq environnements SAP S4 (Dual Landscape) qui devront être disponibles en parallèle de nos environnements SAP ECC 6.0 durant toute la durée du projet, soit durant deux à trois ans. Cela est nécessaire pour pouvoir à la fois garder une partie de la configuration actuelle (comme les paramètres de la paye) et modifier ce qui doit l'être (les codes analytiques notamment).
- 300 000 francs pour assurer la montée de version des différentes applications intégrées à SAP pour les rendre compatibles avec la nouvelle version S4/HANA et modifier les interfaces, notamment quand celles-ci sont en lien avec le module PSCD qui sera enlevé. Parmi celles-ci, on retrouve les nouveaux outils de gestion de recouvrement et de contentieux, de dématérialisation des factures, de planification RH, de paiement des subventions ou encore de gestion du domaine public.

Ces demandes complémentaires s'expliquent également par un contexte actuel différent de celui qui avait été anticipé pour les estimations initiales de la proposition PR-1455, notamment:

- Le coût moyen des spécialistes SAP a été largement sous-évalué; cela s'explique par la rareté actuelle de ces ressources humaines sur le marché suisse.
- L'ampleur du nombre de nouveaux projets à déployer parallèlement dans le cadre du Plan directeur pour la transformation numérique de l'administration: la DSIC a en effet dû se mobiliser et organiser ses équipes pour délivrer de nombreuses prestations numériques au bénéfice de la population et de l'administration (portefeuilles E-Genève et E-Administration, crédits PBTN et PSIC). Les ressources internes de la DSIC ont donc été accaparées sur d'autres enjeux répondant à des demandes à la fois urgentes et pertinentes. Relevons toutefois que de nouveaux postes pour la DSIC ont été octroyés par le Conseil municipal au budget 2024 et que les recrutements sont en cours.
- Le besoin d'un encadrement spécialisé plus important que prévu pour le Programme Novo ERP avec l'accompagnement de ressources expertes sur le progiciel SAP est apparu comme indispensable.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

- Les estimations initiales de la charge de développement pour les projets «Subventions» et «Prestations sociales» ne tenaient pas compte des ajouts fonctionnels et techniques supplémentaires nécessaires pour assurer un dépôt fluide des demandes par les subventionné-e-s et une gestion efficace par les services de l'administration. Ces ajouts sont détaillés dans la section «Etat du programme et réalisations effectuées» ci-avant.
- Les coûts des environnements techniques nécessaires pour assurer une migration selon la stratégie choisie se sont avérés supérieurs aux attentes.

Cela a eu pour effet de renchérisser les travaux réalisés jusqu'à présent, notamment les projets «Subventions» et «Prestations sociales» ainsi que la phase d'initialisation du projet «Core ERP».

Enfin, il convient de rappeler qu'une bonne réalisation du projet «Core ERP» est indispensable pour atteindre les objectifs initiaux du Programme Novo ERP d'amélioration de l'efficacité de l'administration, à savoir: harmoniser les processus de travail dans les différents services de l'administration; améliorer l'ergonomie avec les nouveaux écrans de SAP S4; fournir des indicateurs de gestion avec les nouveaux rapports analytiques de SAP S4; maîtriser les accès par processus avec une ségrégation des tâches afin d'être conformes aux bonnes pratiques en matière de contrôle interne; nettoyer les données de référence avec une gestion centralisée des tiers (personnes physiques et morales).

*Frais induits par la réalisation du projet*

S'agissant des charges de personnel, la proposition PR-1455 prévoyait des frais induits de 416 000 francs par an sur les lignes 30 des services métiers concernés hors DSIC. Du personnel auxiliaire en renfort de ces services a bien été engagé, et certain-e-s employé-e-s ont également augmenté leur taux d'activité pour mener à bien ce projet.

Cet effort est important mais insuffisant en regard des changements plus conséquents qu'initialement prévu que le projet «Core ERP» va générer dans les pratiques des services notamment dans les domaines financiers et achats (y compris pour les constructions). Un montant complémentaire de 180 000 francs par an sur la ligne 30 des services métiers, hors DSIC, est donc nécessaire pour accompagner le changement des processus internes.

S'agissant des charges d'exploitation, la proposition PR-1455 prévoyait également des frais induits de 430 800 francs par an sur la ligne 31 (dépenses générales) du budget de la DSIC. Ce montant a été utilisé pour couvrir les charges d'hébergement et d'exploitation de la nouvelle infrastructure technique (SAP Hana) et pour les licences applicatives nécessaires aux projets «Subventions» et «Prestations sociales».

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

A la suite de l'appel d'offres public «Core ERP», il a été constaté un besoin de se doter de licences SAP supplémentaires induisant les charges suivantes:

- 80 000 francs par an pour SAP Enable Now, un outil d'assistance en ligne, de formation avec la production de contenu e-learning et un outil de production automatisée de la documentation système;
- 70 000 francs pour SAP Signavio, un outil de modélisation des processus;
- 50 000 francs pour SAP Advanced Financial Closing, un outil d'aide et d'automatisation de la clôture annuelle des comptes, indispensable pour la Direction financière.

Un montant complémentaire de 200 000 francs hors taxes par an sur la ligne 31 de la DSIC sera donc nécessaire à compter du budget 2025. Relevons toutefois que cette augmentation du budget DSIC sera partiellement compensée à partir de 2027 par une réduction de 100 000 francs liée à l'abandon du module PSCD.

**Montant supplémentaire optionnel de 1 117 500 francs, destiné au renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP pour un outil de planification et d'exécution budgétaire**

Le passage à la version S/4 HANA de SAP est une étape importante et offre des avantages en termes de fonctionnalités et de performances. Cependant, cela implique également la nécessité de s'adapter aux changements et de trouver des solutions alternatives pour les processus qui ne sont plus pris en charge par cette nouvelle version.

Dans le cadre du projet Core ERP, l'équipe projet a été informée par l'éditeur SAP de la fin de la maintenance des outils de planification budgétaire utilisés par la Ville de Genève. Au moment de la rédaction de la proposition PR-1455, cette information n'était pas connue, et son financement n'a pas été intégré.

Le processus budgétaire de la Ville de Genève est un élément central de l'administration, permettant de planifier et de gérer les ressources financières pour répondre aux besoins de la municipalité. Ce processus implique différentes parties prenantes et comprend plusieurs étapes clés.

Face à l'obsolescence des transactions standards existantes pour la saisie du budget dans le logiciel SAP ECC 6.0, l'administration doit prendre des mesures pour résoudre ce problème majeur et assurer la continuité de ses processus budgétaires.

Dans l'intervalle, la DSIC a trouvé une solution temporaire pour résoudre ce problème lors de la migration. Cette alternative n'est pas considérée comme

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

viable à long terme car SAP ne garantit pas la disponibilité des transactions dans le futur.

Un module spécialisé est donc indispensable pour piloter et gérer les éléments budgétaires décrits ci-après, afin de répondre aux besoins spécifiques de la Ville de Genève en matière de gestion budgétaire, dont le coût complémentaire peut se détailler ainsi:

	Montants en francs
Outil d'élaboration et d'exécution budgétaire (dépenses de fonctionnement) intégrant différents scenarii	500 000
Outil de planification budgétaire (investissements)	400 000
Workflows (demandes des services et approbations de la Direction financière (DFIN))	100 000
TVA et les intérêts intercalaires	<u>117 500</u>
<b>Total TTC</b>	<b>1 117 500</b>

Les renseignements ci-dessus sont repris d'une pré-étude succincte réalisée pour une solution budgétaire. Les prix sont indiqués sous toute réserve et peuvent varier selon la solution budgétaire choisie et les résultats de l'appel d'offres à réaliser.

*Elaboration budgétaire (dépenses de fonctionnement)*

a) Composantes budgétaires

Dans le cadre du processus budgétaire, les services planifient leurs charges et leurs revenus; les responsables les estiment en tenant compte des obligations légales, contractuelles et des instructions budgétaires.

Le budget de fonctionnement est composé des éléments suivants:

- Charges d'exploitation: il s'agit notamment des dépenses d'exploitation liées aux activités des services, dans le but de fournir des prestations aux citoyen-ne-s; cette catégorie inclut notamment les subventions.
- RH: le processus RH est un processus transversal piloté par la Direction des ressources humaines (DRH). La DRH est responsable de l'estimation et de la saisie des coûts du personnel, et doit s'aligner sur l'organisation de l'administration. Les salaires comprennent différentes charges telles que le salaire de base, les charges sociales, les allocations, les annuités, l'indexation, etc. Les composantes RH sont intégrées dans la première version budgétaire par une interface manuelle, et sont par conséquent figées.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

- Amortissements: la budgétisation se fait conjointement avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) qui recense les prévisions de dépenses d'investissement auprès des services pour l'année à venir ainsi que la mise en exploitation prévisionnelle des différents objets. La comptabilisation budgétaire des amortissements inclut exclusivement les amortissements d'immobilisations corporelles (bâtiments, matériel) et incorporelles (brevets, licences) du patrimoine administratif. Ce processus est manuel, et opère un nombre important de retraitements afin d'obtenir des données exploitables.
- Revenus: parmi les éléments inclus dans cette catégorie, on peut citer les recettes fiscales, les loyers encaissés par la GIM, les revenus provenant des amendes, les redevances d'utilisation du domaine public et les divers revenus des services municipaux.

La budgétisation des ressources humaines et des amortissements requiert des interfaces intégrant des informations financières dans le processus global géré par la DFIN. Pour obtenir un budget complet, il est essentiel de bien coordonner cette intégration.

La consolidation de ces éléments budgétaires est effectuée pour une large part de façon manuelle, et la nouvelle version standard de S4/HANA ne détient pas de module centralisant l'ensemble de ces composantes. Il est dès alors attendu un outil, interfacé avec les différentes sources, afin de piloter la construction et l'élaboration budgétaire des charges de fonctionnement.

b) Scenarii et variations budgétaires

Tout au long du processus, le budget est modifié et ajusté en fonction des variations économiques, des besoins de l'administration et des décisions politiques.

Voici les facteurs les plus courants qui influencent le budget:

- Ajustements techniques: les ajustements techniques tels que les variations de personnel (départs à la retraite, effet de Noria), les amortissements, la fiscalité ont des répercussions sur le budget, entraînant ainsi une hausse ou une baisse des charges et des revenus.
- RH: différentes composantes salariales sont susceptibles de modifier le budget RH. Il s'agit notamment des annuités, de l'indexation et des nouveaux postes.
- Fiches d'arbitrage: les demandes de financement complémentaires nécessitent la création d'une fiche d'arbitrage (FA). Les services doivent fournir un certain nombre de détails concernant la demande, comme le montant et sa justification. Le processus des FA est une étape cruciale du budget car

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

il nécessite une gestion rigoureuse pour garantir la fiabilité des informations. Une FA nécessite une validation préalable du Conseil administratif avant son intégration dans le budget.

- Fiches d’amendement: les demandes additionnelles exprimées par la commission des finances et ultimement par le Conseil municipal et validées par ces instances viennent modifier cas échéant le projet de budget.

L’acquisition d’un outil performant serait hautement bénéfique pour la municipalité en vue de pouvoir scénariser les différentes hypothèses budgétaires, et lui permettre de comparer de manière fiable les différentes versions du budget.

c) Workflows (versions budgétaires, interfaces utilisateurs)

L’élaboration budgétaire de la Ville de Genève requiert la participation de plus de quarante services. L’implication des responsables budgétaires et des directions départementales est forte. Ils interviennent à différentes étapes pour modifier et valider le budget en conformité avec les instructions budgétaires.

Grâce aux différentes versions budgétaires, il est possible de suivre l’évolution du budget en fonction des décisions prises et d’obtenir les différentes étapes du budget: projet de budget, budget amendé par le Conseil administratif et la commission des finances, et budget voté.

Différents types de workflows «manuels» sont appliqués aux FA et aux amendements: traitement, vérification, modification et validation. Cette gestion est très chronophage pour l’administration et peut manquer de visibilité, voire susciter des erreurs.

A terme, pour améliorer et sécuriser les échanges entre les différentes parties prenantes impliquées, il est souhaitable de mettre en place des processus électroniques de validation, d’échanges d’informations et de numérisation des fiches d’arbitrage et d’amendement. La nouvelle solution de planification budgétaire devra intégrer ces éléments.

*Exécution budgétaire*

L’exécution budgétaire est le processus de suivi et de mise en œuvre du budget. Cela implique de surveiller les dépenses et les revenus par rapport aux lignes budgétaires votées et conformément au Règlement d’application de la loi sur l’administration des communes (RAC).

Afin de garantir le respect des crédits budgétaires (RAC – art. 51 alinéa 3) chaque service assure le suivi de ses coûts et de ses engagements.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

Lors de la publication des comptes annuels, la DFIN met en place le processus d'analyse des écarts. Les différences majeures par rapport aux prévisions sont communiquées aux services pour qu'ils les justifient et les commentent.

Grâce aux fonctionnalités de la nouvelle solution, il sera possible d'automatiser certains contrôles, et notamment mettre en place des systèmes d'alerte en cas de dépassement prévisionnel. Cela aidera l'administration à être proactive dans ses vérifications et à respecter ses exigences légales d'annonce et de demande de crédits budgétaires complémentaires si nécessaire.

### *Reporting et publications*

Différents types de reporting ont été élaborés pour répondre aux besoins des services et de la DFIN en matière de suivi des activités et d'analyses.

Les brochures budgétaires (projet de budget et budget voté) sont élaborées sur la base de fichiers contenant les informations financières et analytiques qui répondent aux exigences du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2); ce qui permet à la Ville d'être conforme à la loi en termes de présentation des budgets (RAC, art. 46 alinéas 1 à 3).

La DFIN est chargée d'éditer les écarts entre le budget en vigueur et le projet de budget; ces derniers doivent être justifiés et commentés par les départements en vue de leur publication dans les brochures.

Le nouvel outil fournira une amélioration significative en termes de qualité des rapports. Il intégrera des tableaux de bord interactifs ainsi que des graphiques, ce qui simplifiera grandement les processus d'analyse et de prise de décision. En combinant ces fonctionnalités, les utilisateurs ou les utilisatrices pourront obtenir une vue d'ensemble plus claire et approfondie de leurs données.

### *Planification budgétaire des investissements*

Le processus de prévisions de dépenses et des recettes des investissements (plan financier d'investissements (PFI) est géré par le DACM en utilisant un logiciel tiers (Lotus Notes). Cependant, il est prévu que ce logiciel soit décommissionné prochainement, ce qui nécessite une transition, à terme, vers un nouveau système de gestion.

Actuellement, la non-intégration du PFI avec le système de gestion SAP ECC6.0 entrave le suivi comptable des investissements et complique les activités de reporting pour les services et la DFIN.

Le Plan d'investissement actuel n'est pas en mesure de répondre aux exigences de présentation des investissements selon la classification fonctionnelle et la classification par nature du plan comptable MCH2 (RAC – article 52 alinéa 2).

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

Pour optimiser ce processus, la budgétisation des investissements devra être intégrée, à un stade à définir, dans la nouvelle solution, ce qui permettra la conformité avec les exigences légales et notamment l'amélioration du suivi financier et des échanges d'informations.

En conclusion, la mise en œuvre d'une solution budgétaire intégrée vise à optimiser et à sécuriser le processus budgétaire en utilisant la dématérialisation pour certaines tâches et en intégrant des flux de validation électroniques. Cet outil permettra également un meilleur suivi de l'exécution budgétaire et sera en mesure de faire le lien avec la planification des investissements et ainsi de libérer du temps pour se concentrer sur les analyses et les hypothèses budgétaires.

### Transition écologique et cohésion sociale

La DSIC applique une politique d'acquisition responsable, soit en incitant les fournisseurs ainsi que leurs sous-traitants à assumer leur responsabilité sociale et environnementale et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

Attachée au respect de l'environnement et consciente de l'impact énergétique et environnemental croissant du numérique, la DSIC œuvre à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d'énergie et à augmenter la durée de vie de ses équipements. La Ville est engagée dans une démarche de labellisation numérique responsable.

### Estimation des coûts

*Estimation des coûts – montant de base pour le projet Core ERP*

	Montants (en francs)
Complément contrat intégrateur projet «Core ERP»	1 500 000
Environnements techniques SAP S4 en Dual Landscape	700 000
Adaptation des interfaces des nouveaux systèmes tiers et mise en compatibilité avec S4/HANA	300 000
<b>I. Coût total du projet (HT)</b>	<b>2 500 000</b>
+TVA 8,1%	202 500
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>2 702 500</b>
+Intérêts intercalaires 2,25%, durée 18 mois	45 600
<b>III. Total net du crédit I demandé (TTC)</b>	<b>2 748 100</b>

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

*Estimation des coûts – montant supplémentaire optionnel pour l’outil de planification et d’exécution budgétaire*

	Montants (en francs)
Outil de planification budgétaire (dépenses de fonctionnement)	500 000
Outil de planification budgétaire (investissements)	400 000
Workflows	100 000
<b>I. Coût total du projet HT</b>	<b>1 000 000</b>
+ TVA 8,1%	81 000
<b>II. Coût total de l’investissement (TTC)</b>	<b>1 081 000</b>
+ Intérêts intercalaires 2,25%, durée 36 mois	36 500
<b>III. Total net du crédit II demandé (TTC)</b>	<b>1 117 500</b>

### **Délai de réalisation**

Le programme Novo ERP sera clôturé à fin 2027.

Les dates prévues à ce jour pour les mises en production sont:

- mi-2026 pour la nouvelle version de SAP S4/Hana (projet Core ERP);
- courant 2027 pour le nouvel outil de gestion budgétaire.

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d’investissement (PFI) 2023-2034**

Comme exposé ci-dessus dans l’exposé des motifs, ce crédit est complémentaire au crédit d’investissement (proposition PR-1455) voté le 5 octobre 2021 relatif à ce programme Novo ERP. Les premières étapes de réalisation viennent de s’achever et ont permis d’appréhender les environnements supplémentaires et les travaux techniques nécessaires pour assurer cette migration. La modification du périmètre initial du programme a été actée durant le premier trimestre de 2024. Il n’a donc pas été possible d’intégrer ce crédit complémentaire au 19<sup>e</sup> PFI présenté à l’automne 2023.

### **Budget de fonctionnement**

*Montant de base pour le projet Core ERP*

#### *Besoins en personnel*

S’agissant des charges de personnel, la proposition PR-1455 prévoyait des frais induits de 416 000 francs par an sur les lignes 30 des services métiers

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

concernés hors DSIC. Du personnel auxiliaire en renfort de ces services a bien été engagé. Cet effort est important mais on constate néanmoins qu'il reste insuffisant au regard des nombreux changements conséquents que le projet «Core ERP» va générer dans les processus métiers. Un montant complémentaire de 180 000 francs par an sur la ligne 30 des services métiers, hors DSIC, est donc indispensable pendant la durée du projet, soit trois années.

Besoins en licences complémentaires

Le coût des licences SAP supplémentaires nécessaires est estimé comme suit:

- 80 000 francs par an pour SAP Enable Now;
- 70 000 francs pour SAP Signavio;
- 50 000 francs pour SAP Advanced Financial Closing.

**Montant supplémentaire optionnel pour un outil de planification et d'exécution budgétaire**

Besoins en licences complémentaires

Le coût des licences SAP supplémentaires nécessaires est estimé comme suit:

- 70 000 francs par an pour un outil de planification et exécution budgétaire.

**Synthèse**

*Charges annuelles induites par le montant de base pour le projet Core ERP*

	Montants (en francs)
30 – Charges de personnel (auxiliaires dans le budget des services métiers hors DSIC) – 3 ans	180 000
31 – Dépenses générales DSIC – 5 ans	
– Réduit à 100 000 à partir de 2027	200 000
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>380 000</b>

*Charges annuelles induites par le montant supplémentaire optionnel (outil de planification et d'exécution budgétaire)*

31 – Dépenses générales DSIC	70 000
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>70 000</b>

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

### **Charges financières annuelles**

*Montant de base pour le projet Core ERP*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 593 000 francs.

*Montant supplémentaire optionnel pour un outil de planification et d'exécution budgétaire*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 241 000 francs.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Pour ce crédit complémentaire du programme Novo ERP, la DSIC est le service gestionnaire et le service bénéficiaire (représentant tous les services de l'administration).

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

~~Variante 1~~ Variante 2: montant de base uniquement

**Objet: Financement complémentaire du renouvellement du progiciel de gestion SAP –  
Programme Novo ERP (montant de base pour le projet Core ERP)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Complément contrat intégrateur projet «Core ERP»	1 500 000	55%
Environnement SAP S4 en Dual Landscape	700 000	25%
Adaptation des interfaces des nouveaux systèmes tiers	300 000	11%
TVA 8,1%	202 500	7%
Intérêts intercalaires à 2,25%	45 600	2%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>2 748 100</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>	1 000 000		1 000 000
<b>2025</b>	1 000 000		1 000 000
<b>2026</b>	748 100		748 100
<b>Totaux</b>	<b>2 748 100</b>	<b>0</b>	<b>2 748 100</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

**CHARGES**

30 - Charges de personnel (auxiliaires dans le budget des services métiers hors DSIC) – 3 ans	180 000	Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	200 000	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	593 000	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>973 000</b>	

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -973 000**

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

~~Variante 2~~ Variante 1: montant de base et option supplémentaire

**Objet: Financement complémentaire du renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP (montant de base et montant supplémentaire optionnel pour un outil de planification et d'exécution budgétaire)**

#### A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Complément contrat intégrateur projet «Core ERP»	1 500 000	39%
Environnement SAP S4 en Dual Landscape	700 000	18%
Adaptation des interfaces des nouveaux systèmes tiers	300 000	8%
Outil de planification budgétaire (dépenses de fonctionnement)	500 000	13%
Outil de planification budgétaire (investissements)	400 000	10%
Workflows de planification budgétaire	100 000	3%
TVA 8,1%	283 500	7%
Intérêts intercalaires à 2,25%	82 100	2%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3 865 600</b>	<b>100%</b>

#### B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>	<b>1 050 000</b>		<b>1 050 000</b>
2025	1 050 000		1 050 000
2026	1 348 100		1 348 100
2027	417 500		417 500
<b>Totaux</b>	<b>3 865 600</b>	<b>0</b>	<b>3 865 600</b>

#### C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

##### CHARGES

30 - Charges de personnel (auxiliaires services hors DSIC) – 3 ans	180 000	Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	270 000	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	834 000	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>1 284 000</b>	

##### REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -1 284 000**

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

variante 1: montant de base et option supplémentaire

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 865 600 francs, complémentaire au crédit de 10 370 115 francs voté le 5 octobre 2021 (PR-1455), destiné au renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP y compris l'acquisition d'un nouvel outil de gestion budgétaire.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 840 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2031.

Ou

variante 2: montant de base uniquement

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 748 100 francs, complémentaire au crédit de 10 370 115 francs voté le 5 octobre 2021 (PR-1455), destiné au renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 740 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert (PR-1455) du 5 octobre 2021.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

—\*\*\*—

**La présidente.** Je vous rappelle la manière de procéder sur cette proposition. Elle comporte deux variantes que vous trouverez en page 21. Je demande à M. Kanaan de bien vouloir les présenter, comme ça vous êtes tous au clair sur la manière de faire. Le vote portera d'abord sur la variante 1 de 3 865 600 francs comprenant le montant de base et l'option supplémentaire. C'est seulement en cas de refus de cette première variante que la variante 2 sur le montant de base de 2 748 100 francs uniquement sera soumise au vote. Je donne à présent la parole à M. Sami Kanaan.

*Préconsultation*

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Madame la présidente. Le Conseil administratif vous sollicite effectivement ce soir pour le vote d'un crédit complémentaire, sur le siège en plus. Nous le faisons le plus rarement possible, d'ailleurs à titre préliminaire nous sommes allés en commission avec M. Gomez, M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, les directeurs de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et de la Direction financière (DFI) pour expliquer les raisons de cette sollicitation pour un crédit complémentaire voté sur le siège. J'aimerais remercier ici la commission des finances et la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication de nous avoir reçus conjointement. Changer le système informatique principal de la Ville de Genève est un projet très ambitieux, c'est vrai. Vous aviez voté une proposition d'un peu plus de 10 millions de francs en octobre 2021 dans la proposition PR-1455; depuis les études ont continué, elles se sont approfondies et ont permis de diagnostiquer un certain nombre d'éléments supplémentaires plus complexes et plus étendus en matière de besoins de transformation. C'est un projet très ambitieux puisqu'il remplace le système de base de la Ville de Genève, celui qu'on ne voit pas forcément en tant que simple usager et usagère, mais qui est le noyau dur de notre informatique. Le système actuel a fait ses preuves mais il date maintenant, surtout face à des besoins qui évoluent très vite et à la complexité des réponses à apporter.

Je rappelle que cette proposition touche autant le noyau dur du système qu'une gestion beaucoup plus moderne et efficace du cycle de vie des membres du personnel depuis leur arrivée dans l'administration jusqu'à leur départ, avec toutes les étapes parcourues – les formations, les changements de poste, les promotions, les évaluations périodiques et ainsi de suite. Une nouvelle solution est d'ailleurs quasiment en place dans l'administration pour les subventions et une

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

série d'autres éléments, je vous passe les détails. J'insiste sur le fait que cette proposition complémentaire n'est pas un signal de mauvaise nouvelle sur le programme, il sera terminé à la fin de l'année 2026, largement dans les délais. Simplement les diagnostics et les appels d'offres ont montré que nous avons besoin de plus de moyens pour le faire correctement. Je dois vous dire en toute franchise que si le Conseil municipal devait refuser ce crédit – c'est son droit – nous devrions de toute façon nous occuper de ces éléments un jour, mais plus tard et donc plus cher par rapport à la dynamique du projet en route.

Dans le domaine des systèmes de gestion comme SAP les bons spécialistes deviennent rares et les entreprises le savent, ce qui nous met en concurrence avec beaucoup d'autres entreprises publiques et privées qui sont en train de changer leur système principal; c'est l'un des défis que nous avons. Après un examen approfondi, M. Gomez, M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et moi-même avons vraiment challengé nos équipes pour être sûrs que ce crédit est à la fois nécessaire et bien configuré. Je pense qu'il apportera aussi des éléments positifs pour le Conseil municipal. Le module supplémentaire, je vais revenir sur les variantes 1 et 2, améliorera très nettement nos compétences en matière de gestion budgétaire tant sur le budget lui-même que sur les comptes en matière de comptabilité analytique. C'est intéressant pour l'administration, pour l'exécutif et pour vous en tant que Conseil municipal.

Nous avons pu répondre à un certain nombre de questions en commission. Par souci de transparence la variante complète, si vous me passez l'expression, à 3 865 600 francs inclut ce module supplémentaire sur la gestion budgétaire et la comptabilité analytique. Si vous trouvez que c'est trop il y a la possibilité d'aller de l'avant avec la variante 2, qui comprend uniquement les systèmes de base sans ce supplément pour le processus budgétaire et analytique. Le Conseil administratif vous recommande vivement de choisir la variante 1 avec 3 865 600 francs. Je réponds volontiers aux questions, ou M. Gomez pour les questions plus financières, en espérant pouvoir compter sur votre soutien. Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (68 oui).

**M. Jean-Luc von Arx (LC).** Après les propos du magistrat le Centre se positionnera en faveur des deux variantes présentées étant donné que nous avons eu l'occasion d'en débattre largement en commission et d'avoir une présentation absolument transparente de la DSIC et de sa direction; ce crédit est pour nous totalement évident. Je vous rappelle qu'on a déjà voté les trois quarts du budget. Si on se remet dans le contexte de l'époque c'était la totalité, mais aujourd'hui c'est les trois quarts. On complète parce qu'on est sûrs que cette dépense est

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

absolument impérative et nécessaire pour la Ville et pour qu'elle soit bien gérée. Je vous remercie donc beaucoup de voter la proposition du Conseil administratif.

**M. Jean Zahno** (UDC). Je suis curieux au sujet des améliorations relatives aux comptes et tout ce qui se fait d'autre au Municipal. Sur cette proposition de programme informatique je n'ai qu'une seule question à poser: est-ce qu'il a déjà été testé dans une autre administration? On a souvent eu affaire à des programmes qui foirent ensuite, donc c'est pour mieux savoir s'il faut vous soutenir.

**M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet** (S). J'interviens au nom du groupe socialiste pour soutenir les deux variantes qui nous sont proposées ce soir par le Conseil administratif. Comme l'a mentionné notre collègue Jean-Luc von Arx, du Centre, il nous a été fait une présentation absolument limpide, je reprends ses mots, Madame la présidente, à la commission des finances et à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, où on nous a expliqué les tenants et aboutissants de cette demande de crédit extraordinaire. Elle se justifie totalement par le fait que le changement qui s'opère là est un changement majeur, c'est une entreprise titanesque. Un projet majeur qui concerne d'ailleurs tous les aspects fondamentaux des activités de l'administration, que ce soit la gestion des ressources humaines, la comptabilité, les achats, la logistique, les stocks, la maintenance et aussi la gestion des subventions. Ce changement est absolument central. Je tiens à préciser pour tous les gens qui ont eu à gérer des projets, ça a été dit dans la présentation, que l'échéancier du projet est tenu *pico bello*. On est toujours dans les clous pour une livraison en 2026 d'un système complètement adapté (*brouhaha*) aux usages de l'administration et à la modernisation de ceux-ci.

Il est également important de comprendre que pour mener à bien ce changement il faut avoir recours à de l'expertise. En l'occurrence cette expertise est rare et doit de ce fait être sécurisée au plus vite. Ça justifie aussi cette demande de crédit supplémentaire et le vote sur le siège. Il y a un enjeu d'anticipation, on nous l'a très bien expliqué en commission. Aujourd'hui 50% du budget initial a été dépensé et le reste est engagé, c'est donc par anticipation, alors qu'on est en 2024 et que le projet doit finir fin 2026, qu'on propose ce budget complémentaire de telle manière à pouvoir s'adapter aux leçons actuelles du projet. Pour le Parti socialiste cela témoigne d'une gestion absolument sérieuse, très rigoureuse, interdépartementale s'il en est, de ce projet. Nous voterons donc sans réserve les deux variantes de cette proposition.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Pour Ensemble à gauche cette proposition du Conseil administratif a pour but de renforcer un processus déjà en cours suite à l'acceptation de la proposition PR-1455. Lors de l'audition en commission il a été bien expliqué qu'il ne s'agissait pas du tout de difficultés liées au processus d'intégration de ce nouveau système informatique, contrairement à d'autres programmes par le passé, mais plutôt du contexte autour qui s'est modifié et qui rend un crédit supplémentaire nécessaire pour arriver au bout de ce processus. D'après ce que nous avons compris l'urgence vient du fait que nous ne sommes pas les seuls à travailler avec ce système et qu'il faut donc des personnes extrêmement spécialisées dans ce type de programmes. Le coût de ce personnel augmente et risque d'augmenter encore davantage, raison pour laquelle il est important de voter sur le siège ce crédit pour être cohérents.

Nous sommes convaincus que ce nouveau programme, déjà installé pour une partie des prestations et moins développé pour d'autres, assure une meilleure cohérence et une meilleure clarté transversale. D'abord au sein de l'administration en facilitant le travail autant à l'intérieur des services et des départements qu'entre les services et les départements, puis à l'extérieur vis-à-vis des bénéficiaires ou des personnes qui reçoivent nos subventions étant donné que ce programme permet aussi de gérer les subventions ainsi que les prestations sociales, notamment pour l'allocation de rentrée scolaire où il a déjà été introduit. Nous trouvons très important de voter le crédit dans son ensemble, tel qu'il est proposé. En effet la variante 1 devrait faciliter la gestion du budget et des comptes ainsi que le Plan financier d'investissement (PFI), très important, qui est actuellement basé sur un autre type de programme. Cela permettrait donc d'unifier l'ensemble. Ce ne serait vraiment pas le moment de s'arrêter en chemin pour économiser. Au contraire, nous sommes convaincus que c'est important de rester cohérents et de soutenir ce crédit. Donc, nous le voterons.

**M. Christian Zaugg** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, difficile de prendre la parole après les propos lumineux de ma cheffe de groupe. Cela dit, rien n'interdit de penser, et de penser par soi-même. Je suis un esprit indépendant et je pense que dans ce projet certains éléments sont de nature à nous interpeller. Il s'agit bien de la dernière tranche d'un crédit, il s'agit bien de remplacer le système SAP, on l'a bien tous compris. Nonobstant, tous les investissements, toutes les dépenses financières seront assumées à ce nouveau modèle. Il faut savoir que le PFI jusqu'au dernier centime sera géré par cette application. Les ressources humaines seront gérées par cette application, les subventions seront gérées par cette application.

Dès lors, voyez-vous, quand tout est à ce point géré par un ensemble comme celui-là on prend quand même quelques risques. Toutefois je le voterai, rassu-

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

rez-vous. Je ne sais pas si elles avaient ce même système, mais je vous rappelle que des communes d'une certaine importance se sont fait récemment pirater. Si je me souviens bien, il s'agissait de la commune de Nyon; il y en a eu plusieurs. Il y a quelques jours vous avez tous vu comme moi que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avait été lui-même piraté. Les hackers sont très forts aujourd'hui. Dès lors c'est bien sûr un peu ringard de ne pas voter ce crédit, mais j'ai jugé utile de vous dire qu'en ce qui me concerne je voterai cette proposition malgré des inquiétudes systémiques.

**M. Alpha Oumar Dramé (Ve).** Cette proposition interpelle les Verts à plus d'un titre. Premièrement, on parle du principe de précaution, c'est-à-dire qu'on prend la précaution d'investir maintenant pour ne pas payer plus cher plus tard. L'outil informatique duquel nous dépendons aujourd'hui a quand même besoin d'investissements bien qu'il soit dans un processus d'amélioration. Deuxièmement, la mise à niveau de l'outil que nous avons évolué tellement rapidement que nous n'arrivons presque plus à suivre. Il faut investir maintenant une fois de plus pour que cela nous permette de fonctionner. Fonctionner, parce que cet outil gère les subventions, toutes les ressources humaines, le budget, le plan financier d'investissement et finalement aussi toutes les subventions sociales qui partent de là. Partant de ce constat nous ne pouvons que voter cette proposition. Toutefois, comme l'a dit mon préopinant de gauche, il faudrait faire attention à l'aspect sécuritaire de cet outil. Je pense que cela doit nous interpeller aussi à plus d'un titre. Pour cette raison nous voterons sans réserve la proposition telle que proposée par le Conseil administratif.

**M. Maxime Provini (PLR).** Très brièvement pour dire que le Parti libéral-radical soutiendra évidemment ce crédit. Il va dans la droite continuité de ce que nous avons commencé à faire depuis le début de la législature avec le Conseil administratif pour moderniser nos outils informatiques. C'est essentiel, c'est important, le Parti libéral-radical le soutiendra.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai participé à cette séance, évidemment. Vous connaissez mon aversion pour ce système d'urgence où on vient nous présenter un projet en avant-première. On a eu l'occasion d'en parler à propos d'autre chose de beaucoup plus banal, c'est vrai, qui avait d'ailleurs suscité un grand débat dans ce Municipal, sauf erreur lors de la session précédente. Non, on n'aime pas cette manière de présenter des objets en urgence parce qu'on a le couteau sous la gorge. D'autant plus qu'il s'agit ici d'enjeux importants, ça a été dit par les préopinants. Nous voterons

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

ce crédit parce qu'on n'a pas le choix quelque part. Le Mouvement citoyens genevois votera la variante 1 avec les options supplémentaires. Cela étant il faut bien se rendre compte que 10 millions de francs ont été votés il y a quelques années et qu'aujourd'hui on revient avec un montant de 3 840 000 francs, toutefois sans garantie sur le coût final; il peut encore y avoir des évolutions, c'est écrit dans la proposition. D'ailleurs j'ai posé la question à la commission des finances et on a eu des bonnes réponses, je ne dis pas le contraire, mais c'est inquiétant.

Pour accompagner cette migration ce projet consacre aussi l'engagement d'un certain nombre de spécialistes semble-t-il difficiles à trouver sur le marché. Vous connaissez l'aversion du Mouvement citoyens genevois pour ces spécialistes qui viennent de loin, on espère donc que dans toute la mesure du possible ils sont de la région genevoise. On demande au Conseil administratif d'y être attentif, sans quoi on continuera cette saga de faire venir des gens d'ailleurs, même si ce n'est que pour une durée limitée. Ces gens vont accompagner la migration nécessaire parce qu'on n'a pas le choix et qu'on ne peut pas tout arrêter maintenant. C'est justement si on arrête aujourd'hui qu'on se retrouvera dans de très grandes difficultés; il faut le faire. On demande au Conseil administratif d'être attentif pour que le personnel engagé, même temporairement, soit de la région et même domicilié à Genève si possible. On ne veut pas de gens qui viennent de Paris, Rome, Berlin ou Madrid, tel qu'on a pu le voir ou le supposer. Voilà l'attention que l'on voulait porter à ce sujet.

On doit prendre une décision maintenant parce que les vacances estivales arrivent. Malgré les explications reçues j'ai un peu de peine à comprendre qu'on ne puisse pas faire un petit tour en commission et revenir à l'automne avec une proposition qui aurait pu être étudiée d'une manière un peu plus approfondie qu'ont pu le faire de manière conjointe la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et la commission des finances mercredi dernier. Je le dis encore une fois, nous voterons la variante 1 de 3 840 000 francs en attirant l'attention du Conseil administratif sur le bémol que nous avons formulé.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci aux différents groupes pour leur intervention en soutien à cette demande. Je reviens sur le fait qu'effectivement en tant que Conseil administratif nous ne souhaitons pas multiplier les demandes de crédit sur le siège pour des raisons qui sont tout à fait légitimes de la part des membres de ce Conseil. Dans ce cas précis l'examen initial a eu lieu en 2021 lors du traitement de la proposition PR-1455 sur le principe de changement du système SAP, ici il s'agit d'un complément. Dans l'absolu on préfère passer en commission, ce qu'on a fait à titre préliminaire. En termes de calendrier il est important de comprendre que si on avait présenté ce crédit complémentaire

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

en commission vous l'auriez voté lors des plénières de septembre, ce qui aurait libéré le crédit au début de novembre après le délai référendaire, alors qu'ici on l'aura fin août.

Ces mois sont précieux à l'interne pour les gens qui travaillent sur ce projet, aussi bien à la Direction financière chez M. Gomez qu'à la Direction informatique chez moi, parce que ça n'interrompt pas le processus engagé qui est complexe, qui mobilise beaucoup de temps et d'énergie et qui a plein d'implications au sein de l'administration, notamment pour les subventions, dont la plus grande partie a heureusement pu être mise en œuvre. En effet il y a pas mal de services subventionneurs, par exemple dans le social, le sport, à l'Agenda 21 et à la culture. Cette solution informatique est aussi attendue à la Direction des ressources humaines (DRH) qui en collaboration avec la DSIC aimerait enfin pouvoir commencer ce qu'on appelle le cycle de vie de l'employé de l'administration, toutes étapes confondues depuis son engagement jusqu'à son départ. Passer en commission aurait donné un coup de frein général qui aurait été regrettable.

Pour rassurer les membres du Conseil, notamment M. Zaugg et M. Dramé, nous sommes extrêmement attentifs à la sécurité de nos systèmes. Le progiciel SAP est d'ailleurs considéré comme un des systèmes les plus robustes de la planète en termes de sécurité informatique. Nous ne sommes jamais complètement à l'abri, c'est clair, mais les cas dont vous faites état concernaient des systèmes beaucoup moins protégés – je ne critique pas du tout. Nous essayons d'être au plus haut standard en matière de protection des données, conscients de ce qui se passe aujourd'hui dans le monde de la cybersécurité.

Un des points faibles auxquels nous sommes très attentifs ne concerne souvent pas les systèmes internes mais les sous-traitants qui sont des points de vulnérabilité à qui on confie des données réelles, par exemple pour tester un nouveau logiciel. Une mésaventure est arrivée à la Confédération dans le cadre d'un mandat pour l'Office fédéral de la police (Fedpol) avec la fameuse entreprise Xplain qui avait reçu des données réelles non anonymisées et qui a été touchée de manière fort regrettable par une attaque informatique. Ici nous sommes aussi très attentifs à cet aspect-là. Après, concernant la décision de confier nos systèmes à une solution plutôt qu'à une autre, c'est une question de choix. Par exemple le Canton est sur l'autre système de référence, Oracle; ma foi, c'est les lois du marché.

Quant aux spécialistes, lorsque nous engageons avec des contrats fixes ou auxiliaires nous essayons vraiment de recruter localement. A ce niveau-là l'informatique est l'un des domaines les plus difficiles, c'est vrai. Quand nous mandations des entreprises le recrutement est plus large, évidemment. On trouve un équilibre entre forces internes et forces externes.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

M. von Arx disait que le Centre allait voter les deux variantes, alors pour récapituler les options qui vous sont proposées ici, la variante 1 est la variante globale, celle qui couvre l'ensemble de la demande, y compris le module budgétaire. Si vous vouliez voter moins, ce serait la variante 2, mais d'après ce que j'ai pu comprendre tous les groupes seraient prêts à voter la variante 1. Du coup la variante 2 deviendrait obsolète. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien à ce crédit.

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (68 oui).**

**La présidente.** Aucune prise de parole n'étant demandée je passe au vote de la proposition. Je vous rappelle que nous voterons d'abord sur la variante 1 de 3 865 600 francs, comprenant le montant de base et l'option supplémentaire. C'est seulement en cas de refus de cette variante que la variante 2 portant uniquement sur le montant de base de 2 748 100 francs sera soumise au vote. Je pense que c'est clair pour tout le monde.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération, dans sa variante 1, mise aux voix article par article et dans son ensemble, est acceptée à l'unanimité (70 oui).**

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 865 600 francs, complémentaire au crédit de 10 370 115 francs voté le 5 octobre 2021 (PR-1455), destiné au renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP y compris l'acquisition d'un nouvel outil de gestion budgétaire.

Proposition: complément au financement du renouvellement  
du progiciel de gestion SAP

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 865 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2031.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**La présidente.** Nous passons au vote des rapports traités sans débat.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

- 12. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits destinés à financer un programme accéléré d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville de Genève, pour un montant total brut de 5 086 800 francs, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 3 457 000 francs net:**
- **Délibération I: 1 629 800 francs brut destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net;**
  - **Délibération II: 3 457 000 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier (PR-1592 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de Mme Hanumsha Qerkini.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission du logement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 31 octobre 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Vincent Milliard, les 18 décembre 2023 et 22 janvier 2024. Les notes de séances ont été prises par M. Leo Lorenzi, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 629 800 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dyna-

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Proposition, N° 19, p. 3308.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

mique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 629 800 francs.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 457 000 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 457 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2024 à 2033.

**Séance du 18 décembre 2023**

*Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de Mme Vesna Stankovic, codirectrice, MM. Jean-Marc Santines, adjoint de direction, et Alexandre Terrani, ingénieur, Service de l'énergie (ENE)*

Mme Perler explique qu'il s'agit d'un système de régulation dynamique du chauffage qui optimise son fonctionnement et permet de faire des économies substantielles. La mise en place d'un tel programme demande des études sur tous les bâtiments. Dans tous les cas, cela permettrait d'engranger des économies d'énergie conséquentes. Elle cède la parole à M. Santines pour la présentation Powerpoint.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

M. Santines exprime qu'il y a deux crédits. La délibération I est destinée à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net. Cette demande est en cours de traitement. La délibération II est destinée à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier (cf. p.2 Powerpoint).

Pour rappel, dès 2006, la Ville a engagé sa transition à travers sa stratégie «100% renouvelable en 2050» pour le chauffage de ses bâtiments. En février 2020, la Ville a déclaré l'urgence climatique et adopté des objectifs ambitieux pour limiter la hausse de la température et réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Second semestre 2021, début de la crise énergétique. Les impacts ont été immédiats, simultanés et inédits: flambée des prix et risques de pénurie. Dans ce contexte, le Conseil administratif a agi de manière très proactive: 5 octobre 2022, mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique visant à diminuer nos besoins et nos consommations d'énergie à court terme. L'accélération et la généralisation des systèmes de régulation dynamique du chauffage sur l'ensemble du parc immobilier s'inscrivent dans ce plan de sobriété (cf. p.3 Powerpoint).

S'agissant des bénéfices attendus, une baisse d'environ 10% des consommations thermiques, sur les premières années, des bâtiments équipés de régulation dynamique et ce, sans compromettre le confort des occupants (performances attendues). Il note toutefois que dans les journaux, les chiffres mettent en avant des économies plus importantes. Toutefois, l'ENE observe un potentiel en début et fin de saison. Il est également question d'atteindre les objectifs du plan d'urgence climatique, adopté par la Ville de Genève en février 2022, et plus spécifiquement ceux de l'axe 2: n°19, réduction de 30% de la consommation énergétique du patrimoine bâti municipal et diminution de 60% de ses émissions de CO<sub>2</sub>; n°20, optimisation énergétique du chauffage des bâtiments (cf. p.4 Powerpoint).

La loi sur l'énergie a été renforcée selon les objectifs ambitieux du Plan directeur de l'énergie (PDE 2020-2030), adopté en décembre 2021, qui prévoit notamment d'ici à 2030: une diminution des consommations de chaleur des bâtiments de 30%, et de leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 60%; l'interdiction progressive des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables; la construction par les Services industriels de Genève (SIG) de 130 km de réseaux de chaleur, alimentés progressivement par des énergies locales et renouvelables (GeniLac et GeniTerre). Enfin, le seuil au-delà duquel une démarche d'assainissement devient obligatoire a été abaissé de 600 à 450 MJ/m<sup>2</sup>.an.

En outre, la Ville de Genève est pleinement alignée sur ces objectifs et a renforcé ses collaborations avec la direction du Département du territoire (DT) de

## Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

l'Etat de Genève et l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) par le biais d'un partenariat global, signé le 30 juin 2020 (cf. p.5 Powerpoint).

S'agissant des IDC (indices de dépenses de chaleur, cf. supra), les plus mauvais objets figurent au-delà de 800 (obligation d'audit et travaux dans un court délai). De 551 à 800, des audits sont demandés. Enfin, entre 450 et 550, nous sommes dans des optimisations. Ce faisant, la proposition propose de faire des optimisations, soit des interventions qui ne nécessitent pas la rénovation d'un bâtiment et d'énormes investissements. Au niveau des IDC, une simulation a été faite avec les mesures déjà au plan financier de la VdG (p.ex. simple vitrage). Un glissement vers la gauche s'observe, ce qui signifie que ces mesures ont un impact. En sus, la notion «pas de valeur» concerne les cas de dérogations qui échappent à la réglementation (p.ex. chauffages individuels).

M. Terrani explique le système de régulation standard (cf. supra). On retrouve une sonde extérieure et le travail est effectué sur la modification de la température des consignes. A partir de 20°, de la chaleur est envoyée dans le bâtiment, et on tire sur la gauche pour arriver à un maximum (p.ex. - 10° pour une consigne à 40° sur le départ du secteur de chauffage). Ensuite, le jeu s'opère selon la position de la sonde (sud, nord, prise au vent). En temps réel, la consigne est prise en fonction de la température extérieure. Ce système fonctionne mais a ses limites, on constate également des problèmes dans le temps avec les sondes extérieures.

M. Santines complète qu'il n'y a pas de sonde dans les appartements. De fait, il n'y a pas une vue instantanée sur la situation. En outre, plus il fait froid, plus le radiateur est chaud. Il soulève le fait qu'il peut y avoir des gros écarts de température entre le matin et l'après-midi, en début et fin de saison. S'il fait très froid à 8h le matin, puis plus chaud à 10h, le système va s'arrêter, mais par exemple, dans le cas d'un chauffage au sol, il va continuer à chauffer la pièce. Cela entraîne un gaspillage certain pouvant être évité par la régulation dynamique.

M. Terrani poursuit avec le système de régulation dynamique qui fonctionne avec des sondes intérieures qui ne sont pas forcées d'être connectées de manière filaire. Cela fonctionne avec du LoRa, un réseau très pénétrant qui permet de récolter chaque quart d'heure une trame de données qui donnent la température intérieure et l'humidité des bâtiments. Ces systèmes peuvent être interconnectés avec le boîtier de régulation dynamique qui lit en continu ce qui se passe dans le bâtiment. Avant de commencer cette optimisation dynamique, il faudra analyser préalablement ce qui se passe dans le bâtiment. Ensuite, il faudra modifier les valeurs pour diminuer la température et arriver à une valeur limite idéale afin d'obtenir un ressenti correct pour les habitants et les bâtiments administratifs. Tous les boîtiers de régulation dynamique sont connectés à internet, il sera possible de rechercher des données météorologiques (types MétéoSuisse) qui analy-

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

seront la température et l'ensoleillement des sites. Ce faisant, un jour à l'avance, il sera également possible d'améliorer l'algorithme et se rendre compte de réduire le départ en fonction de l'inertie du bâtiment.

Cela implique que pour un bâtiment bien isolé par exemple, l'on sait trois heures avant qu'il y aura du soleil. De fait, on sait qu'avec l'inertie du bâtiment, on peut prendre un départ à 25° à la place de 35°, afin d'arriver sur une température optimale au terme des trois heures. Cela évitera, dans le cas où il ferait trop chaud, que la personne n'ouvre la fenêtre et ne gaspille de l'énergie. Il ajoute que le pilotage à distance donne plus de résilience aux équipes qui peuvent modifier les courbes à distance, pour arriver à un taux où, même dans le cas où ce système de régulation dynamique rencontre un problème, il sera possible d'être au plus proche des besoins du bâtiment. Ce sera un travail parallèle humain/machine. Au niveau de la surveillance des bâtiments, il devrait y avoir un alarmer préalable en cas de panne qui ferait que le locataire ne se rende même pas compte d'un défaut sur sa chaudière. Dès lors, un technicien pourra se rendre sur place, sans passer par l'intermédiaire des locataires.

M. Santines relève le cas concret arrivé avec l'école Geisendorf qui avait subi une panne durant le week-end. Le concierge était arrivé le lundi et avait constaté le froid et le dépannage était nécessaire. Par anticipation, ce nouveau système alarmerait lorsque la chaudière descendrait en dessous de 40°. Il montre les tests qui ont été faits à la Cité Jonction. En noir, la valeur théorique que le système aurait demandée en termes de chauffage, en vert, les économies faites si la température avait été régulée. Le potentiel est très élevé en début et en fin de saison (cf. p.10 Powerpoint). Le système s'auto-gère automatiquement et les surveillant-e-s ont également accès à ces données. Il est aussi possible de constater l'humidité (problèmes de moisissure), la température, la différence entre certains appartements.

M. Terrani complète que sur certains bâtiments exposés au soleil, les économies sont d'autant plus grandes lorsque les journées sont très ensoleillées. Enfin, il relève que sur les premiers bâtiments tests, le système a été ouvert à quatre prestataires, notamment dans le domaine de l'IT ou des chauffagistes. L'approche est disparate mais intéressante.

M. Santines expose les économies de chaleur attendues sur l'ensemble du patrimoine bâti municipal, ainsi que les économies de CO<sub>2</sub> attendues (cf. supra).

Pour conclure, il expose les coûts et informe avoir déposé une demande de subvention au fonds des énergies de collectivités le 6 septembre 2022, agrémentée par deux demandes de complément. La commission devrait statuer d'ici à janvier ou février. Cette subvention n'est a priori pas mise en défaut mais elle n'a pas encore été votée (cf. pp.12-13 Powerpoint).

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

*Questions des commissaires*

Une commissaire se demande si les bâtiments qui ont été testés disposaient du double vitrage.

M. Santines répond par la négative.

Une commissaire désire savoir s'il ne serait pas plus pertinent de le faire dans les immeubles disposant déjà du double vitrage.

M. Santines admet avoir raisonné en termes de consommateurs, dans un ordre décroissant de consommation. A Pâquis 32 par exemple, des bâtiments simple vitrage permettent cette optimisation. Dans la quantification des économies faites, un calcul théorique avant/après double vitrage a été intégré.

M. Terrani précise que s'agissant du quai du Seujet, il est très exposé au soleil. Ce faisant, l'installation de ce système fait d'autant plus sens dans ce genre de situations.

M. Santines complète que la proposition «simple vitrage» comprenait 140 bâtiments devant être traités dans les quatre ans.

Mme Stankovic ajoute que les bâtiments testés ont été sélectionnés en fonction de leur IDC.

Un commissaire demande confirmation sur le fait qu'il reste 140 immeubles sur 800 ne disposant pas du double vitrage.

M. Santines confirme qu'il reste moins de 140 immeubles à traiter, sachant que certains ont déjà été traités ou sont en cours de traitement.

Un commissaire désire savoir si avec le système de régulation dynamique, il n'y aurait pas de perte dans le cas d'un simple vitrage tant le système réagit rapidement.

M. Santines soutient que ce système évite le gaspillage. Si un bâtiment possède un simple vitrage et a une consommation élevée de chaleur, il évitera la surchauffe. Dans le cas d'un simple vitrage, il y a un coefficient pour la perte d'énergie mais également un coefficient pour l'énergie solaire qui rentre. Ce faisant, le simple vitrage perd beaucoup d'énergie mais il en gagne beaucoup. Au contraire, un double vitrage perd peu d'énergie mais le soleil a plus de peine à rentrer. En effet, en cas d'exposition plein sud, le simple vitrage opérera selon l'effet de serre et le bénéfice sera plus important.

Un commissaire mentionne les systèmes de télégestion comme le système NES utilisé aux Etats-Unis. Il souhaite savoir pourquoi cela n'a pas été prévu plus tôt.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

M. Santines explique que les systèmes de télégestion existent depuis de nombreuses années. Toutefois, il est nécessaire d'avoir des prestataires et des réseaux qui permettent de reprendre les données. La problématique qui se pose est liée à l'installation de sondes sans fil. A cet effet, il faut prévoir des interfaces pour les compteurs connectés. De ce fait, beaucoup de paramètres entrent en considération pour avoir des systèmes vraiment optimisés. Aujourd'hui, les systèmes sont vraiment matures et le nombre de prestataires se multiplie. Cela risque de devenir systématique dans le futur.

M. Terrani complète qu'en fonction du type de bâtiments seront installées différentes technologies qui ont un coût moindre. Pour un petit bâtiment, uniquement la sonde extérieure sera prise en compte pour tronquer la valeur de celle-ci. En revanche, plus le bâtiment est grand, plus il aura de secteurs.

Un commissaire remarque que les 1 629 800 francs de la proposition seront totalement financés par la subvention. Il demande si un programme sera également mis en place s'agissant du patrimoine administratif.

M. Santines explique que la liste des bâtiments se trouve dans la proposition, 243 sites sont référencés dans cette dernière.

Un commissaire soulève la problématique de l'aération des appartements. Il exprime le problème qui réside dans le fait de ne pas pouvoir contrôler ce qui se passe dans chaque habitation.

M. Santines explique que des différences s'observent à la suite de l'installation de sonde dans différents appartements (températures les plus défavorables). Il est possible de constater de l'appartement qui a la fenêtre ouverte en permanence grâce au taux d'humidité et à une température plus basse. Le système le détecte mais cela n'est pas pris en compte en l'occurrence. Toutefois, ce système permet d'éviter la moisissure puisqu'il peut détecter le point de rosée, moment à partir duquel des gouttelettes se mettent à couler. Bien sûr, si une personne dans un immeuble de 200 appartements possède un brumisateur, il y aura des problèmes de moisissure mais le système ne pourra rien faire.

M. Terrani précise que dans ce cadre, seront cherchés les appartements qui ont des températures plus défavorables (p.ex. en haut à droite contre toiture, exposée à la bise). Les sondes se trouveront dans la pièce à vivre mais dans un endroit spécifique.

M. Santines ajoute que des capteurs témoignant du taux de CO<sub>2</sub> seront testés prochainement dans des écoles. La difficulté est de gérer l'inoccupation de ces dernières, ce genre de système permet d'arrêter de chauffer s'il n'y a pas d'activité dans une classe par exemple. A l'inverse, si l'occupation d'une classe n'était pas prévue, le système permet également de s'adapter.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

M. Terrani renseigne qu'un accord a été trouvé directement avec le DIP pour prouver que le réseau «LoRa» disposait d'une protection pour les enfants et était sans risques. Cela sera suivi par le médecin cantonal.

Un commissaire estime que les coûts affichés ne semblent pas compter les imprévus. Il se demande comment il est possible d'arriver à 11 857 francs par immeuble (3 000 000 de francs divisés par 253 immeubles).

M. Santines explique que l'ENE a dressé un inventaire sur les 253 sites. Dans ce dernier, il y a des tableaux électriques qui commandent la chaudière, la pompe, le boiler. Certains de ces tableaux sont plus anciens. Pour cette raison, il faudra changer les anciens tableaux électriques qui ne sont plus compatibles. Il y a également une problématique liée aux compteurs connectés. Aujourd'hui, il n'y a pas tant de compteurs connectés «gaz» électriques. Cela implique un coût, il faut que ces compteurs lisent l'information et il est parfois nécessaire que l'information sorte de la chaufferie. A cet effet, il faut installer une antenne qui renvoie au système.

M. Terrani estime que le boîtier a une durée de vie entre 15 et 20 ans.

M. Santines informe être en contact avec quatre prestataires pour ces systèmes et assure que le nombre de prestataires devrait s'élargir.

M. Terrani souligne que l'ENE travaille beaucoup avec la DSIC, un cahier des charges technique a été établi. Cela permettra d'avoir un API, lequel sera utile pour mutualiser les informations des différents prestataires et pouvoir en disposer sur un tableau de bord unique. Ces informations permettront de constater la différence de consommation avant et après régulation dynamique.

Un commissaire se demande comment piloter la contradiction avec la nécessité d'intervenir en temps réel ainsi que la protection des données.

M. Santines explique que le système écarte les extrêmes qui peuvent réduire le niveau de performance (p.ex. quelqu'un qui laisse ouverte sa fenêtre en permanence). Aujourd'hui, il n'y a pas de sondes dans tous les bâtiments mais dans un panel de bâtiments représentatifs. Cela permet de connaître la moyenne cohérente du bâtiment, l'ENE n'est pas derrière chaque locataire. Enfin, il arrive que certains comportements engendrent de la moisissure, mais le système n'est pas fait pour corriger cela.

M. Terrani exprime qu'au niveau du patrimoine locatif, l'ENE est garant de la donnée et ne relève pas de noms, il dispose uniquement d'une liste de numéros.

Un commissaire désire savoir si les travaux seront effectués par lots de bâtiments.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

M. Santines informe que la gestion s'opère par chaufferie. Dans le cas de Cité Jonction, il y a 18 bâtiments, une chaufferie combustible (mazout/gaz) ainsi que des sous-stations qui distribuent le chauffage par blocs.

M. Terrani complète que lesdits bâtiments sont tous reliés entre eux au niveau I.T. La DSIC a également travaillé pour connecter ces armoires sur le réseau de la VdG, cela permet de surveiller à distance ce qui se passe par secteur et par adresse.

M. Santines donne l'exemple de la Maison Tavel qui autrefois n'était reliée que par un tuyau pour le chauffage à la chaufferie qui sied à la cour Saint-Pierre. A présent, un câble Ethernet relie les deux, le réseau informatique communique entre la Maison Tavel et le système.

Un commissaire demande ce qu'il en est du seuil qui nécessiterait un assainissement prévu par la loi cantonale.

M. Santines exprime que la loi est très claire. Des négociations sont en cours entre l'Etat et les milieux immobiliers. Dès lors, il est possible d'imaginer qu'ils ne demanderont pas quelque chose de plus ou moins sévère.

M. Santines relève aussi qu'il s'agit de la discussion qui a eu lieu pour les écoles. Ces systèmes peuvent fonctionner avec le Wi-Fi dans les écoles, or il n'y a pas de Wi-Fi dans les écoles. En revanche, le réseau LoRa existe.

M. Terrani explique que les ondes sont tellement basses qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter. De plus, l'appareil, au contraire d'un téléphone portable, n'est pas connecté en continu puisque des appels sont émis toutes les 15 minutes. Pour cette raison, les quantités de données transmises sont moindres. Concernant les développements futurs de LoRa, chaque prestataire développe ses propres antennes puisqu'ils ne sont pas soumis à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom).

### Séance du 22 janvier 2024

Une commissaire demande si les régulateurs thermiques sont dans les appartements ou dans les allées, et ce qu'il en est des immeubles qui font face à un rehaussement devant eux, ce qui influe sur la luminosité et la température.

Le président se rappelle que les régulateurs thermiques sont dans les immeubles. Pour la seconde question, il ne pourrait pas répondre précisément mais renseigne que ces boîtiers permettaient d'anticiper des changements de météo afin de programmer une réduction du chauffage des immeubles. Il y avait une adaptation dynamique du chauffage de l'immeuble.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

*Prises de position et vote*

Le Parti libéral-radical salue l'initiative et soutient la proposition.

Le Parti socialiste soutient la proposition pour ses bénéfices sociaux et écologiques.

Les Vert-e-s approuvent l'initiative et soulignent la nécessité de rénovations complémentaires.

Le Centre soutient la proposition et loue la réactivité des autorités.

Ensemble à gauche est favorable, souligne les économies d'émissions et l'efficacité accrue des chaufferies.

L'Union démocratique du centre approuve après relecture de la présentation.

Le Mouvement citoyens genevois soutient avec une préférence pour les bâtiments déjà équipés de double vitrage.

Mise aux voix, la proposition PR-1592 est approuvée à l'unanimité.

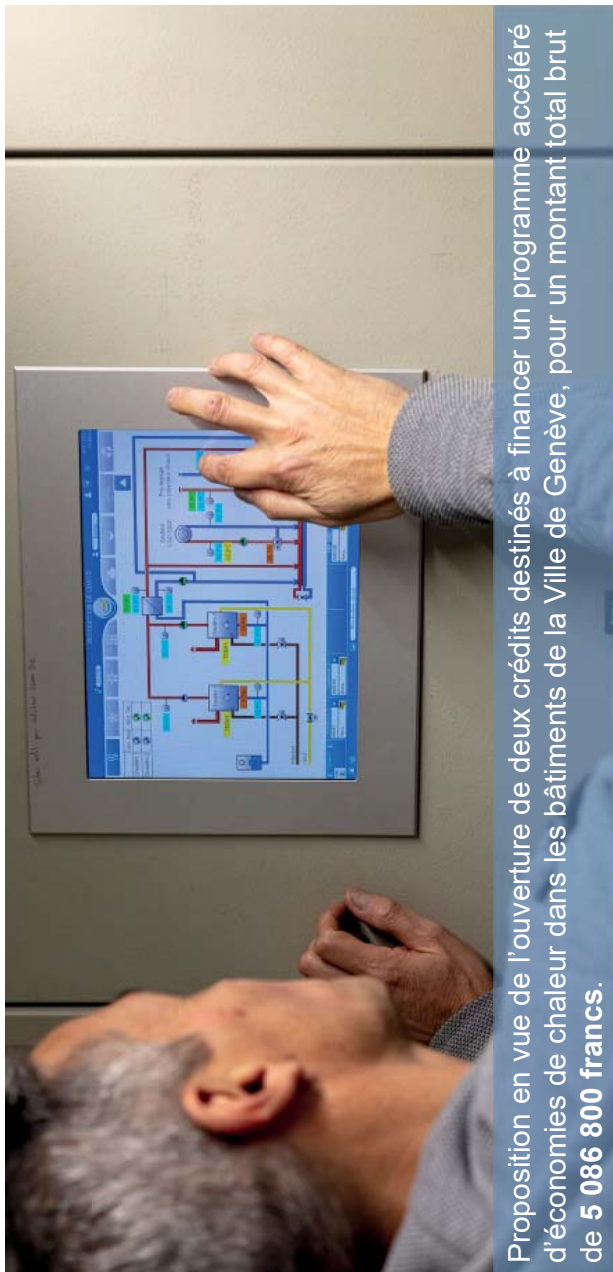
*Annexe: présentation «Programme d'économies de chaleur»*

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

LA VILLE S'ENGAGE

## PROGRAMME D'ÉCONOMIES DE CHALEUR

PR-1592 – Crédits pour l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage



Proposition en vue de l'ouverture de deux crédits destinés à financer un programme accéléré d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville de Genève, pour un montant total brut de **5 086 800 francs**.

COMMISSION DU LOGEMENT  
SERVICE DE L'ÉNERGIE  
18 décembre 2023

## **Programme accéléré d'économies de chaleur**

Délibération I: 1 629 800 francs brut destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net ;

Délibération II: 3 457 000 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier.

## LA VILLE S'ENGAGE

### CONTEXTE COMMUNAL

#### Chronologie

- > Dès 2006, la Ville a engagé sa transition à travers sa stratégie «100% renouvelable en 2050» pour le chauffage de ses bâtiments.
- > En février 2020, la Ville a déclaré l'urgence climatique et adopté des objectifs ambitieux pour limiter la hausse de la température et réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.
- > Second semestre 2021, début de la crise énergétique. Les impacts ont été immédiats, simultanés et inédits: flambée des prix et risques de pénurie.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a agi de manière très proactive :

- > 5 octobre 2022, mise en oeuvre d'un plan de sobriété énergétique visant à diminuer nos besoins et nos consommations d'énergie à court terme.
- L'accélération et la généralisation des systèmes de régulation dynamique du chauffage sur l'ensemble du parc immobilier s'inscrivent dans ce plan de sobriété !

### Bénéfices de ces systèmes



#### Bénéfices attendus :

- > une baisse d'environ 10% des consommations thermiques, sur les premières années, des bâtiments équipés de régulation dynamique et ce, sans compromettre le confort des occupants (performances attendues);
- > atteindre les objectifs du plan d'urgence climatique, adopté par la Ville de Genève en février 2022, et plus spécifiquement ceux de l'axe 2:
  - > n° 19: réduction de 30% de la consommation énergétique du patrimoine bâti municipal et diminution de 60% de ses émissions de CO2;
  - > n° 20: optimisation énergétique du chauffage des bâtiments.

## LA VILLE S'ENGAGE

### CONTEXTE CANTONAL

#### Loi sur l'énergie

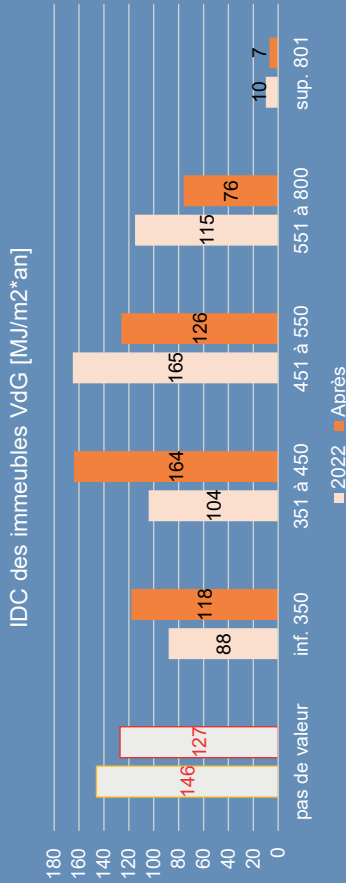
La loi sur l'énergie a été renforcée selon les objectifs ambitieux du Plan directeur de l'énergie (PDE 2020-2030), adopté en décembre 2021, qui prévoit notamment d'ici 2030:

- > une diminution des consommations de chaleur des bâtiments de 30%, et de leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 60%;
- > l'interdiction progressive des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables;
- > la construction par les Services industriels de Genève (SIG) de 130 km de réseaux de chaleur, alimentés progressivement par des énergies locales et renouvelables (GeniLac et GeniTerre);
- > Le seuil au-delà duquel une démarche d'assainissement devient obligatoire, a été abaissé de 600 MJ/m<sup>2</sup>.an à 450 MJ/m<sup>2</sup>.an.
- La Ville de Genève est pleinement alignée sur ces objectifs et a renforcé ses collaborations avec la direction du Département du territoire (DT) de l'Etat de Genève et l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) par le biais d'un partenariat global, signé le 30 juin 2020.

SYSTÈMES DE RÉGULATION DYNAMIQUE

Périmètre d'action sur le parc bâti de la Ville

- > 253 bâtiments sont inclus dans la présente demande de crédit dont l'indice de dépense de chaleur (IDC) est supérieur à 450 MJ/m<sup>2</sup>-an et consommant plus de 100 000 kWh/an, soit 65% de chaleur du parc bâti global seront équipés d'ici les 4 à 5 années à venir.
- > Seront ensuite traités par ordre d'importance les bâtiments dont les consommations et valeurs IDC sont situés entre 450 et 550 MJ/m<sup>2</sup>.



Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

## LA VILLE S'ENGAGE

### SYSTÈMES DE RÉGULATION DYNAMIQUE

#### IDC «sans valeur» - Dérogation

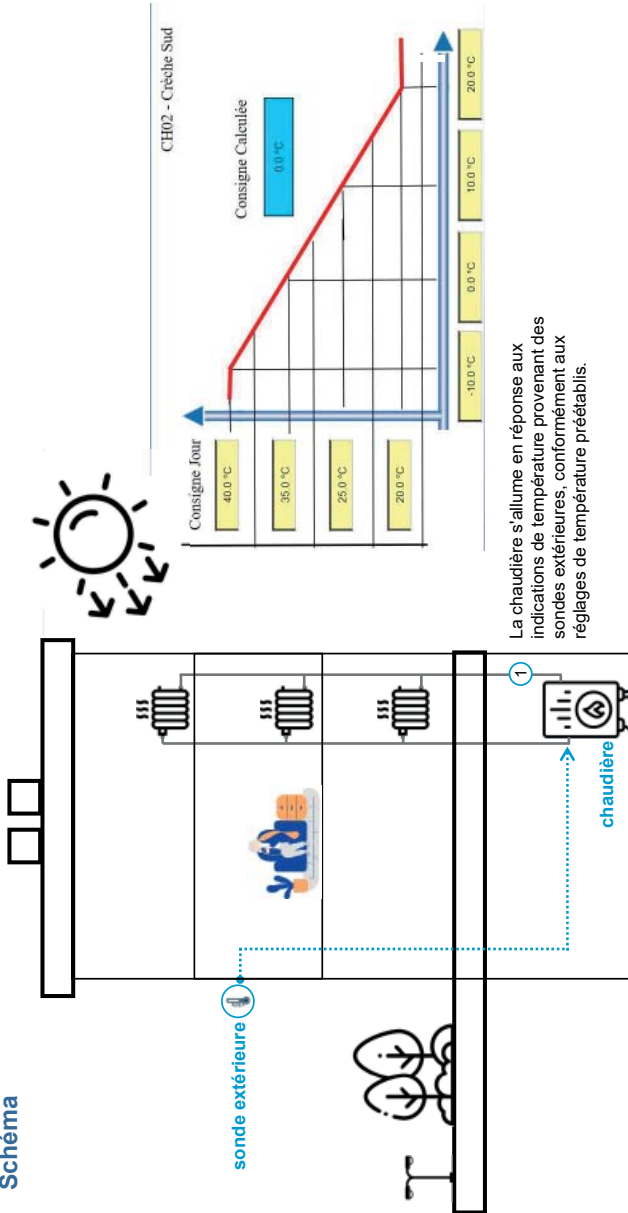
##### 6 Cas de dérogation

Des dérogations à la fréquence annuelle du calcul de l'IDC peuvent être accordées. Pour les cas suivants, une dérogation allant de 3 à 5 ans pourra être accordée sur demande dûment justifiée du propriétaire ou du concessionnaire à l'OCEN :

- chauffages individuels (voir FAQ n° 2)
- bâtiments voués à une démolition prochaine<sup>4</sup>
- bâtiments en cours de rénovation lourde et non-occupés<sup>4</sup>
- bâtiments en projet ou en cours de construction<sup>4</sup>
- bâtiments dont la consommation d'énergie pour le chauffage et la production d'ECS ne dépasse pas 3 000 kWh (joindre la preuve de la consommation annuelle d'énergie)

SYSTÈMES DE RÉGULATION «CLASSIQUES»

Schéma



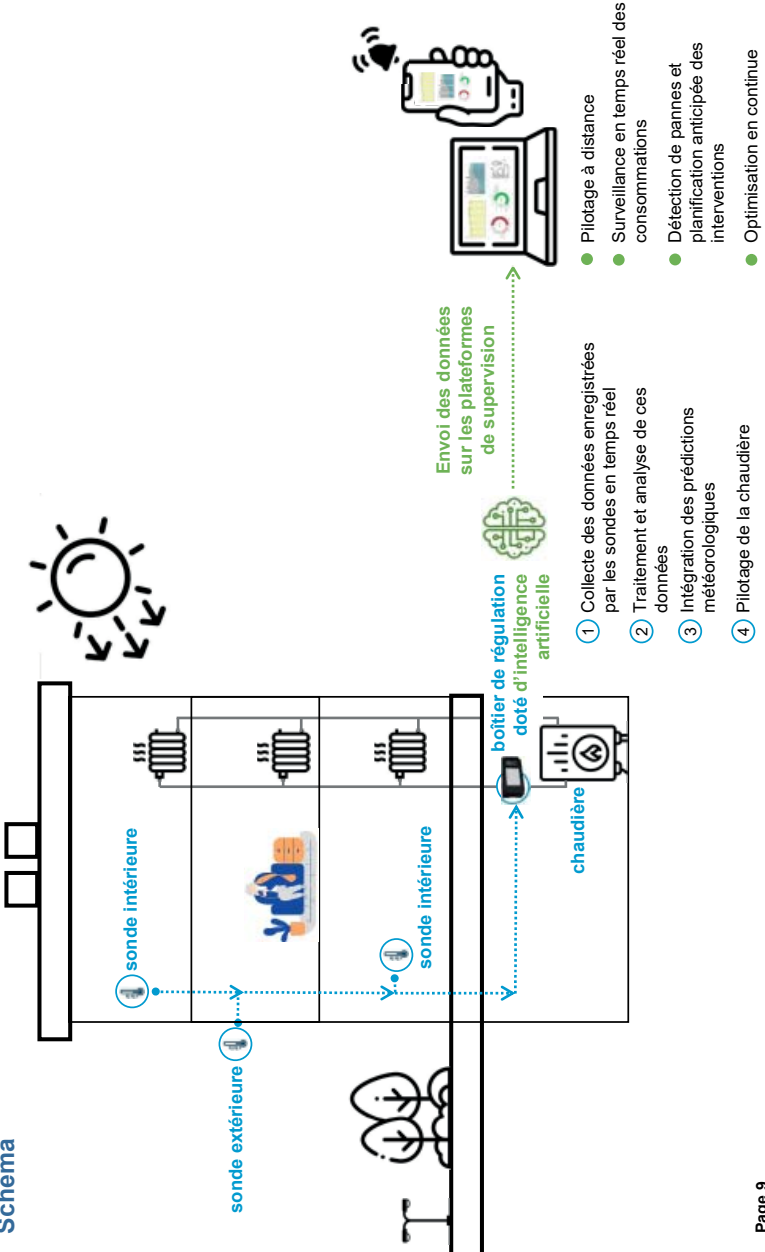
PROPOSITION: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

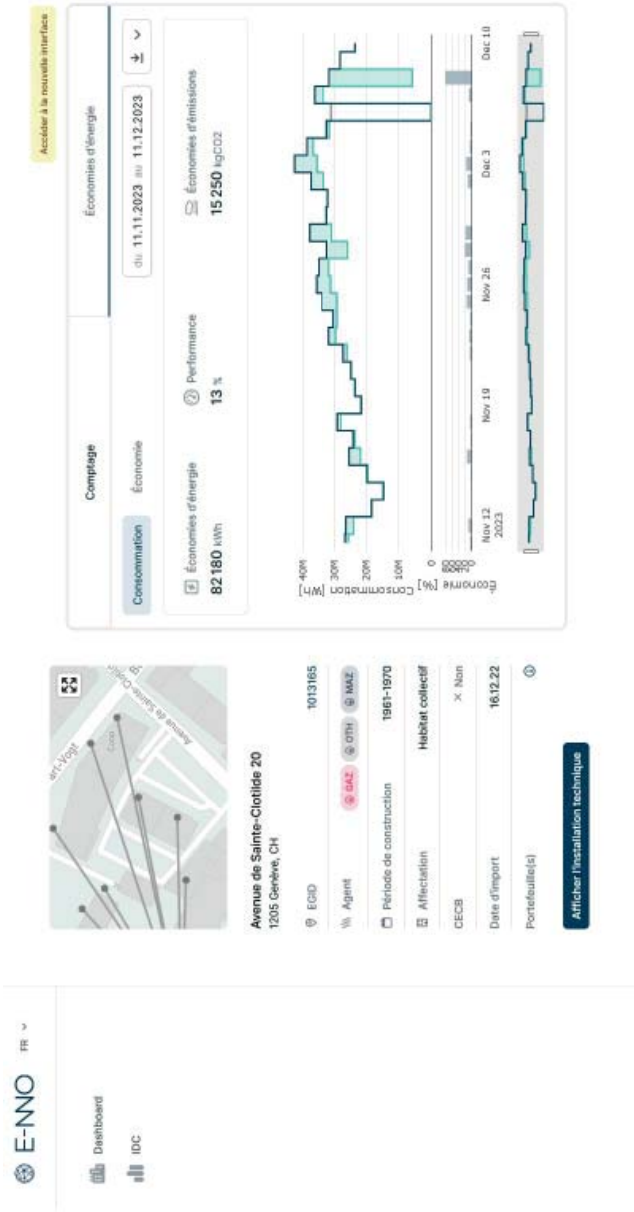
LA VILLE S'ENGAGE

SYSTÈMES DE RÉGULATION DYNAMIQUE

Schéma



SEANCE DU 24 JUN 2024 (soir)  
 Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
 d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville



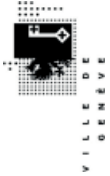
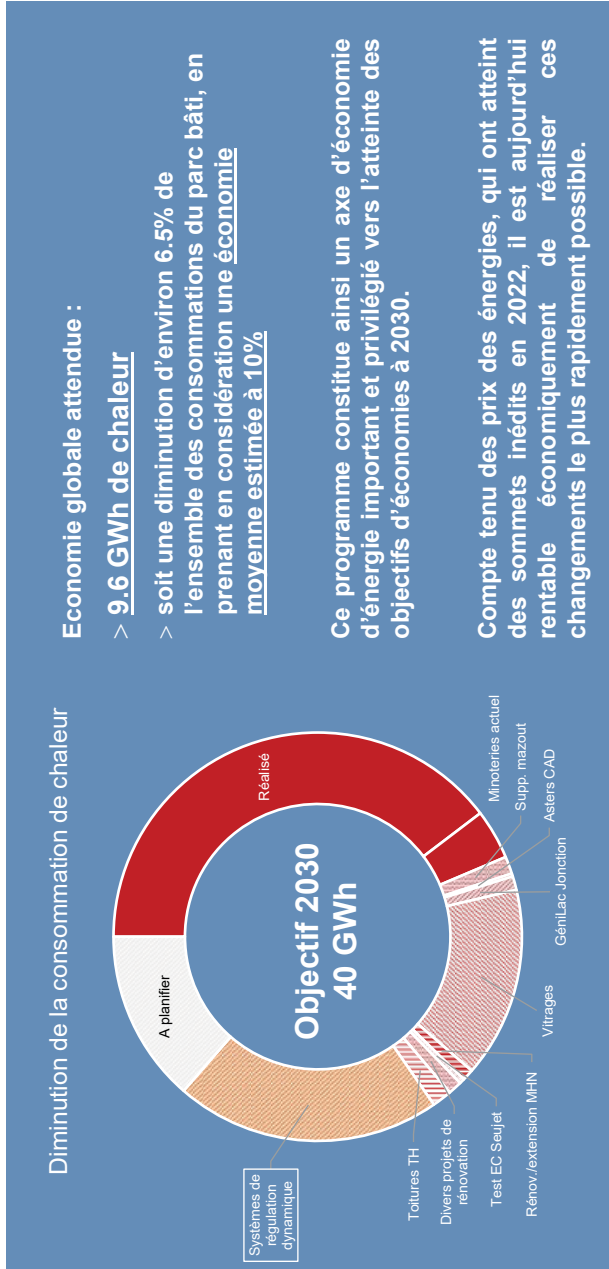
<https://portal.e-nno.io/entrance/fb6d8c47-4c8f-4046-90cf-8772c0805009/legacy>

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

LA VILLE S'ENGAGE

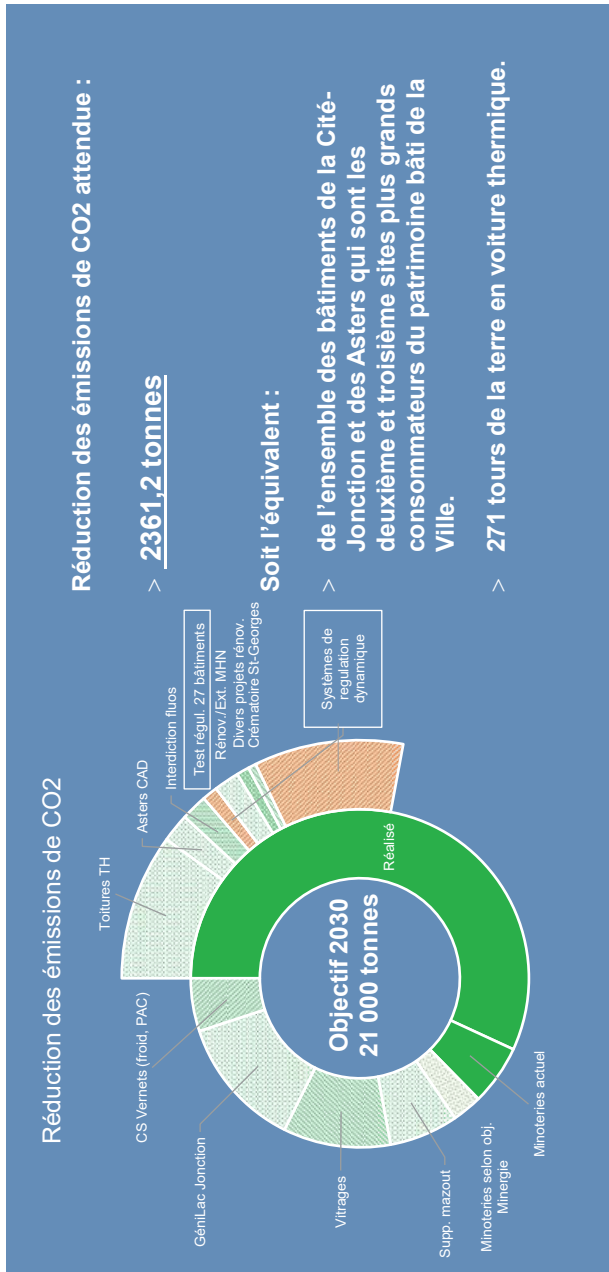
SYSTÈMES DE RÉGULATION DYNAMIQUE

Résultats chaleur attendus sur l'ensemble du patrimoine bâti municipal



## SYSTÈMES DE RÉGULATION DYNAMIQUE DU CHAUFFAGE

### Résultats CO<sub>2</sub> attendus



Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

## LA VILLE S'ENGAGE

### ESTIMATION DES COÛTS

#### Délibération I - Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif

A. ESTIMATION DES COÛTS	francs HT
Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage (Boîtier de régulation, capteurs, câblage, installation et programmation, etc.)	1'477'700
Information communication	5'000
Imprévus (1.5% x CHF 1'477'700)	25'000
<b>I. Coût total (HT)</b>	<b>1'507'700</b>
<b>B. CALCUL DES FRAIS FINANCIERS</b>	
I. Coût total (HT)	1'507'700
+ T V A (8.1% x CHF 1'507'700)	122'100
<b>II. Coût total brut (TTC)</b>	<b>1'629'800</b>
A déduire subventions du fonds énergie des collectivités	-1'629'800
<b>III. Total net du crédit I demandé (TTC)</b>	<b>0</b>

#### SUBVENTIONS

- Dépose OCEN 6.09.22
- Demande complément I - 21.09 - réponse 27.09
- Demande complément I - 29.11 - réponse 05.12

**ESTIMATION DES COÛTS**

**Délibération II - Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine financier**

<b>A. ESTIMATION DES COÛTS</b>	<b>francs HT</b>
Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage (Boîtier de régulation, capteurs, câblage, installation et programmation, etc.)	3'143'000
Information communication	10'000
Imprévus (1.5% x CHF 3'143'000)	45'000
<b>I. Coût total (HT)</b>	<b>3'198'000</b>
<hr/>	
<b>B. CALCUL DES FRAIS FINANCIERS</b>	
I. Coût total (HT)	3'198'000
+ T V A (8.1 % x CHF 3'198'000)	259'000
<b>II. Coût total (TTC)</b>	<b>3'457'000</b>
<hr/>	
<b>III. Total du crédit II demandé (TTC)</b>	<b>3'457'000</b>



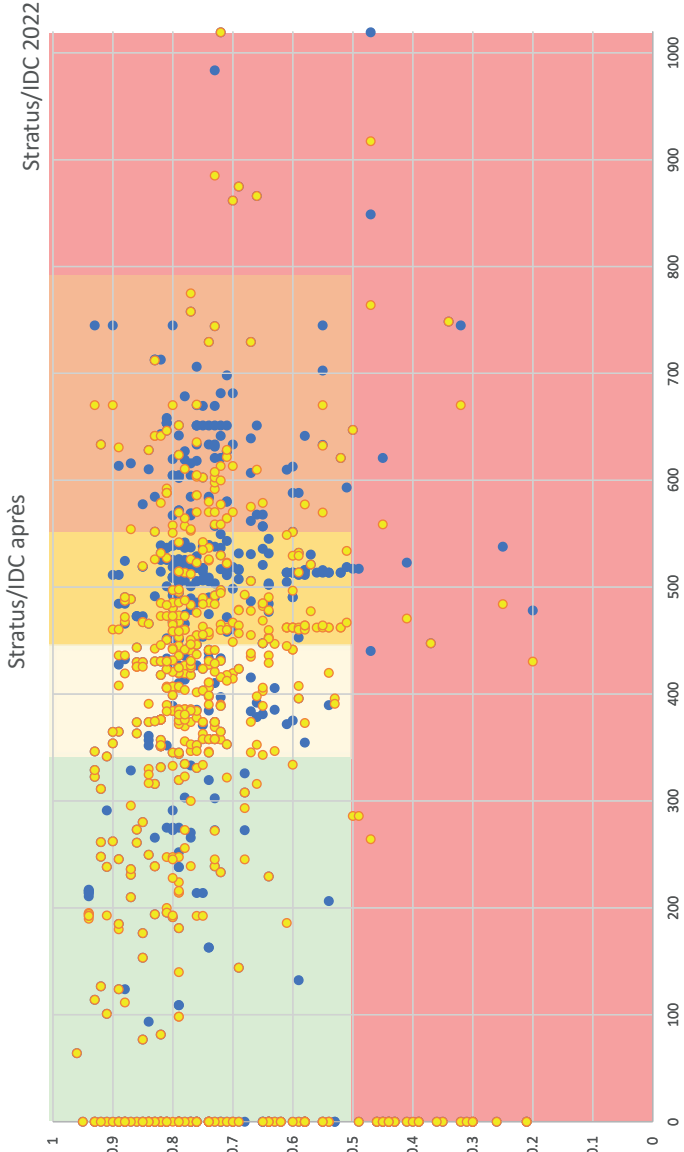
# ANNEXES

- > STRATUS IDC AVANT/APRÈS
- > EVOLUTION DES ÉCONOMIES DE CHALEUR SELON LES INVESTISSEMENTS PLANIFIÉS
- > EVOLUTION CONSOMMATIONS DE CHALEUR SELON LES INVESTISSEMENTS PLANIFIÉS

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

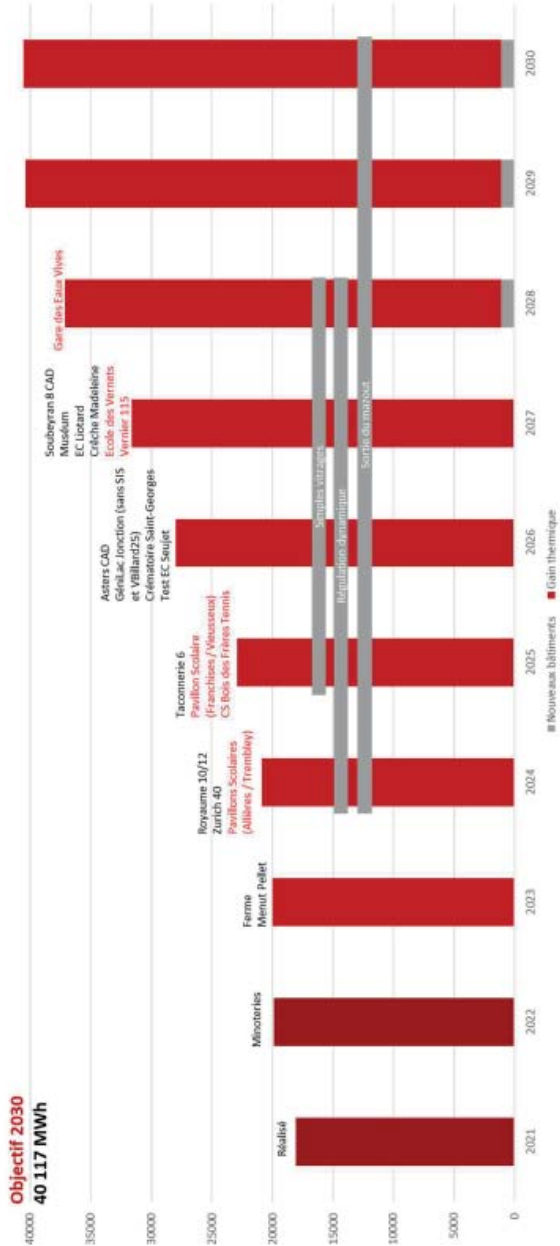
**LA VILLE S'ENGAGE**

**STRATUS IDC AVANT/APRÈS**



EVOLUTION DES ÉCONOMIES DE CHALEUR SELON LES INVESTISSEMENTS PLANIFIÉS,  
REF:2005

Progression des économies de chaleur

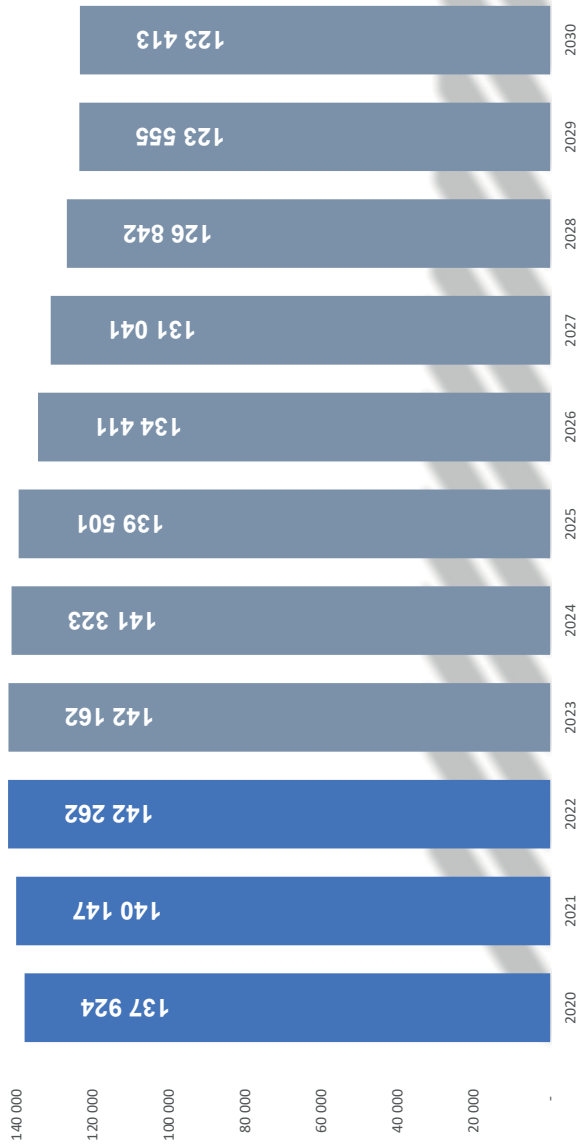


Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

## LA VILLE S'ENGAGE

### EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHALEUR SELON LES INVESTISSEMENTS PLANIFIÉS, REF.:2005

Consommations de chaleur [MWh], après investissement



Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

—\*\*\*—

**La présidente.** Le rapport est de M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini, qui ne prend pas la parole. Je passe au vote de cette proposition.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 629 800 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 629 800 francs.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville

*DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 457 000 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 457 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2024 à 2033.

*Les délibérations deviennent définitives.*

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

- 13. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 109 000 francs, soit:**
- **Délibération I: 780 000 francs, destinés à mettre en place un environnement technique et à financer des projets d'implémentation de Gestion électronique des documents (GED) pour les services de l'administration municipale;**
  - **Délibération II: 1 329 000 francs, destinés à financer un Système d'archivage électronique (SAE), ainsi qu'un système de «Digital Asset Management» (DAM), pour accueillir, gérer, indexer, classer, rendre accessibles et archiver de manière pérenne les ressources numériques multimédias et les collections numériques ainsi que l'ensemble des documents des services de l'administration municipale (PR-1597 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M. Alpha Oumar Dramé.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 novembre 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet, le 15 février 2024. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

#### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Proposition, N° 23, p. 4080.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 780 000 francs destiné au financement de projets de Gestion électronique de document (GED) et d'une solution de signature électronique pour les services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 780 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2025 à 2028.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 329 000 francs destiné aux projets d'implémentation d'une solution de Digital Asset Management (DAM), d'un Système d'archivage électronique (SAE) et de l'infrastructure nécessaire pour les services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 329 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2025 à 2028.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

### Séance du 15 février 2024

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M. Thomas Royston, directeur de la DSIC, M<sup>me</sup> Emmanuelle Ogay, adjointe de direction responsable de l'unité développement à la DSIC, M<sup>mes</sup> Nelly Cauliez, conseillère en conservation du patrimoine, ainsi que Virginie Todeschini, responsable de l'Unité projets transversaux au département de la culture et de la transition numérique*

M. Kanaan indique qu'il s'agit d'une proposition pour doter l'administration municipale d'outils de gestion des données au sens large, soit la gestion de documents de l'administration. Il estime que ce changement correspond presque à celui d'un passage de la préhistoire à la modernité. Il affirme ne pas être spécialiste dans le domaine et va donc se concentrer sur les éléments stratégiques de cette proposition, laissant à M<sup>mes</sup> Cauliez et Ogay le soin de présenter les aspects concrets.

Ils ont essayé d'éviter les anglicismes au maximum dans le titre de la proposition. Ce qui le fascine dans sa fonction de magistrat en charge du numérique est que dès qu'il est question de données, il est d'abord pensé aux données numériques. La donnée est une information structurée, dont l'existence a toujours eu lieu, sauf qu'elle était longtemps sur support papier ou parfois aussi audiovisuel comme avec les anciennes cassettes.

C'est une information qu'on souhaite garder et dont on a besoin pour travailler ou pour documenter une action passée ou présente. Il y a plein d'enjeux sur les données par rapport à leur organisation, leur structure, leur accès sélectif, leur confidentialité et leur sécurité vers l'intérieur et l'extérieur afin d'éviter les intrusions.

La numérisation apporte beaucoup d'opportunités, par exemple en matière de facilité d'accès et de recherche, de diffusion, de croisement, mais qui la rendent plus vulnérable en termes de sécurité. Il faut gérer une quantité exponentielle d'infos avec l'obligation de faire attention et en ayant l'opportunité de les croiser.

La sécurité des biens précieux est l'une des raisons de la présence de M<sup>me</sup> Cauliez, qui est responsable au sein du département de la culture et de la transition numérique de la gestion/préservation des collections patrimoniales au sens large, soit les musées, les bibliothèques de Genève et les biens culturels précieux à conserver.

M<sup>me</sup> Cauliez se sert d'une projection Powerpoint. Elle va expliquer la gestion électronique des documents, les systèmes d'archivage électronique et le «Digital Asset Management». Elle va également indiquer les enjeux et les impacts si la situation devait ne pas aller de l'avant. Toutes les organisations, qu'elles soient

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

publiques ou privées, de petite ou grande taille, traitent de quantités énormes de documents. Il y a des échanges quotidiens de données, que ce soient des contrats de travail, des fiches de paie, des relevés d'heures, des contrats de mandats avec des prestataires externes, des fournisseurs, des fiches de notice bibliographique dans le domaine des collections patrimoniales. Tous ces documents doivent être créés, partagés et numérisés.

Tout cela doit avoir lieu en respectant des règles éthiques de bonne transmission, notamment dans le cadre des documents d'archives ayant une valeur probatoire très forte et qui prime, à respecter dans le cadre de la loi. La responsabilité de la Ville de Genève est de garantir la sécurité des utilisateurs et des utilisatrices de ces données et la sécurité des données elles-mêmes et des infrastructures qui les accueillent.

La proposition suit un long processus de réflexion, ayant débuté dans le cadre de la transformation numérique de la Ville de Genève qui a vocation de mieux organiser et stocker tous les documents de manière électronique et pour mieux les valoriser en optimisant les valeurs éthiques et écologiques. Aujourd'hui, il existe des solutions informatiques pour garantir la circulation de ces données, leur partage et leur conservation.

Toutefois, la Ville de Genève n'est actuellement pas bénéficiaire de solutions adaptées à l'ensemble de ces opérations, il s'agit notamment de la GED, du «Digital Asset Management» et du Système d'archivage électronique (SAE). En 2020, il y a eu un plan directeur pour la transformation numérique qui concerne la Ville de Genève et durant ce plan directeur, on a pu constater un certain nombre de lacunes et d'écueils sur les solutions existantes. En 2021, la Bibliothèque de Genève s'est retrouvée confrontée à une situation sans précédent.

Un photographe de renom est décédé et la famille a demandé à ce que la Bibliothèque de Genève accueille un fonds de données nativement numériques du photographe qui étaient des photos numériques. Ainsi, ils se sont retrouvés face à un corpus de données numériques énorme équivalent à un cinquième ou un sixième de la capacité de stockage en téraoctets en Ville de Genève.

M. Kanaan précise que maintenant ils n'acceptent plus tout ce qui leur est donné. Dans le cas du photographe, la valeur patrimoniale du fonds valait vraiment la peine d'accepter. Il peut arriver que des familles se vexent si leur demande n'est pas acceptée; il faut faire preuve de pédagogie. Lors de son arrivée au sein du département, il avait dû prendre comme décision de refuser une collection de haute couture d'une grande valeur. Ils n'avaient pas les compétences et la capacité de gérer une telle collection.

M<sup>me</sup> Cauliez affirme qu'ils ne pouvaient pas garantir qu'en accueillant un tel fonds nativement numérique, il serait correctement conservé. Quand ils ont fait

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

l'étude en 2021, ils se sont rendu compte que d'autres besoins étaient remontés, tant des institutions culturelles, que d'autres services et départements qui doivent conserver, partager et transmettre des données numériques.

Cette étude EGDAN a été les prémisses des réflexions quant aux typologies de solutions à essayer d'obtenir. Par ailleurs, elle pilote le projet de numérisation des collections patrimoniales de la Ville. Elle avait eu l'occasion d'en parler durant l'évènement autour du Conseil municipal (CM180-200). Elle a sélectionné avec des groupes de travail une série de collections au sein de l'ensemble des institutions culturelles et des archives de la Ville qu'ils voudraient offrir aux lecteurs, aux chercheurs et au public. Ils vont lancer ce projet et une proposition sera réalisée à ce sujet pendant l'année 2024 afin de faire la numérisation de ces collections.

Durant les travaux de ces groupes de travail, les mêmes problématiques concernant les infrastructures de conservation, de stockage et de partage inappropriés sont ressorties que celles du projet EGDAN et du plan directeur de la transformation numérique. Concernant les motifs, la proposition touche tous les départements de la Ville de Genève. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité doit par exemple dématérialiser tous les processus administratifs qu'il réalise encore en partie sur papier et la mise en place d'une gestion électronique documentaire doit participer à la facilitation de ces processus.

Le département de la culture et de la transition numérique a le devoir et la mission de conserver des données nativement numériques comme celles de ce photographe, mais aussi de pouvoir conserver lorsqu'on numérise ces données de manière pérenne par exemple un tableau qui existe véritablement. Il faut aussi conserver cette donnée, car c'est ce qui permet de partager ce tableau virtuellement au monde entier. Aujourd'hui, on ne peut pas réaliser ce travail. Il faut pouvoir réaliser des opérations de description, d'indexation et de mise en ligne facilitée qui ne sont actuellement pas possibles. Le Secrétariat général de la Ville de Genève est concerné directement par les archives de la Ville, qui doivent respecter la loi sur les archives publiques.

Ils ont l'obligation de garantir que les données numériques qu'ils accueillent ne vont pas être falsifiées ou modifiées et doivent pouvoir garantir la traçabilité de toutes les opérations. Ils doivent aussi pouvoir garantir la conservation de ce patrimoine archivistique issu de l'administration de manière pérenne. Les infrastructures actuelles ne permettent pas de le garantir.

Finalement, tous les services ont émis des besoins sur les solutions présentées et ces besoins sont relativement concrets. Il y a un impact fort sur la Direction des ressources humaines qui ne peut pas procéder au processus de dématérialisation des dossiers du personnel administratif. Il y a aujourd'hui encore des documents

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

sous forme papier pour les dossiers du personnel qui sont conservés dans des systèmes d'archives robotisés. Ces systèmes leur font peur car ce sont des moteurs électriques pour lesquels ils n'ont plus de pièces de rechange et pour lesquels ils ont déjà eu des alarmes (incendie).

Ils ont le devoir et la responsabilité de conserver ces documents d'un point de vue légal, comme pour le Service de l'état civil, qui a l'obligation de garantir la sécurité de la transmission des annonces de naissances et de décès. Aujourd'hui, ils ne peuvent pas garantir que cette transmission se fasse dans le respect de la nouvelle législation, car ils n'utilisent pas les bons outils pour le faire.

Concernant le «Digital Asset Management», M<sup>me</sup> Ogay expliquera à quoi il sert. L'objectif est d'avoir un outil qui permette de partager des données images entre des organisations. Aujourd'hui, si on est un lecteur ou un chercheur à l'autre bout du monde et qu'on demande à une institution culturelle des centaines d'images, il faut s'imaginer que quelqu'un assis derrière un ordinateur va manuellement créer un fichier qu'il va ensuite envoyer, alors qu'il y a des outils de partage qui permettent d'automatiser ces processus. Il y a une perte de temps énorme et l'usage de solutions inappropriées en Ville de Genève.

Ces fichiers de partage sont stockés sur les serveurs alors que ce n'est pas censé être comme cela et ils prennent de la place dont ils ont fortement besoin. Concernant le SAE, il s'agit du coffre-fort de ces données numériques. C'est l'endroit où est mise la donnée la plus authentique, qui va être très peu manipulée. Il va être possible d'y conserver de manière pérenne les collections sous forme numérique, les documents administratifs issus de l'administration et l'ensemble des autres documents en lien avec leurs processus de travail au sein des départements de la Ville.

Sans SAE, la fiabilité de la donnée, sa confidentialité, son authenticité, sa traçabilité et sa visibilité sont compromises et donc les standards de la conservation numérique ne sont pas respectés. Il y a ainsi un impact fort sur tous les départements.

Sans ces trois solutions, il y a un impact sur les missions, le respect du cadre légal, notamment avec la nécessité d'avoir une valeur probante pour les documents d'archives, la nécessité de transmission sécurisée pour le Service de l'état civil, sur la réputation de la Ville de Genève qui ne peut pas garantir un certain nombre de missions dans les règles de l'art et un impact financier. Car des solutions inappropriées représentent une perte de temps, une perte financière, une perte d'efficacité des processus et une inadéquation avec la volonté et la démarche de la Ville d'opérer une transformation numérique avec un numérique responsable.

M<sup>me</sup> Ogay va présenter les trois solutions et les délibérations soumises à l'approbation des commissaires.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

Elle reviendra sur comment ils en sont arrivés à proposer ces solutions. M<sup>me</sup> Cauliez termine en ajoutant que justement, la semaine dernière, ils ont reçu un document de la Confédération sur les normes minimales pour la sécurité des technologies, de l'information et de la communication, en consultation jusqu'au 13 mars prochain. A l'intérieur, on retrouve les solutions proposées. Il y a de la sorte une confirmation que la démarche entreprise par la Ville est la bonne puisque c'est ce qui va se retrouver dans le cadre normatif fédéral.

Enfin, elle souhaite dire que numériser toutes les collections qui vont l'être dans les prochaines années, soit 3 800 000 pages et 6000 heures d'audiovisuel, n'a pas de sens si les outils ne sont pas adéquats au partage et au stockage.

M<sup>me</sup> Ogay revient sur les trois solutions qui ont émergé de l'étude EGDAN ayant duré plusieurs mois. Ils ont rencontré tous les services de la Ville qui avaient des besoins dans le domaine. Ils ont étudié des solutions extérieures et ont rencontré d'autres administrations pour se faire une idée de ce dont ils avaient comme solutions qui pourraient répondre aux besoins de la Ville de Genève.

Pour récapituler, il y a la gestion électronique de documents, soit des systèmes informatiques qui permettent de gérer des documents électroniques, de les stocker, de les retrouver facilement avec des outils de recherche, mais aussi de garder une traçabilité sur les versions. Tout cela aurait lieu de manière sécurisée, où chaque personne ne peut voir que les données qui la concernent et pas toutes les données stockées dans le système.

Ce système permet de gagner du temps et de réduire les coûts de traitement et de recherche des données qui sont éparpillées dans plusieurs serveurs en Ville de Genève. La gestion de ressources numériques est la deuxième solution. Cette solution permet d'analyser et d'organiser des ressources numériques multimédias. Il peut s'agir de photos, de vidéos dans une moindre mesure, car c'est moins développé.

Pour le moment, il y a de multiples versions de la même image à plein d'endroits différents, ce qui implique un coût de stockage et surtout de temps de recherche pour retrouver la meilleure version. Ainsi, il sera plus simple de les rechercher et de les diffuser aux personnes qui en ont besoin. Ensuite, concernant le Système d'archivage électronique, soit la troisième solution, celui-ci remplace les boîtes en carton des archives sous la plaine de Plainpalais.

Pour les données numériquement natives ou numérisées, il y aura ce Système d'archivage électronique. Les Archives seront toujours responsables de donner l'accès ou pas à certaines personnes, ce qui permet de répondre au besoin légal de garder les données. Ainsi, les données nécessaires seront stockées dans le système d'archivage. Ils ont aussi travaillé sur le numérique responsable, car garder toutes ces données représente un coût et demande de l'énergie. Ils ont eu plusieurs séances de travail avec des experts pour discuter des solutions.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

Plusieurs axes de travail et des améliorations ont été envisagés, dont certains qui sont déjà en cours. L'idée est d'utiliser plutôt de l'archivage hors ligne, ne dépensant pas de courant et ne coûtant pas très cher. Il est possible d'aller rechercher les données quand il y en a besoin. La RTS utilise ce système pour ses archives en ligne, car il est assez rapide d'aller rechercher les bandes et les données qui s'y trouvent à l'aide d'un robot.

Ce système est très efficace et réduit les coûts. Il est sobre au niveau de l'énergie. Ils ont travaillé sur les bonnes pratiques documentaires et le cycle de vie des documents pour éviter de multiples copies, remplacées par un dossier unique et complet. Le plan de conservation est un élément très important. Ce dernier doit être défini à l'origine de la création de la donnée.

La catégorisation des documents consiste à stocker et à archiver les documents auxquels il est très rarement accédé sur des bandes LTO et les documents qui seraient plus largement consultés sur des serveurs plus performants. Il y a déjà eu des essais pour certains fonds. La première délibération de la proposition concerne la gestion électronique de documents, donc la mise en place d'une infrastructure et d'une solution globale. Ils ont estimé pour financer six projets qui seront priorisés par le comité d'arbitrage e-administration. Cela permettra de financer les premiers projets, par exemple celui de la DRH.

La signature électronique a aussi été prise en compte dans cette partie. Il s'agit d'un besoin récurrent de l'administration, par exemple pour la gestion des contrats. Une solution a été sélectionnée par eOperations, qui est une organisation suisse propriété des pouvoirs publics regroupant les administrations. La deuxième délibération concerne l'archivage électronique et le DAM. Il y a non seulement l'implémentation de la solution, mais aussi des coûts d'infrastructures pour des serveurs en interne principalement, car le stockage sur le cloud en externe coûte très cher. Il faudra choisir des serveurs moins énergivores pour les données auxquelles il est accédé plus rarement.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire remercie pour la présentation claire et précise. Il s'intéresse aux chiffres. Il lui semble qu'elles ont dit que pour l'archivage, ils recevront une proposition sur le système de numérisation par la suite. Il voudrait avoir plus de précisions quant à cet élément.

Pour numériser un objet comme un livre, il y a une étape préliminaire qui est la préparation du document. Il faut le nettoyer, vérifier qu'il s'ouvre bien. C'est un travail nécessaire pour la numérisation, car ensuite le livre va passer dans un scanner.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

La proposition va intégrer la préparation physique des collections pour la numérisation et la numérisation à proprement parler, soit le fait de faire une photo des objets. Dans cette proposition, il y aura également un élément lié à la plateforme qui rassemblera les données de toutes les institutions culturelles de la Ville, c'est-à-dire que quelqu'un qui a envie de chercher là-dedans les collections passera par une plateforme qui aujourd'hui n'existe pas. Quatre groupes de travail travaillent sur cette proposition.

Le commissaire souhaite savoir comment sont estimés les coûts.

M<sup>me</sup> Ogay répond qu'ils ont été estimés pendant l'étude EGDAN. Ils regardent les solutions dont ils ont besoin. Ils prennent contact avec d'autres administrations ou d'autres organisations comme du type parapublic pour voir quels outils ils ont mis en place. Ils demandent à ces dernières des estimations financières. Ils contactent aussi leurs prestataires avec qui ils ont des contacts, des vendeurs. Ils ne peuvent jamais savoir les montants exacts avant de faire l'appel d'offres. Ils pensent que leurs estimations sont proches des coûts, car ils croisent plusieurs données afin d'y parvenir.

Le commissaire demande s'il peut y avoir des augmentations par rapport à ce qui a été évalué.

M. Kanaan répond que c'est le risque de tout crédit d'investissement. Pour un bâtiment de rénovation, les surprises peuvent être relativement lourdes mais elles sont heureusement rares. Il y a l'exemple historique du Grand Théâtre avec lequel ils ont eu de mauvaises surprises. Avec la DSIC, la situation est délicate, car la DSIC se renseigne auprès des entreprises qui peuvent ensuite soumettre une soumission. Ces contacts sont informels et sans donner de détails, et en étant très clair sur le fait que ces contacts ne préjugent en rien des décisions ultérieures. La DSIC essaie de suivre de près l'évolution du marché, ce qui permet de maîtriser les coûts et de fournir des estimations assez fiables.

M<sup>me</sup> Cauliez ajoute que, par rapport au SAE, il y a eu une étude pour estimer ce qui va être produit dans le cadre de ce projet de numérisation, pour définir le nombre de téraoctets nécessaires et donc le coût. Ils savent combien de téraoctets vont être produits par le projet et peuvent ainsi faire une estimation.

Une commissaire n'a pas bien compris en quoi consiste concrètement la numérisation.

M<sup>me</sup> Cauliez répond qu'aujourd'hui le patrimoine de la Ville de Genève est sous une forme concrète. Les objets existent, alors que d'autres sont sous forme numérique. Les objets sous forme concrète sont dans les musées. Une mission de la Conservation est de mettre en place des mesures pour les protéger du climat, de la température et de l'humidité, par exemple. Une autre mesure est le fait de créer un double numérique de l'objet pour le protéger et le partager.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

Numériser un objet est en faire une photo qui donne lieu à une donnée numérique qui doit pouvoir être conservée et partagée. Il y a d'autres typologies de collections qui sont nativement numériques, par exemple un artiste en art contemporain qui fait toute sa production artistique par des films et par du son. Si ce fonds arrive au Fonds municipal d'art contemporain, ils ont l'obligation de le conserver. C'est du virtuel, mais cette donnée est également une œuvre d'art.

La commissaire demande quel est le risque de falsification d'une donnée, comme un tableau. Elle rappelle que dans des musées certaines pièces de collection ne peuvent strictement pas être prises en photo, sous risque d'en faire un double.

M. Kanaan répond que tout d'abord la proposition actuelle ne porte pas encore sur la numérisation des collections patrimoniales; c'est une proposition qui viendra ultérieurement. Pour le moment, il est question de se doter d'outils de base comme étape préliminaire et incontournable, pour des enjeux comme les dossiers du personnel, les archives de la Ville ou les contrats entre la Ville et des tiers. Ils n'ont par exemple pas de copie sécurisée de tous les contrats et toutes les conventions qui les lient. Fonctionner avec du papier comporte un risque de perte; fonctionner avec du numérique implique un risque de confusion sur l'authenticité des documents.

Il y aura en quelque sorte une traçabilité de l'évolution des documents et une fiabilité. Par ailleurs, le DCTN prépare le terrain pour une proposition sur la numérisation qui viendra plus tard. Le principal objectif est de donner accès à des choses auxquelles il n'y aurait sinon pas d'accès public, d'autre part de sécuriser des biens exceptionnels et fragiles. Certains documents de la Ville de Genève sont tellement fragiles qu'ils ne peuvent pas être donnés en libre accès. Il indique qu'il y a par exemple une Bible géante très ancienne à la Bibliothèque de Genève, avec une couverture très épaisse et qui pèse au moins 30 kilos.

M<sup>me</sup> Cauliez précise que c'est une Bible du XII<sup>e</sup> siècle et qu'à peu près 400 bêtes ont été utilisées pour la faire.

M. Kanaan continue en disant que, pour un tableau, il y aura évidemment toujours une préférence pour l'original qui permet de donner plus facilement accès à quelqu'un qui veut voir ce qu'on a, comme un chercheur ou un journaliste. Dans tout document numérique, qu'il soit administratif ou culturel, il y aura l'enjeu de l'authentification. C'est comme un contrat, d'où l'importance d'assurer la signature numérique authentifiée de tout document.

M<sup>me</sup> Ogay affirme que ces systèmes, comme le SAE, permettent d'authentifier que le fichier qui a été mis en entrée dans le système n'a jamais été modifié. Actuellement, ils ne peuvent pas prouver que des fichiers sur le serveur n'ont pas été modifiés.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

M<sup>me</sup> Cauliez précise qu'à l'ère de la cybercriminalité ces outils sont de vrais enjeux.

M. Kanaan indique que la cybersécurité consiste à éviter d'abord que les gens entrent par effraction dans le système, mais que s'ils devaient tout de même réussir à entrer ils ne puissent pas falsifier les documents.

Une commissaire affirme avoir compris la pertinence et l'urgence d'avoir de tels outils dans le domaine. Elle se demande s'il faudra toujours avoir un serveur pour faire fonctionner tout le système.

M<sup>me</sup> Ogay répond que les données qui ne sont pas souvent utilisées seront mises sur des bandes magnétiques. Puis, probablement ils auront un robot qui ira chercher la bonne bande magnétique quand ils en auront beaucoup. Pour les données utilisées moyennement souvent ou très souvent, ils ont deux types de serveurs, soit les serveurs qui coûtent plus cher, mais qui sont beaucoup plus rapides ou les serveurs qui coûtent moins cher et où la donnée est accessible moins rapidement. Dans le cas d'une recherche de beaucoup de données, il y aurait une petite différence.

La commissaire souhaite savoir si le SAE remplacerait les serveurs.

M<sup>me</sup> Ogay répond négativement. Il y aurait une solution SAE et un serveur pour le stockage. Ils se sont rendu compte que cela coûterait très cher de le mettre dans le cloud et que ce serait risqué pour des données confidentielles.

La commissaire demande comment se passerait la gestion des serveurs.

M<sup>me</sup> Ogay répond que c'est un mixte entre interne et externe, mais qu'ils ont leurs propres équipes en interne. Ils font appel à des prestataires externes pour certaines interventions, mais quelqu'un en interne est toujours présent à des fins de vérification.

La commissaire souhaite savoir quel est le coût de la gestion des serveurs.

M. Kanaan répond que si on regarde l'aspect des outils logiciels, dans les crédits informatiques il y a de plus en plus de souscriptions annuelles, des abonnements avec services dont les avantages sont les mises à jour dans le contrat, et de moins en moins d'acquisitions. C'est un peu comme un ordinateur standard dont les logiciels sont mis à jour régulièrement. Les budgets annuels pour les souscriptions augmentent en conséquence. Ils peuvent ainsi être plus flexibles et avoir automatiquement les mises à jour. La plupart des projets informatiques passent par les crédits biennaux, soit le PSIC et le PBTN. Ils font des propositions spécifiques pour des projets plus gros ou plus urgents comme dans ce cas avec une thématique plus particulière.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

M<sup>me</sup> Ogay affirme que la maintenance correspond à peu près à 10/15% du prix d'achat, sauf que maintenant avec les souscriptions cela peut revenir beaucoup plus cher, sans compter les équipes internes.

Une commissaire demande si les serveurs vont continuer à être matérialisés en Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Ogay répond affirmativement, car il s'agirait de beaucoup de données. Pour la bibliothèque municipale il y a moins de données, donc elles peuvent être mises en ligne dans le cloud.

La commissaire souhaite savoir si, pour les projets, ils ont l'intention de toujours choisir des prestataires suisses.

M<sup>me</sup> Ogay répond qu'en principe ils privilégient les prestataires suisses ou européens pour des questions de données et de confidentialité.

La commissaire demande si par rapport à la numérisation, elle va être réalisée par des personnes internes ou externes à leurs unités.

M<sup>me</sup> Cauliez répond qu'au vu du volume des collections qui sont à numériser, ils envisagent de recourir à un prestataire dont le bureau est à Genève. Ce prestataire s'est notamment occupé de la numérisation de la Société des Nations à l'ONU et s'occupe de la numérisation à la Bibliothèque nationale de France. Ce sont des prestataires spécialisés qui traitent l'ensemble de la chaîne opératoire. Ils travaillent dans le respect des règles de confidentialité qui sont érigées dans le cadre du cahier des charges qu'ils mettent en place. Ils ont, au sein de leurs équipes, des opérateurs en numérisation.

Ce projet a pour vocation d'absorber un retard dans la numérisation. Ce sera un projet sur un certain nombre d'années. Ils ne savent pas qui sera le prestataire, mais en tout cas ils ont identifié les prestataires performants et qui répondent à leurs standards.

M. Kanaan explique que les sous-traitants sont un des grands points faibles en matière de cybersécurité. Quand il s'agit de collections patrimoniales l'enjeu est moins sensible en termes de données; l'enjeu est là plus en termes de sécurité physique. Il rappelle le cas emblématique de X-plain, avec notamment les données de Fedpol. Il faut que la sécurité des sous-traitants soit au même niveau que celle de la Ville de Genève.

Fedpol devait donner des données pour tester une nouvelle application, mais a donné des données authentiques et complètes, non anonymisées. Ils se sont dit probablement que le sous-traitant était soumis à des règles de confidentialité absolue et qu'il était donc suffisamment sécurisé, mais ce n'était pas le cas. Il faut prendre le temps d'anonymiser les données.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

M<sup>me</sup> Cauliez ajoute que les institutions culturelles numérisent déjà depuis de nombreuses années. Ils ont une grande expérience de travail avec les prestataires et il n'y a jamais eu de problèmes quant à la sécurité des données numérisées.

Un commissaire remercie pour la présentation. Il demande si avec le nouveau système, l'ancien demeurera.

M<sup>me</sup> Cauliez répond affirmativement. Ils ne peuvent pas se défaire des archives papier, à conserver de manière éternelle en raison de la loi. La différence consiste dans le fait qu'ils ne vont pas donner l'original. Ils pourront utiliser les données numériques pour consultation.

M<sup>me</sup> Ogay indique que certaines données (nativement numériques) n'existent pas au format papier.

M. Kanaan dit qu'ils travaillent aussi sur un plan de gestion de cybercrise. S'il devait y avoir une attaque, les services de front doivent pouvoir assurer la poursuite des prestations essentielles, en attendant le plein rétablissement des services numériques. Ils doivent donc se demander ce qui se passerait s'ils devaient se trouver sans informatique, et comment fonctionner.

Le commissaire demande quel est le temps de protection des données.

M<sup>me</sup> Cauliez répond que la réponse est différente en fonction du type de donnée.

M<sup>me</sup> Ogay complète en affirmant que les archives de la Ville sont conservées pour toujours, alors que d'autres données ne sont conservées que sur dix ans.

M. Kanaan affirme que le problème est que les données s'accumulent très vite. Ils travaillent actuellement aussi sur la gestion courante des données. Le Conseil administratif a adopté l'été passé une politique des données avec comme un des objectifs de ne garder que les données dont ils ont vraiment besoin. Cela suppose un moyen de trier plus rapide qu'un tri document par document.

Un commissaire remercie pour la présentation. Il souhaite savoir si le coût de l'adaptation des employés figure dans la proposition. Il a l'impression qu'il y a une infrastructure qu'ils vont mettre en place et ensuite tout le système de fonctionnement qui va subir un changement majeur.

M<sup>me</sup> Ogay répond que le coût du projet figure dans la proposition avec l'intégration de la gestion du changement. Du point de vue de l'informatique, ils attendent que les métiers les accompagnent pour faire des formations, s'assurer que les gens aient compris comment utiliser la solution. Ils prennent ces éléments en compte dans le coût du projet. Ils font souvent cela en interne. La mise en place du système et la formation pour l'utilisation du système sont incluses dans la proposition.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

Le commissaire se questionne par rapport à la sensibilisation de l'utilisateur externe face à ces types de projets.

M. Kanaan rappelle que la politique numérique mise en place par la Ville de Genève depuis 2020 prévoit notamment une attention particulière à la volonté que leurs processus numériques soient adaptés à tous les profils d'utilisateurs et d'utilisatrices. Il rappelle qu'une motion a été débattue et votée au Conseil municipal afin que le principe d'accès universel aux prestations, soit donc aussi un accès non numérique, reste garanti.

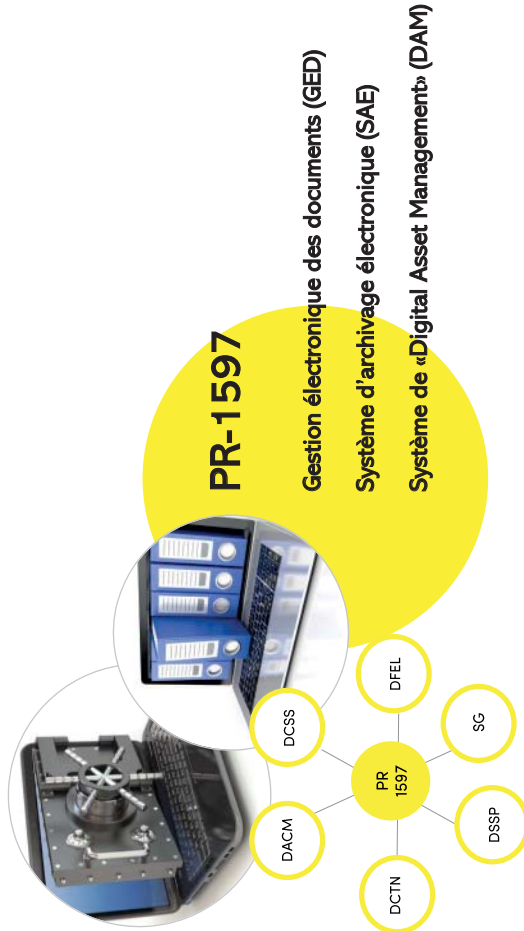
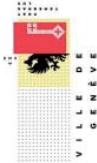
A Berne, la Confédération prône plus fortement le tout numérique. Sur le plan municipal ils essaient d'améliorer les processus de formation des utilisateurs et utilisatrices. Souvent derrière une difficulté liée aux processus numériques se cache une procédure administrative pas évidente même en version traditionnelle. Le numérique devient alors la couche de trop. Ils essaient de concevoir les nouveaux processus en impliquant des utilisateurs et utilisatrices. Si quelqu'un est perdu, il doit savoir qui appeler; nous devons surtout éviter le piège de laisser se culpabiliser des gens qui ne seraient pas à l'aise. Pendant le Covid, des études ont montré qu'en raison du passage au numérique des gens étaient parfois vraiment perdus, car ils n'y arrivaient pas, et se sentaient dévalorisés.

#### *Votes*

La commission accepte de voter ce soir et la présidente met au vote la proposition PR-1597, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 11 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

*Annexe:* présentation Powerpoint de la proposition PR-1597

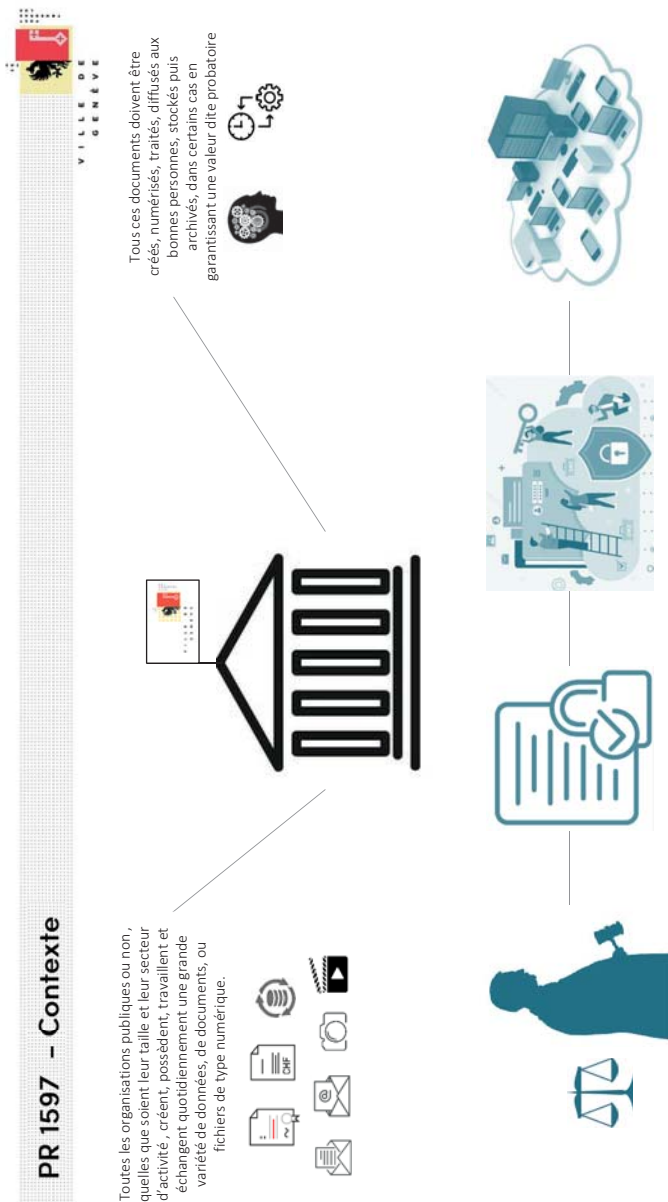
Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration



Audition CSDOMIC 15 février 2024

Département de la culture et de la transition numérique

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration



Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

## PR 1597 – Contexte

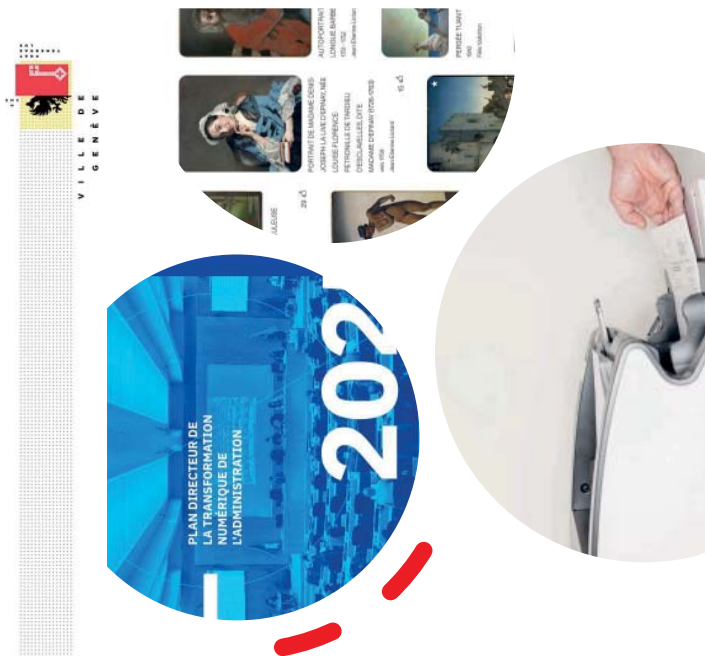


- La transformation numérique vise à mieux gérer, mieux organiser et stocker tous ces documents de manière électronique mais aussi à mieux les valoriser tout en optimisant les valeurs éthiques et écologiques.
- Les technologies numériques apportent aujourd'hui un soutien essentiel aux services de l'administration.
- Afin d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, les services doivent disposer d'un accès rapide, fiable et durable aux documents et informations numériques nécessaires à leurs activités.
- Pour répondre à ce besoin, la mise en place d'outils appropriés est devenue indispensable.
- Solutions requises :
  1. Gestion électronique des documents (GED)
  2. Digital Asset Management (DAM ou gestion des ressources numériques)
  3. Système d'archivage électronique (SAE)

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

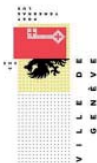
## PR 1597 - Contexte

- 2020: Plan directeur de la transformation numérique 21-25 : regroupement des besoins de gestion documentaire et archivage numérique dans un domaine «dématérialisation»
- 2021 : Etude «EGDAN» Etude sur la Gestion Documentaire et Archivage Numérique : Etude des besoins de ce domaine, définition d'une feuille de route, d'une architecture cible et macro-chiffrage
- Regroupement des enjeux et des besoins en lien avec le vaste projet de numérisation des collections patrimoniales de la Ville (PFI (041.034.02 et 041.034.06) sera déposée en 2024)

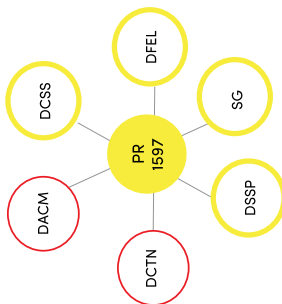


Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

PR 1597 – Exposé des motifs



- Le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) doit dématérialiser ses processus administratifs encore basés sur des documents papier et mettre en place une GED afin d'obtenir des dossiers numériques complets.
- Le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) : toutes les institutions culturelles sont concernées. Elles doivent garantir la conservation pérenne des objets qu'elles ont numérisés mais aussi des fonds « nés numériques » qu'elles ont acquis.
- Elles doivent également assurer la description, l'indexation et la mise en ligne de ces œuvres et plus généralement leur accessibilité à l'ensemble des publics.



Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

## PR 1597 – Exposé des motifs



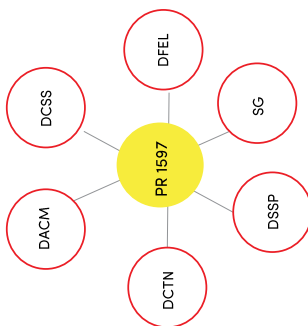
Le Secrétariat général (SEG) est concerné, les Archives de la Ville qui lui sont rattachées ayant pour mission de conserver les documents à valeur durable produits et reçus par les autorités de la Ville et par l'Administration, conformément à la Loi sur les archives publiques



Tous les services ont émis des besoins de gestion documentaire, (suivi du traitement et archivage des courriers physiques et/ou électronique) nécessitant des processus au sein d'une même affaire.



Toutes ces demandes résultent de l'absence de solutions informatiques adaptées et de la nécessité de disposer des logiciels GED, SAE et DAM. Ces lacunes importantes induisent des risques réels.



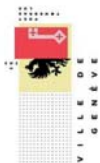
Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration



<p><b>Solution actuelle GEC</b></p> <p>obsolescence programmée, Inadéquation des solutions face aux besoins actuels</p> <p><u>Impacts forts</u> DCTN, Direction des finances (DFIN-DFEL), unité conservation du patrimoine architectural (UCP-DACM)</p>	<p><b>Absence de signature électronique</b></p> <p><u>Impacts forts</u> Tous les départements de la VdG</p> <p>Processus de dématérialisation ne peuvent pas aboutir</p>
<p><b>Absence de GED</b></p> <p><u>Impacts forts</u> DRH VdG, Gérance Immobilière, CMAI, Service d'état civil, Service juridique LEX, DSG</p> <p>Pas de valeur probante des documents, possible contestation juridique, incapacité pour la VdG de démontrer la valeur légale des documents. Usage d'espaces sur des serveurs inadaptés qui ne permettent pas de garantir la non-modification de documents, ou technologies obsolètes</p> <p><u>Impacts forts</u> DRH – DAP</p> <p>Processus de dématérialisation non existant. Dossiers administratifs du personnel conservés sous forme papier dans Rotomat.</p>	

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

## PR 1597 - Exposé des motifs – Risques et impacts identifiés - DAM



### Absence de DAM

Pas de possibilités de traitement en masse et de partage des données numériques

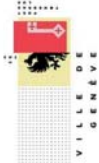
Usage inapproprié d'espaces de stockage coûteux sur les serveurs de la Ville, avec un risque de perte des données et duplication de données

Impacts forts sur tous les départements culturels de la VdG en particulier sur les institutions qui ont toutes des missions de valorisation



Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

## PR 1597 - Exposé des motifs – Risques et impacts identifiés - SAE



### **Absence de SAE**

Archivage pérenne impossible, serveurs saturés. Mission de conservation non garantie (tant des documents administratifs que des documents considérés comme patrimoine)

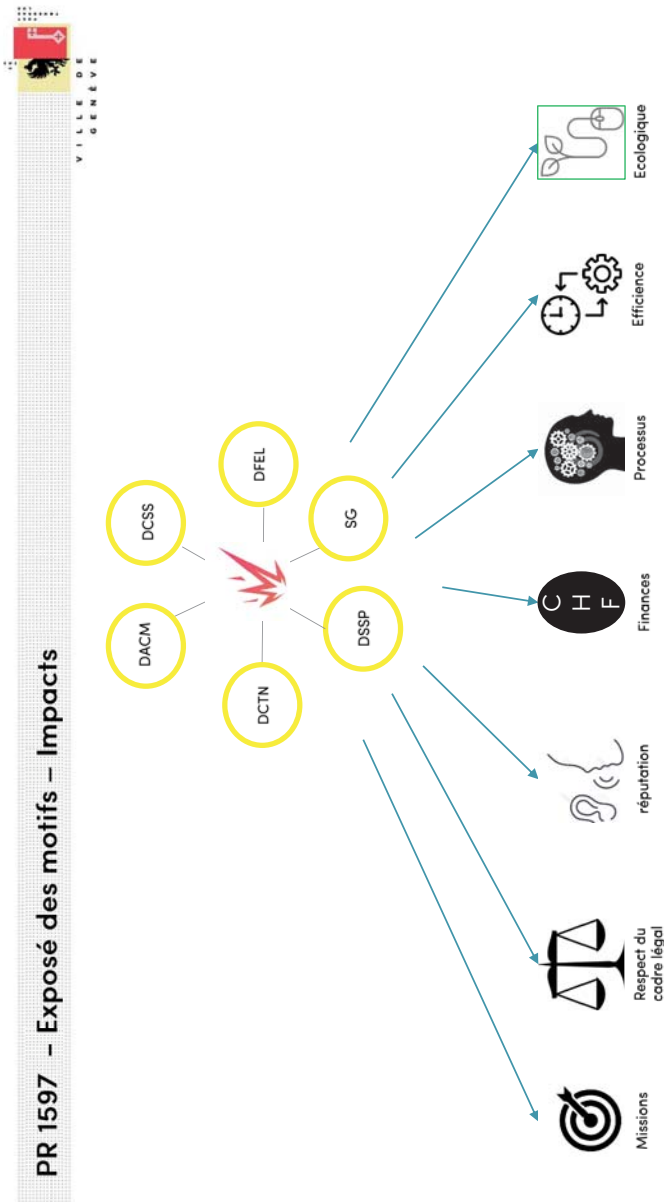
Ethique, fiabilité de la donnée, confidentialité, authenticité de la donnée, traçabilité et lisibilité compromis.

Risque de pertes, de mauvaises identifications ou de destruction accidentelle

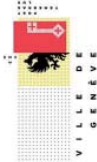
### Impacts forts

Sur tous les départements de la VdG, notamment les archives, le LEX, mais également le futur projet de numérisation des collections patrimoniales de la Ville.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration



## PR 1597 – Solutions recherchées – Définitions



### Gestion électronique des documents (GED)

Système informatique qui permet de gérer des documents électroniques. Permet de stocker, d'organiser, de retrouver et de partager des documents de manière efficace et sécurisée. Inclut également système de signature électronique.

- Objectifs : de gagner du temps et de réduire les coûts de traitement lié à la gestion des documents papier, d'améliorer la traçabilité en suivant l'historique des modifications des documents et finalement de s'assurer de la sécurité des documents sensibles.

### Digital Asset Management (DAM) «gestion des ressources numériques»

Solutions logicielles permettant d'analyser, d'organiser, d'indexer et de partager les ressources numériques multimédia, notamment les photographies et les vidéos de manière sécurisée.

- Objectifs : stocker une image une fois, réduire le temps de recherches et distribution des fichiers

### Système d'archivage électronique (SAE)

- Système de stockage qui garantit la conservation numérique à long terme
- S'assure de la confidentialité, de la pérennité et de l'intégrité des documents numériques conservés

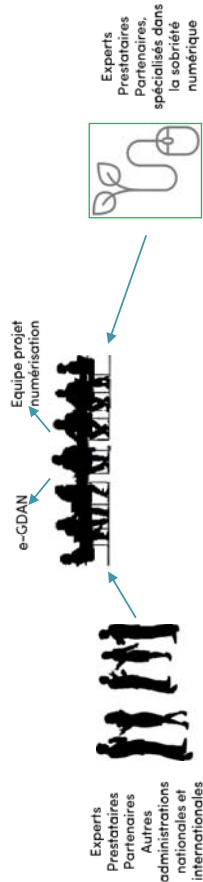
- Objectifs : préservation et accessibilité des documents numériques

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

## PR 1597 – Solutions recherchées – Numérique responsable

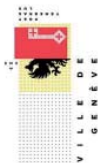
Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec des experts afin de privilégier les **processus métiers**, les **supports** et les **techniques** les plus raisonnables, afin entre autres de répondre à la charte de l'Institut du Numérique Responsable (INR), signée par la VdG :

- Proposition d'archivage hors ligne, c'est-à-dire sur des bandes magnétiques de type LTO plutôt que sur des serveurs : avantages très significatifs en termes de coûts, de sobriété numérique et de sécurité.
- Bonne pratiques documentaires et gestion du cycle de vie des documents : éviter les multiples copies de documents dans plusieurs solutions et types de serveurs. Constituer un dossier numérique unique et complet, accessible à l'ensemble des personnes qui doivent y avoir accès.
- Plan de conservation et durée de conservation qui permettent de procéder régulièrement et, de manière maîtrisée, à la suppression des documents qui n'ont plus d'utilité légale ou administrative.
- Catégorisation des documents : stocker et archiver les documents dans des serveurs plus ou moins performants, donc plus ou moins énergivores selon les besoins.

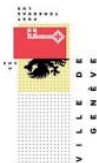


Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

PR 1597 – Montant des délibérations	
<p><b>DELIBERATION I:</b>  <b>Mettre en place un environnement technique et à financer des projets d'implémentation de Gestion Electronique des Documents (GED) pour les services de l'administration municipale.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de systèmes de GED, y compris son infrastructure : 100 000 CHF</li> <li>• Implémentation de 6 projets : 600 000 CHF</li> <li>• Implémentation de la signature électronique : 80 000 CHF</li> </ul>	<b>780'000 CHF</b>
<p><b>DELIBERATION II:</b>  <b>Système d'Archivage Electronique (SAE), ainsi qu'un système de Digital Asset Management (DAM), pour accueillir, gérer, indexer, classer, rendre accessibles et archiver de manière pérenne les ressources numériques multimédias, les collections numériques ainsi que l'ensemble des documents des services de l'administration municipale.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implémentation d'une solution DAM : 100 000 CHF</li> <li>• Mise en place d'un système d'archivage numérique : 515 000 CHF</li> <li>• Acquisition des infrastructures nécessaires pour déposer les données différenciées selon le type d'utilisation : 714 000 CHF</li> </ul>	<b>1'329'000 CHF</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2'109'000 CHF</b>



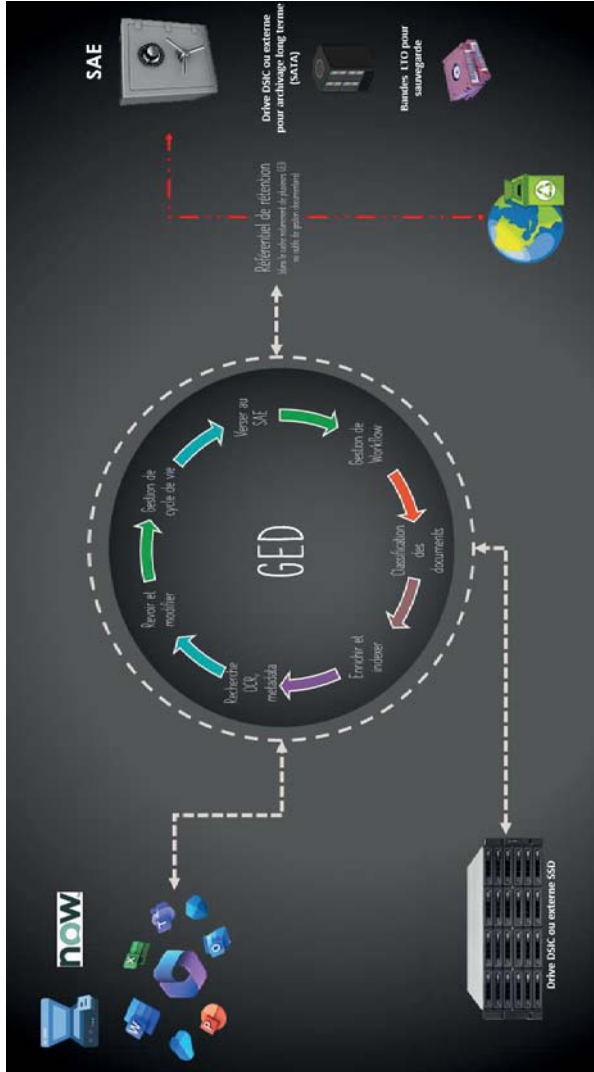
Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration



Audition CSDOMIC 15 février 2024  
Département de la culture et de la transition numérique

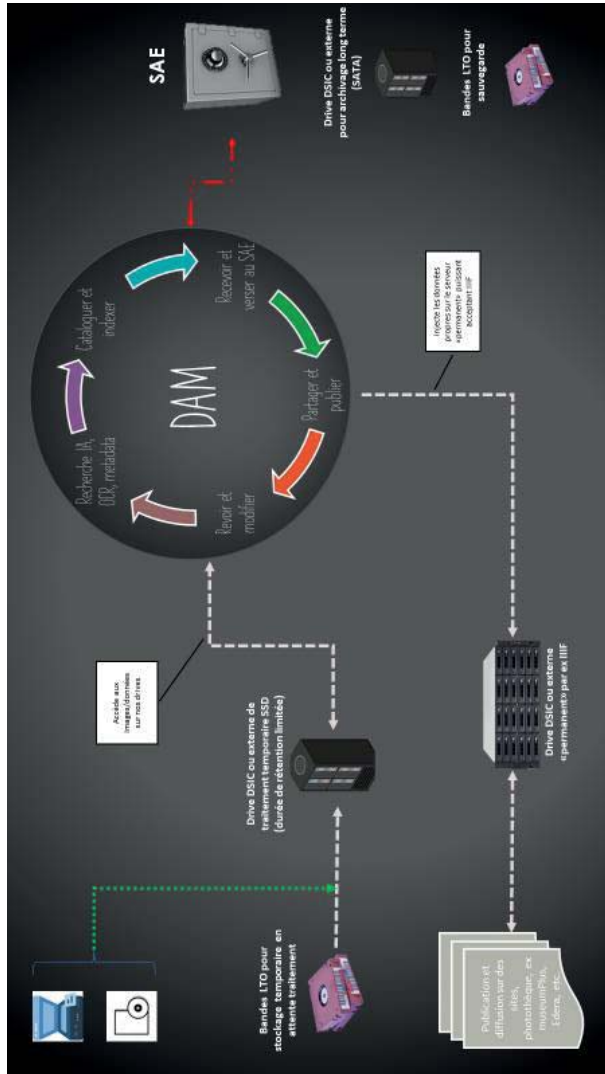
Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

PR 1597 – Schéma d'utilisation GED



Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

PR 1597 – Schéma d'utilisation SAE – DAM



Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

—\*\*\*—

**La présidente.** Le rapport est de M. Alpha Oumar Dramé, qui ne prend pas la parole. Je passe au vote de cette proposition.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 780 000 francs destiné au financement de projets de Gestion électronique de document (GED) et d'une solution de signature électronique pour les services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 780 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2025 à 2028.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

*DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 329 000 francs destiné aux projets d'implémentation d'une solution de Digital Asset Management (DAM), d'un Système d'archivage électronique (SAE) et de l'infrastructure nécessaire pour les services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 329 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2025 à 2028.

*Les délibérations deviennent définitives.*

Proposition: restauration des candélabres et des barrières de la rade

**14. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 399 300 francs destiné à la sécurisation et à la restauration des candélabres, dits ensemble Marschall, et des barrières Wanner Frères de la rade, sis quai du Mont-Blanc et quai Gustave-Ador – Genève-Cité (PR-1603 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 16 janvier 2024. Elle a été traitée, sous la présidence de M. John Rossi, le 24 avril 2024. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Alexia de Rougemont, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 399 300 francs, destiné à la sécurisation et à la restauration des candélabres, dits ensemble Marschall, et des barrières Wanner Frères de la rade, sis quai du Mont-Blanc et quai Gustave-Ador – Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 399 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Proposition, N° 34, p. 5325.

Proposition: restauration des candélabres et des barrières de la rade

### Séance du 24 avril 2024

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de MM. Nicolas Betty et Florian Gay, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité*

M<sup>me</sup> Perler introduit la proposition de crédit, destinée à la sécurisation et restauration des candélabres autour de la rade.

Les candélabres et garde-corps devront être démontés afin d'être restaurés. Le choix fait a été de conserver ces candélabres, au vu de leur histoire, leur valeur et du fait qu'ils embellissent la rade.

M. Betty rappelle que ces objets ont un caractère historique et patrimonial. Il y a une vraie recherche via ces objets, avec une forme esthétique qui relève du style Beaux-Arts. Ces équipements ont comme esprit l'univers lacustre, avec un travail de la fonte, de la pierre et des différents matériaux métalliques.

Ils comportent divers détails, dont les armoiries de Genève.

Selon les travaux effectués par l'Unité de conservation du patrimoine, c'est un modèle inédit avec une envergure et une sophistication «uniques en Suisse et sans équivalent dans les autres villes avec des quais en bord de lac».

Il y a dix-huit candélabres sur le quai du Mont-Blanc et sept sur le quai Gustave-Ador. Les garde-corps sont de trois types, le plus dégradé de ces garde-corps étant celui en fonte. L'objectif est de profiter de la restauration des candélabres en fonte pour effectuer celle des garde-corps.

Les désordres constatés sont surtout de la corrosion et des chocs mécaniques (des contacts sur ces éléments, l'effet des températures, etc.).

Il y a également des désordres sur les supports en pierre, dont des fissurations, des joints ouverts et des éléments fracturés.

Des analyses ont été faites en démontant un candélabre, ce qui a permis de le décomposer et d'identifier comment le restaurer, ainsi que de mettre un coût sur travaux et de venir présenter cette demande de crédit.

Les travaux envisagés seraient par étapes de trois candélabres à la fois, avec les tronçons de garde-corps concernés. L'idée est d'éviter d'avoir tout à déposer, car les candélabres supportent aussi le cordon lumineux.

Afin de remplacer les trois candélabres, il y aura des poteaux de bois sur un support en béton pour garder l'éclairage et la continuité du cordon lumineux.

L'estimation des coûts est séparée entre les travaux, les honoraires, les frais secondaires et les divers et imprévus, pour un total de 5 399 300 francs.

## Proposition: restauration des candélabres et des barrières de la rade

Les travaux auront une durée de deux ans. Le début est prévu pour l'automne prochain. Un tronçon sera réalisé tous les trois mois. Ce rythme sera adapté en fonction de l'utilisation des quais et des activités estivales, d'où la durée sur plusieurs années.

Les candélabres sont actuellement équipés d'une lampe à basse consommation, qui n'est pas pilotable. Une fois les travaux effectués, il y aura un module de contrôle pilotable pour pouvoir abaisser ou changer la température de la lumière. Cela créera une ambiance sympathique, plus chaude que le blanc industriel.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que cela s'inscrira dans le plan lumière II. L'objectif est un éclairage qui permette à la fois la déambulation des piétons pendant la nuit mais qui soit également suffisamment parcimonieux et donc respectueux de la biodiversité autour de la rade.

M. Gay soulève un défi pour trouver les entreprises compétentes capables de répondre aux critères de qualité des assemblages. Il explique que bien que la fonte puisse rouiller en surface, cela ne pose pas de problème majeur. Cependant, les pièces rapportées fixées avec des tiges d'acier peuvent se casser ou tomber, tout comme les fixations dans la pierre.

Les entreprises capables de réaliser ce travail de précision ne sont pas les mêmes que celles qui peuvent manipuler et démonter des candélabres très lourds, le travail nécessite des compétences en matériel de levage et en taille de structure, ainsi que des compétences dans les assemblages et les travaux de finesse.

En ce qui concerne la fonderie, il constate qu'il y a de moins en moins d'entreprises en Suisse. Par exemple, l'usine Von Roll à Choindez dans le Jura, qui fabriquait des fontaines avec des têtes de lion, a cessé ses activités et a transféré sa production en Allemagne. Il est de plus en plus difficile de trouver une autre fonderie en Suisse, bien que le but soit de rester dans le pays.

M. Betty précise qu'un architecte du patrimoine a une connaissance précise du travail des métaux et des assemblages, afin que le travail effectué soit celui fait à l'époque pour la construction de ces éléments.

M<sup>me</sup> Perler évoque la rénovation du pont des Bergues, où l'objectif est de restaurer les cols de cygne qui soutiennent les barrières. Elle souligne le souci de mettre en valeur des éléments existants qui ne sont plus apparents, ce qui confère du charme à l'ouvrage. De plus, lors des Journées du patrimoine, ces détails deviennent des points d'intérêt lors des visites. Ces aspects sont intéressants car ils révèlent des éléments auxquels plus personne ne prête attention.

M. Betty confirme qu'une attention particulière est portée sur le maintien du patrimoine à Genève, ce qui empêche une marge de manœuvre dans les travaux.

Proposition: restauration des candélabres et des barrières de la rade

M<sup>me</sup> Perler ajoute que cela est valable tant pour la Ville de Genève que pour les privés, qui ont par exemple des immeubles avec des éléments extérieurs. Il y a une exigence du patrimoine pour délivrer une autorisation de construire ou de transformation.

La proposition PR-1603 est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

—\*\*\*—

**La présidente.** Le rapport est de M<sup>me</sup> Patricia Richard, qui ne prend pas la parole.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (64 oui).

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 399 300 francs, destiné à la sécurisation et à la restauration des candélabres, dits ensemble Marschall, et des barrières Wanner Frères de la rade, sis quai du Mont-Blanc et quai Gustave-Ador – Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 399 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

*La délibération devient définitive.*

- 15. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 mai 2024 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 700 000 francs, soit:**
- **4 300 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) destinés à l'acquisition de la parcelle N° 1724, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23, et de sa dépendance pour moitié de la parcelle N° 1725, mêmes commune et section (chemin d'accès), d'une surface de 233 m<sup>2</sup>, propriété de M<sup>me</sup> Noëlle Pierrette Amy Gaere, en vue de compléter les aménagements extérieurs et les équipements rattachés à la future école du Mervelet;**
  - **400 000 francs destinés à financer les études de restauration et remise en conformité de la villa sur la parcelle N° 1724, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23 (PR-1619 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Nadine Béné.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 21 mai 2024. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Ahmed Jama, le 29 mai 2024. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Maeva König, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu la promesse de vente et d'achat, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par M<sup>me</sup> Noëlle Pierrette Amy Gaere et le Conseil administratif, les 23 avril 2024 et 8 mai 2024, pour l'acquisition de la parcelle N° 1724, de la com-

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Proposition, N° 56, p. 9722.

## Proposition: acquisition d'une parcelle au Petit-Saconnex

mune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23, et de sa dépendance pour moitié de la parcelle N° 1725, mêmes commune et section (chemin d'accès), d'une surface de 233 m<sup>2</sup>, pour le prix de 4 000 000 de francs, et dont l'échéance est fixée au 23 décembre 2024;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 1724, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23, et sa dépendance pour moitié de la parcelle N° 1725, mêmes commune et section (chemin d'accès), d'une surface de 233 m<sup>2</sup>, propriété de M<sup>me</sup> Noëlle Pierrette Amy Gaere, pour le prix de 4 000 000 de francs, selon la promesse de vente et d'achat établie par M<sup>e</sup> Dominique Boyer et signée le 8 mai 2024 par la Ville de Genève, en vue de compléter les aménagements extérieurs et les équipements rattachés à la future école du Mervelet.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 300 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 300 000 francs.

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destiné à financer les études de restauration et remise en conformité de la villa sur la parcelle N° 1724, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### **Séance du 29 mai 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M<sup>mes</sup> Vesna Stankovic, codirectrice au DACM, et Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières (UOF)*

M<sup>me</sup> Perler rappelle que le conseil a voté, il y a longtemps, l'acquisition de deux parcelles pour l'école du Mervelet. Le concours pour ces parcelles a été complexe, car il fallait conserver les deux maisons présentes ainsi que des arbres majeurs. Ce concours s'est achevé en mai 2023, et les résultats ont été publiés.

Elle mentionne également que les opérations foncières travaillent depuis plus de dix ans avec M<sup>me</sup> Gaere pour acheter sa parcelle. Cette dernière a finalement accepté de vendre à la Ville de Genève. La parcelle, située à proximité de la future

école du Mervelet, permettra d'agrandir le préau et d'améliorer l'espace de vie, ce qui est particulièrement important.

M<sup>me</sup> Perler propose donc l'achat de cette parcelle, y compris la maison classée qui devra être utilisée pour d'autres activités liées à l'école, pour un montant de 4,7 millions de francs.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti précise que la maison à acquérir est une jolie maison faisant partie d'un ensemble de maisons du même plan de site, datant du XX<sup>e</sup> siècle et en bon état. La proposition d'acquisition concerne la parcelle principale, où se trouve la maison (parcelle N° 1724), ainsi qu'une parcelle dépendante constituant le chemin adjacent. La Ville de Genève, déjà copropriétaire de ce chemin, deviendra propriétaire de l'ensemble, améliorant ainsi le dégagement pour le projet de l'école du Mervelet.

La parcelle en question couvre 2500 m<sup>2</sup> et comprend une villa individuelle de 224 m<sup>2</sup> au sol, avec deux niveaux plus des combles, représentant un volume conséquent. Le prix de vente initial demandé par la propriétaire était de 4 millions de francs, alors que l'estimation faite par la Ville était de 3,99 millions de francs. Un accord a été trouvé pour un montant arrondi à 4 millions de francs.

Le plan de site impose des contraintes, notamment en raison de la valeur exceptionnelle du bâtiment datant de 1926, ce qui implique que la maison devra être transformée pour un usage public, nécessitant un changement d'affectation. Le montant total de l'acquisition, incluant les frais d'acte et autres coûts, est de 4,3 millions de francs. Un crédit d'étude de 400 000 francs a été inclus dans la proposition pour permettre la rénovation et la transformation de la maison, portant le montant total de la proposition à 4,7 millions de francs.

Cette acquisition permettra également de résoudre des contraintes de gabarit, facilitant la construction de l'école avec des couloirs aux dimensions adéquates et un meilleur confort intérieur. La propriété des deux côtés du site permet d'améliorer la qualité du bâtiment.

Cependant, il y a une contrainte importante à maintenir l'arborisation et la villa existante, en raison de leur valeur dans le plan de site. La villa sera donc intégrée aux équipements de l'école.

Elle explique que les discussions avec M<sup>me</sup> Gaere se sont conclues rapidement, nécessitant une promesse de paiement avant décembre. Pour respecter ce délai, le conseil doit se prononcer au plus tard en octobre. Une fois la décision prise, il faudra attendre le délai référendaire et la décision du Conseil d'Etat avant de procéder au paiement.

Elle termine en disant que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) travaille actuellement sur le projet d'école, qui sera construit le plus rapidement possible. Cette acquisition permettra donc de constituer un ensemble de grande qualité.

## Proposition: acquisition d'une parcelle au Petit-Saconnex

M<sup>me</sup> Perler ajoute que le concours a permis de définir un concept plus ou moins précis pour l'école, mais qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. L'acquisition de cette parcelle permettra d'intégrer immédiatement les nouvelles opportunités dans le projet. Elle souligne l'importance de viser la plénière de septembre pour traiter ce dossier, afin de respecter la promesse de vente qui expire à la fin de l'année. En effet, il serait regrettable de perdre cette opportunité en raison de délais administratifs, surtout après un processus de négociation long et complexe pour cette vente de gré à gré. Si le conseil peut traiter ce rapport en juin, ce serait idéal, mais septembre est également acceptable pour garantir le délai, avec une marge de sécurité jusqu'au 2 octobre au plus tard.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti mentionne que les trois maisons à proximité de l'école apporteront une dynamique de quartier et contribueront à la rendre plus vivante. Le bâtiment à acquérir est en très bon état, bien entretenu, bien qu'il nécessite des travaux de rafraîchissement par la DPBA. Certains éléments sont un peu anciens, mais globalement le bâtiment est en bon état et toujours habité.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande si la demande de crédit de 400 000 francs est destinée à la protection du patrimoine.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que ce montant est effectivement destiné à l'étude nécessaire pour la protection du patrimoine. Elle explique que, comme le bâtiment possède un caractère patrimonial élevé, l'estimation des coûts a été faite de manière très sommaire en utilisant un prix usuel de 1200 francs par mètre cube pour ce type de rénovation.

Le commissaire s'interroge ensuite sur l'objectif des rénovations, se demandant si elles sont prévues pour le parascolaire ou pour protéger le patrimoine.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti précise que les rénovations visent à la fois à protéger le patrimoine et à affecter le bâtiment à un usage d'équipement public, ouvert à la population.

Le commissaire souhaite savoir si ces deux aspects sont inclus dans la demande de crédit.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti confirme que le projet inclut à la fois la protection du patrimoine et l'usage public du bâtiment. Elle ajoute que le changement d'affectation juridique découlera naturellement des transformations apportées par le projet.

Une commissaire demande si une clause conditionnelle a été incluse dans la promesse d'achat, stipulant que l'achat serait annulé en cas de non-obtention du changement d'affectation.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que non, une telle clause n'a pas été incluse. Elle précise que, peu importe la réponse obtenue concernant le changement d'affectation, l'achat sera effectué. Elle ajoute que, d'après les informations dont ils disposent, il ne devrait pas y avoir de problème afin d'obtenir le changement d'affectation pour ce type de bâtiment.

Une commissaire demande si l'achat de cette parcelle permettra d'étendre l'extérieur de l'école.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti confirme que l'achat permettra effectivement d'étendre l'extérieur de l'école, ajoutant que les détails de l'aménagement de la parcelle seront déterminés par la suite.

La commissaire souligne l'importance de conserver autant que possible les arbres présents sur cette parcelle, en lien avec les discussions fréquentes sur la végétalisation.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti assure que les arbres seront maintenus.

La commissaire demande également si une cuisine-laboratoire sera incluse dans la nouvelle école.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti propose de fournir une réponse par écrit, car elle ne dispose pas de cette information sur le moment.

Un commissaire revient sur la question du changement d'affectation nécessaire pour accueillir des enfants et demande à combien est estimée la mise en conformité.

M<sup>me</sup> Perler explique que c'est difficile à quantifier car le passage d'un logement individuel à un bâtiment public dépendra des décisions du département de M<sup>me</sup> Kitsos sur le programme de cette maison. Plus les demandes nécessitent des transformations, plus le coût potentiel sera élevé. Elle souligne que l'étude actuelle est estimée à 400 000 francs, mais le montant des travaux pourrait être bien plus élevé, surtout compte tenu du statut patrimonial protégé du bâtiment.

M<sup>me</sup> Stankovic précise que la parcelle prévue pour l'école était initialement un peu petite et qu'il était nécessaire d'acquérir un terrain supplémentaire. L'achat de cette maison est une opportunité, mais le projet d'aménagement n'est pas encore défini.

Le commissaire s'interroge sur la demande d'affectation et demande si elle est envoyée au Canton.

M<sup>me</sup> Stankovic confirme.

Le président libère M<sup>me</sup> Perler ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices à 19 h 21, le temps de la relevée.

*Discussion et vote*

Le président ouvre la discussion sur la proposition PR-1619.

Une commissaire d'Ensemble à gauche exprime le soutien d'Ensemble à gauche à la proposition, soulignant qu'il est essentiel d'avoir suffisamment d'espace pour les écoles, surtout dans un quartier qui sera densifié. Le groupe approuve cette opportunité d'acquisition, d'autant plus que la propriétaire est d'accord pour vendre et que cela permettra d'avoir une école dans un excellent environnement déjà végétalisé, ce qui est très positif.

Une commissaire du Parti socialiste soutiendra également cette proposition et se réjouit de voir le projet se concrétiser en lien avec la création de l'école. Elle se montre enthousiaste quant au bâtiment sélectionné, mettant en valeur ses éléments patrimoniaux et les espaces verts associés.

Une commissaire du Parti libéral-radical exprime le soutien de son parti à la proposition, soulignant qu'il s'agit d'une transaction de gré à gré où le propriétaire offre de vendre son jardin et son bâtiment à la Ville de Genève. Elle espère que ces espaces pourront accueillir une crèche, une bibliothèque ou une restauration, plutôt que d'être uniquement associatifs.

Une commissaire des Vert-e-s indique le soutien à la proposition, soulignant son importance pour la qualité de vie scolaire des enfants avec plus d'espaces. Elle apprécie également l'ajout de verdure sur la rive droite, où les espaces verts sont moins nombreux.

Un commissaire du Centre soutient aussi la proposition, soulignant qu'il ne s'agit pas ici d'un cas de préemption mais d'une vente de gré à gré, le rajout opportun de verdure à cet endroit sur la rive droite, et que, pour une fois, les frais investis par la Ville dans un projet ne semblent a priori pas élevés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne que la mise à disposition d'espace scolaire est la seule obligation légale de la Ville de Genève. En achetant cette parcelle, le Conseil administratif remplit cette règle, et donc l'Union démocratique du centre soutient la proposition sans s'y opposer.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois exprime également le soutien à la proposition. Elle se réjouit de l'acquisition de ces terrains pour les utiliser dans le cadre du parascolaire, répondant ainsi au manque de place et garantissant l'accessibilité aux habitants. Elle souligne l'importance de la végétalisation et la garantie que les arbres ne seront pas coupés.

Le président met aux voix la proposition PR-1619.

Par 14 oui (2 PLR, 3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG), la proposition est acceptée à l'unanimité.

—\*\*\*—

**La présidente.** Le rapport est de M<sup>me</sup> Nadine Béné, qui ne prend pas la parole.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 1724, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23, et sa dépendance pour moitié de la parcelle N° 1725, mêmes commune et section (chemin d'accès), d'une surface de 233 m<sup>2</sup>, propriété de M<sup>me</sup> Noëlle Pierrette Amy Gaere, pour le prix de 4 000 000 de francs, selon la promesse de vente et d'achat établie par M<sup>e</sup> Dominique Boyer et signée le 8 mai 2024 par la Ville de Genève, en vue de compléter les aménagements extérieurs et les équipements rattachés à la future école du Mervelet.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 300 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier compris, en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

## Proposition: acquisition d'une parcelle au Petit-Saconnex

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 300 000 francs.

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*DÉLIBÉRATION II*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destiné à financer les études de restauration et remise en conformité de la villa sur la parcelle N° 1724, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Les délibérations deviennent définitives.*

- 16. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 27 avril 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Pascal Holenweg, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Brigitte Studer, Monica Granda, Delphine Wuest, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Luc Barthassat, Danièle Magnin, Eric Bertinat et Maxime Provini: «Pour la création des Francofolies de Genève!» (M-1682 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 2 novembre 2022. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Pascal Altenbach, les 16 octobre 2023, 22 janvier et 15 avril 2024. Les notes de séances ont été prises par M. Hugo Pichelin, procès-verbaliste, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le succès des festivals d'expression musicale francophone dans des communes de taille modeste tels que Voix de Fête à Genève, les Francomanias de Bulle, l'Estival de Saint-Germain-en-Laye, les Francofolies de La Rochelle, les Francofolies de Spa;
- le magnifique festival des Francofolies regroupant les Francofolies de La Rochelle en France, de Spa en Belgique, de Montréal au Canada, de Blagoevrad en Bulgarie, de Nouméa en Nouvelle-Calédonie et sa Confédération existante;
- l'absence de la Suisse et de sa région francophone dans le réseau des Francofolies;
- la nécessité de faire travailler nos artistes des musiques actuelles et au sein des musiques actuelles, nos artistes d'expression musicale francophone;
- la nécessité de permettre à nos artistes de rayonner à l'étranger en leur donnant la possibilité de s'inscrire dans des réseaux professionnels internationaux;

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 180<sup>e</sup> année: Développée, N° 23, p. 3365.

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

- le rayonnement de ce festival et des villes qui l’organisent à travers la francophonie;
- le nombre d’emplois générés par des festivals de grande taille et la possibilité d’offrir des emplois à des étudiants sur la période estivale;
- le nombre de nuitées potentielles dans les hôtels de la ville, durement touchés en cette période de crise;
- la nécessité de réinventer Genève en été et d’offrir une alternative festivalière aux Fêtes de Genève;
- ce qu’est la francophonie: des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Le dernier rapport en date de l’Observatoire de la langue française, publié en 2018, estime leur nombre à 300 millions de locuteurs, répartis sur les cinq continents;
- le développement de la Genève internationale et, au sein de la Genève internationale, la présence de l’Organisation internationale de la francophonie (OIF) et de sa délégation permanente, basée sur le territoire de la ville de Genève;
- la volonté d’inscrire Genève dans le vaste réseau de la francophonie et d’assurer ainsi le rayonnement de la langue française et de Genève,  
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de soutenir la création des Francofolies de Genève;
- de travailler en partenariat avec le Canton à la création de ce festival et d’en faire un événement phare de l’été à Genève en l’intégrant aux différentes politiques publiques concernées;
- de prendre langue avec la Confédération des Francofolies pour que Genève soit la sixième ville à l’intégrer;
- d’inscrire Genève dans la francophonie par ce festival, et de prendre conscience des immenses possibilités de travail que cela représente pour nos artistes, pour les métiers techniques et de communication, pour les hôteliers et les commerçants;
- de travailler en partenariat avec les festivals déjà existants en ville de Genève tels que Voix de Fête et Bars en Fête, Antigél, les Athénéennes et Musiques en été.

**Séance du 16 octobre 2023***Audition de M<sup>me</sup> Paule Mangeat, motionnaire*

M<sup>me</sup> Mangeat explique que la motion présentée concerne le milieu des musiques actuelles et de la chanson, dans lequel elle a fait 7 ans de carrière

notamment en tant que manageuse d'un artiste genevois. Elle dit que de tous les festivals auxquels ils ont participé, les Francofolies (notamment à La Rochelle, mais aussi à Montréal et à Spa) est le monstre sacré des festivals de chanson française. À La Rochelle, il s'agit de 150 000 festivaliers répartis sur 5 jours, avec tous les hôtels complets même plusieurs jours avant et après le festival. Les Francofolies forment une confédération regroupant 7 festivals à travers le monde (La Rochelle, Montréal, la Bulgarie, Spa (Belgique), Saint-Pierre (La Réunion), la Nouvelle-Calédonie et Esch-sur-Alzette (Luxembourg), qui a rejoint en 2023). Ce sont des festivals au cœur des villes, pas en campagne. Ils bénéficient donc des encadrements pratiques adéquats à une grande fréquentation.

Pendant le festival à La Rochelle, elle explique qu'il y a de la musique partout, 150 000 personnes qui se baladent en journée puis vont au festival le soir, des commerces et des restaurants ravis et complets à toute heure. Le festival récolte aussi l'approbation des habitants, qui prennent souvent des vacances à cette période pour en profiter et découvrir leur ville sous un autre visage. Au fur et à mesure du temps, les Francofolies ont aussi développé plusieurs ateliers, dont les Chantiers des Francofolies pour la découverte des jeunes talents. Elle cite des artistes récents très connus découverts dans ces ateliers. Ils mettent aussi en place des résidences de travail en France pour expliquer tous les métiers de la scène aux artistes pour leur permettre de prendre pleine possession de leur métier de chanteur. Les jeunes artistes n'ont souvent pas accès à de telles formations généralistes des métiers de la scène. Un artiste ainsi repéré et accompagné par les Chantiers des Francofolies atteint ensuite des scènes trois fois plus grandes que ce qu'il faisait avant. C'est une véritable professionnalisation pour les artistes, ce qui serait très précieux à Genève. À côté de ça, il y a les Franco-éducateurs, qui sont la fédération de professeurs qui se réunissent autour du festival de La Rochelle. Les chansons qu'ils passent dans leurs classes permettent aux enfants de décrypter la langue française, de s'essayer à l'expression de la voix, de s'amuser, de rencontrer des artistes et de mettre des mots sur les émotions. Les enfants chantent dans toutes les classes, les artistes vont à la rencontre des élèves qui vont ensuite au festival et sont contents. Ça valorise de manière concrète les chansons et musiques francophones et ça permet un développement culturel et sensible des enfants à travers la chanson.

Elle recadre le contexte de la motion. Genève possède le festival Voix de Fête et elle voulait depuis longtemps que soit étudiée la possibilité de rejoindre la Confédération des Francofolies, puisqu'elle ne compte aucune ville suisse. Elle n'a malheureusement pas trouvé les conditions d'adhésion à la confédération. Il faudra demander au président des Francofolies. Lorsqu'elle avait parlé de son désir que Voix de Fête puissent devenir les Francofolies de Genève, les organisateurs du festival s'étaient montrés particulièrement enthousiastes et avaient déposé pendant le Covid un dossier de transformation au Canton. C'est à ce

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

moment-là qu'elle a déposé la motion. Malheureusement, le Canton a refusé la demande de transformation de Voix de Fête. Ce n'était donc plus possible de se transformer en Francofolies, mais Voix de Fête font néanmoins partie de la Fédéchanson (Fédération des musiques d'expression francophone). Depuis un an elle n'a pas reparlé à Priscille Alber, la directrice et programmatrice de Voix de Fête.

Cette motion propose donc le soutien de toute démarche qui viserait à pouvoir intégrer la Confédération des Francofolies pour avoir Genève comme première ville suisse représentante de ce festival. Elle propose également d'intégrer les démarches qui existent déjà à Genève dans les ateliers qui entoureraient le festival. Elle mentionne l'école de chant Catalyse, qui se positionne déjà sur le développement et l'accompagnement professionnel des artistes (ils sont aussi membres de la Fédéchanson). Il serait peut-être aussi possible d'intégrer les créations des Athénéennes (début juin), et pourquoi pas Musiques en été. Il y aurait beaucoup d'idées à mettre en œuvre tout en donnant à nos artistes un accompagnement international auquel ils n'ont pas accès actuellement. Il y a peu d'artistes d'expression francophone comparativement à ce que représente la francophonie, ils sont mal rémunérés et ont peu de débouchés nationaux, car la Suisse romande est petite. Ce festival leur permettrait d'intégrer des réseaux de concerts à l'international dans les autres festivals des Francofolies. Elle suggère de commencer par auditionner Priscille Alber pour sonder l'intérêt actuel de Voix de Fête pour les Francofolies. Ensuite, elle remarque que Genève héberge la délégation permanente de la Francophonie. On en parle peu en Romandie, alors que c'est très important dans le reste du monde. Il serait intéressant que la commission reçoive un représentant qui leur parlerait de la Francophonie et de Genève à travers celle-ci. Ça permettrait de savoir quels programmes existent déjà (elle mentionne la journée de la Francophonie le 20 mars).

*Questions des commissaires*

Une commissaire demande si l'idée est d'uniquement proposer des groupes à La Rochelle ou si le festival a lieu dans d'autres endroits.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que La Rochelle est la première ville à avoir organisé ce festival mais qu'il y en a partout dans le monde. Chaque festival dure 5 jours mais ils n'ont pas lieu partout dans le monde en même temps. Ça permet justement aux artistes programmés de faire plusieurs festivals en une saison et de resauter avec les programmeurs de salles et de festivals qui suivent attentivement les Francofolies.

Un commissaire demande pourquoi la Bulgarie fait partie des Francofolies.

M<sup>me</sup> Mangeat répond qu'on parle beaucoup français en Bulgarie et que le pays fait partie de la Francophonie de par sa forte communauté francophone.

Un autre commissaire demande pourquoi le Canton a refusé la transformation de Voix de Fête. Il demande aussi si le Canton participerait à présent à un projet des Francofolies de Genève.

M<sup>me</sup> Mangeat dit que le Canton n'a pas donné de raison en dehors du fait que selon eux ça ne rentrerait pas dans le cadre du fonds de transformation Covid. Elle explique que l'idée est effectivement que le Canton participe étant donné le nombre élevé de 150 000 spectateurs visés.

Une commissaire interroge la logique de la motion. Il n'y a pas de demande de création d'un festival. Il faudrait qu'il y ait des personnes qui veulent créer cela et la commission appuierait.

M. Mangeat explique que c'est pour ça qu'elle a rappelé le contexte. Elle a déposé la motion au moment du Covid et des discussions avec Voix de Fête, pour soutenir leur démarche auprès du Canton. À l'époque elle débutait et ne savait pas qu'une motion pouvait être traitée trois ans après. À présent, il faudrait entendre Voix de Fête pour savoir si eux sont encore intéressés et si c'est le cas, comment la commission pourrait soutenir leur démarche. Mais il est évident que si la Ville est intéressée, ça va les encourager à relancer leur projet.

Une commissaire se demande si la Ville donnerait des fonds et travaillerait en partenariat avec des entités déjà existantes pour mettre en place ce festival. Elle se demande si Antigél, par exemple, renoncerait à sa spécificité de se dérouler en hiver pour s'associer. Elle se demande qui se mobiliserait pour effectuer ce travail de centralisation et de création d'un tel projet.

M<sup>me</sup> Mangeat répond qu'Antigél ne se déroule pas que pendant l'hiver et possède des soirées satellites durant toute l'année. Il serait tout à fait envisageable qu'une ou plusieurs d'entre elles rejoignent les Francofolies. Elle précise qu'elle a dressé une liste non exhaustive d'exemples qui pourraient être cohérents mais sans consultation des partenaires en question. L'idée est de montrer le développement potentiel de ces acteurs déjà subventionnés par la Ville et qui pourraient être intéressés par le projet. La demande vient initialement d'une consultation entre elle-même et la direction de Voix de Fête. C'est pour ça qu'il faut les consulter à nouveau. Mais bien évidemment que si le projet se concrétisait, ce ne serait pas uniquement avec eux comme partenaire. Ce serait Le festival chanson de Genève.

Un commissaire demande s'il y aurait un soutien financier et logistique de la part des Francofolies. M<sup>me</sup> Mangeat répond qu'elle ne connaît pas les prérogatives, démarches et conditions pour intégrer les Francofolies. C'est pour ça qu'elle a noté le nom de Gérard Pont, directeur des Francofolies de La Rochelle, afin qu'il soit auditionné en visio-conférence. Elle évoque la possibilité qu'il existe des contraintes, par exemple de taille des villes accueillant le festival, car celles qui le font déjà sont plutôt petites.

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

Une commissaire reconnaît qu'il existe un réel besoin de soutenir la chanson française. Elle considère que c'est une volonté politique de défendre notre culture francophone. Elle pense que c'est une bonne idée d'auditionner Voix de Fête car ils sont déjà sur ce créneau de la chanson française. Elle ne pense pas que ça demande des efforts surhumains. Cela demande surtout une volonté, une concentration et un créneau faisable.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que Voix de Fête fait déjà un boulot conséquent pour offrir un réseau aux artistes suisses romands. Mais avec un tel projet, ce serait un changement d'échelle conséquent. Catalyse s'occupe déjà d'une partie du festival Voix de Fête pour le développement des artistes et pour que chaque artiste puisse se produire pour quelques chansons devant un parterre de professionnels. Si on arrive à fédérer toutes ces entités qui existent dans une logique unique pour rejoindre une version plus grande de ce qu'on se sait déjà capable d'accomplir, ce serait extrêmement bénéfique.

Un commissaire demande si l'institution internationale de la Francophonie participe financièrement au festival des Francofolies.

M<sup>me</sup> Mangeat répond qu'elle ne sait pas, mais logiquement ce serait complètement dans le cadre de leur mandat de soutien à la promotion de la langue française. Mais elle pense que s'il y a participation, elle n'est pas financière.

Un commissaire propose que la commission auditionne l'ASMV, l'association qui gère Voix de Fête, et M<sup>me</sup> Priscille Alber, et qu'en fonction de leur réponse, elle décide si ça vaut la peine d'aller plus loin et d'auditionner davantage.

M<sup>me</sup> Mangeat précise qu'il faudrait auditionner spécifiquement M<sup>me</sup> Priscille Alber et ses collègues directs de la direction de Voix de Fête.

Un commissaire serait intéressé d'auditionner l'institution internationale de la Francophonie, notamment parce qu'ils ont un siège à l'ONU à Genève.

M<sup>me</sup> Mangeat dit que ce serait intéressant mais qu'il faudrait d'abord voir si Voix de Fête est encore intéressé. Même si les Francofolies tombent à l'eau, il serait ensuite toujours possible de transformer la motion et de faire intervenir la Francophonie dans le développement de Voix de Fête, par exemple.

Un commissaire remarque que la commission pourrait soumettre une question par écrit à la Francophonie pour savoir comment ils soutiennent les Francofolies.

M<sup>me</sup> Mangeat répond qu'il ne s'agit pas seulement de les interroger spécifiquement sur les Francofolies, mais aussi de leur demander comment se portent la Francophonie et son développement au niveau mondial et à Genève.

**Séance du 22 janvier 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Priscille Alber, directrice générale de l'ASMV*

M<sup>me</sup> Alber remercie la commission et se présente comme la directrice de l'Association de soutien à la musique vivante (l'ASMV). Elle explique que l'ASMV œuvre depuis plusieurs dizaines d'années à Genève avec plusieurs projets, notamment le festival Voix de Fête et les activités artistiques du Chat Noir. Ils travaillent beaucoup avec les artistes émergents pour défendre cette condition. Ils défendent aussi la francophonie – les artistes qui s'expriment en français – notamment pour le festival qui présente uniquement des artistes performant en français. Ils sont environ une quinzaine de salariés à des taux plus au moins élevés de travail et ils collaborent avec entre 150 et 200 bénévoles à l'année pour leurs différentes activités. Ils produisent également parfois quelques concerts à l'Alhambra en dehors du festival, ainsi que quelques programmations à la Fête de la musique de Genève. Ils sont aussi responsables de la Fête de la musique de Carouge.

Voix de Fête va présenter sa 26<sup>e</sup> édition. Le festival participe au rayonnement des artistes locaux suisses ainsi qu'à celui des artistes découvertes venant de la francophonie et s'exprimant en français ou dans la langue de leur pays francophone (elle cite le créole, le wolof, l'occitan). Voix de Fête est LE festival francophone suisse. Il se déroule chaque année pendant une semaine en mars. Ils font des propositions artistiques le 20 mars, qui est la Journée internationale de la francophonie. Il se déroule durant la semaine de la langue française et de la francophonie. Voix de Fête est membre de la Fédéchanson, une fédération francophone qui regroupe 100 structures entre des festivals, des boîtes de booking, des labels et des salles. Voix de Fête défend la langue française par la musique. Elle explique qu'ils collaborent avec l'ambassade du Canada à Berne. Situé à l'orée du printemps, Voix de Fête fait bourgeonner la ville en apportant du travail aux hôtels, restaurants, taxis et commerçants. Ils constituent un tremplin pour les artistes de moins de 27 ans et pour les artistes émergents. Il s'agit de trois jours de rencontres professionnelles de la musique francophone réunissant plus de 220 professionnels des musiques actuelles. Dans la programmation, ils proposent 50% d'artistes suisses, 50% d'artistes émergents et 62 groupes. Ils travaillent avec 220 bénévoles et 10 000 personnes viennent écouter autant des artistes émergents que des têtes d'affiche. Elle précise à ce sujet qu'ils ne programment pas des concerts à l'Arena ou d'autres salles de cet acabit. Cette année, la plus grande jauge qu'ils possèdent est une collaboration avec Thônex. Mais autrement, pour les programmations qu'ils produisent par eux-mêmes, leur plus grande jauge est l'Alhambra à 1100 spectateurs.

Elle rappelle que le festival a été créé par Roland le Blévennec et certains de ses acolytes. L'objectif initial était de mettre la lumière sur les artistes suisses, parce que la Romandie est petite à côté de la France, un peu à la manière de la

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

Belgique. Les parties francophones des deux pays sont petites et il faut fournir beaucoup d'efforts pour faire rayonner les artistes. Les musiques actuelles regroupent beaucoup de genres (elle cite le jazz, la pop, l'électro-pop, le rock, le hip-hop, les musiques urbaines) et n'exclut peut-être que la musique classique. Voix de Fête a d'abord commencé au Chat Noir et au Casino Théâtre, puis a grandi. Ils ont actuellement 12 scènes. Ils ont beaucoup de professionnels qui viennent de toute la Francophonie pour découvrir des artistes suisses et peut-être les engager dans leurs festivals. Ils créent donc des ponts avec d'autres festivals, notamment avec le Canada. Elle prend l'exemple du duo Aliose qui a pu se faire découvrir chez eux avant de décrocher des tournées. Il s'agit par conséquent d'un travail d'accompagnement qu'ils effectuent par passion et par défaut, pour mettre en avant la scène genevoise et, en second plan, romande. Ils permettent aux artistes de se développer, de se produire devant des professionnels et petit à petit devant des salles de plus en plus grandes. De plus, elle explique que certains artistes étrangers aujourd'hui très connus ont d'abord été découverts à Voix de Fête, comme Stromae, Vianney, Bigflo et Oli. Lorsque ces artistes atteignent une certaine notoriété, ils font rayonner le festival et leur permettent de défendre la qualité de leur travail. Elle prend l'exemple du jeune artiste Yamê, qu'ils vont produire cette année et qui est numéro un Spotify dans le monde depuis deux mois. Il va faire de nombreux festivals mais va commencer chez eux. En effet, comme Voix de Fête est situé en mars, ils ont la chance d'accueillir les fins de tournées ou, à l'inverse, les prémices des projets.

Au niveau genevois, Voix de Fête se situe dans la même veine que les Francofolies. Le festival originel de La Rochelle a 35 ans. Il s'agit d'un événement reconnu nationalement et internationalement, qui s'est tellement développé que six autres festivals en sont sortis et se sont développés dans divers pays du monde. Tout comme Voix de Fête, ces festivals défendent l'émergence musicale dans un projet qui reste économiquement accessible au niveau du public, ils cherchent à faire travailler les artistes avec les différents «chantiers des Francofolies», ils respectent des normes éco-responsables et ils font travailler toute une région. Étant donné ces parallèles, l'idée de cette motion serait de reconnaître que Voix de Fête a grandi, qu'ils se sont professionnalisés et qu'ils pourraient par conséquent muter et devenir les Francofolies de Genève. Ça leur permettrait de grandir encore d'un palier et d'approfondir leur travail sur l'émergence musicale; de commencer tout un travail au sein des écoles à l'année comme le font déjà les Francofolies de La Rochelle; de profiter d'un rayonnement reconnu à l'international avec un label qui attirerait davantage de professionnels et d'artistes du monde entier.

Le hasard faisant bien les choses, elle explique qu'elle a très récemment eu la chance de rencontrer le directeur des Francofolies M. Gérard Pont. Il connaît également Voix de Fête, car les Francofolies font aussi partie de la Fédéchan-son. Elle lui a expliqué l'idée de la motion et ils ont discuté avec enthousiasme

pendant plus d'une heure. Il leur a donné un préavis positif, en affirmant que ce serait bénéfique que les Francofolies puissent venir à Genève. En effet, les Francofolies ont créé une confédération de leurs différents festivals et ils s'apprentent même à créer une radio. Il a affirmé qu'il pouvait rencontrer la commission pour défendre ce projet si le besoin se faisait sentir. Elle souligne la magnitude d'une telle approbation de la part de ce M. Pont. Elle ajoute qu'ils ont par conséquent les idées, mais qu'il leur faut à présent faire une étude de faisabilité pour pouvoir effectuer cette transmutation comme il faut et ne pas se lancer n'importe comment dans l'aventure. Le point positif, c'est qu'ils ont déjà passé la marche significative d'entrer en communication avec les Francofolies. Le directeur expliquait que ce serait une situation de gagnant-gagnant, car pour les Francofolies, s'associer à Genève et à la Suisse serait bénéfique pour augmenter davantage leur rayonnement international et le développement de leurs propres projets. Elle est donc ici ce soir afin de demander à la Ville d'obtenir un budget pour pouvoir faire cette étude de faisabilité.

Un commissaire demande quelles personnes elle conseillerait d'auditionner au-delà de la direction des Francofolies.

M<sup>me</sup> Alber suggère également d'auditionner la prochaine directrice de La Rochelle, car Gérard Pont part prochainement à la retraite. Elle évoque aussi la direction de Montréal, car c'est un territoire éloigné mais au fonctionnement similaire sur certaines choses.

Ledit commissaire se projette au-delà du budget pour l'étude de faisabilité, il demande une estimation de quels seraient les moyens nécessaires pour entrer dans les Francofolies. Il demande s'il existe des aides extérieures, au niveau international, pour effectuer cette transition.

M<sup>me</sup> Alber reconnaît qu'ils n'ont pas étudié la question jusque-là mais elle suppose qu'il y a probablement des aides. Elle explique qu'ils reçoivent déjà des aides par le biais de leur collaboration avec l'ambassade du Canada. Ce sera à étudier. Dans tous les cas, ils prendraient une nouvelle dimension qui leur permettrait d'aller chercher de l'argent ailleurs.

Le commissaire pose une question opérationnelle: il demande, si cette transmutation avait lieu, s'il s'agirait uniquement d'un changement de nom ou si elle impliquerait des transformations opérationnelles en profondeur du festival (changements de salles, etc.).

M<sup>me</sup> Alber répond que ça peut faire partie de l'étude, mais elle donne déjà des éclairages. Ils ont en effet réfléchi au fait que les Francofolies sont en général en été, entre juin et septembre. Or, à Genève, cette période est une collision d'événements musicaux, sans parler du Paléo, du Montreux Jazz Festival et de Musilac. Dans cette période, Voix de Fête ne parviendrait plus à attirer les artistes

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

qu'il arrive à accueillir à l'heure actuelle. Elle a par conséquent demandé à M. Pont et il a répondu qu'il leur serait tout à fait possible de garder les mêmes dates et tailles de structures (salles, etc.). Ils pourraient donc toucher potentiellement des salles plus grandes, comme le Théâtre du Léman, mais surtout ils resteraient sur le mois de mars pour continuer d'exploiter leur position temporelle attrayante pour les artistes en devenir. D'après elle, des changements de salle relèvent uniquement de la logistique, ce qui est donc tout à fait imaginable.

Une commissaire félicite l'association pour Voix de Fête et la programmation du Chat Noir. Elle souligne le fait qu'une des invites de la motion parle de «travailler en partenariat avec le Canton». Elle demande s'ils ont déjà essayé d'avoir une relation avec le conseiller d'État en charge de la culture. Ensuite, elle revient sur l'importance des Francofolies et de son directeur. Elle demande si l'auditionnée ne craindrait pas que Voix de Fête se fasse englober et qu'ils perdraient en quelque sorte l'autonomie qu'ils ont actuellement. Ou à l'inverse, est-ce que ça leur donnerait plus de diversité. Elle demande quels seraient les objectifs précis de l'ASMV avec cette transmutation en Francofolies de Genève.

M<sup>me</sup> Alber répond que le plus important était de trouver le moyen de ne pas dénaturer les valeurs et les objectifs initiaux de Voix de Fête en s'intégrant dans quelque chose d'assez immense. Elle s'imaginait que les Francofolies avaient peut-être des chartes qui imposeraient X artistes de telles nationalités ou de tel potentiel de spectateurs, ce qui les empêcherait de travailler avec les artistes du territoire romand. En parlant avec le directeur, elle a appris que ce n'est absolument pas le cas: chaque Francofolies peut travailler à loisir avec son territoire, ce qui est déjà une grande confirmation. La question est donc à présent de déterminer comment ils peuvent transmuter Voix de Fête vers les Francofolies de Genève dans un processus qui permettrait d'approfondir le travail sur l'émergence tout en proposant des projets de qualité, en allant en plus dans les écoles et en faisant des plus grands «coups» pour leur programmation que ce qu'ils arrivent à réaliser à l'heure actuelle.

Elle ajoute qu'en octobre dernier elle a eu un rendez-vous avec l'État de Genève par rapport au travail qu'effectue l'ASMV dans sa globalité. Ils sont en train de regarder quels soutiens seraient possibles de la part du Canton, mais eux sont davantage centrés sur les possibilités d'accompagnement des artistes. Elle rappelle que l'ASMV effectue déjà ce travail, mais qu'ils le font bénévolement. C'est ingrat, mais c'est ainsi que des artistes comme Stromae ont pu atteindre leur professionnalisme et leur notoriété. Elle explique que Vianney est revenu à l'Alhambra en décembre dernier et que c'est la première fois qu'un artiste de son acabit est revenu dans le festival, qu'un artiste revient dans une salle de 1000 alors qu'ils peuvent remplir une salle de 40 000 spectateurs. Ils étaient reconnaissants et ils ont pu échanger avec lui sur leur mission partagée de défendre l'émergence des artistes. Ça prouve qu'ils doivent continuer ce travail d'accompagnement.

Donc ils ont effectivement des liens avec l'État, mais elle pense qu'en faisant l'étude de faisabilité ils pourront savoir quelles possibilités nouvelles de financement leur seraient accessibles. Elle parle de contacts qu'ils ont actuellement avec la Semaine de la langue française et de la francophonie et l'Organisation internationale de la francophonie. Elle se dit confiante de pouvoir obtenir de nouveaux financements.

Ladite commissaire comprend qu'en créant les Francofolies de Genève, ça serait aussi dans le but de faire venir davantage d'artistes internationaux, typiquement du Canada. Par conséquent ça demanderait plus de financement.

M<sup>me</sup> Alber répond que c'est effectivement un des objectifs. Actuellement, ils ont des artistes canadiens qui viennent mais ce sont uniquement des artistes découvertes. Ils sont payés une partie des frais depuis leur pays mais il manque à Voix de Fête une part de budget pour mettre parfaitement en place ces opérations et faire venir quand même quelques artistes internationaux. Elle explique que dans leur festival chaque artiste, qu'il soit connu ou moins connu, reçoit la même visibilité sur leur site ou la grille de programmation – même si certains jouent parfois moins longtemps. Et effectivement, un autre objectif serait comme elle le disait de ponctuellement faire «des coups» en invitant des artistes internationaux qui feraient rayonner leur programmation. Elle ajoute que post-Covid les productions ont été fortement affectées.

Une commissaire revient sur les maisons de production. Elle confirme que pour ces structures, faire les Francofolies à La Rochelle ou Montréal, et bientôt Genève, c'est quelque chose d'intéressant. Le label permettrait donc bien d'attirer des artistes qui ne seraient pas forcément attirés par Genève et Voix de Fête dans des tournées habituelles. Elle rappelle que la première fois qu'elle s'était entretenue avec M<sup>me</sup> Alber par rapport aux projets Francofolies, l'ASMV était emballée et avait déposé un dossier de transformation au Canton pour pouvoir faire l'étude, vers la fin du Covid. Mais ce dossier d'alors avait été refusé par le Canton. Elle demande pourquoi.

M<sup>me</sup> Alber répond qu'ils n'ont jamais eu de réponse claire. Elle n'est pas revenue sur ce refus lors de son entretien avec le conseiller d'Etat. À l'époque, qui était en soi une période compliquée, il fallait faire des appels à différentes commissions en charge de ces décisions pour essayer d'avoir des réponses. C'était assez obscur.

Ladite commissaire demande s'ils avaient fait budgéter cette étude de faisabilité alors et si oui, à combien elle s'élevait.

M<sup>me</sup> Alber répond que la situation d'il y a trois ans était passablement différente de celle d'à présent. Ils étaient alors deux personnes en codirection de l'ASMV et ils voulaient faire l'étude à l'interne, avec son collègue qui s'en

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

serait chargé. Mais entre-temps il est parti. Elle explique que le prix d'une telle étude va dépendre de la boîte qui s'en charge, et peut coûter autant 20 000 que 100 000 francs. Cependant ils gardent en tête qu'ils travaillent dans un secteur particulier qui demande un investissement plus important de la direction, ce qu'ils avaient compris en faisant des audits structurels. Il faut se renseigner auprès de plusieurs agences. Mais eux estimaient entre 20 000 et 25 000 francs de budget pour cette étude. Ils savent qu'il peut également y avoir des surprises, car certaines agences font parfois des tarifs lorsqu'il s'agit du milieu associatif.

La commissaire parle du fait que Voix de Fête arrange les tournées avec les artistes pour assurer qu'ils ne se déplacent pas uniquement pour une date (s'inclure dans une tournée proche ou arranger des dates sur le bassin régional), assurant ainsi une rentabilité économique des artistes et une responsabilité écologique. Elle demande si ce serait encore possible en devenant les Francofolies.

M<sup>me</sup> Alber répond qu'ils resteraient assez libres là-dessus. Ils sont actuellement en train de travailler avec un festival à Marseille et à Lyon. Ils ont commencé ces discussions pour garantir plusieurs dates aux artistes, respecter l'aspect écologique et adoucir les prix demandés par les artistes en argumentant qu'ils sont trois festivals. Ils ont aussi complètement arrêté d'accueillir des Canadiens pour une seule date. Il y a également de plus en plus de productions qui viennent en train. Ils sensibilisent leurs collaborateurs.

Une commissaire demande s'il faut faire une demande aux Francofolies pour rejoindre leur fédération.

M<sup>me</sup> Alber répond que le directeur lui a déjà donné un préavis positif ainsi qu'envoyé leur charte, qui est normalement confidentielle. C'est souvent comme ça dans la musique, avec des accords oraux qui lancent de grands projets. Ils sont effectivement en train de préparer un dossier à présenter à la direction des Francofolies. Ils avaient cette appréhension de dénaturation, notamment avec leur avis qu'il faut faire attention à ne pas créer une trop grande congestion d'événements à Genève. Ils ne veulent pas allonger la durée du festival. Ils ont aussi déjà le festival «OFF», géré par l'association Bars en Fête, avec qui ils ont déjà réfléchi à la possibilité de tout fusionner. Mais en tout, ils font à peu près une centaine de concerts sur une dizaine de jours. Elle confirme qu'ils ne seraient pas dénaturés, car comme elle le disait les Francofolies prennent en compte le territoire local. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'ils pourront échanger entre les différentes Francofolies et que si une radio voit le jour ils pourront y passer les artistes suisses. L'ASMV a de la chance d'être subventionnée. Les Francofolies demandent une franchise de 25 000 euros annuels pour être labellisés. Il faudra donc se débrouiller pour trouver cette somme dans leur budget. Elle explique que quand M. Le Blévenec est parti en 2015, ils avaient discuté avec les conseillers à la Ville au sujet des départs de créateurs de festivals difficiles, car ils ne veulent pas lâcher

leur projet. L'ASMV a eu de la chance, car M. Le Blévennec leur a fait pleinement confiance. Elle trouverait bien aujourd'hui de faire encore une nouvelle avancée pour leur festival. En effectuant le travail comme il faut, ce sera autant bénéfique pour l'ASMV que la collectivité publique.

Ladite commissaire déclare que le sens de la démarche l'interroge. Elle se demande s'il n'aurait pas mieux fallu que Voix de Fête demande d'abord de vouloir rejoindre les Francofolies et demande ensuite un soutien aux autorités publiques pour le faire. Ici, c'est un peu la situation inverse qui se produit, comme si la Ville mandatait l'ASMV pour effectuer cette transmutation. Elle demande si l'ASMV est la seule organisation ou institution qui serait légitime pour présenter un dossier des Francofolies de Genève.

M<sup>me</sup> Alber répond qu'elle pense qu'effectivement, ils sont les seuls de cet acabit en Suisse, voire à présent les seuls en Suisse à être un festival francophone. Quelquefois c'est contraignant, parce que soudainement tout le monde souhaite chanter en français. Encore il y a trois ans ils se sentaient un peu petits, mais aujourd'hui ils se sentent prêts à assumer d'être les Francofolies. Ils sont mûrs.

Un commissaire remercie l'auditionnée pour ses réponses et pour son énergie. Il reconferme les chiffres actuels de Voix de Fête: une semaine, 60 concerts sans le festival «OFF». Il demande de combien d'argent ils auraient besoin pour organiser une telle édition en version Francofolies. Il demande si ce serait 10 fois plus.

M<sup>me</sup> Alber répond qu'elle n'a pas préparé cette estimation et qu'elle ne veut pas avancer des chiffres de manière hasardeuse. Pour l'instant, ils reçoivent une subvention de 200 000 francs de la part de la Ville ainsi que des prestations en nature qui varient en fonction des années. Ils ont à disposition le Casino Théâtre et la salle communale de Plainpalais, mais les prix bougent selon les années. Ils ont également à disposition l'équipe des Nomades, l'équipe technique de la Ville. Les subventions en nature représentent une somme qui varie donc entre 80 000 et 150 000 francs, mais avec les mêmes prestations chaque année. Pour l'heure, leur budget est entre 800 000 et 900 000 francs. Elle peut envoyer les comptes à la commission et ils sont aussi accessibles sur internet.

Ledit commissaire demande s'ils seraient seuls sur l'organisation. Il lui semble que pour un événement appelé les Francofolies, ils pourraient faire participer plus d'associations. Ensuite, il demande quel est le rapport avec le Grand Genève, s'ils travaillent uniquement avec le Canton ou s'ils s'étendent également plus loin.

M<sup>me</sup> Alber répond que ça leur arrive de faire des collaborations de promotions avec Château Rouge, notamment lorsqu'un artiste coûte trop cher. Autrement ils sont surtout sur Genève, à Carouge au Chat Noir. Cette année ils sont à l'Épicentre à Collonge-Bellerive et parfois ils travaillent avec les Spectacles Oné-

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

siens – mais ce n'est pas chaque année. Ils ont une ou deux collaborations avec d'autres salles par année, et surtout parce que ce sont des collègues avec qui ils ont des affinités et qui proposent d'autres musiques. En Suisse, il n'y a aucune structure ou organisation de leur taille qui soit exclusivement francophone. Ils sont légitimes par défaut, parce qu'ils sont les seuls sur ce cheval de bataille.

Une commissaire tient à féliciter l'ASMV d'avoir obtenu ce préavis positif de la part du directeur des Francofolies. C'est un sacré accomplissement de l'ensemble de leur travail de passionnés, depuis M. Le Blévennec à eux. Elle donne une anecdote sur Roland de Blévennec: à l'époque, il payait lui-même le déplacement d'artistes en qui il croyait pour qu'ils aillent au Canada ou en Belgique. Ensuite, avec Voix de Fête, il s'est posé pour mission de réussir à faire venir les professionnels à Genève et il a réussi. Se transformer en les Francofolies de Genève, ce serait continuer cette progression qui permet de faire rayonner notre petit bassin d'artistes francophones.

M<sup>me</sup> Alber rebondit et explique qu'ils vont utiliser une nouvelle salle cette année: l'auditorium Ansermet du Centre des musiques actuelles et de l'école des Musiques actuelles. Ils vont y faire un concert le lundi 18 mars à 20h. Ils accueilleront des Lausannois appelés The Two, qui ont créé un projet de blues en créole. Ils vont faire un concert en disposition du public à 360 degrés et avec un son immersif. Il s'agira de la première production de ce type dans cette salle. Il s'agit donc d'une belle occasion de venir dans la salle rénovée et de découvrir cette modalité spatiale et sonore. Elle pourrait inviter la commission.

Un commissaire se soucie d'éviter que la proposition ne se perde dans des renvois de balle entre la Ville, les Francofolies et l'ASMV. Il considère qu'il faut commencer par poser une reconnaissance par les Francofolies du projet de transmutation pour pouvoir ensuite faire une demande de subvention à la Ville qui leur permettrait d'organiser concrètement ces Francofolies de Genève. Il demande une estimation du délai pour obtenir le label Francofolies et pouvoir ensuite déposer une demande au Département de la culture de la Ville. M<sup>me</sup> Alber imaginait 2026.

Ledit commissaire dit que pour inscrire une telle demande dans un budget, il faut commencer assez tôt pour pouvoir faire monter le budget. Pour faire ça, l'ASMV doit pouvoir venir devant le département et devant le Conseil municipal avec non seulement la labellisation mais aussi un budget précis.

M<sup>me</sup> Alber répond que c'est pour ça que l'étude de faisabilité est importante, car elle permettra de réunir tous ces éléments.

Le commissaire répond que pour avoir un budget précis il faut déjà posséder des noms d'artistes. C'est là que se situe le problème: les procédures politiques fonctionnent à l'envers des procédures artistiques.

M<sup>me</sup> Alber explique le fonctionnement de leur tableau quadriennal. Ils se retrouvent tout d'un coup avec X francs de cachets et de billetterie, mais ce sont uniquement des ratios. Ils peuvent se retrouver avec plus de cachets parce qu'ils auront eu un artiste comme Vianney, mais ils auront eu également plus de billetterie et le ratio restera le même. Prévoir à l'avance est très compliqué: ce sont des vases communicants avec un ratio qui doit simplement rester identique.

Le commissaire reformule en disant qu'il s'agit d'une logique d'enveloppe avec laquelle ils se débrouillent sur une période donnée.

M<sup>me</sup> Alber acquiesce. Elle explique que pour le Chat Noir c'est «facile», car ils programment de mois en mois et peuvent donc rectifier. Pour les festivals c'est plus compliqué, ils doivent jouer toutes les cartes d'un coup tout en n'étant jamais à l'abri de mauvaises surprises. Ils sont experts, ils connaissent les risques qu'ils peuvent prendre ou non. Ils connaissent les typologies de publics et peuvent estimer les recettes de bar en fonction, etc. Leur budget s'adapte aux artistes qu'ils arrivent à faire venir, tout en conservant un ratio équivalent avec la billetterie.

Le commissaire ajoute que si on vise pour le moment le budget 2026, il faudrait que ça soit demandé au printemps 2025 pour pouvoir figurer dans le premier projet de budget qui sera étudié dans les commissions avec des auditions. Et pour que ça arrive au printemps 2025, il faut que les préalables (labellisation, étude de faisabilité) soient effectués rapidement.

Une commissaire déclare qu'elle connaît mal les musiques actuelles. Elle demande pourquoi l'association s'appelle «Association de soutien à la musique vivante», ce qui implique que toute autre musique soit morte.

M<sup>me</sup> Alber répond qu'elle n'a pas choisi le nom et qu'ils ont pensé à changer plusieurs fois. Mais ça n'a jamais été le bon moment et une fois que c'est ancré c'est difficile de changer. Elle explique que le terme «vivante» sous-tend l'idée des arts vivants, ceux qui se font en présentiel sur une scène. Elle est parfaitement d'accord qu'il n'existe pas de musiques mortes. Ce qui est certain c'est qu'ils produisent uniquement de la musique live et jamais de la musique de, ou émise par, un film ou un jeu vidéo, par exemple.

Ladite commissaire demande comment ils font pour connaître l'origine du public, s'ils lui font signer un papier.

M<sup>me</sup> Alber répond qu'il y a quelques années ils ont effectivement demandé l'origine du public de manière individuelle. À présent, avec les programmes de billetteries ils peuvent prendre connaissance de beaucoup de provenances, lorsque les gens acceptent de la donner. Ils mandatent aussi chaque année des bénévoles pour poser des questions aux publics. Et lorsqu'elle programme les groupes, elle connaît à peu près la fourchette d'âge et ils observent les publics dans la salle. Ils voudraient refaire une étude approfondie mais ça demande du temps.

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

La commissaire demande quelle est la différence entre Voix de Fête et, par exemple, le Paléo, en dehors de la langue proprement dite.

M<sup>me</sup> Alber répond que Paléo accueille toutes les sortes de musiques, là où eux n'accueillent que le cercle plus restreint des musiques actuelles. Paléo est bien entendu beaucoup plus imposant en termes de nombre de concerts et de spectateurs. C'est une grande fête populaire et il y a même des personnes qui n'y vont pas forcément pour écouter de la musique. L'ASMV veut continuer à faire attention à ne pas se marcher dessus avec d'autres festivals en termes de dates de programmation. Voix de Fête est également présentée comme une fête populaire pour tout le monde, mais simplement pas à la même échelle et pas aux mêmes dates qu'un Paléo.

La commissaire revient sur le terme «industrie musicale» utilisé par l'auditionnée. Elle trouve que ça sonne particulièrement commercial.

M<sup>me</sup> Alber répond qu'effectivement leurs occupations, par de nombreux aspects, sont commerciales. Ils travaillent avec des artistes émergents mais ça reste une industrie. Certaines personnes essaient de créer leur propre label, d'autres entrent dans des labels de grande ampleur et signent des contrats qui limitent leur contrôle créatif, comme dans d'autres industries. De plus, cette industrie crée des emplois (même s'ils fonctionnent beaucoup avec des bénévoles), qui nécessite des commerçants, etc. C'est une industrie de la musique qui utilise également d'autres industries.

La commissaire demande ce qu'est un son immersif.

M<sup>me</sup> Alber explique en prenant l'exemple de la salle Ansermet. 60 haut-parleurs font tout le tour de la salle, le public est disposé de manière à entourer le groupe et ça nécessite des équipements et techniciens spéciaux. Le rendu est comparable à des projections cinéma en Dolby Surround. C'est pour ça que le groupe doit venir la veille pour tout préparer en termes de sons et de lumière, car c'est une création spéciale qui dépend de la salle. Elle trouve ça intéressant d'être les premiers à faire ce concert à 360 degrés dans cette salle. Elle rêve de produire un tel concert depuis quatre ans. Ils vont le capter et essayer de le rediffuser sur une télévision locale.

Une commissaire demande si les artistes locaux participent déjà aux festivals des Francofolies ou si le fait de créer les Francofolies de Genève leur donnerait plus d'accès à ces festivals.

M<sup>me</sup> Alber répond que ça donnerait clairement plus d'accès aux artistes aux autres festivals des Francofolies. Elle parlait avec M. Pont de la possibilité de créer des comités de programmation pour créer des ponts qui faciliteraient les transferts des artistes entre les pays des différents festivals estampillés Francofolies (suisses, belges, canadiens, luxembourgeois, nouméens, etc.).

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

Une commissaire revient sur la motion et ses invites. La première invite stipule de «soutenir la création des Francofolies de Genève», ce qui demanderait au Conseil administratif un budget supplémentaire à cet effet. La deuxième invite stipule de «travailler en partenariat avec le Canton», soit une démarche que l'ASMV a déjà entamée.

M<sup>me</sup> Alber précise que c'est le Canton qui les a approchés, parce qu'ils sont dans leur nouvelle réforme et qu'ils communiquent par conséquent avec certaines associations subventionnées.

Ladite commissaire dit que la troisième invite stipule de «contacter la Confédération des Francofolies», opération qui est déjà accomplie par l'ASMV. Ensuite, la quatrième invite stipule «d'inscrire Genève dans la francophonie par ce festival», ce qui dépend donc de la réponse de la Confédération des Francofolies. Enfin, elle a une question sur la dernière invite, qui stipule de demander au Conseil administratif de «travailler en partenariat avec les festivals déjà existants tels que Voix de Fête, Bars en Fête, Antigél, les Athénéennes et Musiques en été». Mais de ce qu'elle comprend jusqu'à présent, ce serait Voix de Fête uniquement qui porterait ce projet des Francofolies de Genève.

M<sup>me</sup> Alber explique que Voix de Fête en soi n'existerait plus, mais deviendrait les Francofolies de Genève. De la même manière que le festival se nommait à l'origine «On a dansé sur la lune» avant de changer de nom.

La commissaire répond qu'il faudrait alors reformuler cette invite, qui demande au Conseil administratif de «travailler en partenariat avec les festivals déjà existants», alors que dans les faits ce sera uniquement Voix de Fête qui muterait en les Francofolies de Genève et qui porterait ce projet.

Une commissaire prend la parole, car c'est elle qui a rédigé et déposé la motion. Au moment où elle l'a fait, Voix de Fête n'était pas encore certaine de pouvoir assumer cette transformation et devait effectuer une étude de faisabilité. Ils avaient demandé des fonds au Canton pour faire cette étude. Dans l'éventualité où Voix de Fête n'aurait pas été intéressé ou s'ils estimaient que ce n'était pas faisable, cette cinquième invite laissait ouverte la possibilité au Conseil administratif de récupérer l'idée des Francofolies tout en incluant les festivals déjà existants, comme Musiques en été ou Antigél. Le Conseil administratif aurait pu faire une étude prospective pour trouver quelqu'un d'intéressé pour que le projet ne tombe pas dans l'oubli si Voix de Fête ne pouvait pas s'en charger. Il s'agissait de la toute première étape de ce projet, au début des discussions entre elle-même et l'ASMV, mais elle se dit ravie que ça ait évolué dans la direction actuelle. Elle confirme qu'il est préférable de supprimer cette invite.

M<sup>me</sup> Alber remercie la commission pour leur écoute au sujet des activités de l'ASMV. Elle rappelle le concert à 360 degrés à la salle Ansermet, le lundi

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

18 mars à 20h. Elle va envoyer un lien d'inscription à la commission. Elle affirme à nouveau la motivation de leur association pour mettre en place et devenir les Francofolies de Genève.

*Discussion, suite des travaux**Vote pour l'audition du conseiller administratif M. Sami Kanaan*

L'audition de M. Kanaan est acceptée à l'unanimité des présences.

*Vote pour l'audition du directeur des Francofolies M. Gérard Pont en visioconférence*

L'audition de M. Pont est acceptée à l'unanimité des présences.

**Séance du 15 avril 2024**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M<sup>me</sup> Myriam Jakir Duran, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève*

M. Kanaan explique qu'ils ont bien pris connaissance des deux motions à discuter lors de cette séance pour pouvoir répondre aux questions des commissaires. Il révèle que la motion concernant les potentielles Francofolies de Genève est bienvenue et que le Département soutient l'équipe de Voix de Fête dans les démarches consistant à l'obtention du label des Francofolies. Ils sont en contact avec l'Association de soutien à la musique vivante (ASMV), en charge du festival, à ce sujet. L'ASMV est en train de clarifier les démarches pour devenir les Francofolies de Genève et ça semble parfaitement réalisable. L'édition 2025 de Voix de Fête pourrait voir l'annonce de la transformation en les Francofolies de Genève, avec la première édition ainsi labélisée potentiellement dès 2026. Il rappelle qu'ils soutiennent le festival Voix de Fête depuis longtemps et que celui-ci avait parfaitement négocié son changement de direction depuis le fondateur Roland le Blévennec. La nouvelle équipe, maintenant uniquement dirigée par Priscille Alber depuis le départ de Guillaume Noyé au Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), a fait un excellent travail d'évolution. Voix de Fête a tout à fait sa place dans le paysage festivalier genevois, y compris avec son volet plus festif et informel nommé Bars en Fête.

M<sup>me</sup> Jakir Duran, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève, confirme qu'ils sont particulièrement intéressés par la motion. L'ASMV assure depuis de nombreuses années un réseautage de qualité pour les artistes francophones. La

motion fait référence à plusieurs acteurs culturels potentiels, mais elle explique que le SEC a immédiatement pensé à Voix de Fête, car ils ont l'expérience sur cette question, l'enthousiasme et la volonté de réaliser cette transformation. Toutefois, il faut prendre en compte le contexte actuel de la nouvelle loi qu'est l'Accord pour la politique culturelle de Genève. L'ASMV fait partie de la liste des institutions cofinancées dans le cadre de cet accord. La Ville de Genève ne souhaite pas se déresponsabiliser – au contraire – mais il faut garder en tête la responsabilité des autres soutiens culturels majeurs. Elle explique que la Ville de Carouge soutient également les activités du Chat Noir et qu'ils sont en convention tripartite. En prenant connaissance de ce projet de motion, le SEC estime qu'il s'agit d'une excellente occasion pour lancer une réflexion bien plus poussée, de mettre les acteurs autour d'une même table et d'essayer d'affiner ce projet. Il s'agit de déterminer sa réalisabilité, la nature exacte du projet, dans quelle temporalité (quelle période de l'année), le coût du label Francofolies, le périmètre du projet, quels partenaires pourront participer. Il y a donc du travail à faire, mais ils sont particulièrement motivés à aller de l'avant, à collaborer avec l'ASMV et à permettre l'obtention du label dès que possible.

Une commissaire explique que Voix de Fête était la cible de cette motion dès le départ. Elle n'avait pas pu avoir de rendez-vous avec l'ASMV avant de déposer la motion, mais lorsqu'elle a pu les voir, l'association était immédiatement emballée. C'est aussi pour ça qu'elle a inscrit la période estivale dans la motion, mais il est clair que l'ASMV veut conserver son positionnement en mars (semaine de la francophonie, positionnement clé pour attirer les artistes). Elle rappelle le refus du Canton de financer une étude de transformation de Voix de Fête en les Francofolies durant le Covid. Elle demande si la Ville est favorable à soutenir financièrement cette étude de transformation.

M<sup>me</sup> Jakir Duran acquiesce et explique qu'ils voudraient impliquer les autres partenaires institutionnels que sont le Canton et la Ville de Carouge, à la fois pour cofinancer mais aussi participer à cette étude.

M. Kanaan confirme qu'ils ont dit à l'ASMV qu'ils sont prêts à rentrer en matière même s'ils n'ont pas encore chiffré ce potentiel soutien à l'étude. Ils voudraient impliquer d'emblée les autres partenaires institutionnels aussi par principe, mais ils doivent encore établir les contacts à ce sujet. Cela devrait être possible. Si les choses évoluent bien, les Francofolies seraient représentées à Genève en 2025 pour annoncer l'édition 2026 des Francofolies de Genève. Bien sûr, tout cela peut signifier une augmentation de la subvention nominale par la suite. A ce stade, Voix de Fête explique qu'ils correspondent déjà largement aux critères exigés pour acquérir le label, avec peut-être quelques éléments à étoffer. Une chose qui satisfait également le Département est le fait que Voix de Fête ne souhaite pas grandir massivement. Dans l'éventualité de tels besoins d'affinements du festival pour cette transformation, le Conseil administratif et le Conseil municipal arbi-

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

treront les subventions, mais il souhaite que la Ville ne soit pas le seul partenaire institutionnel impliqué.

Un commissaire demande dès lors si cela vaudrait la peine d'amender le texte de la motion dans le sens d'une augmentation de la subvention.

M. Kanaan répond que cette décision appartient au Conseil municipal, mais qu'il pense que c'est effectivement le cas. Il se permet une précision plus générale concernant le positionnement de (nouveaux) projets culturels en été. C'est un sujet qu'ils avaient récemment abordé à la CARTS avec M<sup>me</sup> Barbey-Chapuis concernant un autre projet («le Jet d'eau en musique», séance du 26 février). Il comprend ce réflexe de vouloir faire beaucoup d'évènements en été, mais il rappelle que cette période est déjà bien nourrie. Lorsqu'une manifestation fonctionne bien pendant l'année, il n'est peut-être pas judicieux de vouloir la déplacer à l'été.

Un commissaire demande où se situe le domaine de l'expression musicale francophone dans la répartition des tâches entre le Canton, les communes et la Ville. M. Kanaan répond qu'il n'y a pas de positionnement spécifique sur la musique francophone. Qui plus est, un des objectifs de la nouvelle loi de l'Accord culture était précisément de mettre un terme à toute répartition trop rigide des domaines culturels entre les différents acteurs, comme ça avait été le cas avec le livre ou le cinéma, la création et la diffusion. Ces segmentations étaient rigides et artificielles. A contrario, cela ne signifie pas forcément que les acteurs (Canton, ACG et Ville) travailleront en permanence ensemble sur tous les domaines. Il rappelle que la loi prévoit à l'article 14 le fait d'élaborer, de concerter et d'adopter une stratégie concertée entre les trois acteurs publics tous les cinq ans et que cette stratégie doit être soumise au Grand Conseil par voie de résolution, pour que le Grand Conseil puisse avoir un débat de politique culturelle. Il trouve que c'est une bonne chose et ils avaient anticipé sans l'avoir formalisé que lorsque le temps s'y prêterait, une démarche identique se ferait entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. En résumé, il n'y a plus de répartition stricte formalisée dans la loi et il est aujourd'hui permis et recommandé de travailler de concert sur n'importe quel domaine culturel.

M<sup>me</sup> Jakir Duran ajoute que c'est en effet leur principal travail aujourd'hui: identifier les dispositifs qu'ils peuvent mener conjointement avec le Canton ou non. Par rapport à la musique, elle évoque un autre enjeu important, mentionné par une des invites de la motion, qui est la question de la rémunération des artistes. C'est un article qui est inscrit dans la loi et il faudra en tenir compte lors de l'analyse plus poussée du projet de transformation à laquelle elle faisait référence. Elle espère que le Canton pourra également être un renfort financier sur ces questions-là.

M. Kanaan s'arrête sur les prochaines étapes de la loi. Il rappelle que cette année la Ville et le Canton ont fait un appel à projets conjoint de 500 000 francs pour la création numérique. L'année prochaine, le Canton devrait apporter une grande partie de sa tranche 2025 d'un peu plus de 4 millions de francs pour la ligne qu'ils appellent, au sens large du terme, «soutien à la création». Il ne s'agit pas de la liste des conventions 50-50 prévues avec la Ville pour le cofinancement et la cogouvernance de certaines grandes institutions, mais bien de tous les autres acteurs au sens large de la culture (théâtres, festivals, etc.) qui ne sont pas présents sur cette liste. Selon des modalités qui ne sont pas encore définies, ces institutions pourront postuler à cette subvention complémentaire du Canton. Voix de Fête serait un candidat typique pour souscrire à cette ligne.

Une commissaire souligne le fait qu'une partie de la motion concerne l'inscription de Genève dans la francophonie. En tant que ville romande, Genève est minoritaire linguistiquement parlant au niveau national. Elle pense que c'est important de défendre la langue française, pour la Ville, pour l'expression francophone mais aussi pour la Suisse et cette minorité que nous représentons dans notre pays. Elle estime que la semaine de la francophonie passe assez inaperçue au travers des années. Elle demande comment il serait possible de développer cette semaine et d'inscrire Genève comme un acteur majeur de la défense de la langue française dans le monde.

M. Kanaan a répondu que c'est une question complexe et ambiguë. Genève est clairement une ville francophone et ils essaient de défendre le français comme langue officielle des Nations Unies, mais ce n'est pas évident. Il lui semble que Genève est le plus grand centre de multiculturalisme international en volume et diversité. Mais c'est compliqué de défendre le français dans le monde multilatéral avec la prédominance de l'anglais. La Cité de Calvin est clairement francophone mais l'international et le business sont considérablement anglophones, même si cela se réduit quelque peu au fur et à mesure des années. Ils n'ont pas mis d'accent particulier sur la francophonie également parce que ça semblait naturel, presque évident, que Genève est francophone. Ils participent tout de même en soutenant des activités culturelles, mais il n'a pas senti une préoccupation majeure pour ce sujet à Genève. Il reconnaît que c'est probablement quelque chose à corriger. Pour les artistes francophones, Voix de Fête en est certes la vitrine principale, mais il rappelle que Genève présente une scène musicale extrêmement prolifique en talents (notamment dans le domaine du rap), et que parmi eux, beaucoup font le choix de chanter en français.

La commissaire revient sur le label Francofolies qu'il faudra en effet payer. Elle rappelle qu'avec ce label, il nous serait fourni clés en main des ateliers et des pratiques pour les enfants dans les écoles et pour amener d'autres publics à s'intéresser à la musique francophone. Elle trouve que c'est intéressant pour un

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

prix proportionnellement modique. Elle estime qu'il y a peu d'argent mis dans la chanson à Genève à part pour Voix de Fête. Elle aimerait partir de ce projet existant pour tisser des liens avec d'autres choses, comme les interventions dans les écoles et la philosophie des Francofolies selon laquelle la musique permet de régler une importante part de mal-être et de violence chez les enfants.

M<sup>me</sup> Jakir Duran répond que l'accessibilité de toute discipline artistique au sein des écoles et dès le plus jeune âge est une grande question. Il sera nécessaire à un moment donné d'aborder le dispositif École et Culture du Canton. Il faut garder en tête que ce sont des objectifs uniquement réalisables avec la collaboration du Canton.

Une commissaire demande si, formellement, la demande d'ASMV est déjà parvenue au Département. Elle demande si ce serait bénéfique pour cet objet de le faire voter rapidement.

M. Kanaan répond que l'ASMV n'a pas encore formellement fait de demande, car elle est en train d'affiner sa démarche en étant en contact aussi avec le Canton et la Ville de Carouge. Ils ont donc un accord de principe. Il confirme qu'il n'y a pas de problème à voter cet objet rapidement, car les préavis sont favorables de tous côtés. Il conclut en disant qu'il faut saluer le fait que le Conseil administratif rejoigne complètement le Conseil municipal sur cet objet.

*Discussion et votes*

Une commissaire demande au président ce qu'il en est des démarches pour l'audition de la direction des Francofolies, qui avait été votée. En fonction de la proximité ou non d'une telle audition, cela pourrait changer la décision de voter la motion dès à présent. Le président n'est plus sûr de savoir où en sont les démarches.

La commissaire propose de voter cette motion dès cette séance plutôt que d'attendre encore un mois et demi après les potentielles auditions des Francofolies.

Le vote dès ce soir est accepté à l'unanimité des présences, soit par 14 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 LC, 1 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

Une commissaire socialiste propose les amendements suivants:

- pour la deuxième invite, de rajouter «et les communes» après «travailler en partenariat avec le Canton» et supprimer «de l'été»;
- pour l'invite trois, remplacer «sixième ville» par «septième ville»;
- pour la dernière invite, supprimer les mentions des noms de festivals pour laisser uniquement «de travailler en partenariat avec les festivals déjà existants en ville de Genève».

SÉANCE DU 24 JUIN 2024 (soir)  
Motion: pour la création des Francofolies de Genève

Les amendements sont acceptés à l'unanimité, soit par 14 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 LC, 1 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

La motion M-1682 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des présences, soit par 14 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 LC, 1 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à soutenir la création des Francofolies de Genève;
- à travailler en partenariat avec le Canton et les communes à la création de ce festival et d'en faire un événement phare à Genève, en l'intégrant aux différentes politiques publiques concernées;
- à prendre langue avec la Confédération des Francofolies pour que Genève soit la septième ville à l'intégrer;
- à inscrire Genève dans la francophonie par ce festival, et à prendre conscience des immenses possibilités de travail que cela représente pour nos artistes, pour les métiers techniques et de communication, pour les hôteliers et les commerçants;
- à travailler en partenariat avec les festivals déjà existants en ville de Genève.

—\*\*\*—

**La présidente.** Le rapport est de M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar, qui ne prend pas la parole.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (61 oui).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à soutenir la création des Francofolies de Genève;

## Motion: pour la création des Francofolies de Genève

- à travailler en partenariat avec le Canton et les communes à la création de ce festival et d'en faire un événement phare à Genève, en l'intégrant aux différentes politiques publiques concernées;
- à prendre langue avec la Confédération des Francofolies pour que Genève soit la septième ville à l'intégrer;
- à inscrire Genève dans la francophonie par ce festival, et à prendre conscience des immenses possibilités de travail que cela représente pour nos artistes, pour les métiers techniques et de communication, pour les hôteliers et les commerçants;
- à travailler en partenariat avec les festivals déjà existants en ville de Genève.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

*(Applaudissements.)*

**17. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le budget de fonctionnement 2024 de la Fondetec (D-32.16 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M<sup>me</sup> Nadine Béné.**

Ce budget de fonctionnement a été renvoyé à la commission des finances (CF) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 janvier 2024. Il a été traité par la commission lors de la séance du 19 mars 2024. La commission s'est réunie sous la présidence de M. Ahmed Jama. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Aurélie Monnier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Séance du 19 mars 2024**

*Audition de M. Kevin Janin, vice-président de la Fondetec, accompagné de M<sup>me</sup> Rosalia Correia, gestionnaire de dossiers*

M<sup>me</sup> Correia présente et commente le budget en commençant par les charges. Elle précise qu'elle mentionne uniquement les postes pour lesquels elle a des commentaires et qu'elle reviendra sur les autres s'il y a des questions.

Au niveau des jetons, 60 000 francs ont été budgétés. C'est un peu moins qu'en 2023, compte tenu des nouvelles décisions stratégiques qui ont été prises.

892 362 francs sont budgétés pour les salaires, ce qui correspond à 7 employés à 100%. 2500 francs sont prévus par employé pour la formation, ce qui fait un total de 17 500 francs. Les autres charges du personnel s'élèvent à 5000 francs et comprennent les agapes lors des séances du conseil de fondation et le repas de fin d'année.

Les imprimés et publications s'élèvent à 10 000 francs et comprennent les copies pour 2000 francs, les impressions pour 3000 francs et la création graphique pour 5000 francs. Les prestations de services de tiers s'élèvent à 160 000 francs et comprennent le téléphone pour 7200 francs, l'affranchissement pour 2500 francs et les actions prospectives et manifestations pour 149 730 francs. Les honoraires conseillers experts s'élèvent à 87 200 francs et englobent les frais juridiques de la Fondation pour 1200 francs, les honoraires dossiers pour 40 000 francs budgétés, la révision des comptes pour 16 000 francs, le consulting et les outils de comptabilité pour 10 000 francs, les outils d'accompagnement pour 10 000 francs, la stratégie pour 5000 francs et la loi pour la protection des données pour

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Développé, N° 34, p. 5289.

5000 francs. Ensuite, les charges d'utilisation informatique s'élèvent à 31 200 francs et comprennent les licences et SAAS pour environ 2600 francs par mois.

Le loyer des locaux dans l'espace de coworking «Voisins» se monte à 157 795 francs par an et la location de diverses salles de conférence s'élève à 4000 francs par année.

Les frais de déplacement et autres frais s'élèvent à 9000 francs, ce qui représente 5000 francs de frais de déplacement et 4000 francs de frais de représentation.

Il y a ensuite les amortissements en lien avec les actifs déjà en leur possession ainsi que les nouveaux investissements prévus, soit 50 000 francs pour le développement de l'outil «prévisionnel.ch», et 1500 francs pour un nouveau PC et son installation. Au total, cela fait 51 500 francs d'investissements, auxquels ont été ajoutés les amortissements pour une année et les amortissements des actifs déjà en leur possession. Au 31 décembre 2023, la Fondetec possédait environ 5000 francs d'informatique et 129 000 francs de logiciels. Des dépréciations sur les débiteurs ont été prévues, soit une augmentation de la provision à hauteur de 200 000 francs. Généralement, les mêmes montants sont provisionnés pour ne pas changer les hypothèses. 200 000 francs de pertes sur débiteur sont prévues, ainsi que 5000 francs de charges financières.

Au total, le montant des charges s'élève à 2 168 198 francs.

M<sup>me</sup> Correia continue sa présentation et commente les produits.

Les taxes d'inscription s'élèvent à 26 000 francs, ce qui représente 65 taxes à 400 francs pour tous les dépôts de demandes de financement. La Fondetec a également des petits mandats, tels que «New Start» pour 24 000 francs, 4000 francs pour «Level+» et 5000 francs pour un conseil accompagnement. Ce sont des petits montants, en comparaison aux intérêts sur prêts qui s'élèvent à 420 515 francs (compte 4402). Un rendement moyen de 4,5% a été pris sur un portefeuille de 9,6 millions de francs auquel une déduction a déjà été faite des débiteurs Covid dont le prêt ne porte pas d'intérêts.

Au total, le revenu s'élève à 479 515 francs et la Fondetec a un résultat déficitaire de 1 688 683 francs pour 2024.

En 2023, la Fondetec a reçu 67 taxes d'inscription de 67 entreprises qui ont déposé une demande de crédit. 56 décisions ont été prises, dont 34 positives pour 3 943 790 francs, avec un prêt moyen accepté de 115 993 francs. Les 22 refus s'élèvent à 4 089 919 francs, avec un prêt moyen refusé de 185 905 francs. Les crédits libérés s'élèvent à 3 464 250 francs en 2023 contre 2 604 879 en 2022. L'activité de 2023 est donc sensiblement plus élevée que celle de 2022.

M<sup>me</sup> Correia indique qu'il y a 15 taxes d'inscription en cours en 2024. 11 décisions ont été prises dont 5 acceptées pour 1 184 000 francs, ce qui amène un prêt moyen accepté de 236 800 francs. Les décisions refusées s'élèvent à 1 085 000 francs pour un prêt moyen refusé de 180 833 francs. Les crédits libérés au 29 février s'élèvent à 518 848 francs.

M. Janin ajoute que depuis le début de l'année 2024, des plus gros projets ont été commencés. Les demandes sont cycliques et il faudra se baser sur la moyenne à la fin de l'année. Deux très gros projets expliquent que la moyenne du prêt moyen est de 236 000 francs, alors que la moyenne de l'année passée était de 114 000 francs.

M<sup>me</sup> Correia complète et rappelle qu'un point avait été effectué à la mi-mars l'année passée avec la commission des finances. Le prêt moyen accepté était également élevé à cette période-là. En cours d'année, il y a des plus petits dossiers et la moyenne s'ajuste. La moyenne des dossiers acceptés est généralement comprise entre 100 000 et 120 000 francs.

M<sup>me</sup> Correia informe que les prochaines sessions de formation de la campagne d'appel à projets LIDEV Factory auront lieu les 29 et 30 mai 2024 et les 12 et 13 juin 2024 et les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 7 mai 2024.

M. Janin rappelle que c'est une formation proposée par la Fondetec. Tout le monde peut s'inscrire, des entreprises en démarrage ou déjà existantes. Des spécialistes donnent la formation. L'appel à projets met en avant le local, l'innovation, le durable, et les projets économiquement viables, car la Fondetec propose des prêts contre remboursement. Après cette formation, des projets sont déposés et les gens vont jusqu'à demander le prêt à la Fondetec.

M<sup>me</sup> Correia montre l'historique des pertes économiques sur les débiteurs. Sur les dossiers libérés, la moyenne des pertes nettes (qui prend en compte les récupérations sur créance) est de 4%.

M. Janin explique que le portefeuille augmente d'année en année. En 2010, il était de 5 millions de francs et aujourd'hui, il est de 10 millions.

### *Discussion*

Un commissaire socialiste demande ce qui justifie l'augmentation de l'activité.

M<sup>me</sup> Correia estime que c'est en lien avec la reprise de l'activité après le Covid. Les gens craignent moins de réinvestir et de se lancer.

Une commissaire Verte demande des précisions concernant le poste 3132 expertise et honoraires qui s'élève à 40 000 francs.

M<sup>me</sup> Correia explique que ce sont les dossiers avec des contentieux et pour lesquels ils n'arrivent plus à avoir de contact avec le débiteur. La Fondetec doit engager un avocat pour faire des séquestres ou d'autres procédures de recouvrement plus complexes que l'envoi d'une poursuite. Il est difficile de dire d'évaluer en avance quelle sera l'activité qui va être déployée pour certains dossiers. Par exemple, cela peut bloquer, puis finalement un bien est saisi, mais cela prend du temps, et c'est pour cela qu'il est difficile d'estimer le coût.

M. Janin ajoute que si une personne ne rembourse pas la Fondetec, ils vont essayer de la suivre et de saisir notamment des biens en cas de succession. Ils suivent attentivement tous les cas de litige pour essayer de récupérer un maximum d'argent.

Une commissaire demande la moyenne du nombre de cas de non-remboursement.

M<sup>me</sup> Correia répond que 10 à 15% des dossiers sont en retard de paiement.

Une commissaire demande combien cela représente de projets.

M<sup>me</sup> Correia répond qu'en 2023, six projets sur 160 ouverts ont fait défaut pour un montant d'environ 300 000 francs.

M. Janin souligne que la Fondetec essaie toujours de trouver une conciliation avec les différents porteurs de projets et récupère finalement une bonne partie de l'argent.

M<sup>me</sup> Correia ajoute que les frais d'honoraires sur dossiers s'appliquent à des dossiers en perte qui ont été amortis. Parfois, la Fondetec reçoit des modiques sommes, mais, par exemple, dans le cadre d'une succession, ou si une personne revient à Genève, la Fondetec trouve des solutions et les débiteurs finissent par payer.

M. Janin explique que certaines personnes remboursent 200 francs par mois jusqu'à l'extinction de la dette.

Un commissaire demande si les pertes sont compensées par les intérêts.

M. Janin répond par l'affirmative.

Un commissaire demande comment interpréter les pertes moyennes de la diapositive 9.

M<sup>me</sup> Correia explique que de 2010 à 2023, avec les récupérations incluses (remboursements), le pourcentage de perte nette est de 4,4%. En fonction des pertes, le rendement de 4,5% peut augmenter ou diminuer, mais c'est l'hypothèse gardée pour faire le budget depuis plusieurs années.

M. Janin ajoute que le taux d'intérêt est bas comparé aux banques. La Fondetec finance plutôt des projets qui ne passeraient pas la rampe, mais les gestionnaires vont suivre jusqu'au bout la personne financée.

M<sup>me</sup> Correia explique qu'au moment de la décision, un scoring et un diagnostic sont effectués par rapport au projet. La réussite d'un dossier dépend beaucoup du porteur. La Fondetec intervient essentiellement lorsque les banques n'interviennent pas. Les banques interviennent uniquement quand c'est une entreprise existante qui a plus de 3 ans et possède 3 bilans positifs. 70% des entreprises financées par la Fondetec sont nouvelles.

Un commissaire demande si les frais de la Ville couvrent uniquement les frais de fonctionnement de la Fondetec.

M<sup>me</sup> Correia explique que sur 2023, la Fondetec a reçu 2 millions de francs. Le premier million a été versé en début d'année, le deuxième million a été versé le 22 décembre et la Fondetec l'utilise pour l'activité 2024.

Un commissaire demande si l'argent de la Ville de Genève va dans l'amortissement des pertes.

M<sup>me</sup> Correia répond par la négative, il s'agit d'une perte non monétaire, le décaissement se fait lors de libération du prêt, soit au moment de la décision du crédit.

Une commissaire demande ce que comprennent les frais de manifestation.

M<sup>me</sup> Correia répond que les frais de manifestation comprennent toute la communication que la Fondetec effectue, notamment la participation à des clubs, comme la Fédération des entreprises romandes et la CCIG pour un montant d'environ 5000 francs par année. La Fondetec fait aussi du sponsoring, notamment pour la Semaine de l'entrepreneuriat et le réseau de femmes entrepreneures «Genuine Women». La Fondetec veut également développer sa présence dans les quartiers de la ville de Genève. Ces actions servent notamment à sensibiliser les gens à entreprendre à travers un premier contact et des conseils.

Une commissaire demande si les formations ont un effet sur la qualité des projets déposés.

M<sup>me</sup> Correia répond que les formations sont plutôt une sensibilisation au développement durable, ce qui signifie apprendre aux gens à entreprendre de manière durable et locale. C'est un critère de sélection des projets.

Une commissaire demande si les critères comprennent également des critères sociaux et de durabilité.

M. Janin répond que la durabilité est un critère ajouté il y a deux ans et qui fait partie de l'évaluation.

M<sup>me</sup> Correia ajoute que les autres critères sont liés au porteur, à son expérience, au projet et à son emplacement. Tout est analysé.

Un commissaire demande en quoi consistent les frais liés à la loi sur la protection des données.

M<sup>me</sup> Correia répond que l'année passée, les frais étaient liés à la mise en place et cette année, ils sont liés à la formation de l'équipe.

Un commissaire demande qui forme leur équipe à la protection des données.

M<sup>me</sup> Correia répond que c'est une avocate.

Un commissaire demande des précisions sur les mandats qui constituent des revenus pour la Fondetec, comme «New Start».

M<sup>me</sup> Correia répond que le mandat «New Start» est le soutien à l'activité indépendante. C'est une mesure financée par l'Office cantonal de l'emploi. Des jurys doivent valider les périodes cadres lors desquelles les bénéficiaires n'ont pas besoin d'effectuer des recherches d'emploi et peuvent se consacrer au développement d'un projet. La Fondetec reçoit de l'argent pour lire les dossiers et participer à une journée pour écouter les présentations des porteurs.

Un commissaire demande si les 300 000 francs de perte en 2023 sont des fonds qui ne peuvent plus être récupérés.

M. Janin répond que la personne est codébiteur en nom propre. Si la personne retrouve une fortune, la Fondetec va lui demander de l'argent.

M<sup>me</sup> Correia ajoute que la Fondetec essaie de garder le contact et de demander des justificatifs de situation financière, les fiches de salaire et les déclarations fiscales. Des poursuites ne sont pas engagées tout de suite si les personnes n'ont pas d'activité et sont insaisissables, car cela entraîne des frais.

M. Janin explique qu'un de leurs débiteurs a retrouvé un emploi et un plan de remboursement a été élaboré avec lui en fonction de ses dépenses et de son salaire.

Un commissaire demande si la hausse du taux directeur a eu une incidence sur le montant du taux fixé par la Fondetec.

M. Janin répond par la négative. Une banque pourrait proposer moins, mais avec un collatéral derrière. Il estime que le montant du taux d'intérêt est aligné avec le marché.

M<sup>me</sup> Correia ajoute qu'une étude de marché a été faite pour analyser les offres existantes. A travers cette étude, elle a constaté que le taux varie en fonction du risque. Le taux de la Fondetec est de 5%.

Un commissaire demande si le fait que son taux reste fixe a une incidence économique pour la Fondetec.

M<sup>me</sup> Correia répond que le conseil de fondation a décidé de garder ce taux qui est le même depuis plus de 20 ans.

Un commissaire demande si la diminution des jetons est liée au départ de M. Zogg.

M. Janin répond par la négative. Le conseil de fondation a modifié les sessions pour avoir moins de séances par année. Les jetons de présence vont continuer à diminuer dans les prochaines années.

Une commissaire demande s'il y a des rebondissements en lien avec M. Zogg.

M. Janin répond que la Fondetec n'est plus concernée par cette affaire, car c'est une affaire entre M. Zogg et le Bureau du Conseil municipal.

Un commissaire demande si les activités entrent dans le champ d'application de la loi fédérale sur les services financiers.

M<sup>me</sup> Correia répond que la Fondetec n'est pas soumise à la FINMA, car elle prête son propre capital.

Un commissaire demande si la Fondetec a une activité bancaire.

M<sup>me</sup> Correia répond par la négative. La Fondetec offre des prêts directs remboursables sur 5 ans.

Un commissaire demande si la Fondetec est en concurrence déloyale avec d'autres institutions sur le marché.

M<sup>me</sup> Correia répond par la négative. Les entreprises bénéficiaires n'ont pas accès aux crédits bancaires. Si elles sont éligibles, la Fondetec leur dit de s'adresser aux banques.

M. Janin ajoute que les banques recommandent la Fondetec lorsqu'elles ne rentrent pas en matière.

Un commissaire demande si une étude est faite pour évaluer si le candidat est éligible au crédit bancaire.

M<sup>me</sup> Correia répond par la négative. Elle explique que si la banque refuse, la Fondetec a le courrier de preuve. La Fondetec finance majoritairement des nouvelles entreprises et les banques n'entrent pas en matière pour ces dernières.

Un commissaire demande si un gain est dégagé sur le rendement de 4,5%.

M<sup>me</sup> Correia répond que 4,5% est une estimation en lien avec l'établissement du budget. Le rendement varie tous les ans. Il diminue un peu actuelle-

ment, car les prêts Covid n'apportent pas d'intérêts et sont encore à hauteur de 1 160 000 francs dans les comptes de la Fondetec. En 2023, le rendement était de 4,26% et en 2022 de 4,08%.

Un commissaire constate qu'il y a une plus forte proportion de projets refusés en 2024.

M<sup>me</sup> Correia répond que c'est une coïncidence et que cela va se lisser sur l'année.

Un commissaire demande si des membres du conseil d'administration sont en cours de procédure pénale, administrative ou civile.

M. Janin répond que rien n'est lié à la Fondetec.

Un commissaire aimerait avoir la confirmation qu'à frais fixes égaux, si le taux de perte moyen baisse ou n'évolue pas et que les en-cours augmentent, cela veut dire que la Fondetec effectue bien son travail. Il constate que le taux de perte tend vers zéro.

M. Janin confirme et ajoute que la Fondetec a eu des meilleurs résultats certaines années.

Un commissaire demande si les prêts Covid sont inclus dans les en-cours.

M<sup>me</sup> Correia répond par l'affirmative.

#### *Vote*

La commission des finances prend acte de l'objet D-32.16 par 13 oui (4 S, 3 PLR, 1 EàG, 1 MCG, 2 Ve, 2 LC) et 1 abstention (Ve).

### *APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 DE LA FONDETEC (PROJET DE RÉSOLUTION R-315)*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

approuve le budget de fonctionnement 2024 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

SÉANCE DU 24 JUIN 2024 (soir)  
Budget de fonctionnement 2024 de la Fondetec

—\*\*\*—

**La présidente.** Le rapport est de M<sup>me</sup> Nadine Béné, qui ne prend pas la parole.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution R-315 au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (58 oui).

La résolution est ainsi conçue:

*RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

approuve le budget de fonctionnement 2024 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

**La présidente.** Nous passons à présent au point 25 de notre ordre du jour, avec le troisième débat sur les rapports PRD-203 A/B.

- 18. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de délibération du 5 décembre 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Albane Schlechten et Gazi Sahin: «Pénalisation de la mendicité: la commune n'a pas à faire le sale travail du Canton» (PRD-203 A/B)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**La présidente.** Nous reprenons nos travaux avec le troisième débat sur la base de l'objet tel qu'adopté au terme du deuxième débat le 21 mai 2024. Monsieur Amar Madani, vous avez la parole.

**M. Amar Madani (MCG).** Merci, Madame la présidente. Je pense que tout a été dit lors du deuxième débat... (*Commentaire.*)

**La présidente.** S'il vous plaît...

*M. Amar Madani.* J'aimerais quand même rajouter ou rappeler deux petits mots. Il s'agit d'une compétence cantonale, l'article 11A, alinéas 1, 2 et 3 du projet de loi 12881 a tranché en la matière. Seul le Canton est compétent, par voie de conséquence tout cela est du ressort exclusif de l'Etat. De mon point de vue ce texte est un acte de désobéissance. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas ce texte et vous invite à faire de même.

**M. Gazi Sahin (EàG).** Mesdames et Messieurs, d'accord, nous avons tous compris que c'est une loi cantonale qui est imposée à la Ville et qu'elle ne fait qu'appliquer. D'accord, nous avons tous également compris qu'un règlement municipal n'est pas possible. Pour autant toutes ces réponses restent des réponses simplistes car un corps municipal s'occupe d'un problème social, cela nous pose des problèmes. Simplistes, parce qu'on voit que la mendicité a une cause sociale basée essentiellement sur les inégalités des richesses sociales. La pénaliser sans

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Rapports, N° 57, p. 9873.

Projet de délibération: pas d'action spécifique de la police  
en matière de mendicité

prendre en compte cette réalité est inhumain, d'ailleurs la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) l'a condamné. On est concernés même si on ne peut rien faire face à une loi cantonale, donc rien n'empêche de la remettre en cause ou d'attendre de nos compétences municipales qu'elles le fassent. Ce texte est aussi l'occasion pour moi, pour nous, pour notre groupe, de rappeler quelques principes de base de cette chère police municipale. Qu'était-elle au départ? On parlait d'une police sociale, n'est-ce pas? Une police sociale, une police de proximité, une police qui noue des liens avec la population. Ce n'est pas une police qui pénalise, qui réprime les personnes les plus faibles de la société.

**M. Luc Zimmermann** (LC). Je vais aller dans le sens de mon préopinant du Mouvement citoyens genevois. On sait, d'ailleurs on a un autre objet pendant en commission sur cette question de la mendicité, que les charges de la police municipale dépendent d'une législation et d'une réglementation cantonales. Je crois que le département de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis l'a confirmé par avis de droit ou en tout cas par e-mail avec toutes les bases légales possibles, que ce soit la loi pénale genevoise, la loi sur les agents de la police municipale ou le règlement d'application. Je ne vois pas vraiment ce qu'on peut faire, mais j'ai compris que du côté d'Ensemble à gauche on voulait dire que la Ville existe. Quant à l'arrêt de la CEDH cité par mon préopinant, il n'interdit pas la mendicité de façon absolue, de telle sorte que le Canton a changé la loi pénale genevoise pour qu'elle lui soit compatible. Ce n'est pas du *pick and choose* ou du *cherry picking* – excusez cet anglicisme –, on ne peut pas choisir parmi les tâches qui sont imposées par la législation cantonale dans le cahier des charges de la police municipale. Voter ce projet de délibération revient à inciter à l'illégalité. On vous invite fortement à voter contre cet objet. J'imagine que notre magistrate complétera, notamment sur les aspects légaux.

**M<sup>me</sup> Cathy Jacquier** (UDC). Chers conseillers et conseillères municipales, tout a été dit et redit, surtout par mes deux préopinants Messieurs Madani et Zimmermann. Par contre, Madame la présidente, je souhaiterais que vous transmettiez à M. Gazi Sahin que ce projet de délibération est cocasse car il est discriminatoire envers ceux qui font un travail extraordinaire dans cette ville, ceux-là même qui nous protègent lors de manifestations à la sortie de ce bâtiment, je mentionne nos agents de la police municipale (APM). Comme cela a déjà été dit l'infraction de mendicité étant d'ordre contraventionnel, elle est punie de l'amende – article 103 du Code pénal. Cela signifie que lorsque nos APM constatent une infraction de mendicité et qu'ils n'agissent pas, ils sont eux-mêmes en infraction pénale – article 305 du Code pénal. L'Union démocratique du centre vous invite à refuser ce projet de délibération très discriminatoire envers nos APM.

Projet de délibération: pas d'action spécifique de la police  
en matière de mendicité

**M. Florian Schweri** (S). Chers collègues, j'aimerais d'abord vous relire le texte dont on débat ce soir, car il me semble important de bien cerner le sujet dont on discute. J'ai l'impression d'une certaine confusion entre ce qui est permis ou non par le droit cantonal, je pense qu'il est donc essentiel de bien poser le cadre dans lequel on débat. Ce projet de délibération veut ajouter dans le règlement de la police municipale une phrase qui dit qu'aucune action spécifique en matière de mendicité ne sera programmée. C'est ça qui est dit, car il faut bien distinguer deux façons d'intervenir. Il y a la façon spontanée, c'est-à-dire le policier municipal qui patrouille, qui dans ce cadre constate une infraction et qui intervient pour y mettre un terme et amender. Puis il y a le fait d'organiser des actions proactives pour aller chercher exprès ces infractions. C'est ça le sujet du projet de délibération dont on débat ce soir.

En revanche ce projet de délibération ne touche pas à la possibilité pour les policiers municipaux d'intervenir lorsqu'ils constatent une infraction. La distinction est justement importante parce qu'elle a une incidence sur cet aspect du débat. On nous dit qu'il y aurait dans la loi sur la police municipale (LAPM) une obligation de poursuivre les infractions et que ce projet de délibération serait donc contraire au droit cantonal. J'invite tout le monde à lire la LAPM, elle n'est pas très longue, elle fait trois pages et demie; vous n'y trouverez ni la mendicité ni l'obligation de poursuivre. Très logiquement l'obligation de poursuivre la mendicité n'existe pas non plus dans la LAPM. Tout ce que dit cette loi à ce propos se trouve dans son article 10 qui donne la compétence au Conseil d'Etat de faire un règlement dans lequel il donne les compétences aux polices municipales. Là, il y a effectivement une question politique qui se pose – je rejoins ce qui a été dit par mon collègue d'Ensemble à gauche –, à savoir si nous voulons faire usage des compétences, parfois maigres, je vous l'accorde, qu'il nous reste dans les communes.

Au Parti socialiste nous pensons que c'est effectivement aux communes de définir le mandat qu'elles donnent à leur police municipale. C'est d'ailleurs ce que fait le Conseil administratif qui a adopté ce règlement sur la police municipale dont on débat ce soir, qui prévoit déjà une disposition similaire dans un autre domaine et qui n'a pas été invalidée par le Service des affaires communales (Safco). C'est bien le signe qu'il est possible de prévoir ce genre de dispositions et que ce n'est pas contraire au droit cantonal. Encore une fois, ce projet de délibération permet toujours aux policiers municipaux d'intervenir lorsqu'ils constatent l'infraction. Définir le mandat de la police municipale c'est aussi ce que font le Conseil administratif et la magistrature en charge du département, typiquement avec le contrat local de sécurité, par exemple en matière de lutte contre le harcèlement de rue. Cette thématique est effectivement une priorité dans notre ville et en dehors puisque d'autres communes ont adhéré au système qui permet de signaler le harcèlement de rue via l'application *Genève en poche*. Pour avoir

Projet de délibération: pas d'action spécifique de la police  
en matière de mendicité

eu, malheureusement, j'ai envie de dire, l'occasion de voir l'action de la police municipale dans ce domaine, je peux témoigner qu'elle le fait effectivement avec efficacité, écoute, humanité et empathie. Je pense que c'est le rôle d'une police de proximité, qu'on peut d'ailleurs remercier pour ce travail; vous pourrez transmettre, Madame la magistrate.

Pour en revenir au sujet de ce soir, l'exemple que j'ai évoqué à l'instant sur le harcèlement montre que oui, c'est bien une compétence de la Ville de Genève de définir dans une certaine mesure en tout cas les priorités de sa police municipale. On parle bien de la police municipale de la Ville de Genève et pas de la section ville de Genève de la police cantonale. Encore une fois, ce projet de délibération permet toujours aux policiers municipaux d'intervenir lorsqu'ils constatent l'infraction ou lorsqu'ils en sont requis par une personne. De notre côté, au Parti socialiste, nous voulons défendre l'autonomie communale en la matière, nous voterons donc ce projet de délibération parce que c'est le rôle d'un Conseil municipal de défendre les compétences de sa commune; d'autres choix sont évidemment possibles, on a différents boutons devant nous. Pour notre part nous faisons un choix politique qui correspond à l'orientation que nous, en tant qu'autorité de la Ville de Genève, nous voulons donner à notre police au service des Genevoises et des Genevois. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'hallucine quand j'entends ce qui est dit ici par l'Alternative. Non, notre police municipale n'est pas une police sociale; au secours! Bien heureusement une répression est nécessaire, mais la répression n'exclut pas l'empathie contrairement à ce que vous essayez de nous faire croire. Les compétences étant définies par la loi cantonale, je pense qu'on n'a pas à se mêler ici de ce qu'il y a ou pas dans la loi cantonale. Vous avez des députés, faites votre boulot de votre côté si vous voulez changer les prérogatives des conseillers municipaux. Il s'agit d'un problème de loi cantonale, non de dire qu'ici à la direction de la police municipale on ne souhaite pas d'actions contre la mendicité.

Je vous invite à ouvrir les yeux pour voir ce qui se passe un peu partout, notamment à l'ancienne patinoire des Charmilles, car ce qui se trame autour de cet endroit situé très proche d'une école est assez triste à voir et à entendre. Oui, malheureusement il y a une nécessité de sévir dans certains cas et cette prérogative est donnée aux agents municipaux. Il n'y a pas de restrictions à leur opposer, s'ils doivent intervenir ils le feront. Je le dis tout de suite, si par malheur cet espèce de projet de délibération est accepté, en ce qui me concerne je le dénoncerai au Safco, lui demandant de prendre position de façon à rendre ce projet de délibération PRD-203 illégal, ce qu'il est déjà à ce jour.

Projet de délibération: pas d'action spécifique de la police  
en matière de mendicité

**M. Amar Madani** (MCG). Brièvement, Madame la présidente, en complément à ce que j'ai dit avant. J'ai déposé une question écrite urgente au Conseil d'Etat, elle porte le numéro 2067. J'ai obtenu une réponse et par voie de conséquence tout ce qui a été dit et toute l'analyse qui a été faite par mon préopinant du Parti socialiste semblent à côté de la plaque.

**M. Alpha Oumar Dramé** (Ve). Nous, nous aimons bien être à côté de la plaque, comme le dit mon préopinant, quand il est question de toucher la fraction de la population la plus démunie ou la plus fragile. Oui, c'est vrai, quand il est question de faire ça, nous faisons attention. Précaution par rapport à nos actions sur les personnes les plus fragiles...

**La présidente.** Je transmets, Monsieur le conseiller municipal...

*M. Alpha Oumar Dramé.* Nous avons déposé ce projet de délibération pour cette raison, afin de modifier le règlement municipal. Nous restons sur nos positions car, comme on le dit, la valeur d'une société se reconnaît à la manière dont elle traite les personnes les plus vulnérables. Nous restons sur cette position et ne bougerons pas. Je vous remercie. Vous transmettez, Madame la présidente.

**La présidente.** Je transmettrai, Monsieur le conseiller municipal. Merci. Monsieur Luc Zimmermann, vous avez la parole.

**M. Luc Zimmermann** (LC). Merci, Madame la présidente. Je voulais juste rebondir sur les propos de M. Schveri concernant la législation et la réglementation cantonales. Si vous me le permettez, j'utiliserai l'expression utilisée par M. Sormanni: j'hallucine effectivement quand j'entends que la LAPM fait seulement trois pages et demie. Cette loi est complétée par une réglementation cantonale qui s'appelle le RAPM qui dit à son article 8a) que les agents et les agentes de la police municipale suivent la loi pénale genevoise (LPG). Surprise, que dit la loi pénale genevoise à son article 11A? Que la mendicité sera punie de l'amende dans toute une série de scénarios détaillés. Ce nouvel article 11A de la LPG est compatible avec ce fameux arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme. Voilà, je vous remercie de tenir compte de cette précision.

Projet de délibération: pas d'action spécifique de la police  
en matière de mendicité

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, M. Luc Zimmermann m'ôte les mots de la bouche. Je crois que la majorité de gauche peut essayer de se convaincre par tous les moyens que nous avons une marge de manœuvre en matière d'application de la loi sur la mendicité, dans les faits ce n'est pas le cas. M. Zimmermann a rappelé que l'article 8 du RAPM mentionne l'article 11A de la loi pénale genevoise qui fait notamment partie des compétences matérielles de la police municipale. Il n'est donc pas possible pour les agents d'y déroger puisque ce serait les obliger à entrer dans l'illégalité. Ce projet de délibération est non conforme et sera invalidé par le Safco, on a déjà eu l'occasion de le dire en commission. Je regrette aujourd'hui que vous vous entêtiez à ne pas vouloir l'entendre.

Je dois dire aussi que je suis un peu choquée par certains propos que j'ai pu entendre, notamment sur les bancs d'Ensemble à gauche quand on nous explique que mentionner la nécessité de respecter le cadre légal c'est apporter une réponse simpliste. De mon point de vue c'est au contraire ce qui permet d'éviter le règne de l'arbitraire, c'est donc particulièrement important. Ce soir je trouve assez choquant d'entendre certains propos qui, sans faire de la politique française, sentent une certaine inspiration mélanchoniste que je n'apprécie pas personnellement. (*Applaudissements. Réactions.*) Encore une fois, si vous voulez changer la loi il faut agir au niveau du Grand Conseil. Vous avez aussi des députés cantonaux et c'est là qu'il faut le faire. Je ne m'oppose pas à ce débat, mais il doit être mené au bon niveau, alors que là vous vous trompez de niveau manifestement.

J'aimerais encore préciser un élément. Oui, le cœur de l'action de la police municipale est la sécurité de proximité, qui recouvre deux axes. Tout d'abord, il y a la sensibilisation et la prévention qui se déploient à travers un travail d'îlotage extrêmement important ainsi qu'une connaissance des quartiers et territoriale. C'est ça la sécurité de proximité du point de vue de la sensibilisation et la prévention. Puis il y a un deuxième axe qui est celui de la sanction. Que cela vous plaise ou non, ces deux axes sont complémentaires, l'un ne va pas sans l'autre, autrement la police municipale serait impuissante. Elle n'aurait aucune autorité si elle ne pouvait agir que sur l'axe de la sensibilisation et de la prévention. Aujourd'hui je vous enjoins encore une fois de refuser ce projet de délibération. Si vous voulez mener ce débat, faites-le au Grand Conseil, mais ici n'est pas le lieu de le faire. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 39 oui contre 32 non.

Projet de délibération: pas d'action spécifique de la police  
en matière de mendicité

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 7 du règlement de la police municipale de la Ville de Genève (LC 21 411) daté du 26 juillet 2017 est modifié comme suit:

Article 7, alinéa 5 (nouveau): Aucune action spécifique en matière de mendicité ne sera programmée.

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

*(Ndlr: la délibération a été annulée par arrêté du Conseil d'Etat du 16 octobre 2024.)*

**La présidente.** Ce troisième débat était important, on a réussi à le faire et même dans un délai assez impressionnant, finalement. Il nous reste assez de temps pour traiter les ouvertures de débat qui ont été demandées, c'est parfait.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

**19. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 avril 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 062 400 francs destiné à la mise en place et à la rénovation des contrôles d'accès de type borne escamotable automatique de plusieurs sites du domaine public municipal (PR-1565 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Luc Zimmermann.**

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDO-MIC) par le Conseil municipal lors de la séance du 16 mai 2023. La commission l'a étudiée lors des séances des 19 octobre et 14 décembre 2023, 25 janvier, 1<sup>er</sup> et 29 février, 14 mars et 25 avril 2024, sous la présidence de M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Nora de Riedmatten et Leo Lorenzi, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 062 400 francs destiné à la mise en place et à la rénovation des contrôles d'accès de type borne automatique de plusieurs sites du domaine public municipal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 062 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 180<sup>e</sup> année: Proposition, N° 61, p. 8650.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaire aux aménagements projetés.

### **Séance du 19 octobre 2023**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M<sup>me</sup> Hélène Vandenbroucke, adjointe de direction de l'AGCM*

M<sup>me</sup> Perler explique que la proposition concerne les bornes escamotables. Elle indique que certaines bornes sont nouvelles et que d'autres vont être déplacées et d'autres encore rénovées. Le périmètre concerné est la Vieille-Ville et plus précisément l'axe des rues du Vieux-Collège, du Purgatoire, de la Madeleine et de la Rôtisserie, le quai marchand des Eaux-Vives et le quai des Bergues. Les rénovations concernent 19 bornes existantes, qui sont obsolètes. Ainsi, un contrôle centralisé sera possible par la suite.

Une présentation est projetée.

M. Betty indique qu'ils proposent de faire un état des lieux des bornes existantes sur l'ensemble du territoire et de la localisation des contrôles d'accès complémentaires, une description des travaux et un point sur l'estimation des coûts et leur planning prévisionnel. Il commence par montrer un plan du territoire, permettant de positionner les bornes. Il s'agit de 50 sites, correspondant à 62 accès, soit à 119 bornes escamotables. Sur les 119 bornes, il y en a 99 automatiques et 20 manuelles. Il y a aussi 4 barrières automatiques. Ensuite, il montre quelques photographies de bornes. Une ou deux bornes, appelées totems, permettent de contrôler l'accès, sont rétractables et comprennent le dispositif de commande avec un feu de signalisation. Le contrôle d'accès se fait par contrôle de plaque réalisé par une caméra intégrée au totem. Il convient de préciser que les contrôles d'accès peuvent être réalisés par contrôle de plaque ou par numéro de téléphone; le numéro de téléphone de l'ayant droit est enregistré dans une base de données et, quand il appelle, il déclenche l'abaissement de la borne, par la Fondation des parkings (FdP), assurant la gestion des contrôles d'accès vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Concernant les barrières publiques, il y en a une sur la place De-Grenus depuis quelques semaines. Puis, il montre la carte avec les contrôles d'accès à installer ou à rénover, contenus dans la demande de crédit. En magenta sont représentées deux bornes à déplacer. L'objectif est de mieux contrôler l'accès en déplaçant la borne de la rue de Saint-Léger afin de la mettre après l'entrée du parc des Bastions, pour sécuriser l'Ancien Manège.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M<sup>me</sup> Perler précise que la sécurisation de l'Ancien Manège est une demande constante des utilisateurs.

M. Betty continue en indiquant qu'avec le déplacement de la borne une autre borne sera ajoutée à l'intersection entre la rue de la Croix-Rouge et la rue Piachaud, afin de contrôler l'accessibilité. A l'époque, la borne avait été mise où elle est actuellement pour n'avoir qu'un dispositif et l'Ancien Manège n'était pas aussi important qu'aujourd'hui. Maintenant, leur souhait est de sécuriser et de piétonner la rue Piachaud. Un arrêté de circulation est en force depuis quelques semaines à ce sujet.

Ensuite, ils souhaitent mettre en place de nouveaux contrôles d'accès, comme celui à l'intersection entre la rue de la Croix-Rouge et la rue du Vieux-Manège, ou celui à l'intersection entre la rue du Vieux-Collège et la rue de la Rôtisserie. Puis, ils mettraient une nouvelle borne au pied de la Grand-Rue où ils pourraient contrôler qui se rend en Vieille-Ville. Le quai des Bergues est, depuis quelques mois, une zone piétonne. Devant l'Hôtel Ambassador, il n'y a actuellement pas de dispositif de contrôle automatique, mais une barrière manuelle. L'objectif consiste à mettre un contrôle d'accès et à permettre de gérer la situation de manière automatique. Les deux autres équipements nouveaux sont sur les quais bas du quai Gustave-Ador. Avec l'aménagement de la plage des Eaux-Vives, ils ont commencé le travail de libération des quais bas. Ils ont la volonté de créer de nouveaux équipements, comme une baignade temporaire pour cinq ans. Afin de la mettre en place, ils ont besoin de contrôler l'accessibilité avec deux bornes sur le quai bas.

M. Betty continue sa présentation en indiquant que de nouveaux accès sont installés au quai des Bergues, au quai marchand des Eaux-Vives à hauteur de la rue du 31-Décembre, au quai marchand des Eaux-Vives au niveau de l'intersection entre la rue du 1<sup>er</sup>-Juin et la rue du Vieux-Collège, au carrefour avec la rue d'Italie et au niveau de l'intersection entre la rue Piachaud et la rue de la Croix-Rouge. Le déplacement de la borne de la place du Bourg-de Four aura lieu en bas de la rue de Saint-Léger.

Les contrôles d'accès à rénover sont au parc Bertrand, au parc des Bastions, à la rue du Fossé-Vert, au passage Burlamachi, au quai marchand des Pâquis, à la place du Molard, à la place de Chateaubriand, à la rue de Saint-Jean, au square de Chantepoulet où il y a deux portes d'accès, à la promenade de Saint-Antoine, à l'avenue Dumas, à l'avenue des Allières, à l'avenue d'Aire, à l'avenue Michel-Chauvet, au chemin des Crêts-de-Champel, à la rue de la Servette, à la place du Vélodrome et au quai des Vernets. Les bornes ont deux boucles de détection, une à l'avant et une à l'arrière. La boucle avant permet de détecter qu'un véhicule doit passer et celle à l'arrière de détecter que le véhicule est bien passé.

Des travaux de génie civil doivent être réalisés. Il s'agit de faire des tranchées, de dégrapper le revêtement, de faire du terrassement et de poser des tubes, des

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

boucles et des câbles, de créer des socles pour accueillir des bornes, de remblayer le tout et de refaire les revêtements. Pour l'alimentation électrique, ils se raccordent sur des points avec des coffrets existants appartenant aux Services industriels de Genève (SIG).

En termes de coûts, les travaux de génie civil représentent un montant de 739 200 francs, la fourniture, la pose et le raccordement des contrôles d'accès un montant de 1 724 800 francs; le coût total de travaux hors taxes s'élève à 2 464 000 francs. Puis, des honoraires doivent être prévus en raison du besoin de spécialistes en génie civil pour la réalisation de ces travaux, des ingénieurs civils en électricité et en contrôle d'accès pour 363 400 francs. Concernant les frais de communication, notamment pendant le chantier, ils s'élèvent à 16 000 francs; le coût total hors taxes de l'opération s'élève à 2 883 400 francs. A ce dernier coût est ajoutée la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), actuellement à 7,7%, qui passera à 8,1% dès l'année prochaine. A l'époque où la demande de crédit a été faite, le 8,1% n'avait pas encore été décidé. Le coût de l'opération s'élève à 3 062 400 francs. Dans le cas où ils devaient voter ce crédit en 2024, les dossiers d'autorisation de construire sont en préparation et ils imaginent commencer les travaux à l'automne 2024, ce qui se répartira sur deux ans en fonction des sites, et du fait que les travaux sont exécutés trois à quatre mois à la fois.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande s'ils souhaitent mettre une borne à l'entrée de la rue du Vieux-Collège.

M. Betty répond qu'ils voudraient la mettre à l'intersection avec la rue d'Italie.

Le commissaire souhaite savoir comment cette idée d'installation a été accueillie par les commerçants.

M. Betty répond que ce projet est en discussion. Tous les commerçants n'ont pas encore été rencontrés. Une réunion publique est en train de s'organiser avec M<sup>me</sup> Perler pour fin novembre ou début décembre.

Le commissaire demande si les commerçants peuvent recourir contre ce projet d'installation de borne.

M. Betty répond que l'installation est soumise à autorisation de construire et qu'un recours est donc possible.

Le commissaire demande si les mêmes horaires qu'en Vieille-Ville seront mis quant à l'ouverture de la borne, soit avec accessibilité jusqu'à 20 h, avec la borne qui se rétracte.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M. Betty répond qu'ils souhaitent changer ces horaires, y compris en Vieille-Ville. Leur objectif est de faire en sorte qu'il y ait une accessibilité de 6 h 30 à 10 h 30 et qu'ensuite un contrôle effectif soit réalisé, en ne donnant accès qu'aux ayants droit. Les ayants droit sont les riverains, les commerçants, les services d'urgence, les taxis et les personnes à mobilité réduite.

Le commissaire souhaite savoir comment serait la situation s'il devait urgemment livrer en Vieille-Ville.

M. Betty répond que trois possibilités sont envisageables. Selon la première hypothèse, dans le cas où il y va fréquemment avec le même véhicule, le numéro de plaque d'immatriculation est inséré dans le système et, quand il se présentera, il pourra entrer quelle que soit l'heure. La deuxième hypothèse est que le commerçant ait son numéro de téléphone enregistré dans une base de données et qu'il lui ouvre quand il se présente devant la borne. La troisième hypothèse consiste à appuyer sur l'interphone sur le totem de la borne et que la FdP lui ouvre. Ils aimeraient avoir un traitement uniforme des horaires sur l'ensemble de la Ville et, comme ils sont en discussion avec les commerçants, les riverains et les habitants de la Vieille-Ville, ils attendent de convenir d'un horaire, qui serait idéalement de 6 h 30 à 10 h 30.

Une commissaire remercie les auditionnés. Elle affirme habiter près de la borne de Saint-Léger et constater qu'elle est pratiquement toujours en bas. Elle se demande comment la FdP gère la situation.

M. Betty répond que la FdP ne gère que l'accessibilité. L'entretien et la réparation des bornes sont confiés à un prestataire. Il indique que la borne de Saint-Léger est très fréquemment abîmée et en dysfonctionnement, ce qui est le cas en ce moment, car ils sont en attente de pièces pour la réparer. La FdP a un logiciel de commande, qui lui permet d'ouvrir la borne à distance et de savoir si elle fonctionne correctement. Dans le cas où la FdP constate un dysfonctionnement, elle appelle l'entreprise chargée de la réparation.

La commissaire souhaite savoir si, en cas de manifestation, la FdP gère la borne à distance de manière manuelle. Elle se demande s'il n'y a pas de risque que la borne reste bloquée en bas en cas d'oubli de la FdP.

M. Betty répond que cette situation est rare. Sur la borne de Saint-Léger, tous les comptages, enquêtes et observations faits les derniers mois démontrent que la fréquentation dépasse largement un fonctionnement normal des bornes. Le fait de beaucoup solliciter les bornes explique le dysfonctionnement.

La commissaire suppose que la position de la borne en pente n'est peut-être pas adaptée et cause des accidents. Selon elle, son déplacement permettra une réduction des accidents. Concernant l'entrée à la rue du Vieux-Collège, elle souhaite savoir si c'est aussi une entrée en zone piétonne ou de rencontre.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M<sup>me</sup> Perler répond que c'est une zone de rencontre.

La commissaire affirme que, selon elle, la borne de la rue des Chaudronniers devrait tout le temps être remontée, car c'est une zone piétonne, alors que le matin elle est baissée.

M<sup>me</sup> Perler répond que cette borne est baissée le matin en raison des livraisons.

La commissaire pense que si la borne était levée les personnes comprendraient mieux que c'est une zone piétonne. Concernant les horaires, elle souhaite savoir si ce n'est pas une question de loi.

M. Betty répond qu'il y a un arrêté de circulation définissant ces horaires.

La commissaire demande si, en Suisse allemande, il a été défini que ces horaires s'appliqueraient le matin. Elle demande si dans les Rues-Basses la situation est la même.

M<sup>me</sup> Perler répond que leur but est de trouver une unification des horaires, qui sont actuellement différents en Ville. Afin de parvenir à leur but, ils entretiennent des discussions et du travail d'approche avec les riverains, les commerçants et les personnes qui fréquentent la chorale de la cathédrale.

La commissaire demande si, dans les Rues-Basses, l'arrêté de circulation s'arrête à 11 h.

M. Betty répond affirmativement.

Un commissaire souhaite savoir où se situera exactement la borne qui sera installée en face de la rue du 31-Décembre.

M. Betty répond qu'elle sera sur le quai bas, proche du lac.

Le commissaire demande pourquoi ils veulent mettre une borne sur l'avenue des Allières.

M. Betty répond que cette borne existe et qu'ils ne veulent que la rénover. Elle se trouve vers l'école.

M<sup>me</sup> Perler précise que la borne se trouve près de l'école pour empêcher que les voitures ne s'y rendent.

Le commissaire indique qu'il n'y a pas de loi ou de règlement cantonal quant aux horaires des bornes: ceux-ci sont prévus dans des arrêtés de circulation propres à chaque borne.

Une commissaire remercie les auditionnés. Elle demande pourquoi ils n'ont pas fait deux propositions, une par rapport à la rénovation des bornes et une pour la mise en place des nouvelles.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M<sup>me</sup> Perler répond qu'ils ont décidé de procéder ainsi par économie d'énergie et qu'ils auraient pu faire des délibérations spécifiques.

La commissaire pense que la proposition traite de plein d'aspects différents et qu'il est donc difficile de faire un choix.

Un commissaire lui indique qu'elle peut faire des amendements ou des délibérations si elle le souhaite. Il souhaite savoir si les bornes sont pensées afin de laisser passer les vélos-cargos.

M<sup>me</sup> Vandenbroucke répond que les autorisations de construire ne sont pas encore établies et qu'ils peuvent encore faire une vérification par rapport à la largeur d'un vélo-cargo.

Le commissaire demande si, pour les bornes existantes, il n'y a jamais eu de problèmes par rapport aux vélos-cargos.

M<sup>me</sup> Perler répond négativement, mais elle n'exclut pas qu'il soit possible de taper contre une borne même avec un vélo. Il faut être attentif lors du passage au milieu des bornes.

Le commissaire demande si les bornes sont allumées la nuit.

M<sup>me</sup> Vandenbroucke répond affirmativement.

Le commissaire souhaite savoir si des abus de personnes, qui donneraient leur numéro à des connaissances, pourraient avoir lieu.

M<sup>me</sup> Vandenbroucke répond qu'ils ne peuvent pas savoir si de tels abus ont lieu.

Le commissaire demande s'il y a une part de passage inexplicée lorsqu'ils indiquent qu'il y a beaucoup de passage.

M. Betty répond affirmativement. Par exemple, la borne de Saint-Léger est abaissée de 6 h 30 à 11 h et tout le monde peut passer. Puis, de 11 h à 20 h, elle est haute, mais lorsqu'un véhicule se présente elle s'abaisse.

Le commissaire demande si la rue du Vieux-Collège est régulée.

M. Betty répond que, pour le moment, il n'y a pas de régulation.

M<sup>me</sup> Vandenbroucke précise que seuls des feux provisoires des travaux s'y trouvent.

Le commissaire indique qu'au quai des Bergues il y a un défilé de voitures de luxe. Il demande si les bornes pourraient être une solution afin que les voitures ne se garent plus sur les quais.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M<sup>me</sup> Perler répond que seul l'Hôtel des Bergues a des places de stationnement sur le devant. L'Hôtel Ambassador a des parkings plutôt pour les livraisons et le pose-dépose.

M. Betty indique qu'ils n'ont qu'un emplacement pour de courts arrêts devant leur porte.

Le commissaire demande si les clients pourraient toujours s'arrêter devant l'hôtel, lorsque la borne serait installée.

M. Betty répond affirmativement, s'agissant de l'Hôtel des Bergues.

M<sup>me</sup> Perler affirme qu'au début de la législature, soit à la sortie de la période du Covid, elle ne pouvait pas trop entraver le commerce et les chaînes hôtelières. Elle avait convenu avec le directeur d'un nombre de places maximum, sachant que l'hôtel loue des places dans des parkings souterrains adjacents. Elle trouve cette situation insuffisante, alors que les hôteliers sont d'avis qu'ils réalisent des efforts considérables.

La présidente indique que la hausse du taux de TVA à 8,1% implique une différence sur le prix total de 11 315 040 francs. Elle aimerait savoir comment changera la situation, concernant les nouveaux projets, avec cette hausse de TVA.

M. Betty répond que, lors de la clôture du crédit, ils indiqueront, dans une proposition de boucllement, le dépassement dû à l'écart de TVA, produit entre le moment du vote du crédit et celui de la dépense. De nombreuses demandes de crédits, votées il y a quelques années, dont les dépenses sont en cours, subiront un changement dès le mois de janvier.

Un commissaire remercie les auditionnés. Il souhaite comprendre la différence entre une borne renouvelée et une borne entretenue.

M. Betty répond que seule la borne de Saint-Léger sera déplacée. Elle est représentée en magenta sur la carte. Concernant les bornes vertes, elles seront lourdement renouvelées avec un changement d'équipements, permettant d'avoir une gestion à distance, aussi par la FdP. L'entretien courant ou classique est pris sur le budget annuel, alors que leur demande de crédit s'intéresse à de nouveaux équipements apportant une plus-value.

Le commissaire pense que le système n'est pas sophistiqué. Une borne a un système physique et un système électronique permettant le contrôle. En termes de coûts, il voudrait savoir si ce ne serait pas préférable de les entretenir.

M. Betty répond qu'ils entretiennent les bornes, mais que les systèmes changent. Le coffre enterré, dans lequel se rétracte la borne, ne sera pas changé, mais il existe plusieurs systèmes pour faire fonctionner les pistons. Certains de

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

ces systèmes ont un compresseur intégré pneumatique, alors que d'autres sont électriques. Ils souhaitent une unification des systèmes.

M<sup>me</sup> Vandembroucke affirme qu'ils souhaitent commander toutes les bornes à distance.

M. Betty précise qu'ils sont soumis aux intempéries et que le coffre dans lequel s'enfonce la borne n'est pas étanche. S'ils avaient eu un système à l'abri de la pluie, ils n'auraient pas tous les problèmes actuels.

Le commissaire demande si les bornes sont calibrées afin d'éviter que les scooters ne passent.

M<sup>me</sup> Perler répond que les scooters passent.

Un commissaire demande si les rues concernées par des rénovations de bornes sont toutes piétonnes.

M. Betty répond négativement.

M<sup>me</sup> Vandembroucke complète en affirmant que les bornes aux abords des écoles ne sont pas forcément dans des rues piétonnes. Par exemple, à la rue de la Servette, la zone concernée n'est pas une zone piétonne ou une zone 20.

Le commissaire souhaite savoir à quel niveau est installée cette borne.

M<sup>me</sup> Vandembroucke répond que c'est au niveau de l'école de Saint-Gervais.

Le commissaire demande quelles personnes sont considérées comme ayants droit.

M. Betty répond que la réponse va dépendre des lieux. Par exemple, pour la borne du Palais Eynard, les ayants droit sont ceux de l'administration.

Le commissaire s'intéresse à la gestion réalisée par la FdP. Il demande s'ils souhaitent un mode de fonctionnement plus sophistiqué.

M. Betty répond affirmativement et précise que certaines bornes ne sont actuellement pas équipées pour un contrôle à distance.

Le commissaire souhaite une précision quant au prestataire externe qui s'occupe de l'entretien des bornes.

M. Betty indique qu'ils aimeraient avoir une diversification de prestataires externes et que, pour le moment, ils ne dépendent que d'une entreprise.

Une commissaire affirme que le sujet des bornes a animé les débats du Conseil municipal pendant dix ans. Elle retient que les ajustements sont bien pensés, en raison de l'utilisation des bornes. Elle rappelle la pétition P 2016,

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

intitulée «Alerte rouge», lancée en 2018 par des commerçants, qui disaient que les bornes avaient réduit leur attractivité. Par ailleurs, de nombreux accidents ont lieu. Elle pense que la proposition actuelle du Conseil administratif n'entend pas vraiment les commerçants et indique qu'il y a des intérêts contradictoires entre les habitants désirant les bornes et les commerçants les refusant. Elle souhaite savoir pourquoi le système devient plus dur et pourquoi une réduction si drastique du temps est prévue. Ensuite, elle affirme qu'il lui est déjà arrivé de devoir reconduire une personne âgée à la rue des Granges et qu'elle a dû argumenter avec une personne qui lui a descendu la borne. Il faudrait, selon elle, permettre de déposer une personne âgée en Vieille-Ville et donc accepter un abaissement de la borne dans une telle situation. Elle voudrait qu'il soit amendé de manière que la FdP puisse avoir une souplesse quant aux besoins.

M<sup>me</sup> Perler répond que, comme indiqué auparavant, parmi les ayants droit, il y a les riverains et certains commerçants. Elle rappelle les trois hypothèses mentionnées par M. Betty, soit la reconnaissance de plaque, le téléphone et l'appel à la FdP.

M. Betty affirme qu'il y a eu tellement d'abus en Vieille-Ville qu'ils ont demandé à la FdP d'arrêter l'ouverture immédiate des bornes. Ils enregistrent dans la base de données les personnes habitant en Vieille-Ville ou les commerçants.

La commissaire demande si un magistrat avec béquilles pourrait être enregistré dans la base de données.

M<sup>me</sup> Perler répond affirmativement.

Une commissaire remercie les auditionnés. Elle souhaite savoir ce qui se passerait avec un crédit si une autorisation de construire n'était pas octroyée.

M<sup>me</sup> Perler répond que si l'autorisation est refusée par le Canton ils ne pourront pas installer la borne et que l'argent ne sera pas dépensé.

La commissaire demande dans quel cas une installation de borne pourrait être refusée.

M. Betty pense qu'au niveau du Canton l'aspect patrimonial pourrait amener à un refus. En raison de l'installation d'équipements similaires à ceux de l'époque, il n'y a aucune raison qu'ils soient refusés. L'Office cantonal des transports (OCT) pourrait ne pas être d'accord sur un horaire d'accessibilité ou sur le fait qu'ils veulent passer de zones piétonnes à des zones de rencontre. Il ajoute qu'en raison des discussions actuelles avec le Canton il n'y a normalement pas de raisons qu'il y ait des refus.

M<sup>me</sup> Perler précise qu'il s'agit d'un périmètre de leur compétence, sans incidences sur d'autres axes routiers.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Un commissaire souhaite avoir une précision technique sur les différentes possibilités d'abaisser les bornes. Il demande si une même borne peut utiliser les trois systèmes en parallèle.

M. Betty répond affirmativement, si une borne est équipée des trois systèmes. Par contre, il indique que les bornes n'ont pas toutes la possibilité de reconnaître les plaques.

Le commissaire affirme qu'il y a différents types de riverains. Par exemple, un riverain qui a sa propre voiture serait plus intéressé à mettre la reconnaissance de plaque. Un autre riverain utilisant un système de car sharing serait plus favorable à un système de téléphone.

M. Betty indique que les méthodes peuvent se cumuler. Il n'exclut pas que quelqu'un pourrait avoir le système de téléphone et celui de la reconnaissance de plaque en même temps.

Une commissaire souhaite savoir si les bornes ont des bases de données avec les numéros des plaques d'immatriculation des taxis.

M. Betty répond affirmativement.

La commissaire demande ce qui est concerné par l'article 4, vu qu'ils n'ont pas encore toutes les autorisations.

M. Betty répond que c'est une formule mise dans toutes les délibérations de demandes de crédit.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que même l'article 3 contient des formulations systématiques.

M. Betty affirme que, dans leur cas de figure, ces éléments ne s'appliquent pas.

Une commissaire demande où sont situées les bornes sur la rive droite, indiquées en vert sur la carte.

M. Betty répond qu'il y en a deux à Chantepoulet et une dont ils ne sont pas sûrs de la localisation. Ils leur enverront la réponse par courriel.

La commissaire demande si les scooters ne devraient pas passer quand la borne est montée.

M. Betty répond que la situation dépend de l'arrêt de circulation, car parfois les cyclomoteurs et les vélos peuvent passer, alors que dans d'autres cas non.

La commissaire demande si un vélo et un scooter sont comparables.

M. Betty répond que les scooters consistent en un premier type de véhicule, les cyclomoteurs et les vélos pouvant aller à plus de 45 km/h en un deuxième type

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

de véhicule et les autres vélos avec une vitesse inférieure à 45 km/h et non électriques en une troisième catégorie de véhicules.

La commissaire souhaite savoir si les scooters sont dans la catégorie des voitures.

M. Betty répond affirmativement.

Une commissaire demande quels sont les horaires de livraison dans les Rues-Basses et s'ils dépendent de la Ville ou du Canton. Puis elle se questionne quant à un horaire identique sur tout le territoire du canton.

M. Betty répond que, concernant les horaires dans les Rues-Basses, c'est de 6 h à 11 h. La Ville est compétente afin de fixer ces horaires et elle prend un arrêté de circulation pour pouvoir les modifier. Ils souhaiteraient pouvoir harmoniser, mais ils peuvent s'adapter à certains besoins. Par exemple, les commerçants en Vieille-Ville disent que l'ouverture à 6 h ne sert à rien, car il n'y a pas de livraisons à cette heure-ci.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que les horaires indiqués à la page 3 de la proposition sont ceux actuels.

La commissaire affirme qu'à la page 4 il est indiqué que ce serait de 6 h à 10 h 30.

M. Betty indique que leur souhait est écrit et qu'ils verront s'il est réalisable.

M<sup>me</sup> Perler précise que chaque commerçant a été rencontré pour définir quel serait l'horaire idéal pour tous avec des possibilités de livraisons exceptionnelles.

M. Betty affirme que leur objectif n'est pas de contraindre l'activité commerciale ou économique, y compris pour des artisans qui peuvent avoir un droit d'accès lors de leur venue en raison de la réalisation de travaux. Ils souhaitent mieux contrôler les accès, car des véhicules qui y viennent actuellement ne seraient normalement pas autorisés.

Une commissaire demande, par rapport à l'avenue Dumas, si toute l'allée serait concernée.

M. Betty répond négativement et il indique qu'il s'agit de la borne en bas de l'avenue Dumas, à l'angle du plateau de Champel.

La présentation sera envoyée et il sera répondu à la question de la commissaire.

La présidente remercie les auditionnés et les libère.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

*Discussion et vote*

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à la proposition PR-1565.

Un commissaire propose d'auditionner Genève commerces.

Une commissaire souhaite auditionner les habitants de la Vieille-Ville, mais réfléchit par rapport à d'autres habitants.

Un commissaire propose une audition de la FdP.

Le commissaire qui proposait d'auditionner Genève commerces souhaite auditionner l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV).

La présidente met au vote l'audition de Genève commerces.

Par 10 oui (1 EàG, 1 S, 1 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (3 S, 1 Ve), l'audition de Genève commerces est acceptée.

La présidente met au vote l'audition de l'AHCVV.

La proposition d'audition de l'AHCVV est approuvée à l'unanimité.

La présidente met au vote l'audition de la FdP.

Par 12 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (PLR), l'audition de la FdP est acceptée.

**Séance du 14 décembre 2023**

La présidente affirme que des demandes d'auditions quant à cet objet ont été reçues de la part de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG) – section Genève et du Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers (GPRH). Elle propose de les mettre au vote.

L'audition de l'ASTAG – section Genève est acceptée à l'unanimité.

L'audition du GPRH est acceptée à l'unanimité.

*Audition de M<sup>me</sup> Flore Teyssere, secrétaire patronale de Genève commerces, accompagnée de M. Yves Menoud, secrétaire patronal de la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE)*

M<sup>me</sup> Teyssere indique être secrétaire patronale de Genève commerces qui est une association du commerce de détail genevois comprenant des membres de la grande distribution, des membres de taille moyenne et des membres de petite taille. Ils remplissent les fonctions d'une association de défense d'intérêts des

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

commerçants. Elle a convié M. Menoud, qui a la même fonction qu'elle au sein de la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE).

M. Menoud affirme être secrétaire patronal de la NODE qui est une association existant depuis 1922 et comptant 1000 membres, environ 600 commerces sous forme de petites structures. La base de l'association a été créée par l'association des bouchers et celle des boulangers.

M<sup>me</sup> Teysseire indique être contente que leur audition ait été demandée. Ils souhaitent rendre attentif au fait que, si le commerce de détail n'est pas forcément contre le principe d'une piétonnisation, il est primordial que les commerces aient plusieurs accès en termes de mobilité avec celui pour la clientèle et celui pour les fournisseurs. Le transport professionnel est relativement important pour eux. Ils aimeraient intervenir concernant ce point. Elle a un peu fait la tournée des commerçants dans les zones concernées. Les bornes sont abaissées totalement de 7 h à 11 h 30, de 11 h 30 à 20 h elles sont levées mais s'abaissent quand n'importe qui passe. Cela signifie que les livreurs peuvent livrer toute la journée. Les commerces ouvrent généralement à 10 h et le projet propose aux livreurs de pouvoir accéder sur la base d'une reconnaissance de 6 h 30 à 10 h 30. Ce créneau est très petit pour les commerçants ouvrant à 10 h. Les commerçants sondés souhaitent que les livraisons soient assurées durant un créneau du matin à 12 h afin de pouvoir garnir leur assortiment.

M. Menoud affirme que des véhicules sont nécessaires pour livrer l'ensemble de leurs membres, qui sont soit des commerçants, soit des fournisseurs de prestations auprès des commerces ou des habitants, soit des restaurants, soit des hôtels. En raison de la circulation et de l'engorgement en Ville, il est difficile d'avoir des zones et des créneaux extrêmement précis pour les livraisons. Parmi les membres, il y a un certain nombre de traiteurs venant dans des galeries d'art organisant des événements. Ces derniers doivent avoir accès à la Vieille-Ville en fin de journée. A l'heure actuelle, le système avec les pilotis qui s'enfoncent permet à ces derniers d'y avoir accès. Il est important de tenir compte de ces problématiques. Leurs membres ne sont pas contre le fait d'avoir une pacification encore plus élevée. La Ville a engagé en début d'année un délégué à l'économie. La Ville se rend compte qu'il y a un besoin d'avoir une visibilité et une recommandation sur la vie économique. Il faut tenir compte des contraintes des structures qui, en règle générale, sont aussi locales. Le message qu'ils veulent faire passer est qu'il faut tenir compte de la petite vie économique. S'il y a trop de barrières, la Vieille-Ville va devenir un musée.

M<sup>me</sup> Teysseire ajoute qu'il y a pas mal de restaurants et de commerces, qui vendent parfois des choses encombrantes dans la zone dont il est question. Beaucoup de consommateurs en Vieille-Ville sont des personnes âgées qui peuvent accéder aux commerces avec des taxis. Il y a un accès pour les personnes à

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

mobilité réduite, mais il faudrait peut-être envisager de le permettre aussi aux taxis. Il faut qu'il y ait de vraies solutions. Elle a rendu visite à un de ses membres qui est cuisiniste et qui ne sait pas où sa clientèle peut laisser ses voitures. Elle propose de prévoir des dérogations concernant les horaires afin de tenir compte de la clientèle devant se déplacer avec des objets lourds ou encombrants. Les objets d'art peuvent aussi être difficilement transportables.

*Questions des commissaires*

Un commissaire remercie pour la présentation. Il pense qu'il est intéressant de savoir ce qu'il en est lorsqu'ils se prononcent par rapport aux rues piétonnes et au sujet de ce que souhaitent les commerçants. Ils peuvent prendre acte de ce qui est dit. Ils n'ont qu'un projet de délibération au sujet duquel ils ne peuvent faire que des recommandations. Il imagine que les auditionnés ont un contact avec le délégué à l'économie, le Conseil administratif et des interlocuteurs et des interlocutrices au niveau cantonal. Il aimerait savoir comment ils travaillent avec ces personnes, car lorsque des décisions sont prises il y a un nombre important de mesures qui suivent. L'exemple donné lui semble étonnant, car il n'imagine pas les clients sortir avec une machine à laver sous le bras. Il pense que les commerçants doivent s'organiser afin de pouvoir tout faire dans la matinée. Les bornes ne doivent pas empêcher les entrées pour les livraisons. De plus, les taxis laissent les personnes le plus près possible des lieux où elles doivent se rendre. Il se demande s'il est possible que les commerçants arrivent à une situation plus précise concernant les horaires. Il n'arrive pas à imaginer comment ils arrivent à mettre en place un système intelligent et souple.

M<sup>me</sup> Teyssiere répond que les commerçants sont très dépendants des livreurs, car ils ont peu de marge de manœuvre. Des adaptations sont possibles, mais il faut voir dans quelle mesure. Elle a rendez-vous le lendemain matin avec M<sup>me</sup> Perler au sujet de la rue de Carouge concernant la piétonnisation. Ils veulent que les commerçants soient englobés dans la réflexion afin de trouver des solutions satisfaisant tout le monde. Parfois, ils sont dépendants d'autres corps de métiers qui les livrent.

M. Menoud indique que leur action est large et à plusieurs niveaux. Genève commerces et la NODE sont membres de Genève mobilité qui est une association faîtière de transports professionnels. Ils ont des actions où ils envoient des courriers régulièrement au Conseil administratif concernant des demandes. Leur métier est de remonter les informations et les préoccupations de leurs membres à plusieurs niveaux. Il y a eu un essor du commerce par correspondance. Le commerce local apporte un lien social indispensable. Avoir un commerce sur rue ne constitue pas le même métier qu'un commerce de vente par correspondance. Par exemple, une petite boutique en Vieille-Ville n'a pas l'espace pour faire du stockage. Il rebondit

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

sur ce que M<sup>me</sup> Teysseire disait et affirme que les magasins utilisent des entreprises de transport et qu'ils dépendent de leurs infrastructures et de leurs possibilités à le faire. Un des boulangers a dit qu'il pouvait recevoir sa farine plus tôt, mais la loi fédérale sur le travail n'autorise pas le travail de nuit. Ils peuvent être le porte-parole de la partie économique en disant qu'il faut faire des choses pour les habitants, mais ils ne doivent pas oublier qu'une ville a des activités en contrepartie et qu'il faut avoir un bon équilibre entre les deux. Il ne faut pas créer des zones mortes.

Un commissaire remercie pour la présentation. Il demande s'ils souhaitent modifier totalement le texte de la proposition ou si des parties les satisfont.

M<sup>me</sup> Teysseire pense que l'axe principal est d'instaurer des conditions d'accès plus larges pour les livraisons afin de tenir compte de la réalité économique et des besoins des commerces, des restaurateurs et des traiteurs et de les englober dans la réflexion.

Le commissaire demande s'ils souhaitent travailler avec le projet tout en essayant de le modifier.

M. Menoud affirme que les bornes ont déjà un impact en raison de leur existence. Il y a une évolution de la société et des modes de transport. Leurs membres n'ont pas la volonté de dire que c'était mieux avant. Si on prend l'ensemble des membres, en particulier ceux de la NODE, il peut y avoir différentes visions du texte. Il serait donc compliqué d'écouter tout le monde.

Un commissaire indique que si la carte professionnelle est déposée, les taxis peuvent entrer en Vieille-Ville quand ils le souhaitent. Ensuite, concernant les autorisations de livraison en dehors des horaires, il affirme qu'une demande automatique peut être effectuée.

M. Menoud répond qu'il est possible de faire une demande d'autorisation afin de livrer, mais qu'elle n'est pas efficace. Ses membres, dont les déménageurs, se plaignent souvent de la situation. Ils ont de la peine à se faire entendre auprès de la police municipale, malgré le fait qu'ils aient des autorisations.

M<sup>me</sup> Teysseire remercie la commission de l'auditionner, car elle pense que parfois l'information fait défaut. Il est important de tenir les commerces informés de toutes les évolutions qui se passent afin qu'ils puissent anticiper, s'adapter au mieux et participer aux réflexions pour trouver des solutions satisfaisantes pour tous, sachant que c'est un secteur soumis à beaucoup de concurrence et qui doit être sauvegardé.

La présidente demande s'ils sont informés de manière régulière par le Conseil administratif à propos des projets qui peuvent avoir un impact sur le commerce et s'ils ont constaté une évolution depuis la nomination du délégué à l'économie.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M<sup>me</sup> Teysseire répond qu'ils sont intervenus sur plusieurs tronçons qui ont été modifiés, mais qu'elle n'a pas l'impression que cette situation ait un lien avec le délégué à l'économie. Ils ont demandé à recevoir ces informations et depuis ce moment ils ont été conviés à plusieurs réunions avec des habitants et des commerces.

La présidente demande si leur inclusion n'est pas automatique.

M<sup>me</sup> Teysseire répond qu'au début ils n'étaient pas sollicités mais que cela va un peu mieux depuis qu'ils s'étaient justement manifestés à ce sujet. Par rapport au rendez-vous du lendemain avec M<sup>me</sup> Perler, elle précise que c'est en raison de la soumission d'observations de l'association suite à la mise à l'enquête publique que Genève commerces a été conviée.

M. Menoud affirme qu'ils ne sont pas vraiment sollicités, mais qu'ils ont tendance à envoyer pas mal de courriers et à obtenir des réponses par la suite. Pour la NODE, la nomination du délégué à l'économie est une nouvelle voie dans l'administration. Le délégué à l'économie qu'ils ont reçu plusieurs fois leur amène la sensibilité du politique, soit dans l'exécutif, soit dans le législatif, une vision orientée vers les habitants et les citoyens plutôt que vers les entreprises. La situation leur permet de mieux comprendre les problématiques et d'y travailler, en y voyant un rôle d'explication auprès des membres afin de nuancer pour avoir des propos plus justes et essayer de trouver une voie médiane qui permette à tout un chacun et à la Ville de fonctionner plus correctement pour le bien de tous.

La présidente remercie les auditionnés et les libère.

### *Discussion*

La présidente rappelle que quatre auditions sont prévues quant à cet objet. En plus des deux auditions votées en début de soirée, les auditions de la FdP et de l'AHCVV sont programmées.

### **Séance du 25 janvier 2024**

*Audition de M<sup>mes</sup> Madeleine Gurny et Florence Vandenbeusch et de M. Jean-Dominique Lormand, représentants de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV)*

M<sup>me</sup> Gurny manifeste son agréable surprise quant au fait que cet objet soit arrivé jusqu'en commission. Elle explique n'avoir pas beaucoup de remarques à faire (à part sur la terminologie) et s'enthousiasme du fait que ce projet de modification et d'aménagement de bornes voie le jour.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*Questions des commissaires*

Un commissaire désire savoir si cette proposition répond à un réel besoin des auditionné-e-s.

M<sup>me</sup> Gurny répond par la positive. Il y a déjà des bornes mais les propositions d'horaires et l'ajout de bornes additionnelles permettant de sécuriser un peu plus le secteur sont tout à fait intéressants.

Le commissaire demande si les auditionné-e-s constatent une sur-fréquentation dans les espaces en question.

M<sup>me</sup> Gurny acquiesce. Elle rapporte que beaucoup de véhicules qui n'ont rien à faire là passent par la Vieille-Ville en utilisant cette dernière comme transit.

M. Lormand ajoute que la création du Manège a amené une population d'enfants et de familles dans une zone qui était peu protégée. Il est nécessaire que les rues Julienne-Piachaud, Jean-Daniel-Colladon et de Saint-Léger soient dédiées aux habitants et usagers de la Vieille-Ville et non aux voitures. A ce propos, le Conseil administratif a réagi de la meilleure des manières avec une consultation puis avec cette proposition.

Un commissaire désire savoir s'il était possible que les auditionné-e-s, en tant qu'experts de la Vieille-Ville, détaillent par avance la position des besoins de bornes.

M<sup>me</sup> Gurny avoue être très satisfaite du déplacement en aval des bornes qui se trouvaient en bas de la rue Chausse-Coq. Par ailleurs, cela résidait dans le projet d'origine. La nouvelle borne qui se situera en bas de la rue de la Cité est due à un usage erroné de la rue, celle-ci étant réellement une rue piétonne (sauf livraison). Elle estime que prévoir une nouvelle borne au début de la rue de la Rôtisserie (au niveau de la rue du Vieux-Collège) prend tout son sens, dans l'idée d'apaiser le trafic dans cette rue, qui est limitée, en théorie, à 20 km/h. Cette rue fait face à un irrespect total de la circulation et des recherches de places de parking générant un trafic inutile et des stationnements illicites dans cette région. Cela engendre également des difficultés de passage pour les livraisons et les ayants droit. Pour aller de la place des Trois-Perdrix à la rue d'Italie en voiture, dix minutes sont nécessaires. A cela il faut ajouter que la crèche de la Madeleine ouvrira bientôt et il y a également des accès à l'école primaire de Ferdinand-Hodler.

Un commissaire demande l'avis des auditionné-e-s concernant le décalage des horaires d'abaissement des bornes pour les commerçants.

M<sup>me</sup> Gurny estime qu'il faudrait s'adresser aux commerçants.

M. Lormand rejoint M<sup>me</sup> Gurny. Il ajoute que la Vieille-Ville doit être un lieu de commerce et d'activité. Il ne s'agit pas de créer une zone isolée de privilégiés.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Tout ce qui permet le commerce et l'accès aux livraisons doit être favorisé, pour autant que cela soit fait dans un cadre fixe. Il suppose qu'il y a sûrement des possibilités de demander des dérogations pour des livraisons particulières. Une souplesse est nécessaire, mais le principe est toujours le même: il faut que la ville soit vivante.

M<sup>me</sup> Gurny soutient que ces horaires correspondent aux horaires d'abaissement de bornes un peu partout (en ville et dans d'autres villes), ce sont des horaires normaux de livraison dans des zones qui comprennent des rues piétonnes ou résidentielles. Elle estime qu'il faudrait impérativement concevoir des possibilités d'abaissement de bornes exceptionnelles en entente avec la FdP (pour toute livraison absolument nécessaire). Elle ajoute qu'il faut militer pour une politique de la FdP suffisamment souple pour correspondre aux besoins.

M<sup>me</sup> Vandenbeusch ajoute qu'en dehors de ces horaires matinaux il faut que les conditions d'accès soient nettes et clairement exprimées pour contenter aussi bien les habitants que les commerçants et les visiteurs.

Un commissaire se rappelle une motion relative au problème des bornes traitée dans cette même commission. Il souhaite savoir s'il y a un problème de rénovation au niveau des bornes déjà installées.

M<sup>me</sup> Gurny exprime que la borne en bas de la rue Chausse-Coq ne fonctionne pas bien. Celle-ci doit être déplacée puisque, d'une part, elle est dans la montée ce qui cause des problèmes de fonctionnement, d'autre part parce que cela amène les gens jusqu'à ce niveau. Actuellement, ils doivent soit passer dans la rue Julienne-Piachaud qui est une rue piétonne, soit passer dans la rue Chausse-Coq qui est une rue à sens interdit. Il faut reculer cette borne (avant le pont de la rue de l'Athénée) pour que les non-ayants droit puissent évacuer par la rue Eynard.

Un commissaire désirerait savoir si l'AHCVV, en tant qu'association des habitants, représente également les commerçants et si le dialogue avec ces derniers à ce propos avait déjà existé.

M<sup>me</sup> Gurny informe que l'AHCVV a quelques contacts avec les commerçants mais elle représente essentiellement les habitants. Un membre du comité est commerçant, grâce à lui l'association a quelques échos. Elle ajoute que les commerçants dans la Vieille-Ville sont très organisés par rues et qu'eux-mêmes n'ont pas beaucoup de contacts entre eux.

M<sup>me</sup> Vandenbeusch pense que la manière de communiquer les choses a créé des craintes chez les commerçants.

Le commissaire demande s'il existe un risque de retour des commerçants.

M<sup>me</sup> Vandenbeusch estime qu'ils sont raisonnables et qu'ils sont conscients des avantages de la piétonnisation.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M. Lormand croit que l'expérience de la piétonnisation a montré qu'elle favorisait un certain type de commerce. Les commerçants n'ont pas de crainte à avoir, la Vieille-Ville se compose d'habitants et de commerçants, les uns ne vont pas sans les autres.

M<sup>me</sup> Gurny note que les retours des commerçants concernant la piétonnisation du quai des Berges et des trois rues de Rive sont plutôt positifs. Les commerçants se rendent compte également que les clients ne peuvent pas s'arrêter devant leur boutique actuellement.

Un commissaire demande pourquoi la borne qui sied rue Chausse-Coq n'a pas été installée à l'endroit où elle devait être à l'origine.

M<sup>me</sup> Gurny n'a pas la réponse à cette question.

Le commissaire demande ce qu'il en est des remarques liées à la terminologie dans la proposition.

M<sup>me</sup> Gurny explique que certains termes sont repris à différents endroits dans le texte de la proposition. Une fois ils désignent les personnes à mobilité réduite, une fois les véhicules handicapés. Aussi, la définition du terme «ayants droit» n'est pas toujours claire. D'après elle, les ayants droit (hormis véhicules d'urgence et véhicules communaux) sont les personnes habitant sur les rues désignées qui ont un véhicule ou qui n'en ont pas. De ce fait, il y a toutes sortes de mesures d'application à discuter avec la FdP.

M. Lormand souligne qu'il faudra clarifier tout cela dans les communications ultérieures à la population.

Le commissaire demande si l'utilisation des bornes pour les habitants pose problème.

M. Lormand répond par la négative.

Un commissaire désire savoir ce qui plaide en faveur de l'installation de bornes, plutôt que de garder une rue piétonne sans bornes.

M. Lormand répond que l'enquête faite par la Ville de Genève a démontré que la réglementation actuelle n'est pas du tout respectée. Si tout le monde respectait la notion de rue piétonne, il n'y aurait pas besoin de bornes. Pour arriver à faire respecter cela, il faudrait mettre des policiers à tous les coins de rue, ce qui a un coût également. Les bornes sont le moyen le plus sûr de garantir un projet de piétonnisation de la Vieille-Ville dont tout le monde devrait être bénéficiaire.

Le commissaire souhaite savoir à quel point ces bornes sont faciles d'utilisation.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M. Lormand rapporte que ce système fonctionne très bien pour les habitants. En cas de problèmes, la FdP est accessible très facilement.

M<sup>me</sup> Gurny tient à informer que l’AHCVV reste à disposition de la Ville de Genève pour ce qui concerne la communication ou l’information qui sera faite à la population.

La présidente remercie les auditionné-e-s pour leur présence et les libère.

La présidente annonce que la FdP sera auditionnée relativement à cet objet durant la prochaine séance de commission.

### Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

*Audition de M. Damien Zuber, directeur général de la Fondation des parkings (FdP)*

M. Zuber indique avoir lu le document. La FdP est mandatée par la Ville de Genève pour gérer un certain nombre de ses bornes escamotables. Pour celles de la Vieille-Ville, ils reçoivent les appels émis depuis les bornes d’accès, ils gèrent également les accès des ayants droit avec les bases de données des plaques d’immatriculation qui permettent aux bornes de s’ouvrir automatiquement quand les véhicules se présentent devant ces bornes et qu’elles sont en position fermée. Ils interviennent en cas de pannes, de dégâts, car ils ont du personnel vingt-quatre heures sur vingt-quatre qui peut intervenir sur place s’il y a un accident et contacter ensuite les services de police et de la Ville pour faire les réparations. Sur la rue Chandieu, ils prennent également les appels émis depuis la borne d’accès pour ouvrir cette borne ou la mettre en position ouverte en cas de demande. Ils ont également un mandat pour gérer la barrière de la place De-Grenus la nuit, lorsque le parking du centre commercial Manor est fermé et que les appels sont transmis à la FdP en dehors des ouvertures du centre commercial. Récemment, ils ont reçu un mandat qui devrait débiter pour la gestion des bornes de la rue des Rois.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande quel est son point de vue par rapport à l’abaissement des bornes et si, selon leur historique d’utilisation, ces horaires lui semblent adéquats.

M. Zuber répond affirmativement.

Le commissaire s’intéresse aux places Mobility dans le parking Saint-Antoine. Il souhaite savoir si les véhicules Mobility de ce parking bénéficient de la possibilité d’abaisser les bornes en Vieille-Ville.

M. Zuber répond négativement.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Le commissaire souhaite savoir si l'entretien des bornes est réalisé de manière fréquente.

M. Zuber répond qu'ils ne sont pas mandatés pour l'entretien des équipements.

Un commissaire demande si la FdP a ses propres bornes et des mandats de gestion privée.

M. Zuber répond qu'elle n'est que mandatée pour gérer des bornes qui appartiennent à des tiers.

Le commissaire souhaite savoir s'ils ont une influence sur les heures d'abaissement des bornes.

M. Zuber répond qu'ils appliquent le mandat et qu'ils ne sont donc pas décisionnaires.

Un commissaire demande comment les visiteurs des ayants droit de la Vieille-Ville peuvent y accéder.

M. Zuber explique que les bornes escamotables peuvent être actionnées à distance avec un téléphone. Ils enregistrent un numéro de téléphone qui émet un appel. Quand l'appel est reçu par la borne, le numéro de téléphone est identifié et la borne s'active. L'habitant de la Vieille-Ville qui est devant la borne indique avoir un visiteur. Il peut appeler et actionner la borne à distance.

Le commissaire souhaite savoir si des cas d'abus seraient possibles.

M. Zuber répond que cela est possible. Ils n'ont pas la maîtrise de cet abaissement, car c'est le détenteur du téléphone qui l'a. En cas d'abus, la Ville peut décider de retirer cet accès ou ce moyen d'ouvrir.

Le commissaire demande s'il y a eu des constats d'abus.

M. Zuber répond qu'à sa connaissance non.

Un commissaire souhaite savoir si la liste des endroits est donnée par le mandataire.

M. Zuber répond qu'une partie des ayants droit sont les détenteurs des macarons B et BB de la Vieille-Ville. Comme la FdP gère ces ayants droit, automatiquement ces plaques d'immatriculation ont accès. Au-delà de cela, ils ajoutent aux bases de données les listes des personnes qui leur sont données par la Ville.

Un commissaire affirme que dans la proposition il voit que l'idée est d'avoir soit un accès libre décalé d'une heure selon la même amplitude, soit des accès contrôlés limités. Il souhaite savoir comment M. Zuber voit cela en tant que

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

gestionnaire et quel est l'objectif. Il demande si l'objectif est de freiner encore plus l'accès aux commerces et aux restaurants dans la Vieille-Ville qui souffrent déjà à l'heure actuelle. Il se questionne quant à l'accès des étrangers en Vieille-Ville qui ne pourraient pas enclencher la borne et qui feraient demi-tour. Il demande aussi comment se passeraient les livraisons lors de la journée. Il est d'avis qu'il y aurait une restriction du commerce et de la liberté.

M. Zuber répond que pour ce qui concerne les horaires, ils sont exécutants de deux mandats. Le propriétaire décide des horaires en fonction de ses besoins et de l'arrêté existant. La FdP n'est pas en position pour donner un avis si c'est correct ou non, car ils ne sont pas experts de la circulation. Pour les véhicules étrangers qui souhaitent se rendre en Vieille-Ville, par exemple à l'Hôtel des Armures, cet hôtel a un accès au système qui lui permet de saisir les plaques d'immatriculation de ses clients, pour que ces derniers puissent y accéder. Pour les autres visites, que ce soient des clients ou des livraisons, il y a un accès libre en borne en position haute donc jusqu'à 20 h les véhicules peuvent accéder. Ils s'arrêtent devant les bornes, le système détecte une position de véhicule et la borne s'abaisse même si ce n'est pas un ayant droit. Elle ne s'abaisse pas après 20 h, car ce sont des horaires réservés aux ayants droit. Donc l'accès est possible pour les bornes de la rue de la Tertasse et de la place du Bourg-de-four.

Le commissaire ne retrouve pas, à la page 4 du document, la dernière partie que vient d'indiquer M. Zuber.

M. Zuber indique que pour le futur l'accès est contrôlé pour tous. Il faut préciser qu'il a reçu une information de l'AGCM qu'un nouveau texte changeait légèrement ces horaires. Les services de la Ville sont en train de travailler là-dessus. En fin de matinée, il n'y aurait plus que les ayants droit qui auraient accès à la Vieille-Ville. Les gens qui peuvent ouvrir à distance avec leur téléphone pourront toujours le faire et les hôtels, ayant la maîtrise, la maintiendront. Soit la Ville estime que certaines livraisons ne doivent pas avoir lieu après 11 h, soit elle leur communique les plaques d'immatriculation de ces véhicules qui pourront ainsi entrer en Vieille-Ville.

Un commissaire demande quelle serait la situation si des livreurs étaient bloqués dans les embouteillages et arriveraient en retard par rapport à l'horaire prévu. Il demande si le commerçant pourrait ouvrir lui-même la borne pour permettre d'entrer au véhicule.

M. Zuber répond que si le commerçant a son numéro de téléphone enregistré, il peut ouvrir la borne et que si la Ville leur a demandé d'enregistrer la plaque d'immatriculation c'est également bon. Ils tiennent aussi compte des cas particuliers. Il y a un dialogue permanent entre leurs opérateurs du centre de contrôle et les services de la Ville pour remonter les cas particuliers et les éventuels problèmes. Beaucoup de cas particuliers sont traités, soit comme des cas particuliers,

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

soit car la Ville leur a indiqué devoir ouvrir dans ces situations. Le système fonctionne assez bien. Il n'a pas eu de retours quant à des insatisfactions majeures.

Un commissaire indique avoir compris que M. Zuber n'est que gestionnaire et qu'il n'a donc pas de position politique. Il avait proposé d'auditionner les habitants de la Vieille-Ville. Il se demande s'il est indispensable d'avoir des bornes dans des rues qui vont être piétonnisées. Selon les habitants, s'il n'y a pas de règles strictes, les gens ne respectent pas les règles du jour. Les habitants indiquaient être conscients des besoins quotidiens différents en fonction des heures. Il se demande si la tâche de la FdP serait compliquée s'il devait y avoir une recrudescence dans la gestion et quelle seraient leur mobilité et leur rapidité pour répondre à ce type de demande et mettre cela dans le système.

M. Zuber répond que sur la voie publique, s'il n'y a pas de bornes, il faut faire du contrôle humain. Avec les bornes, le taux de respect est de 100%. Si c'était la police municipale qui contrôlait les accès, le taux de respect des règles du stationnement est d'environ 60% donc un tiers des usagers ne respectent pas les règles. Si on applique ce taux de respect à la Vieille-Ville, il y aurait probablement beaucoup d'abus avec des gens qui passeraient même s'ils n'en ont pas le droit. Les bornes sont très utiles et le fonctionnement automatique est très efficace parce qu'il permet de contrôler les véhicules sans avoir de ressources humaines coûteuses qui sont beaucoup moins efficaces. Ils sont par ailleurs habitués à réagir et ils ont un centre de contrôle avec du personnel vingt-quatre heures sur vingt-quatre recevant régulièrement des demandes quand il y a par exemple des événements. Ils ont l'habitude de recevoir des instructions et ainsi, quand la personne appelle à la borne, ils lui ouvrent vu qu'ils ont enregistré qu'elle allait appeler. Ces éléments font partie de leur quotidien.

Le commissaire demande si le parking de Saint-Antoine est suffisant pour absorber les véhicules des visiteurs qui n'ont pas d'accès à l'Hôtel des Armures.

M. Zuber répond qu'à partir de 16 h du lundi au samedi, le parking Saint-Antoine peut absorber tous les visiteurs et le dimanche sans problèmes. Il y a des pics d'occupation entre 10 h et 16 h où il ne peut pas garantir que tous les visiteurs puissent s'y rendre. Il y a d'autres parkings comme ceux d'Uni Dufour ou de Plainpalais qui offrent de la disponibilité à proximité.

Un commissaire affirme avoir constaté que le parking est souvent complet le soir. Il demande s'il y a une statistique sur les accidents.

M. Zuber répond qu'il n'en a pas connaissance. La FdP ne dispose pas de statistiques vu qu'elle ne s'occupe pas des réparations. Lorsqu'il y a un accident, la police et les services de la Ville interviennent. Dans l'hypothèse où ils sont informés, ils peuvent envoyer du personnel. Il est persuadé que l'AGCM dispose de statistiques.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Une commissaire demande si les personnes ont vraiment besoin d'avoir une voiture pour se rendre en Vieille-Ville.

M. Zuber répond que des alternatives existent pour certaines personnes. Il y a des personnes à mobilité réduite, du transport de marchandises, des véhicules de police en raison de la présence du tribunal qui ont besoin d'accéder à la Vieille-Ville. Des commerces ou hôtels ont également besoin d'y accéder. Il pense qu'il y a des alternatives pour certains usagers et peu pour d'autres.

### Séance du 29 février 2024

*Audition de M. Anthony Castrilli, président du Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers (GPRH), de M<sup>me</sup> Nadège Perdrizat, membre du comité du GPRH, et de M. Olivier Scheib, secrétaire patronal du GPRH*

M. Castrilli indique qu'ils sont préoccupés par rapport aux horaires des bornes prévus par la proposition. Il soutient le fait d'avoir des zones piétonnes, mais il estime qu'il faut trouver un compromis avec les temps de livraison. Il dit qu'il y a de plus en plus de retard pour les livreurs en raison de la circulation. Si les horaires de livraison sont réduits, la situation est compliquée.

M<sup>me</sup> Perdrizat est du même avis. Elle affirme que les établissements publics n'ont pas tous les mêmes livreurs et que cela implique donc des flux importants. Elle pense qu'ils ont besoin d'avoir une amplitude horaire plus souple.

M. Castrilli ajoute que la fréquentation des restaurants en Vieille-Ville sera plus compliquée pour les personnes âgées et que les bornes auront probablement un impact sur leur fréquentation.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande s'ils voudraient des horaires plus flexibles.

M. Castrilli répond qu'ils souhaiteraient que les bornes ne soient pas levées avant 11 h.

Le commissaire affirme avoir compris que, concernant les personnes à mobilité réduite, les entreprises auraient un numéro de téléphone qui leur permettrait d'abaisser la borne même lorsque celle-ci serait levée. De la sorte, l'accès serait tout le temps possible.

M. Castrilli indique que son père aime bien manger au Restaurant des Antiquaires. Il se demande comment serait la situation si ce dernier voulait y aller après 20 h.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Le commissaire répond que l'ouverture de la borne est possible vingt-quatre heures sur vingt-quatre par téléphone.

Un commissaire revient sur le problème des horaires d'ouverture des bornes. Il demande pourquoi ils souhaitent que les bornes soient abaissées jusqu'à 11 h.

M. Castrilli répond que c'est en raison de la charge de travail des livreurs. Ils ont beaucoup de travail et ils ne peuvent pas livrer trop tôt les restaurants en raison de questions d'hygiène. Il affirme que dans ses établissements les livraisons ont souvent lieu l'après-midi.

Le commissaire explique que normalement il y aurait la possibilité d'accéder même en cas de retard sur les horaires indiqués.

M. Castrilli indique ne pas avoir compris cette possibilité en lisant le texte de la proposition. Il est d'avis que l'enjeu est de communiquer aux clients potentiels qu'ils pourraient appeler le restaurant pour faire baisser la borne après 20 h.

M<sup>me</sup> Perdrizat demande comment serait la situation à partir de 10 h 30.

Le commissaire répond que si c'est une livraison habituelle, le numéro d'immatriculation serait enregistré dans la banque de données de la FdP. Cette dernière pourrait ainsi accorder l'accès au livreur même en cas de retard.

M<sup>me</sup> Perdrizat souhaite savoir comment serait la situation pour une personne à mobilité réduite.

Le commissaire répond qu'ils pourraient eux-mêmes lui donner l'accès ou faire enregistrer la plaque d'immatriculation à la FdP dans l'hypothèse où le client se rendrait souvent au restaurant.

La présidente précise que les indications données par le commissaire proviennent des auditions de la magistrature et de ses services.

Un commissaire affirme que dans les cas de mobilité réduite, le véhicule a un numéro qu'il indiquera à la FdP lors de la conversation à l'interphone.

M. Castrilli indique que son père n'est pas considéré à mobilité réduite, bien qu'il ait des prothèses aux genoux et des difficultés à marcher. Il se demande comment serait la situation dans ce cas.

Le commissaire répond que la loi prévoit la distance que peut parcourir une personne avant d'être considérée à mobilité réduite.

M. Castrilli est d'avis que son père ne voudrait pas demander un macaron afin d'être considéré à mobilité réduite vu qu'il n'a de difficultés que pour marcher en montée. Il renoncerait ainsi à manger au Restaurant des Antiquaires et irait ailleurs.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Une commissaire demande quelle serait la meilleure solution selon eux.

M. Castrilli répond que la bonne solution n'existe pas selon lui. Par rapport aux livraisons, il pense que des horaires de livraison jusqu'à 11 h seraient préférables et que des exceptions soient accordées en cas de retard. Il a peur par rapport à la situation des personnes à mobilité réduite mais qui ne sont pas considérées comme telles. Il craint qu'il y ait des abus si les restaurateurs commençaient à ouvrir la barrière à tous leurs clients.

La commissaire souhaite savoir si, dans le cas où un client se voyait refuser l'accès, l'impact sur leur chiffre d'affaires serait important.

M<sup>me</sup> Perdrizat répond qu'ils peuvent difficilement le quantifier.

M. Castrilli complète en disant qu'ils n'ont pas toutes les données afin de répondre. Il faudrait qu'ils aient les données techniques pour faire un dessin et voir quel serait l'impact.

Une autre commissaire demande si les personnes à mobilité réduite se rendent au restaurant en voiture ou en fauteuil roulant.

M. Castrilli affirme que les taxis peuvent monter en Vieille-Ville. Les personnes ont accès soit avec un macaron de personne à mobilité réduite, soit par taxi.

La commissaire dit qu'il pourra ouvrir aux autres clients.

M. Castrilli pense que les clients habituels vont aussi demander de leur ouvrir la borne. Il estime que dans le monde actuel ce type de demandes va très probablement avoir lieu.

M<sup>me</sup> Perdrizat affirme que les parkings pour accéder en Vieille-Ville sont limités. Il faudrait trouver un compromis pour les déposer des personnes avec des difficultés de déplacement.

Une commissaire souhaite avoir des informations à propos de leur demande.

M. Castrilli répond qu'ils n'avaient pas de demande mais qu'ils voulaient s'exprimer afin d'indiquer que pour eux les nouveaux horaires seraient compliqués pour les livraisons et qu'ils pourraient leur faire perdre de la clientèle.

La présidente indique que pour le fonctionnement des bornes ils devraient s'adresser aux gens qui les gèrent.

La commissaire demande s'ils ne seraient pas à l'aise dans le cas où ils avaient l'autorisation d'ouvrir car ils pourraient le faire avec des gens qui n'en ont normalement pas besoin.

M. Castrilli estime que ce serait bien d'ouvrir aux clients qui souhaitent monter.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Un commissaire demande si, hypothétiquement, ils pourraient faire la différence entre les gens qui ont vraiment besoin d'accès et ceux qui en profiteraient simplement.

M. Castrilli répond que dans la réalité il serait plus facile d'ouvrir à tous les clients le soir pour éviter des problèmes et de perdre du temps lors du service.

Un commissaire demande si la Vieille-Ville est seulement autorisée aux habitants le soir.

M<sup>me</sup> Perdrizat répond que c'est le cas à partir de 20 h.

M. Castrilli affirme que souvent les clients montent avant que les bornes ferment. Toutefois, cette façon d'agir ne sera plus possible avec la nouvelle solution.

M<sup>me</sup> Perdrizat rappelle que pour le moment les livraisons peuvent avoir lieu de 7 h à 10 h 30 et qu'ensuite l'accès est possible jusqu'à 20 h, bien que les bornes soient levées. Après 20 h, seuls les ayants droit peuvent accéder à la Vieille-Ville.

M. Castrilli ajoute qu'avec les nouveaux horaires ils risquent que des restaurants comme Les Armures, ayant un hôtel cinq étoiles, s'opposent beaucoup plus fermement à ces horaires.

Le commissaire demande ce qu'ils penseraient si les livraisons étaient possibles jusqu'à 11 h ou 11 h 30. Ensuite, l'après-midi il proposerait que les bornes soient levées et que le soir ce soit par exemple ouvert de 18 h à 20 h.

M. Castrilli répond que l'idée est bonne. Il y aurait un impact sur le nombre de voitures qui passeraient qu'il faudrait analyser.

La présidente demande comment ils auraient pu agir s'ils n'avaient pas eu l'opportunité d'être auditionnés au sein de la commission. Elle souhaite savoir s'ils ont des voies de communication avec les services de la Ville. Elle imagine qu'ils peuvent aussi offrir un service d'information à leurs membres par rapport à ce qui se passe.

M. Castrilli répond qu'ils essaient d'informer leurs membres. Les dernières années ils ont tenté d'approcher des organisations pour pouvoir mieux déléguer les informations. Ils l'ont par exemple fait pour le programme éco21 des SIG. Quand les membres reçoivent un courrier avec leur nom, ils vont plus facilement le lire. Si la FdP veut passer par leur faitière, ils peuvent communiquer ensuite avec les membres. Quand ils ont les informations à faire passer, ils sont là pour les relayer.

La présidente souhaite savoir si, par rapport à la proposition, ils ont été consultés ou approchés.

M. Castrilli répond négativement. Leur secrétaire patronal a entendu parler de la proposition et a fait un courriel, car il trouvait pertinent qu'ils soient auditionnés.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

La présidente explique que la commission auditionne des intervenants afin de se déterminer. Elle indique qu'il y a encore des auditions par rapport à cet objet. Puis, lorsqu'elles seront terminées, ils le voteront. Ensuite, il fera l'objet d'un rapport qui sera soumis en plénière. En tant qu'auditionnés, ils recevront également le rapport. Elle remercie et libère les auditionnés.

*Discussion et vote*

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à cet objet.

Un commissaire est d'avis que l'audition a été très intéressante. Il se rend compte qu'ils doivent trouver un consensus par rapport aux horaires des bornes. Il est étonné que la Ville ait décidé d'horaires sans consulter les principaux concernés. Il estime important qu'ils auditionnent à nouveau M<sup>me</sup> Perler et ses services. Il voudrait lui communiquer ce dont ils viennent de discuter avec les auditionnés. Son groupe pourra accepter plus facilement la proposition si un consensus était trouvé.

La présidente indique qu'ils recevront l'ASTAG le 14 mars 2024. Ensuite, elle met au vote la proposition du commissaire d'auditionner à nouveau M<sup>me</sup> Perler et ses services.

Par 10 oui (1 EàG, 1 S, 1 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 5 abstentions (2 Ve, 3 S), l'audition est acceptée.

**Séance du 14 mars 2024**

*Audition de M. Christophe Pradervand, président de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG) – section Genève, de M. Andréa Genecand, vice-président de l'ASTAG section Genève, et de M. Milos Blagojevic, secrétaire patronal de l'ASTAG section Genève*

M. Genecand remercie pour l'accueil. Ils remettront en fin de séance leur prise de position. Ils ont environ 83 membres, plus de 1000 employés et 900 véhicules qui servent à l'approvisionnement dans tout le canton. Leur profession est encadrée par le droit fédéral. Ils représentent l'un des cinq services vitaux définis par la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (LAP). Les entreprises de transport assurent, au niveau des importations, 75% de l'approvisionnement du pays et 63% des exportations. Le 100% du dernier kilomètre est assuré par leurs entreprises au quotidien. Leurs professions sont encadrées par un cadre légal et constituent l'un des services vitaux nécessaires à la bonne marche de l'économie. L'art. 102 de la Constitution fédérale dédie au milieu économique la tâche de réaliser au quotidien l'approvisionnement du pays.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

En ce qui concerne la proposition PR-1565, ils ont pris note du crédit accordé afin de pouvoir rénover les bornes escamotables du secteur Vieille-Ville. Ils ne s'expriment pas au sujet des finances, mais sur l'accessibilité du secteur Vieille-Ville avec leurs véhicules. Dans la situation actuelle, ils peuvent livrer de 7 h à 20 h du lundi au dimanche. Le Conseil administratif a pour projet de réduire la fenêtre qui leur est allouée pour pouvoir livrer le secteur Vieille-Ville de 6 h à 10 h 30 et ensuite de limiter l'accessibilité aux véhicules pour handicapés, service communaux, urgences et ayants droit de 10 h 30 à 18 h. Ils rappellent que le trafic dans la ville de Genève est l'un des plus denses au monde, comme relevé dans un article de la Radio Télévision Suisse (RTS) du 20 janvier 2024. La proposition du Conseil administratif d'ajouter de nouvelles bornes et de restreindre la fenêtre de temps pour les provisions dans la Vieille-Ville va générer des contraintes supplémentaires, une incidence sur les coûts de transports et la congestion du trafic en Vieille-Ville et environs. Pour s'adapter à ces nouvelles contraintes, ils devront prendre différentes mesures, dont l'une est de stocker de la marchandise dans leurs entrepôts, étant dans l'impossibilité de livrer des marchandises entre 6 h et 10 h 30. Ils ne pourront plus livrer à J+1 mais plutôt à J+2. Ils devront allouer un nombre de véhicules plus important pour effectuer le même nombre quotidien de livraisons dans une fenêtre de temps restreinte. Cette situation aura une incidence sur les coûts car le stockage de la marchandise n'est pas gratuit et une incidence sur la congestion du trafic vu le nombre de moyens plus important à mettre en œuvre. Ils demandent de reconsidérer la décision et de bien vouloir inclure les livraisons des entreprises de transport dans la fenêtre de 10 h 30 à 18 h.

M. Pradervand rappelle qu'en plus de l'approvisionnement il faut penser aussi aux marchandises qui doivent sortir de la Vieille-Ville comme les déchets. Aujourd'hui, on peut difficilement travailler avec des vélos-cargos. Au vu du volume qui entre et qui sort, leur utilisation est impossible. Il faut savoir qu'un camion de 19 tonnes représente à peu près 80 vélos-cargos. La restriction de l'horaire de livraison pourrait massifier les transports car ils devraient utiliser des véhicules plus gros pour effectuer dans le temps dévolu le même nombre de livraisons à effectuer. Aujourd'hui, à part les livraisons de boissons et d'objets encombrants pour certains magasins, en Vieille-Ville on utilise des véhicules légers. Il faudrait éviter d'augmenter le trafic lourd au centre-ville où tous les bistros et les particuliers à provisionner sont déjà nombreux. Il faut surtout éviter la congestion du trafic. Aux livraisons pour les personnes qui sont de plus en plus nombreuses aujourd'hui à acheter sur internet, il faut ajouter les camions-poubelles pour les déchets. Il faut tenir compte du confort à apporter à la population. Ils viennent en Vieille-Ville pour le travail et non pour le plaisir.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*Questions des commissaires*

Un commissaire aimerait savoir si actuellement les livraisons sont effectuées surtout le matin et il demande si on pourrait envisager d'attribuer un code qui pourrait être transmis par celui qui doit recevoir la marchandise.

M. Genecand précise que dans le canton il y a deux systèmes d'approvisionnement. Celui par la route avec les transporteurs suisses allemands et les internationaux par la douane de Bardonnex. Ils arrivent très tôt le matin et ils mettent en tout cas trois heures à atteindre le canton de Genève. Le deuxième système est par le rail. Les wagons arrivent en gare de la Praille entre 5 h et 6 h du matin. Il faut décharger les wagons et ensuite dispatcher la marchandise. Les livreurs ne partent pas avant 8 h et 8 h 30 du dépôt afin de pouvoir approvisionner la ville. Dans le plan horaire proposé, il leur resterait une fenêtre de seulement deux heures pour la livraison, tandis qu'actuellement elle est jusqu'à 20 h.

Le commissaire demande s'il y a plus de livraisons le matin que l'après-midi.

M. Genecand répond que les livraisons sont réparties sur toute la journée.

M. Pradervand rappelle par exemple que pour la collecte du verre ils n'ont pas trouvé le bon moment pendant le matin.

Le commissaire demande si l'accès réduit les empêchera de livrer comme ils le font actuellement.

M. Genecand répond avec l'exemple des marchandises qui arrivent par rail. Les wagons de marchandises sont chargés la veille et ils roulent souvent la nuit. S'ils doivent livrer à J+1 cela engendrera des surcoûts et des contraintes supplémentaires. Avec le développement du e-commerce, les commandes de livraisons sont devenues de plus en plus nombreuses.

Le commissaire remarque qu'il n'a jamais vu de camions livrer l'après-midi en Vieille-Ville.

M. Genecand précise qu'il y en a moins l'après-midi que le matin, mais qu'il y en a quand même; peut-être pas des camions mais des camionnettes car le trafic lourd représente le 5% du trafic global.

Un commissaire rappelle que le quai des Bergues, le quai des Eaux-Vives, la rue du Collège sont aussi concernés au sujet des bornes et il demande dans quelle mesure ils ont été intégrés dans ces discussions.

M. Genecand affirme qu'ils ont des rendez-vous réguliers avec l'administration et la conseillère administrative, M<sup>me</sup> Perler. Le dialogue est difficile car les objectifs du Conseil administratif ne sont pas alignés avec leurs besoins. Par exemple, la rue des Eaux-Vives, selon le projet qui prévoit des plantations, devra

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

réduire la voirie au maximum, ou l'avenue du Mail, où des places de parking devraient être remplacées par des pistes cyclables, les empêcheraient de s'arrêter pour charger ou décharger des marchandises. Il y a de plus en plus de contraintes extrêmes qui ne permettent plus d'approvisionner la Ville de façon adéquate, dans des délais et des coûts raisonnables. Si on continue à restreindre l'accès aux entreprises de livraison, on va se retrouver avec un approvisionnement impossible dans la moitié des quartiers de Genève s'il est prévu seulement jusqu'à 10 h 30.

M. Blagojevic précise qu'ils n'ont pas été consultés pour les bornes.

Le commissaire souhaite savoir s'ils ont pu discuter de cet objet avec M<sup>me</sup> Perler.

M. Genecand répond qu'ils ont rencontré M<sup>me</sup> Perler par rapport au projet de la rue de Carouge. Elle ne leur a pas donné de garanties suffisantes pour pouvoir continuer à approvisionner le quartier sereinement. Ils voudraient une borne qui se baisse sans devoir appeler quelqu'un et perdre du temps à attendre devant la borne.

Un commissaire retient que même avec l'horaire restreint, s'ils ont la possibilité d'appeler pour faire descendre la borne, ils peuvent accéder aux lieux de livraison. Si la densité de la livraison est le matin et qu'à titre exceptionnel ils peuvent quand même accéder après, il n'y aurait pas de problème sur le flux du transport.

M. Genecand affirme qu'une planification d'accès des jours à l'avance n'est pas envisageable. Ils ne savent pas avant la veille ce qu'ils vont livrer et où ils devront le faire. Si on leur garantit l'accès aux véhicules de livraison l'après-midi, il n'y a pas de problème. Il faudrait juste mentionner «accès limité contrôlé pour les livraisons».

M. Pradervand demande s'il est possible de faire recours à des moyens modernes comme la reconnaissance de plaque pour ne pas perdre trop de temps à la borne.

Le commissaire précise qu'il s'agit de régler une coexistence entre une activité nécessaire et un accès réglementé. On peut envisager un accès exceptionnel, si besoin lors des heures de fermeture.

M. Genecand dit qu'ils veulent que l'accès soit garanti, sans devoir tout le temps envoyer un mail ou appeler quelqu'un.

M. Pradervand rappelle qu'ils ont eu de mauvaises expériences avec l'occupation du domaine public dans la Ville de Genève.

Une commissaire demande confirmation de la nécessité de l'utilisation de plus de camions si le laps de temps était réduit de 6 h à 10 h 30 et donc de l'achat de camionnettes.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M. Genecand répond qu'il y aura besoin d'allouer plus de véhicules afin de réaliser le même nombre de livraisons dans un laps de temps restreint. Il y aurait sûrement une densification du trafic pendant ces heures.

La commissaire demande s'ils ont évalué la probable densification du trafic pour savoir combien il faudrait de camionnettes en plus.

M. Genecand affirme que son entreprise effectue 2000 livraisons par jour sur Genève. Il faudrait multiplier par le nombre de membres pour répondre à la question.

La commissaire demande si les 2000 livraisons devraient être réparties sur les deux heures.

M. Genecand répond que ce serait un 5% de cela.

La commissaire calcule 100 livraisons sur deux heures au lieu de huit heures.

M. Pradervand précise qu'il y a deux solutions: soit ils augmentent le nombre de camionnettes, soit les dimensions des véhicules.

M. Genecand rappelle qu'en Vieille-Ville il n'est pas possible d'avoir des véhicules trop grands, car ils doivent respecter la limite de 19 tonnes au maximum.

Un commissaire demande s'il y a déjà des cas de créneaux réduits dans des zones où ils accèdent.

M. Genecand répond qu'à Rive et dans les Rues-Basses l'accès est possible jusqu'à midi.

Le commissaire veut savoir comment ils s'y prennent s'ils ont une livraison après 12 h.

M. Genecand répond que c'est gérable si c'est seulement un secteur de la Ville qui a des contraintes. Toutefois, si toute la Ville pose des limites, alors la livraison devient compliquée. Généralement, les commerçants des Rues-Basses se sont adaptés. En Vieille-Ville, il y a moins de commerçants, mais il y a aussi des gens qui commandent pour s'approvisionner. Parfois, ils aiment bien se faire livrer en fin de journée pour réceptionner chez eux leurs commandes lors de la rentrée du travail. Il y a aussi des personnes âgées ou à mobilité réduite qui vivent dans des immeubles sans ascenseur. Il faut leur laisser l'accès à ce service.

Le commissaire résume la situation du trafic de livraison en Vieille-Ville en disant que l'entrée de gros flux est le matin et la sortie l'après-midi.

M. Genecand corrige l'affirmation du commissaire en rappelant que les poubelles sont ramassées le matin.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M. Pradervand précise que l'après-midi ils livrent plutôt les cabinets d'avocats et similaires.

M. Genecand ajoute que le matin ils font plutôt des livraisons importations et que l'après-midi ils préparent les exportations. Ils font des pick-up de marchandises dans les entreprises et ils les ramènent au dépôt. Il y a plus d'importations que d'exportations à Genève.

Le commissaire demande si leurs plaques sont identifiables.

M. Pradervand répond positivement pour les remorques, mais pas pour les autres véhicules.

Le commissaire demande s'ils collaborent avec les vélos-cargos qui peuvent recevoir les marchandises et ensuite les distribuer.

M. Genecand affirme qu'ils sont très circonspects sur le fait que ce mode de transport soit viable sur le long terme car il est coûteux et nécessite des transbordements. A Genève, c'est une chance d'avoir la gare de la Praille qui permet de recevoir, quasiment au centre-ville, des wagons pleins de marchandises le matin très tôt. S'ils devaient se servir des vélos-cargos, ils devraient décharger le wagon, charger dans leurs véhicules et ensuite transporter la marchandise vers un nano hub et la recharger dans un vélo-cargo. Il y aurait énormément de transbordements. Sur une échelle industrielle de livraisons, ce n'est pas faisable. En termes de coûts et de moyens humains ce serait compliqué, car ce n'est pas envisageable.

M. Pradervand ajoute que la collecte des déchets n'est pas possible non plus avec les vélos-cargos. Le carton est léger mais volumineux. Les ordures ménagères ne sont pas volumineuses mais elles sont lourdes. La portée du vélo-cargo au maximum est de 200 kg, vélo compris. Ce serait compliqué de monter la Treille.

La présidente, rappelant que les véhicules pour certaines livraisons sont toujours les mêmes, demande s'il est possible d'envisager que la reconnaissance de la plaque soit faite plus facilement si la plaque a déjà été enregistrée. Elle précise que cela ne fonctionnerait que s'il devait y avoir une constance dans les numéros de plaque.

M. Genecand dit qu'au moment de la réception de la marchandise, celle-ci est répartie par secteurs pour faire le moins de trajets possible. La solution de l'enregistrement des plaques serait envisageable.

M. Pradervand ajoute que le chauffeur conduit toujours le même véhicule dans le même secteur, car il s'y connaît.

La présidente leur indique comment il sera procédé par la suite.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

M. Genecand rappelle qu'il y a des fondamentaux auxquels il ne faut pas toucher dans une économie moderne et l'approvisionnement en fait partie. Il ne faut pas oublier que le dénominateur commun des pays sous-développés est l'inaccessibilité à l'approvisionnement. Si on veut conserver une compétitivité acceptable pour l'économie à Genève, il faut assurer son accessibilité aux voies logistiques. Actuellement, ils constatent qu'il y a des situations où il y a une péjoration due en partie à l'aménagement de chaussées qui ne permet plus de livrer de manière convenable certains quartiers. La logistique ne doit pas être touchée.

La présidente demande aux auditionnés qu'ils transmettent leur prise de position au secrétariat, les remercie et les libère.

*Discussion*

La présidente rappelle qu'ils avaient voté pour une audition de M<sup>me</sup> Perler et que pour le moment ils n'ont pas reçu de réponse.

Un commissaire pense que cette audition confirme ce qu'ils ont identifié la dernière fois. Le problème n'est pas insolvable. La proposition indique des règles pour chaque nouveau lieu. Pour trouver un consensus, ils devront ajouter un nouvel article. Ils ne peuvent pas changer des articles, mais en ajouter un pour préciser que les entreprises de livraison puissent bénéficier d'une exception.

La présidente observe qu'au fil des auditions ils se retrouvent à expliquer aux auditionnés comment fonctionne le système et à devenir les transmetteurs d'informations qui devraient être l'objet d'une communication en amont.

**Séance du 25 avril 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M<sup>me</sup> Hélène Vandenbroucke, adjointe de direction de l'AGCM*

Une présentation est projetée.

M<sup>me</sup> Perler commence en indiquant que les commissaires ont émis le souhait de les revoir. Elle propose de passer à leurs questions, après que M. Betty a rappelé l'essence de la proposition.

M. Betty rappelle que la proposition a pour objectif de pouvoir créer des points de contrôle et de gérer les accès dans des zones spécifiques piétonnes ou de rencontre avec trois typologies qui sont la création de nouveaux points de contrôles d'accès principalement sur les quais bas, au quai Gustave-Ador et au

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

quai des Bergues, au bénéfice d'un arrêté de zone piétonne. Le reste se concentre sur la Vieille-Ville avec une volonté de mieux y gérer l'accessibilité donc de rajouter une borne au pied de la rue de la Cité, d'en rajouter une à l'intersection entre la rue de la Rôtisserie, la rue du Vieux-Collège et la rue d'Italie, d'en rajouter une à l'angle de la rue Piachaud et de la rue de la Croix-Rouge et de déplacer la borne qui est aujourd'hui au pied de la place du Bourg-de-Four pour l'amener juste avant le passage inférieur sur la rue de Carouge, mais toujours sur la rue de Saint-Léger. Les nouveaux accès sont indiqués en bleu; la borne qui serait déplacée est représentée en violet.

Ensuite, ils souhaitent également rénover des bornes existantes qui ont besoin d'être modernisées.

Ils ont compris que les commissaires avaient eu des échanges lors des auditions en lien avec les horaires donc ils vont les aborder. Par rapport aux bornes liées à de l'activité commerciale, les bornes en Vieille-Ville sont en position basse de 7 h à 11 h 30 pour accorder l'accessibilité pour les livraisons. Ensuite, de 11 h 30 à 20 h, elles sont en position haute, mais n'importe quelle personne qui se positionne devant la borne peut bénéficier d'un abaissement de la borne. Pour finir, à partir de 20 h, les bornes ne s'abaissent plus, sauf pour les ayants droit, les services de secours, les différents services de Voirie et les taxis.

Sur la place de Longemalle, il y a une ouverture automatique de 7 h à 11 h 30 pour les livraisons et, ensuite, les ayants droit peuvent faire entrer leurs clients selon leurs besoins toute la journée. Le quai des Moulins n'a d'ouverture qu'à la demande des ayants droit. La rue Chandieu a également une ouverture à la demande. Concernant le quai des Bergues, l'idée est d'avoir des accès pour les hôtels et les commerces de 6 h 30 à 10 h 30. La borne qui serait installée sur la rue du Vieux-Collège et de la Rôtisserie à l'intersection avec la rue d'Italie aurait une ouverture à la demande; à voir si une période de livraison serait prévue.

Ils ont effectué plusieurs réunions publiques avec les habitants et les commerçants afin de discuter avec eux des éventuels changements d'horaires. Aujourd'hui, les horaires prévus sont les suivants: les bornes sont abaissées de 7 h à 11 h 30 pour les livraisons, une ouverture automatique de 11 h 30 à 20 h est prévue et un accès possible aux seuls ayants droit à partir de 20 h est instauré.

Ils souhaiteraient pouvoir faire un accès pour les livraisons de 7 h à 11 h et ensuite avoir un accès contrôlé le reste du temps, sachant qu'ils ont expliqué aux ayants droit qu'il y a la possibilité de donner une accessibilité en tout temps en cas de besoins sous différentes formes avec de la reconnaissance de plaques minéralogique et une reconnaissance de numéros de téléphone. Ainsi, par exemple, même avec ce fonctionnement, une galerie d'art qui a des livraisons totalement en décalage avec l'horaire de livraison, mais qu'elle transporte elle-même avec son

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

propre véhicule ou avec un véhicule qui est toujours le même, d'un transporteur qui est toujours le même, se verra accorder l'accès en tout temps.

La présidente indique qu'ils ont changé les horaires par rapport au texte de la proposition.

M. Betty affirme qu'ils ont adapté l'horaire en fonction des demandes des commerçants qui leur ont dit qu'ouvrir les bornes à partir de 6 h ne servait pas, alors que 10 h 30 ce n'était pas assez tard. Ils voulaient une ouverture jusqu'à 12 h, mais ils leur ont proposé jusqu'à 11 h.

*Questions des commissaires*

Un commissaire indique qu'ils leur ont demandé de revenir en raison d'un problème potentiel d'amplitude horaire qui venait notamment des représentants des restaurateurs qui ont été auditionnés le 29 février 2024. Il y avait une question de savoir si les bornes ne descendaient plus à partir d'un moment et que donc l'accès n'était vraiment plus possible. Il demande s'il a bien compris qu'un ayant droit peut toujours avoir accès à la Vieille-Ville.

M. Betty répond affirmativement.

La présidente précise que la raison pour laquelle ils ont demandé de pouvoir auditionner à nouveau M<sup>me</sup> Perler et M. Betty est le souci de l'amplitude horaire qui a été à chaque fois répété. Les commissaires se sont retrouvés à devoir expliquer aux auditionnés ce qui leur avait été communiqué par M<sup>me</sup> Perler et M. Betty. Les gens reçus étaient des représentants de faitières. Ils se sont demandé comment les gens pouvaient être si peu informés au sujet des bornes. Elle parle au nom de la commission de manière neutre et aimerait savoir pourquoi les gens avaient l'air perdus. Elle demande s'il y aurait des pistes d'amélioration dans la consultation.

M<sup>me</sup> Perler explique qu'ils avaient réalisé deux réunions publiques avec les habitants et habitantes et les commerçants et commerçantes, lors desquelles ils avaient répondu aux questions et précisé le fonctionnement des bornes. Ils avaient indiqué qu'ils pouvaient faire venir un médecin si besoin, qu'une galerie d'art pouvait soit téléphoner, soit bénéficier d'une reconnaissance de plaque. Ils avaient évoqué tous les moyens possibles pour accéder à la Vieille-Ville. Elle indique qu'il y a des chorales dans des églises de la Vieille-Ville avec des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent que s'y rendre avec leur véhicule. Ils avaient une liste des personnes qui étaient présentes. Ils ont donné un mandat pour faire un tour des commerçants, des restaurateurs, des hôteliers et des exploitants des galeries d'art pour recueillir leurs demandes et impressions, ainsi que leur réexpliquer au besoin comment il est possible d'accéder quand même en

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Vieille-Ville, alors que la borne est levée. Le commerçant ou l'hôtelier peut téléphoner pour faire ouvrir la borne ou il peut avoir un contact avec la FdP.

M. Betty affirme qu'ils ont des échanges réguliers avec les faitières comme l'ASTAG et Genève commerces donc ces gens sont parfaitement au clair sur le fonctionnement des bornes. Peut-être que les personnes auditionnées n'étaient pas membres de ces associations ou n'étaient pas présentes lors des deux réunions. Concernant la Vieille-Ville, il y a tellement de passages qu'ils sont au-delà des seuils de ce que peuvent accepter les bornes en temps normal. Il faut ainsi réduire le temps de passage pour que l'espace public soit mieux dédié aux piétons et qu'il y ait moins de dysfonctionnements des bornes. L'entretien des bornes est très lourd.

Un commissaire demande si les restaurateurs ou leurs représentants étaient présents lors des réunions, car ils avaient eu l'impression que leurs inquiétudes n'avaient pas été soulagées et qu'ils apprenaient le fonctionnement des bornes lors de leur audition.

M<sup>me</sup> Perler répond que certains restaurateurs étaient présents aux deux réunions. Sur le mandat de visite donné à tous les commerçants pendant l'été et qui a été prolongé au-delà en raison des fermetures annuelles, très peu n'ont pas pu être contactés, car ils n'y ont pas donné suite.

Le commissaire demande si, lors de la récolte d'avis et de questionnements, ils ont répondu aux interrogations.

M. Betty répond qu'ils n'ont pas fait de réponses aux interrogations, mais que leurs réponses et observations ont permis de confirmer la mise en place de bornes et les horaires proposés, en les adaptant aux exigences des restaurateurs et commerçants.

Une commissaire souhaite savoir s'ils ont eu le temps de réquisitionner tous les restaurateurs et de leur expliquer le fonctionnement des bornes.

M. Betty répond que tous les habitants et habitantes, les commerçants et commerçantes et les professionnels ayant une activité économique, chantiers compris, ont été conviés aux trois réunions. Ils ne sont sans doute pas tous venus. Ils n'ont pas fait de réunion spécifique de restaurateurs et ils n'ont pas été sollicités par ces gens pour en faire une.

M<sup>me</sup> Perler indique que ce qui est certain est que lorsque la proposition sera votée et que les horaires auront été modifiés, ils organiseront à nouveau une information sur le fonctionnement des bornes, bien que la plupart en connaissent le fonctionnement. Tout le fonctionnement va être réexpliqué par écrit; elle souligne le fait qu'il est très simple.

Un commissaire affirme que les horaires proposés ne sont pas satisfaisants selon les intéressés. Il ne comprend pas pourquoi ils ne peuvent pas laisser la

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

matinée entière pour les livraisons. Quand on parle de séances d'information, le job est fait, mais selon le moment où les gens sont convoqués, tout le monde ne pourra pas être présent. Il souhaite savoir comment ils gèrent le contact avec les concernés et le temps pour répondre aux questions.

M. Betty répond que, par rapport aux horaires, ils pourraient accepter d'étendre le temps des livraisons jusqu'à 12 h. En raison de la proportion des livraisons, ils ont accepté de passer de 10 h 30 à 11 h, sachant qu'à 11 h 30 il y a plus de piétons en Vieille-Ville. Ils peuvent ajuster sans soucis l'horaire ou garder l'ancien horaire et voir comment la situation se passe dans le temps. Dans le cas spécifique de la Vieille-Ville, un ingénieur mobilité analyse le fonctionnement à la fois en termes de qui y passe pour connaître les passages de véhicules liés à la livraison, à l'artisanat, aux mobilités, évaluer les piétons et les stationnements et vérifier s'il est possible d'en enlever. Un rapport a été réalisé. Ce dernier les a conduits à se dire qu'il y a un intérêt à sortir du système actuel où tout le monde peut passer. Il faut un contrôle d'accès à la mi-journée. Des places de stationnement en journée sont utilisées par des personnes qui ne sont pas des ayants droit et ils veulent donc en supprimer. Ils veulent piétonner la Vieille-Ville, ce qui sous-entend que les deux-roues motorisés ne peuvent pas y passer.

Ils ont fait une enquête auprès des personnes qui ont des commerces et des activités. Ils ont réalisé un questionnaire qui a été envoyé à tous les commerçants et les personnes qui ont des activités, ainsi qu'aux privés, en leur demandant s'ils avaient une cour intérieure pour leur véhicule ou s'ils se garaient en Vieille-Ville le soir. Ils ont récolté de nombreuses informations, comme le fait que beaucoup d'habitants de la Vieille-Ville ont leur véhicule au parking de Saint-Antoine avec un abonnement. La situation est paradoxale vu que des gens qui habitent en Vieille-Ville se retrouvent à mettre leur véhicule dans un parking souterrain même pendant la journée, alors que ceux n'y habitant pas utilisent les places de stationnement disponibles. Ils ont fait une hypothèse qu'ils ont présentée, à la suite de laquelle ils ont eu des remarques diverses et variées. Ils ont donné cela à un prestataire ayant fait du porte-à-porte auprès de tous les commerçants et toutes les galeries.

L'enquête devait se terminer à la rentrée scolaire de l'année 2023. Ils se sont rendu compte à la fin du temps prévu qu'ils étaient à 70% de commerçants et d'activité rencontrés. Donc ils ont pris deux semaines de plus pour continuer à solliciter les commerçants, les galeries ou les artisans qui n'avaient pas été contactés. Puis ils ont réajusté leurs idées d'aménagements et ils ont fait une deuxième séance publique, lors de laquelle ils ont rencontré les commerçants et les habitants. Ils avaient renoncé à supprimer les places de stationnement, car cela créait de la crainte. L'objectif premier était d'apaiser le cœur de la Vieille-Ville, en contrôlant les personnes s'y rendant et faisant en sorte que le piéton soit en sécurité. Ils pourront ensuite faire de nouveau des observations et voir si des places sont disponibles pendant la journée et si elles peuvent éventuellement être supprimées.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Un travail très professionnel et structuré a été effectué. Il a été ajusté à la suite des retours faits par les personnes ayant répondu au questionnaire et des observations qui ont été faites et ayant été notées dans le cadre des réunions publiques.

Une commissaire affirme que la faïtière des commerçants avait l'air d'être extrêmement remontée sur les horaires d'ouverture des bornes. Leur point central était de ne plus pouvoir travailler selon les horaires et d'être bloqués selon leurs charges. Elle demanderait une souplesse d'horaires. Les clients vont également être pénalisés dans une telle situation.

M. Betty répond que la souplesse a été offerte, mais qu'elle n'a pas été comprise. Le quartier en général prend ses boissons toujours au même endroit avec deux ou trois fournisseurs. Leurs livreurs pourront toujours passer. La première solution est de donner les plaques de tous les livreurs, dont ils peuvent en communiquer un nombre infini. Si les livreurs se garent en vrac, cela se verra. La deuxième chose est que le cafetier lui-même peut donner tous les numéros de téléphone qu'il souhaite, dont les détenteurs peuvent baisser la borne, y compris presque pour les clients. Toutefois, il faut qu'ils jouent le jeu. 95% des problèmes viennent du fait que des personnes se rendent en Vieille-Ville, alors qu'elles n'ont rien à y faire. A partir du moment où ils mettront des bornes, tout le monde sera content. Il y aura moins de voitures parasites. Les bornes s'ouvriront moins souvent donc il y aura moins de problèmes et cela coûtera moins cher à la Ville. Une part de crainte, ayant du mal à être dissipée, existe et il la comprend, car les citoyens se disent que les bornes sont souvent cassées. S'il y avait une réduction des baisses et montées des bornes, les bornes se casseraient moins souvent. Ils ont eu un jugement à la suite d'un accident avec une borne. Grâce aux enregistrements des mouvements des bornes, ils ont pu démontrer que la voiture n'avait pas respecté les feux de passage.

Une commissaire trouve que les horaires proposés, allant de 7 h à 11 h, sont larges. Il faut penser au fait qu'entre 7 h et 9 h il y a toutes les personnes qui font l'effort de se déplacer pour aller au travail qui vont être confrontées aux livreurs. A partir de 11 h 30, les personnes qui se déplacent à pied vont sortir déjeuner et sont les clients des livreurs qui se plaignent de ne pas pouvoir accéder en Vieille-Ville. S'il devait y avoir trop de circulation, la situation serait contre-productive et entraînerait une baisse du chiffre d'affaires. Par ailleurs, la question de la sortie des écoles à 11 h 30 est également importante. Les enfants de la Vieille-Ville vont manger au Manège, alors il vaut mieux que l'espace soit considéré comme un périmètre piéton. Elle se demande s'il est vraiment pertinent d'élargir au-delà des horaires de 7 h à 11 h qui sont déjà assez larges.

M<sup>me</sup> Perler rappelle qu'au début les horaires proposés s'étendaient de 6 h à 10 h 30, mais qu'après les réunions ils ont proposé de passer à une ouverture des bornes de 7 h à 11 h. Ils souhaitent contrôler l'accès à la Vieille-Ville, qui est la seule Vieille-Ville d'Europe à être motorisée.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Un commissaire souhaite savoir s'ils ne veulent pas harmoniser les horaires aux différents endroits. Il demande quels sont les horaires prévus au quai marchand.

M. Betty répond que, dans la présentation, ils ont choisi les secteurs où il y a une réelle activité économique. Les horaires du quai marchand n'ont pas été définis, car ils vont dépendre de discussions qui sont en cours avec le Canton et la capitainerie de la police qui occupe les quais. Au niveau de la rue Chandieu, il y a des cabinets médicaux et des crèches; la situation n'est donc pas comparable au reste, notamment à la Vieille-Ville, au quai des Bergues et à la place de Longemalle. Idéalement, ils voudraient proposer partout les mêmes horaires, mais ils ont pris en compte la demande de tranquillité jusqu'à 7 h de la part des commerçants en Vieille-Ville.

Le commissaire affirme qu'il s'agit d'arrêtés individuels et qu'ils vont voter que les horaires soient bloqués.

M. Betty dit qu'il a raison.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Perler et M. Betty d'être revenus. En tant que présidente, elle souhaiterait que, si des changements comme celui de l'amplitude horaire devaient être réalisés, ils en soient informés, car ce type d'éléments pourrait changer les positions des partis et résoudre un problème influençant leurs caucus et la plénière.

M. Betty affirme qu'elle a raison et que c'est un élément qu'ils n'avaient pas identifié. Ils n'ont pas publié l'arrêté de circulation, car il était prêt la veille ou le lendemain avant que la magistrate ait eu l'information et ils avaient auditionné des personnes qui avaient potentiellement encore des demandes par rapport aux horaires. Ils se sont dit qu'ils allaient attendre d'être auditionnés à nouveau pour pouvoir décider des horaires à y indiquer.

La présidente indique qu'ils vont voter en considérant une amplitude horaire allant de 7 h à 11 h.

M<sup>me</sup> Perler précise qu'ils vont voter sur des délibérations où les horaires ne sont pas mentionnés.

La présidente affirme que le travail de commission est influencé par le texte.

M<sup>me</sup> Perler indique que l'amplitude horaire peut encore subir des variantes de trente minutes avec l'usage de l'expérience.

La présidente insiste sur le fait que l'amplitude horaire a été l'objet des inquiétudes des gens qui ont demandé à être auditionnés. Elle dit qu'une demi-heure dans l'amplitude horaire fait une grande différence. Sous réserve de modifications, ils peuvent considérer qu'il s'agit d'une période pilote. Elle remercie et libère les auditionnés.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*Discussion et vote*

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à l'objet. Elle propose de voter immédiatement sur la proposition.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 LC, 1 MCG, 2 PLR, 1 UDC), le vote de la proposition lors de la séance est accepté.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre demande s'ils vont voter pour le crédit.

La présidente répond qu'ils votent la demande de crédit. Concernant les horaires, ils sont plutôt à titre indicatif et donc l'amplitude indiquée dans le texte ne fige rien.

La commissaire de l'Union démocratique du centre affirme qu'elle va voter en faveur de la proposition, sous réserve qu'il y ait une souplesse pour les horaires et les livreurs et que ces derniers ne soient pas pénalisés.

Un commissaire des Vert-e-s indique qu'ils vont se prononcer favorablement concernant la proposition, car ils sont convaincus, selon les explications de M<sup>me</sup> Perler, qu'elle fera tout ce qui est possible pour essayer d'améliorer la position des personnes concernées.

Un commissaire du Centre dit qu'ils sont aussi favorables au crédit, qui concerne le matériel de rénovation et les frais indispensables par rapport à la mise en place des bornes. Pour ce qui concerne les horaires, ces derniers peuvent changer en fonction des besoins des commerçants et des formules qui ont été expliquées.

Un commissaire du Parti libéral-radical affirme qu'ils s'abstiendront et réserveront leur prise de position après la consultation du groupe.

Une commissaire d'Ensemble à gauche suit ce qui est décidé par les Vert-e-s et les socialistes.

Un commissaire du Parti socialiste indique que le crédit répond à des besoins de tranquillité, autant des habitants que des commerçants. Ils comprennent les inquiétudes exprimées par les personnes auditionnées, mais ils ont eu la confirmation que ces éléments s'effaceront en raison de la souplesse qui sera accordée.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'abstient, car il reste des zones d'ombre et des ambiguïtés concernant la proposition.

La présidente met au vote la proposition.

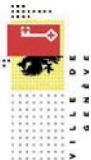
Par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC) et 3 abstentions (2 PLR, 1 MCG), la proposition est acceptée.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*Annexes:*

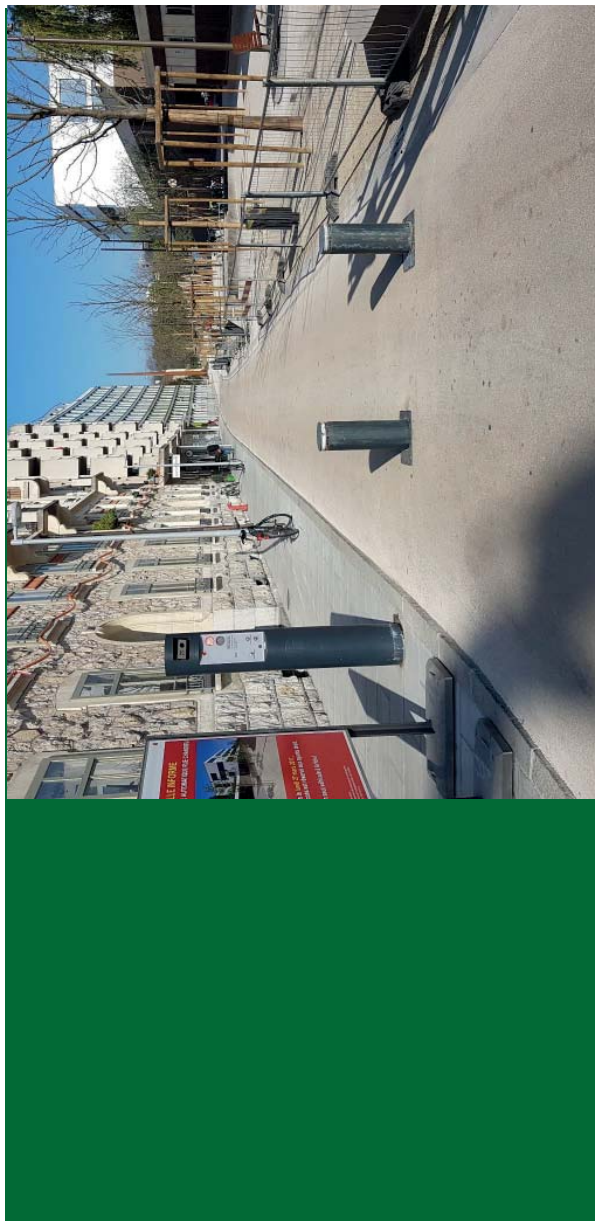
- présentation de l'AGCM (séance du 19 octobre 2023)
- présentation de l'AGCM (séance du 25 avril 2024)
- situation future des contrôles d'accès à la Vieille-Ville

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public



## PR-1565

INSTALLATIONS ET RÉNOVATION DE CONTRÔLES D'ACCÈS DE TYPE BORNE ESCAMOTABLE AUTOMATIQUE



COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DU DOMAINE PUBLIC, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION  
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DE LA MOBILITÉ (AGCM)

19 octobre 2023

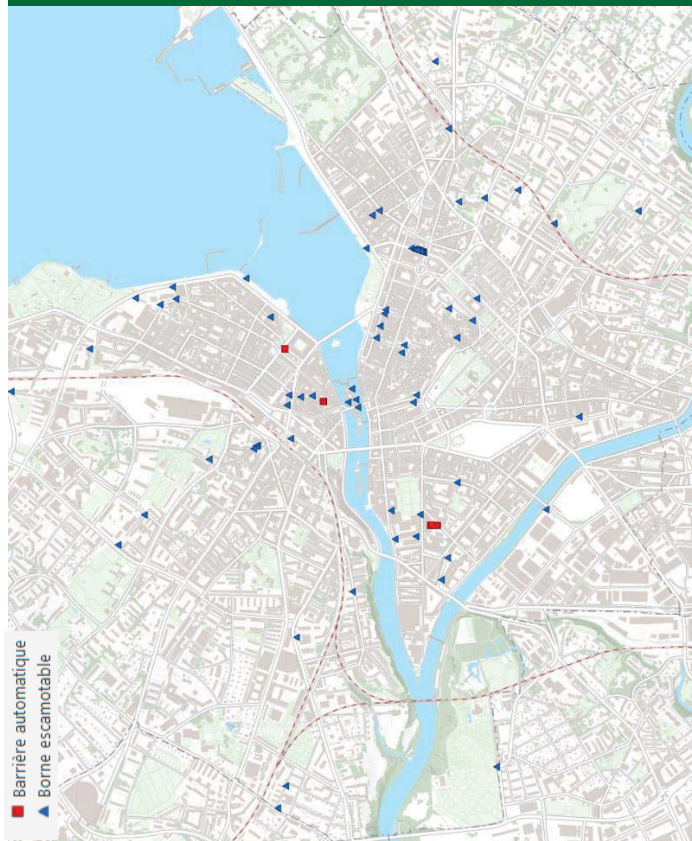


1. État des lieux 2023
2. Localisation des contrôles d'accès complémentaires
3. Description des travaux
4. Estimation des coûts
5. Planning intentionnel

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

# PR-1565

## 1. ÉTAT DES LIEUX 2023



50 sites correspondant à 62 accès soit :

- 119 bornes escamotables  
dont :
  - ✓ 99 bornes automatiques (44 sites)
  - ✓ 20 bornes manuelles (2 sites)
- 4 barrières (3 sites)

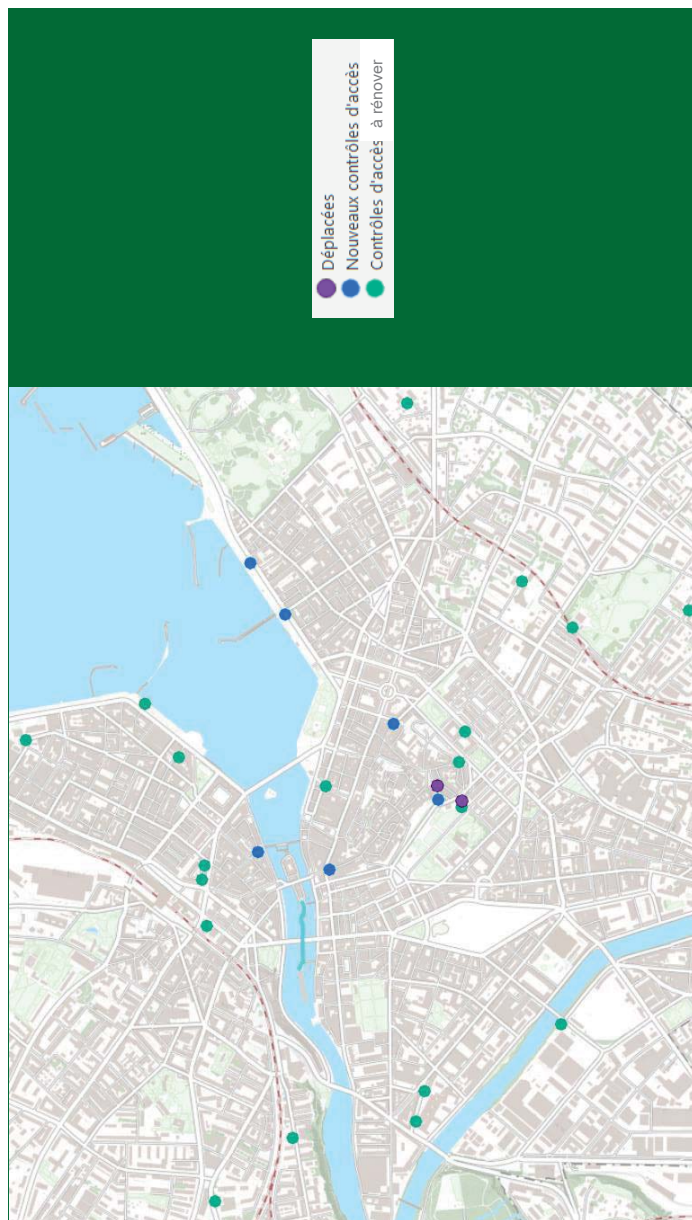
Exemple de contrôle d'accès



Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

## PR-1565

### 2. LOCALISATION DES CONTRÔLES D'ACCÈS À INSTALLER ET À RÉNOVER



Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

## PR-1565

### 2. LOCALISATION DES CONTRÔLES D'ACCÈS À INSTALLER ET À RÉNOVER

Nouveaux contrôles d'accès à installer :

- Quai des Bergues
- Quai marchand des Eaux-Vives / quai Gustave-ADOR (hauteur rue du 31 Décembre)
- Quai marchand des Eaux-Vives / quai Gustave-ADOR (hauteur rue du 1<sup>er</sup> Juin)
- Rue du Vieux-Collège carrefour rue d'Italie
- Rue Julienne-PIACHAUD

Contrôles d'accès à déplacer :

- Place du Bourg-de-Four → rue de Saint-Léger (niveau palais de l'Athénée)



Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

## PR-1565

### 2. LOCALISATION DES CONTRÔLES D'ACCÈS À INSTALLER ET À RÉNOVER

Contrôles d'accès à rénover

- Parc Bertrand (accès petite enfance)
- Parc des Bastion (Palais Eynard)
- Rue du Fossé-Vert
- Passage Jean-Jacques Burlamachi
- Quai marchand des Pâquis (quai du Mont-Blanc)
- Place du Molard
- Place de Châteaubriand
- Rue de Saint-Jean
- Square de Chantepoulet (deux portes)
- Promenade Saint-Antoine
- Avenue Dumas
- Avenue des Allières
- Avenue d'Aire
- Rue Michel-Chauvet
- Chemin des Crêts-de-Champel
- Rue de la Servette
- Place du Vélodrome
- Quai des Vernets

Il s'agit d'installations vétustes ; la rénovation permettra notamment la centralisation des contrôles d'accès. Grâce à cette dernière, il sera possible de gérer les bornes escamotables automatiques à distances, d'enregistrer les événements et de procéder à une meilleure gestion des pannes.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

## PR-1565

### 3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Des travaux de génie civil seront nécessaires afin de raccorder les contrôles d'accès aux réseaux électrique et fibre optique pour installer les bornes et le totem de commande ainsi que pour les boucles de détection. Ces derniers comprennent :

- ✓ le dégrapage du revêtement bitumineux ;
- ✓ le terrassement ;
- ✓ la pose et l'enrobage des tubes et des boucles ;
- ✓ la création de socles pour accueillir les bornes ;
- ✓ le remblayage ;
- ✓ la réfection du revêtement.

L'alimentation électrique des bornes se fera depuis des coffrets existants ou à ajouter selon les lieux. Les travaux d'électricité comprennent la fourniture, pose et le raccordement des bornes de contrôle.



Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

# PR-1565

## 4. ESTIMATION DES COÛTS

Travaux de génie civil	739'200
Fourniture, pose et raccordement de contrôles d'accès	1'724'800
Total travaux HT	2'464'000
Honoraires	363'400
Frais de communication	16'000
Coût total HT de l'opération	2'843'400
TVA 7,7 %	219'000
Coût total de l'opération TTC	3'062'400

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public



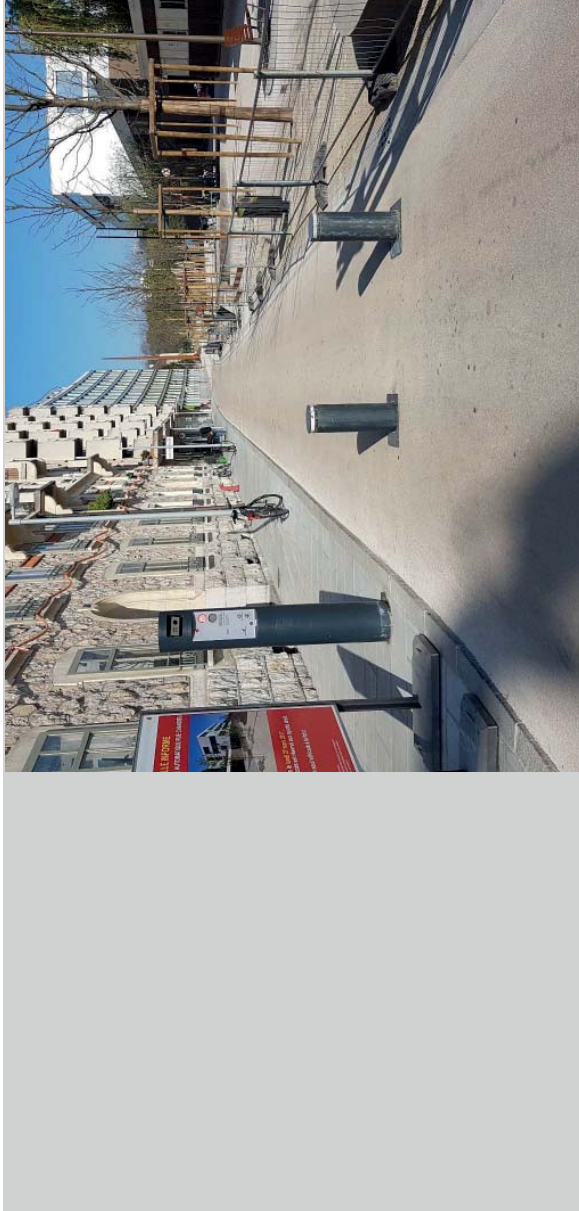
## PR-1565

### 5. PLANNING INTENTIONNEL

Vote du crédit par le Conseil Municipal	2024
Dépôt des autorisations de construire	2024
Début des travaux	2024
Durée estimée des travaux	2 ans
Fin des travaux	2026

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

PR-1565 BORNES DE CONTRÔLE D'ACCÈS



AUDITION DE LA COMMISSION DE LA SECURITE DU DOMAINE PUBLIC, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION  
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE  
25 AVRIL 2024

.....  
**PR-1565 BORNES DE CONTRÔLE D'ACCÈS**

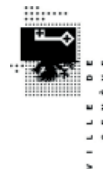
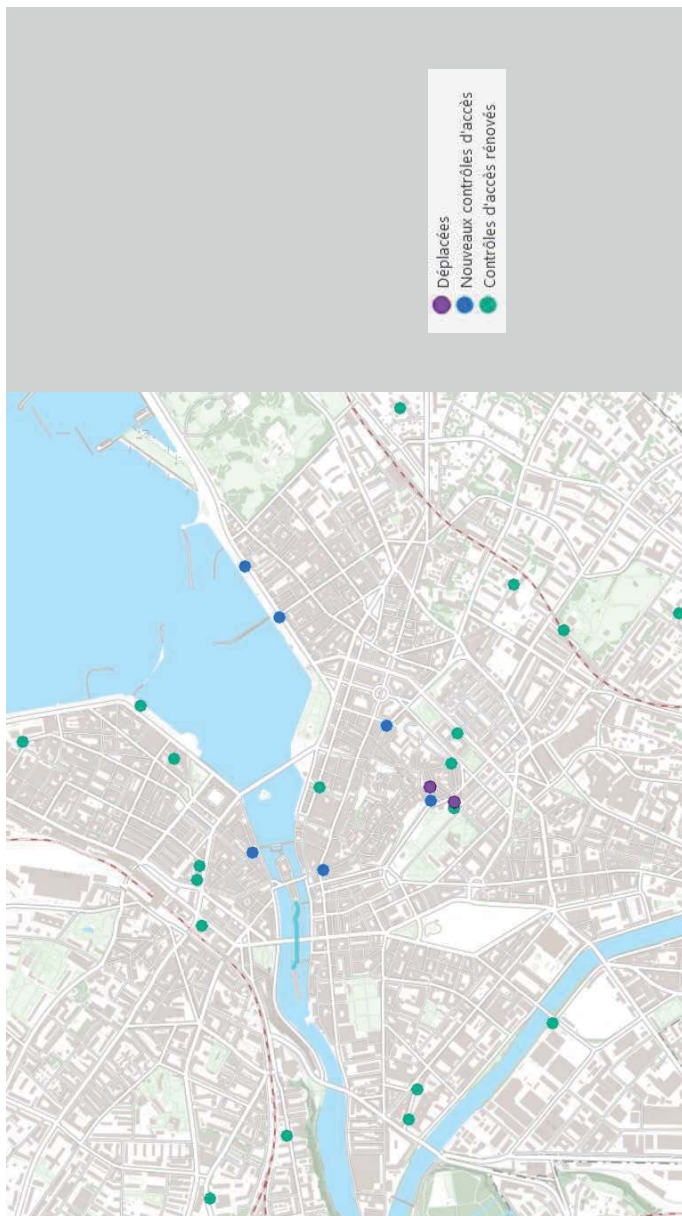
**SOMMAIRE**

1. Localisation des contrôles d'accès à installer et à rénover
2. Bornes existantes et fonctionnement actuel
3. Horaires d'aujourd'hui et horaires souhaités
4. Texte



Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

1. LOCALISATION DES CONTRÔLES D'ACCÈS À INSTALLER ET À RENOVER



Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

## 2. BORNES EXISTANTES ET FONCTIONNEMENT ACTUEL

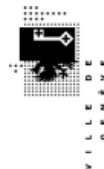
Lieu	Type d'ouverture
Vieille-Ville	Position basse entre 7:00 et 11:30 puis ouverture automatique entre 11:30 et 20:00
Place Longemalle	Ouverture automatique entre 7:00 et 11:30
Quai des Moulins	Ouverture à la demande
Rue Chandieu	Ouverture à la demande
Quai des Bergues	Accès hôtel, accès aux commerces entre 6h30 et 10h30
Rue du Vieux-Collège Rue de la Rôtisserie	Ouverture à la demande

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public

**3. HORAIRES D'AUJOURD'HUI ET HORAIRES SOUHAITES POUR L'ACCES A LA VIEILLE-VILLE**

Horaires existants : accès livraisons de 7:00 à 11:30 + ouverture automatique entre 11:30 et 20:00

Horaires souhaités : accès livraisons de 7:00 à 11:00 + accès contrôlé (ayants droit) le reste du temps



Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques sur plusieurs sites du domaine public



Annexe 1 - Vieille-Ville - Situation future des contrôles d'accès

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

—\*\*\*—

**M. Luc Zimmermann, rapporteur** (LC). Cette proposition demandait l'ouverture d'un crédit en vue de la rénovation des contrôles d'accès de type borne escamotable automatique de plusieurs sites du domaine public. Cet objet a fait l'objet de pas moins de sept séances à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Nous avons accueilli deux fois M<sup>me</sup> la magistrate Perler, deux fois également le Groupement professionnel des restaurateurs et des hôteliers (GPRH), la Fondation des parkings et l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV). Pour vous faire un petit résumé, le 19 octobre 2023, lors de la première audition avec M<sup>me</sup> la magistrate Perler et ses services, on a eu droit à la présentation du périmètre qui concernait la Vieille-Ville et une partie des Eaux-Vives, plus précisément l'axe des rues du Vieux-Collège, du Purgatoire, de la Madeleine, de la Rôtisserie, le quai marchand des Eaux-Vives et le quai des Bergues.

Si les services de M<sup>me</sup> Perler sont revenus en commission c'est parce que les restaurateurs et les hôteliers avaient peur que ces nouvelles bornes ou ces bornes rénovées empêchent un accès suffisant en termes d'amplitude horaire. Entre-temps ils ont toutefois pu être rassurés par les services de M<sup>me</sup> Perler et l'objet a finalement été voté le 25 avril 2024 lors de la seconde venue de M<sup>me</sup> Perler et de ses services. Je précise encore *expressis verbis* qu'un commissaire indiquait qu'on avait demandé à M<sup>me</sup> Perler de revenir en raison d'une inquiétude potentielle d'amplitude horaire qui venait notamment des représentants des restaurateurs qui avaient été auditionnés le 29 février 2024. Ils se demandaient s'il y avait un horaire à partir duquel les bornes ne descendaient plus du tout, rendant vraiment l'accès impossible. Ce même commissaire demandait s'il avait bien compris qu'un ayant droit pouvait toujours avoir accès à la Vieille-Ville, ce à quoi M. Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), avait répondu affirmativement. Je vous reviendrai ultérieurement avec la position du Centre.

**M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication** (S). J'interviens en tant qu'ancienne présidente de la commission, puisque je ne le suis plus, j'en suis très malheureuse...

**La présidente.** Effectivement...

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet.* J'ai été très bien fêtée par mes commissaires que je remercie au passage, vous transmettez, Madame la présidente. Simplement pour vous dire que le traitement de cette demande de crédit a duré plus longtemps que ce qui était prévu, toutefois ce n'est pas vraiment la nécessité de ces bornes escamotables qui est remise en question aujourd'hui. D'ailleurs il est fort probable qu'on constate que ça passe au niveau des votes. C'est plutôt une question de forme et c'est certainement ce qui nous amène à ouvrir le débat sur ce rapport ce soir, alors qu'il devrait être traité sans débat. Encore une fois, j'interviens au titre de présidente de commission, ce n'est pas la position de mon parti.

La raison pour laquelle on a dû auditionner deux fois la magistrate et ses services c'est parce qu'on avait besoin de précisions sur un détail de la proposition qui avait une énorme importance pour nos concitoyens et nos concitoyennes, notamment ceux qui ont des commerces en Vieille-Ville et qui s'inquiétaient de l'amplitude horaire de ces bornes. Il nous a été expliqué que l'amplitude horaire précisée dans la proposition l'était à titre indicatif et qu'elle pouvait changer volontiers, c'est ce qui est ressorti de la consultation avec des personnes parties prenantes. C'est peut-être cela qu'il est important de relever dans ce processus d'étude en commission: quelque chose qui est si anecdotique pour l'administration s'est révélé absolument fondamental pour la population et a justifié le temps de traitement de cette proposition, qui sans cette petite accroche serait resté relativement modeste.

Je précise encore en tant que présidente de commission que cette situation était également l'occasion pour nous commissaires de nous mettre d'accord avec la magistrate et ses services afin que la fois prochaine, c'est le titre des leçons apprises, ces petits détails soient considérés comme étant d'importance pour les gens concernés. Par conséquent ils mériteraient certainement autant d'attention que le reste du corps de la proposition. Je vous remercie.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale, ancienne présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Je donne la parole au Conseil municipal et administratif en rappelant que nous sommes en débat accéléré avec un temps de parole de cinq minutes par groupe et pour l'ensemble des élus siégeant à titre indépendant. Je donne la parole à M. Sormanni; vous avez cinq minutes pour le Mouvement citoyens genevois.

*Premier débat*

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'apprécie beaucoup qu'on parle de petits

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

détails dans cette proposition qui comporte plusieurs volets. Déjà, la seule chose qui pourrait ne pas être contestée est la rénovation des bornes déjà existantes, contrairement au déplacement d'un certain nombre de bornes ainsi qu'à l'installation de nouvelles bornes. De nouveau, ce sont des restrictions que vous faites à la circulation et surtout à ceux qui travaillent et qui livrent toute la journée, car contrairement à ce que vous pensez, il y en a qui livrent toute la journée. C'est bien là qu'est la problématique, il y a trop de bornes. On veut mettre des bornes à de nouveaux endroits, faire des restrictions et déplacer certaines bornes d'accès à la Vieille-Ville plus loin; bientôt on les mettra au niveau de la plaine de Plainpailais, comme ça on sera sûr que plus personne ne viendra en ville de Genève. Non, vous exagérez. C'est la première chose.

Qui plus est, parmi ceux qui ont paraît-il été consultés – reste encore à voir de quelle manière –, certains avaient été oubliés comme d'habitude, notamment l'Association suisse des transports routiers (ASTAG) section Genève, qui n'a pas été consultée dans cette affaire. Heureusement elle a finalement été auditionnée le 14 mars 2024, d'après ce que je lis dans le rapport. L'association explique bien la problématique des livraisons parce qu'il ne s'agit pas seulement d'alimenter certains commerces, ce qui peut effectivement se concentrer sur une période plus courte. Le problème est qu'il n'y aura plus accès pour ceux qui livrent après 10 h 30 et pour tout le monde après 20 h, à l'exception des ayants droit. Même si on repousse le délai des livraisons à 11 h, ça ne change rien car un certain nombre d'entreprises livrent des matériels et des produits toute la journée à des gens qui les ont commandés. Ces livreurs ne se promènent pas, ils souffrent déjà en ville et doivent pouvoir accéder à la Vieille-Ville notamment et aux endroits que vous voulez restreindre ici afin de livrer les produits qui sont commandés par des habitants de la ville de Genève, quels qu'ils soient d'ailleurs. Ça va du fleuriste à toutes les commandes passées sur internet, hélas, dont vous êtes certainement de grands adeptes du côté des Verts. Par conséquent on met beaucoup de camions sur la route au détriment des commerces qui ont encore une arcade en ville de Genève et ailleurs. Selon moi, c'est une erreur. Non, il faut maintenir les horaires actuels pour permettre l'accès à tous ceux qui livrent toute la journée; il y a toute une série d'entreprises. J'ai cité les fleuristes car il y en a plein à Genève qui livrent toute la journée des clients qui commandent des arrangements floraux et des bouquets, mais il y a plein d'autres commerçants concernés. Ils feront partie de ceux qui ne pourront plus livrer à partir de 10 h 30 parmi tous ceux que vous voulez restreindre avec vos bornes. Une fois de plus vous programmez une restriction de l'activité commerciale. Ce n'est pas sérieux, franchement.

Vous vous plaignez du nombre de séances de commission, mais vous n'êtes pas allés au bout des choses puisque vous n'avez même pas proposé d'étendre les horaires tel que vous le demande notamment l'ASTAG pour permettre l'accès à tous ceux qui livrent toute la journée – j'insiste là-dessus –, sachant qu'en général

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

il ne s'agit pas des gros camions qui eux livrent le matin, mais de fourgonnettes qui tournent toute la journée pour livrer des petites et des moyennes choses aux gens qui commandent. A partir du moment où ces professionnels n'auront plus accès on ne commandera plus et ça se matérialisera par une diminution de l'activité commerciale.

Une fois de plus la Ville de Genève et l'Alternative sautent à pieds joints dans ce type de restrictions qui sont parfaitement inadmissibles. Soit on renvoie à nouveau cette proposition PR-1565 en commission pour aménager les horaires, car c'est ça qui est important, et à ce moment-là on pourra peut-être admettre le déplacement de certaines bornes, notamment à la rue Saint-Léger...

**La présidente.** Il vous reste quinze secondes, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Daniel Sormanni.* ... puisqu'il est question de déplacer la borne pour la mettre antérieurement au pont de Saint-Léger, notamment. On pourrait admettre tout cela, mais ne restreignez pas les horaires d'accès à la Vieille-Ville à toutes ces entreprises qui travaillent toute l'année. Je demande formellement un renvoi en commission.

**La présidente.** Très bien. C'est noté pour le renvoi en commission. Il n'y a plus de temps de parole pour le Mouvement citoyens genevois. Monsieur Luc Zimmermann, vous avez la parole pour le Centre, cinq minutes.

**M. Luc Zimmermann (LC).** Merci, Madame la présidente. Peut-être rebondir sur l'inquiétude de mon préopinant du Mouvement citoyens genevois pour que les livreurs puissent livrer et que les commerçants puissent respectivement se faire livrer. On a quand même reçu le directeur général de la Fondation des parkings qui lors de son audition rappelait que le contrôle d'accès se faisait par lecture des plaques via une caméra intégrée aux bornes et qu'il pouvait aussi être réalisé par numéro de téléphone. Dans ce deuxième cas, l'appel depuis un numéro de téléphone enregistré dans une base de données déclenche l'abaissement de la borne par la Fondation des parkings, assurant ainsi la gestion des contrôles d'accès 24 h/24, 7 j/7. Finalement l'accès est toujours possible, je ne vois donc pas vraiment où est le souci évoqué par mon préopinant. Compte tenu des explications que nous avons reçues au Centre, nous serons favorables au crédit pour la rénovation des bornes ainsi qu'aux frais indispensables pour la mise en place des nouvelles bornes évoquées. Pour ce qui est des horaires, cela a été précisé et com-

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

pris moult fois en commission, ils peuvent être modifiés en fonction des besoins des commerçants, comme cela nous a été expliqué. Nous vous proposons de voter oui à cette proposition.

**M. Maxime Provini** (PLR). Il faut quand même rappeler au sujet de ces bornes que la proposition a été votée à l'unanimité parce que la commission a dû se soustraire au Département de l'aménagement et des constructions (DACM); cela a été très bien rappelé par M. le rapporteur et M<sup>me</sup> la présidente de commission. En fait on a passé beaucoup plus de mois que prévu à traiter cette demande de crédit parce qu'on a dû expliquer le fonctionnement de ces bornes aux différentes associations qui ont demandé à être auditionnées et donc les rassurer. C'est vraiment quelque chose de regrettable, une fois de plus, et de parfaitement scandaleux. Ce n'est pas à nous d'expliquer les choses à des associations qui ne demandent qu'à être entendues, qui nous rappellent à longueur de journée qu'elles cherchent à avoir un contact plus régulier avec la Ville, et de devoir ramasser les pots cassés d'une administration incapable de communiquer correctement à ses habitants et commerçants.

C'était vraiment flagrant: pas une seule des personnes auditionnées en commission n'avait compris le fonctionnement des bornes. Pourtant, si les services de la Ville avaient fait leur travail on n'aurait pas eu à le faire à leur place. Si on s'en est sorti avec une unanimité à la fin c'est bel et bien parce que la Fondation des parkings nous a expliqué le fonctionnement de ces bornes, comme rappelé à l'instant, ce qui nous a rassurés. Je tiens à le souligner, ce n'est pas grâce à l'administration, comme cela aurait pourtant dû être le cas.

Suite à cela nous avons donc pu expliquer aux différentes associations d'habitants et de commerçants auditionnées qu'il serait évidemment en tout temps possible d'abaisser ces bornes, que ce soit pour des commerçants, des personnes en situation de handicap ou des transports professionnels, afin d'accéder à la Vieille-Ville ou aux autres lieux concernés par ces mêmes bornes. On comprend évidemment ce souci sur les horaires car on est tous préoccupés par le fait que toutes les entreprises puissent accéder à la Vieille-Ville et aux différentes rues de notre centre urbain qui seront concernées par ces bornes. On a été rassurés là-dessus, raison pour laquelle ce texte a été voté à l'unanimité. Il convient toutefois de souligner et de regretter... (*Commentaire.*) Qu'est-ce que tu dis? Pardon? Oui, il y a eu des abstentions, ce ne sont pas des refus. Excusez-moi, il n'y a pas de non, il y a des abstentions... (*Réactions.*)

**La présidente.** On laisse M. Provini finir de parler, s'il vous plaît, c'est son temps de parole.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*M. Maxime Provini.* Oui, excusez-moi, je vais rectifier. De mémoire je crois qu'il y a eu trois abstentions... (*Commentaires.*) Voilà, tout à fait. (*M. Provini réagit aux commentaires dans la salle.*) Je m'adresse à vous, Madame la présidente. Le Parti libéral-radical soutiendra ce texte parce qu'il a été une fois de plus rassuré sur l'accessibilité – c'est ça le nœud de cette proposition, de savoir à quel point le centre-ville reste toujours accessible à ceux qui en ont besoin. Si ce n'était pas le cas on aurait refusé ce texte. Aujourd'hui il reste accessible, c'est l'essentiel et c'est pour cela qu'on l'a accepté. Enfin, encore une fois de souligner que c'est la commission qui a dû faire le travail de l'administration, ce qui était parfaitement scandaleux.

**M. Alpha Oumar Dramé (Ve).** Vous savez, ces bornes escamotables sont un instrument d'amélioration de la qualité de vie en Vieille-Ville. Je remercie la présidente de la commission et les préopinants du Centre notamment d'avoir expliqué les conditions dans lesquelles le débat s'est déroulé. Ce qui est important pour nous les Verts c'est la qualité de vie des gens qui sont en Vieille-Ville, à savoir les ayants droit parmi lesquels il y a les petits commerces, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et finalement tous les habitants de la Vieille-Ville. Ces bornes escamotables ont été installées pour leur qualité de vie, pas pour empêcher que quoi que ce soit ne se fasse en Vieille-Ville. C'est pour cette raison que nous soutenons tout à fait cette proposition sans discussion.

**M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet (S).** Je prends désormais la parole au titre du Parti socialiste que je vais représenter dans ce que je vais dire. (*La présidente sonne la cloche.*) Beaucoup de choses ont été dites, je ne peux que souscrire aux propos de M. Zimmermann... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** S'il vous plaît, je vous demanderai d'écouter M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet...

*M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet.* Oui, c'est vrai.

**La présidente.** Mes yeux se dirigent dans une direction... S'il vous plaît... Monsieur Maxime Provini, tout le monde, un tout petit effort commun. On écoute M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet; allez-y.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet.* Merci. Que ce soit à M. Zimmermann ou M. Provini, vous transmettez, Madame la présidente, il n'y a nul doute sur l'issue et sur l'intention de voter cette proposition. En commission on a éclairci les zones d'ombre qu'on avait à éclaircir. Le travail a été fait par la commission et il justifie ne serait-ce que l'existence de la commission puisqu'on a procédé aux auditions non seulement des ayants droit mais aussi des parties prenantes qui voulaient s'exprimer sur ces horaires. Si des personnes qui n'ont même pas assisté à la moindre de ces auditions, qui ne sont même pas titulaires dans cette commission, ont envie de nous dire que voter cette proposition c'est être contre les petits commerces, je vous invite à lire le rapport jusqu'au bout. Vous verrez, il est extrêmement instructif.

Madame la présidente, vous transmettez à M. Sormanni que c'est dans les pages tout au fond, à partir de la page 40, par exemple lorsque M<sup>me</sup> Perler rappelle qu'au début les horaires proposés s'étendaient de 6 h à 10 h 30, mais qu'après les réunions avec les ayants droit et notamment les représentants des commerces, je précise, il a été proposé de passer à une ouverture des bornes de 7 h à 11 h afin de contrôler l'accès à la Vieille-Ville, sachant que c'est exactement ce qui nous a été demandé en commission. Je le répète, le travail a été fait par la commission et ce qui en est sorti est écrit noir sur blanc dans le rapport. A part si on est de mauvaise foi ou si on souhaite instrumentaliser le travail de la commission, je ne vois pas comment on peut dire que cette proposition est anti-commerçants ou je ne sais quoi. Je souhaite dire que le Parti socialiste votera cette proposition.

**M. Luc Barthassat** (HP). Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour ce qui est du sujet traité, pensez à l'image que l'on donne à travers les décisions du Conseil administratif et que l'on apprend ici à part pour ceux qui étaient en commission. Je me mets à la place de la population car on parle de nouveau de restrictions. On entend de la part de ceux qui étaient en commission que les commerçants ne vont pas vraiment souffrir et qu'il y a toujours la possibilité de livrer et de passer dans la Vieille-Ville, or c'est toute une série de professions qui se sent touchée par ces décisions. Ces bornes posent problème depuis longtemps, elles ne fonctionnent pas aussi bien qu'on pourrait le dire.

Cette nouvelle restriction fait suite à tout le pataquès qu'on a pu lire dans la presse concernant les terrasses de bistrot, l'interdiction d'installer des écrans TV; c'est dommage que M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis ne soit pas là. C'est tout un symbole vis-à-vis de cette profession qui a souffert, non seulement pendant le Covid, qui a bénéficié d'aides, c'est vrai, et qui aujourd'hui devrait avoir la possibilité de travailler convenablement pour rembourser ces aides et avoir un peu d'espoir pour un futur qui n'est pas aussi joli qu'on pourrait l'imaginer. Après toutes les histoires dues au Covid et autres on observe une baisse de la clientèle qui a de la peine à se stabiliser.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

Certains ont vu le manque de concertation au sein de ce parlement et l'ont dénoncé à plusieurs reprises. Oui, vous avez reçu des gens en commission, vous avez sûrement fait toutes les auditions nécessaires, mais malgré tout ça il y a une manière de communiquer et de faire qui pose question alors qu'il me semble qu'il y a aussi un département de l'économie au niveau de la Ville. Je pense que vous devez vous rapprocher davantage des transporteurs professionnels, des cafetiers-restaurateurs et de tout ce petit monde qui dépend un peu des uns et des autres. On a l'impression qu'on leur met tout le temps la pression sur les épaules pour qu'ils aient la tête sous l'eau. Encore une fois, je crois qu'on aurait pu éviter ces désagréments si on avait mis en place une bonne concertation et une bonne discussion avec tous les secteurs économiques dépendants de ces restrictions. On a eu l'horaire sur les terrasses, l'histoire des télévisions, le Covid et aujourd'hui c'est ces bornes. C'est peut-être une petite chose qui n'aura pas de grands effets, mais du point de vue de la communication et des messages passés il y a une profession qui souffre et qui en a marre d'être tout le temps mise sous pression. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** L'objectif... (*Commentaires.*)

**La présidente.** Vous pouvez y aller, Madame la conseillère administrative, allez-y...

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Madame la présidente, il y a toujours des trublions... Vous pouvez être un peu...

**La présidente.** Je transmets, Madame la conseillère administrative...

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Vous transmettez...

**La présidente.** Nous allons tous transmettre ce soir, comme ça on continue à faire des bons débats. Vous pouvez y aller, Madame la conseillère administrative.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Je trouve ça quand même hallucinant. Je vous écoute, je ne fais aucun commentaire, ayez au moins la cor-

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

rection d'entendre ce que j'ai à vous dire. Premier élément, je remercie le rapporteur de cette proposition qui a fait un excellent rapport que tout le monde n'a pas lu dans le détail d'après ce que je constate en vous écoutant. (*Commentaires.*) L'objectif visé...

**La présidente.** Attendez, Madame. Personne n'a été mis en cause, Monsieur Sormanni...

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Je crois qu'il faudrait peut-être le sortir, Madame la présidente...

**La présidente.** Non, votre nom n'est pas apparu. Une mise en cause c'est quand on dit votre nom et qu'on s'adresse directement à vous. S'il vous plaît, à l'ensemble de l'hémicycle, quand le nom n'est pas mentionné il n'y a pas de mise en cause. Calmons-nous un petit peu. Madame la conseillère administrative, vous pouvez y aller.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Je disais que je souhaitais remercier le rapporteur pour son excellent rapport; c'était à souligner. Vous dire ensuite que l'objectif visé par cette proposition est de réparer des bornes qui ont besoin d'être réparées, en changer certaines, en mettre quelques nouvelles pour contrôler l'accès de ces endroits conformément à une demande des habitants et des riverains car il y a trop de transit, notamment dans la Vieille-Ville, et de personnes qui parquent leur véhicule là où elles ne devraient pas. Deuxièmement, j'ai toujours trouvé assez étrange que contrairement à Genève, qui est quand même une ville comme une autre en Suisse, dans d'autres villes de Suisse il n'y a pas toujours besoin de bornes, c'est-à-dire qu'une signalisation expliquant les restrictions d'accès de telle heure à telle heure pour les livraisons ça suffit. A Genève il faut mettre des bornes partout et ça coûte de l'argent.

Je remercie aussi la présidente de la commission pour son avis de présidente et pour la restitution de la manière dont les travaux se sont passés en commission. Bien sûr que j'ai entendu ce qui s'est dit lors du deuxième passage de mes services en commission, du reste je me tenais informée de l'avancée de vos travaux. Vous avez pris le temps qui vous était nécessaire et vous avez procédé à un certain nombre d'auditions dont l'ASTAG. Il y avait un besoin de précision et d'éclaircir des petits détails qui méritaient l'attention – ce sont vos termes, Madame l'ancienne présidente de cette commission –, nous l'avons entendu bien sûr. A lire le rapport, vous avez été très clairement entendus dans cette commission. Lors de

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

la présentation vous avez eu une proposition d'ouverture des accès de livraison de 7 h à 11 h, cela étant il est tout à fait possible de les étendre à 11 h 30. Puis, ça a été expliqué en long, en large et en travers, bien sûr que les ayants droit ont un accès permanent par lecture de leur plaque minéralogique.

Ensuite, si besoin est, je tiens vraiment à rassurer sur la question des commerçants, car elle a été très bien étudiée. Je souhaite répondre point par point aux uns et aux autres qui ont prétendu que certains professionnels ont besoin de livrer toute la journée et que cette proposition pose un problème de restriction de la circulation. Non! C'est tout à fait inexact. Un commerçant, où qu'il soit, est un ayant droit et a l'accès grâce à la lecture des plaques. S'il doit se faire livrer par des véhicules différents il peut informer la Fondation des parkings avec un numéro de téléphone afin que les bornes soient baissées. Madame la présidente, vous transmettez en particulier à MM. Sormanni, Provini et Barthassat, que tout ce qu'on souhaite c'est une restriction des livraisons, ennuyer les commerçants et les empêcher de travailler!

Cerise sur le gâteau, vous dénoncez le manque de concertation. Ecoutez, franchement... En page 5 de l'excellent rapport de M. Zimmermann, CITEC, un bureau mandaté pour faire le tour des commerçants de toute la Vieille-Ville, il est indiqué que six ou sept commerçants n'ont pas répondu au téléphone, n'ont pas ouvert leur porte ou n'ont pas non plus répondu à d'autres sollicitations lorsqu'on est venu recueillir leur avis; ça représente quelque 2% de personnes qui n'ont pas été entendues et ce ne sont pas celles-là qui en souffrent le plus (*ndlr: ces indications ne se trouvent pas dans le rapport*). L'accès est toujours possible, le rapporteur vous l'a encore redit. On aménage des restrictions pour la circulation de transit, car il y a des gens qui traversent la Vieille-Ville, qui circulent en Vieille-Ville, qui se parquent à la place du Bourg-de-Four, une place piétonne, alors qu'ils n'ont rien à y faire. Evidemment, à Genève les citoyens se le permettent si les bornes sont baissées. Ici on met une restriction pour la circulation de transit, pas pour les commerçants ni pour les habitants. Certains doivent pouvoir livrer toute la journée, j'ai entendu l'exemple d'un fleuriste, aucun problème, ils pourront toujours le faire. Il n'y a pas de projet de ma part ou de la part du département de vouloir restreindre l'activité commerciale puisque les commerçants quels qu'ils soient seront toujours des ayants droit, au même titre que des avocats ou des médecins. Le renvoi en commission me paraît totalement excessif, vous n'y apprendrez rien de plus.

Maintenant, à l'adresse de M. le conseiller municipal Provini. Franchement, vous faites un procès d'intention tout à fait malvenu lorsque vous déplorez et dénoncez avoir dû expliquer le fonctionnement des bornes aux associations. S'il vous plaît... Si vous saviez le nombre de messages que l'on reçoit; il y a plus de 800 demandes d'associations citoyennes qui arrivent au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Je vous assure que les per-

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

sonnes concernées auraient pu poser leurs questions sur le fonctionnement des bornes lorsque le bureau CITEC est passé prendre l'avis des commerçants sur leurs besoins de livraisons. Il y en a qui ont posé la question, donc ce n'est pas parce qu'une personne l'ignorait ou parce que vous le relevez... Ça, c'est faux. Dire que vous devez ramasser les pots cassés de l'administration est proprement inadmissible. Ce faisant et ce disant vous ne reconnaissez pas l'engagement de l'administration qui travaille très bien et qui fait au mieux. Vous ne pouvez pas dire cela, c'est d'une mauvaise foi crasse doublée de propos tout à fait mensongers. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Tout le monde ici est d'accord de rénover et d'ajouter des bornes pour mettre en sécurité le périmètre, notamment l'Ancien Manège. Vous faites un débat qui n'a pas lieu d'être. Les horaires seront adaptés au besoin, c'est une affirmation, c'est une garantie que j'ai donnée en commission. Les ayants droit peuvent toujours circuler et s'il y a besoin on pourra élargir les horaires de 11 h à 11 h 30. Du reste, je préconise une ouverture des bornes de 7 h à 11 h 30; s'il faudra encore adapter, les commerçants n'hésiteront pas parce qu'ils savent qu'à chaque demande ils reçoivent une réponse.

**La présidente.** Monsieur Provini, vous vouliez répondre à ce propos rapidement? (*M. Provini acquiesce.*) Je vous laisse une minute.

**M. Maxime Provini** (PLR). Merci, Madame la présidente. Si Madame Perler veut bien m'écouter pendant que je réponds à sa mise en cause...

**La présidente.** Je transmets...

*M. Maxime Provini.* Merci, Madame la magistrate. Vous me faites un procès d'intention (*Rires.*) Vous avez indiqué...

**La présidente.** S'il vous plaît, on s'adresse à moi et je transmets.

*M. Maxime Provini.* Oui, Madame la présidente, vous transmettez. Vous avez indiqué avoir si bien lu le rapport, or force est de constater dans ce rapport que la commission a fait les trois quarts des travaux que vos services auraient dû faire.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

**La présidente.** Excusez-moi, je vous laisse finir de parler après. Quand vous transmettez, je préfère que vous parliez à la troisième personne; ça ne sert à rien que je transmette si vous vous adressez directement, s'il vous plaît.

*M. Maxime Provini.* Je fais de mon mieux, Madame la présidente. C'est un exercice qui n'est pas toujours facile.

**La présidente.** Je sais bien. Si vous pouvez réussir à parler à la troisième personne, comme ça je transmets. Je le dis aussi pour tous les autres conseillers municipaux. Merci.

*M. Maxime Provini. (Commentaire.)* Vous transmettez également à mon collègue à gauche qu'il me laisse parler, s'il vous plaît... *(Rires.)*

**La présidente.** A la troisième personne...

*M. Maxime Provini.* Et vous transmettez à l'ensemble de la majorité de gauche qu'elle me laisse également m'exprimer; j'en serai ravi. Voilà, j'ai réussi. Madame la magistrate, ce qu'il faut entendre dans mes propos, au-delà de les regretter, c'est que la commission n'a eu de cesse d'expliquer le fonctionnement de ces bornes; demandez à vos collègues de parti et aux collègues de tous les partis. Vous avez d'ailleurs dit avoir bien lu le rapport, donc vous l'aurez constaté par vous-même. Je le déplore, je le note ce soir et j'informe le Conseil municipal que j'ai trouvé regrettable que nous ayons à faire ce travail. Vous serez d'accord avec moi sur le fait que votre administration aurait dû faire ce travail.

Evidemment que les gens seront entendus s'ils s'adressent à vous, mais je crois que la Ville a un devoir d'exemplarité et de proactivité quand on vient bouleverser le quotidien de commerçants qui sont simplement soucieux de savoir s'ils vont toujours pouvoir être livrés à la même heure et si les personnes qui viennent en taxi vont toujours pouvoir accéder à leur restaurant. Ce sont des questions aussi simples que ça. Nous, commissaires, on a dû les rassurer là-dessus. Je dis ce soir que ça aurait été votre job de le faire et à nous de le réaffirmer, à la limite. Or, on a dû leur expliquer de A à Z comment ça allait se passer; c'est vraiment dommage, je le dis une deuxième fois. Je suis navré que vous le preniez de cette manière, mais ce sont malheureusement des faits qui sont retranscrits dans le rapport que vous avez sous les yeux.

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je le dis pour la suite de ce débat, quand je demande de s'adresser à la troisième personne ce n'est pas qu'une question de forme. Je ne dis ça pas que pour vous, Monsieur Provini. Sinon on s'adresse directement aux uns et aux autres, je ne transmets rien du tout et il n'y a même plus besoin que je sois là. S'il vous plaît, vraiment, pour la suite parlez à la troisième personne et je transmets. De toute façon on arrive bientôt à la fin du tour de parole pour tout le monde, donc ça tombe bien. Madame Perler, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Alors, je l'explique à nouveau: je ne peux pas accepter d'entendre que la commission a dû faire le travail que l'administration n'a pas fait. Madame la présidente, ce sont des propos parfaitement outranciers qui ne m'amuse pas, mais qui amusent très certainement les personnes qui les formulent. Le fonctionnement des bornes est expliqué en page 5 du rapport. Je rappelle que j'ai demandé qu'on mandate un bureau spécialisé qui a fait le tour des commerçants de la Vieille-Ville pour recueillir leurs besoins en matière de livraison. Par conséquent je ne peux pas entendre que nous ne répondons pas à leur souci de pouvoir continuer à fonctionner comme ils le font aujourd'hui. Nous avons à cœur et j'ai à cœur que les commerçants puissent travailler et circuler en ville de Genève. C'est aussi pour cette raison qu'un désengorgement serait bénéfique, afin que les artisans et les commerçants puissent circuler plus facilement et perdre moins de temps, ce qui leur coûtera donc moins cher. Franchement, on est vraiment très précautionneux avec eux. Je tiens les statistiques de ce bureau spécialisé à la disposition de celles et ceux qui les souhaitent, du reste elles ont été présentées lors des présentations et concertations publiques. Tout le monde a bien compris qu'il avait été consulté et que son avis ainsi que ses besoins ont été pris en compte. Voilà ce que j'avais encore à préciser. Je trouve inacceptable que l'on dise que les conseillères et les conseillers municipaux doivent faire le travail de l'administration qui ne le fait pas. Ce sont des propos outranciers.

*Une voix.* Vote nominal!

*Soumis au vote nominal, le renvoi de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 54 non contre 13 oui.*

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*Ont voté non (54):*

M. Jean-Luc von Arx (LC), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (LC), M. Omar Azzabi (Ve), M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar (Ve), M<sup>me</sup> Anna Barseghian (Ve), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC), M<sup>me</sup> Nadine Béné (PLR), M. James Berclaz-Lewis (EàG), M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet (S), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Aurélien Borgeaud (LC), M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (LC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Oana Cotoi (LC), M. Alpha Oumar Dramé (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M<sup>me</sup> Ayari Felix Beltrametti (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M<sup>me</sup> Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Alain de Kalbermatten (LC), M. Théo Keel (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M. Jules Lorenzi (S), M<sup>me</sup> Paule Mangeat (S), M<sup>me</sup> Alia Meyer (PLR), M. Vincent Milliard (Ve), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Bineta Ndiaye (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M. Maxime Provini (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz (Ve), M. John Rossi (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Christel Saura (S), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Florian Schweri (S), M<sup>me</sup> Salma Selle (S), M<sup>me</sup> Melete Solomon-Kuflom (S), M. Yves Steiner (PLR), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Ruzanna Tarverdyan (PLR), M<sup>me</sup> Elena Ursache (Ve), M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M. Manuel Zwysig (S).

*Ont voté oui (13):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Jean Zahno (UDC).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):*

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M<sup>me</sup> Léonore Baehler (HP), M. Luc Barthasat (HP), M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa (S), M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Simon Brandt (PLR), M. Bernard Delacoste (Ve), M. Yves Herren (HP), M<sup>me</sup> Cathy Jacquier (UDC), M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Alain Miserez (LC), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M. Mathieu Romanens (UDC), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR), M. Kevin Schmid (PLR), M. Luc Zimmermann (LC).

Proposition: mise en place et rénovation de bornes automatiques  
sur plusieurs sites du domaine public

*Présidence:* M<sup>me</sup> Livia Zbinden (EàG), présidente, n'a pas voté.

*Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 58 oui contre 12 non (2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 062 400 francs destiné à la mise en place et à la rénovation des contrôles d'accès de type borne automatique de plusieurs sites du domaine public municipal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 062 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaire aux aménagements projetés.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics  
des rues Edouard-Rod et Soubeyran

**20. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran (PR-1599 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 28 novembre 2023. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Christian Steiner, le 27 février 2024. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*  
*(Etudes pour le réaménagement des espaces publics*  
*des rues Edouard-Rod et Soubeyran)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 692 200 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Proposition, N° 23, p. 4117.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics  
des rues Edouard-Rod et Soubeyran

réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### Séance du 27 février 2024

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, accompagnée de M. Nicolas Betty ainsi que de M. Sébastien Alphonse, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité*

M<sup>me</sup> Perler déclare qu'il est question pour cette proposition PR-1599 d'un crédit d'étude en mentionnant que les lieux sont peu aménagés et peu conviviaux.

Selon M. Alphonse ce secteur fait l'objet de plusieurs PLQ assez anciens, la Ville est en l'occurrence au bénéfice d'une cession au domaine public.

Le périmètre comporte deux tronçons principaux pour une surface de 11 300 m<sup>2</sup>, il est donc question d'apaiser la circulation pour réduire le bruit routier et sécuriser la mobilité douce ainsi que relier les équipements publics.

Il est donc nécessaire d'étudier le projet avec plusieurs mandataires et des spécialistes ainsi qu'assurer la communication pour un montant total de 692 200 francs avec un début des études en septembre.

Une commissaire rappelle que la rue Edouard-Rod est limitée à 20 km/h avec des places de parc en alternance et une végétalisation importante, compte tenu du crédit d'étude, le projet se montera à 7 millions et elle se demande ce qui sera possible d'améliorer pour un tel montant, les aménagements n'ont pas bougé depuis 50 ans, ce qui a permis aux arbres de se développer très largement. Elle se demande ce qui peut être encore étudié.

M. Alphonse répond qu'il y a beaucoup de trafic de transit.

Elle pense que ce trafic est généré par le chantier à Vieusseux, qui dure depuis 2020.

M. Alphonse répond que l'étude a porté sur l'ensemble de l'année 2023 et il ne croit pas que ce chantier soit en cause, il sera obligatoire d'intégrer les commerces et les livraisons tout en améliorant l'espace à la croisée, en installant peut-être un plateau en zone 20.

Un commissaire demande combien il y a de véhicules de transit qui passent.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics  
des rues Edouard-Rod et Soubeyran

M. Alphonse déclare qu'il n'y a pas de comptage, on sait en revanche les itinéraires et il est possible de faire une extrapolation des chiffres. Il précise ne pas avoir les chiffres avec lui. Il fera parvenir ces données à la commission.

Un commissaire demande si une analyse des commerces impactés est déjà réalisée à ce stade.

M. Alphonse répond que ce sera au stade de l'avant-projet qu'il sera possible envisager cet aspect.

M<sup>me</sup> Perler indique que la Ville estime en faire beaucoup alors que les commerçants pensent que la Ville pourrait en faire plus. Elle rappelle qu'il existe en outre des règlements qui doivent être respectés. Elle précise avoir demandé aux services d'examiner comment améliorer des mesures d'accompagnement.

M. Betty précise que la Ville concerta beaucoup aujourd'hui avec les associations et il mentionne que la motion qui a été votée entraîne un questionnement portant sur une amélioration de cette concertation avec les commerces. Mais il rappelle que les commerçants n'ont pas forcément tous les mêmes intérêts.

Un commissaire demande quelles seront les mesures qui impacteront le trafic automobile et les places de parc.

M. Alphonse répond que c'est l'étude qui viendra répondre à ces questions.

Le président demande quelle suite donner à ce sujet.

Mise aux voix, la proposition PR-1599 est acceptée à l'unanimité.

—\*\*\*—

**La présidente.** Je donne la parole à M. le président de la commission Christian Steiner, qui ne la prend pas. Est-ce que, Madame la rapporteuse Patricia Richard, vous souhaitez prendre la parole? (*M<sup>me</sup> Richard décline.*) Très bien. J'ouvre donc le premier débat et donne la parole aux conseillers municipaux et aux conseillers administratifs qui la demandent. Je vous rappelle que chaque groupe a cinq minutes. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez cinq minutes pour le Mouvement citoyens genevois.

*Premier débat*

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on va continuer les discussions intéressantes sur la circulation dans cette brave ville de Genève – encore faut-il voir ce

## Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

qu'il en reste. Je suis perplexe face à cette demande de crédit d'étude. D'après le rapport que j'ai lu on ne sait pas ce qu'on va étudier ni pourquoi. Je ne critique pas la rapporteuse, elle a rapporté les informations qu'elle a reçues. Il y a une page et demie dans laquelle on nous dit qu'on ne sait pas ce qu'on va faire et que l'étude est justement là pour le déterminer. Il faut bien comprendre l'endroit dont il est question, on est à la rue Edouard-Rod où curieusement on a construit des immeubles à ras de la route, avec pour conséquence des réaménagements probables. Pourquoi a-t-on construit des immeubles à ras de la route? Il faudra le demander au Canton, à M. Hodgers, qui comme par hasard est Vert aussi.

On prétend qu'il y a plein de circulation dans cette rue, or elle est extrêmement limitée. Il y a déjà des mesures de ralentissement de la circulation avec des dos-d'âne – je ne sais plus comment on les appelle, comment on les appelle? (*Réactions.*) Des coussins berlinois! Ils sont suffisants puisque c'est une rue où il y a encore quelques places de parc, malgré que beaucoup aient été supprimées avec les travaux, et que deux voitures ne peuvent donc pas se croiser. Par conséquent je ne vois pas ce qu'on pourra faire dans cette rue. L'administration précise uniquement qu'il y a beaucoup de trafic de transit dans cette rue, ce qui est parfaitement faux. Quand on lui demande si elle a des chiffres on nous répond qu'il n'y a pas de comptage mais qu'on sait en revanche – je lis le rapport – qu'il est possible de faire une extrapolation des chiffres à partir des itinéraires. Donc on n'en sait rien du tout et une fois de plus on nous raconte des bêtises. A un moment donné dans le rapport un commissaire indique que la rue Edouard-Rod est limitée à 20 km/h; non, si c'était le cas ce serait une zone de rencontre, mais ce n'est pas le cas. Elle est limitée à 30 km/h avec des coussins berlinois.

Alors, qu'est-ce qu'on va faire? Ce projet devrait occasionner 7 millions de francs de dépenses, sans pour autant savoir quoi faire car il n'y a probablement rien à y faire puisque tout y est déjà depuis très longtemps. Selon l'administration il est question d'apaiser la circulation pour réduire le bruit routier et sécuriser la mobilité douce ainsi que relier les équipements publics. Pourquoi voulez-vous apaiser la circulation? D'un côté il y a la nouvelle école provisoire qui a été installée sur un terrain échangé avec la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) et qui à mon avis ne sera jamais démontée. De l'autre côté il y a ces immeubles au ras de la route. Il n'y a pas d'autres équipements particuliers dans cette rue. Je ne vois pas comment on va apaiser la circulation dans un endroit où il n'y a déjà pas de circulation. J'aimerais aussi rappeler qu'à cet endroit, exactement à cet endroit-là, il y a l'accès au parking souterrain de la coopérative pour tout le site de Vieusseux, qui comporte je ne sais plus combien de places, mais environ 900; il y a mille logements, n'est-ce pas? (*Commentaire.*) Mille cinq cents boxes et plus de mille logements sur ce périmètre. Cette voie d'accès au parking souterrain ne pourra pas être supprimée parce qu'il faut bien pouvoir accéder au parking de la coopérative.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

**La présidente.** Il vous reste trente secondes, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Daniel Sormanni.* Ce crédit est inutile, je vous invite donc à le refuser.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Je tiens à souligner que ce qu'a dit M. Sormanni est tout à fait exact. J'ai moi-même demandé en commission ce qu'il sera possible d'améliorer avec ces travaux sachant que la fameuse étude de transit a été faite en plein pendant les travaux sur le périmètre de la Cité Vieusseux, qui est en perpétuels renouvellement, reconstruction et agrandissement. Evidemment il y a du transit, c'est clair, car il y a toutes les camionnettes de chantier et les camions qui viennent faire le travail, et ce n'est pas fini parce que toutes les rues aux alentours sont aussi en travaux. L'un des accès à ce site en perpétuelle évolution se fait par la rue Edouard-Rod. Peut-être que les véhicules arrivent d'un côté, s'arrêtent à un endroit et ressortent de l'autre côté, en fonction de la circulation et de la direction où ils vont.

Nous allons accepter ce crédit en espérant qu'il puisse amener une amélioration et non pas un blocage du chantier. Cité Vieusseux est un quartier où l'accès aux véhicules se fait aux extrémités du périmètre, c'est un énorme avantage. Il y a trois entrées, les véhicules vont dans le parking souterrain et la cité est libre de toute circulation, sans danger pour les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, tous ceux qui y habitent, qui y travaillent ou qui le traversent. Il ne faudrait surtout pas que cet aménagement coûteux amène plus d'ennuis que de solutions. On sera très attentifs à cela.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Ensemble à gauche suit la politique du Conseil administratif pour aménager de manière conviviale les lieux de Genève qui sont plutôt délaissés par l'aménagement. C'est le cas des rues Soubeyran et Edouard-Rod, qui ont pourtant du potentiel. Ses habitants ont droit à un apaisement de leur vie qui a été secouée par beaucoup de travaux. En commission de l'aménagement et de l'environnement Ensemble à gauche a voté comme l'ensemble des commissaires, y compris celui du Mouvement citoyens genevois, et ne voit aucune raison de changer d'avis. Il reste important d'étudier la possibilité d'une meilleure convivialité dans ce quartier.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez trente secondes; si vous arrivez à faire tout ça en trente secondes, allez-y.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

**M. Daniel Sormanni** (MCG). J'ai encore quelques secondes, Madame...

**La présidente.** Trente secondes, elles sont à vous, allez-y.

*M. Daniel Sormanni.* Ça suffira. Je vous rappelle que je suis un habitant du quartier, tout comme M. Pastore. Je connais absolument bien l'endroit dont il est question, j'y passe plusieurs fois quand je rentre chez moi et quand j'en sors. Il faut bien pouvoir rentrer et sortir du parking et pour ma part je sors à cet endroit ne pouvant pas sortir ailleurs, car les autres sorties sont pour l'instant fermées. Je pense qu'il faudrait que les commissaires se rendent sur place pour comprendre l'inanité de la construction de ces immeubles qui sont à ras de la route et qui sont construits sur la parcelle en face de celle de Vieusseux. Je demande le renvoi en commission de cette proposition pour que les commissaires aillent sur place et se rendent compte que ces rues sont déjà apaisées avec plein de seuils de ralentissement et de coussins berlinois.

**La présidente.** D'accord, donc vous demandez le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il sera voté à la fin du débat. Madame Albane Schlechten, vous avez la parole cinq minutes pour le Parti socialiste.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Merci, Madame la présidente, ce sera beaucoup moins long. (*La présidente sonne la cloche.*) Je ne sais pas s'il y a encore des gens qui comprennent ce qu'on fait ce soir... On parle de problèmes de circulation là où il n'y a pas ou peu de circulation. On parle de voitures qui rentrent et qui sortent; jusque-là il y a un sens et on arrive toujours à suivre au Parti socialiste. Blague mise à part, peut-être pour compléter ce qu'a dit notre super collègue d'Ensemble à gauche, on parle de convivialité, d'équipements publics, d'espace de vie infantine, d'école. L'enjeu de ces études – ce sont juste des études car le projet n'est pas défini – est de voir comment faire respirer le quartier. On a parlé d'immeubles qui bénéficient de moins d'espaces publics aux alentours des entrées, il s'agit donc d'améliorer la qualité de vie de ces habitants et de ces habitantes, de permettre une circulation entre l'école, l'espace de vie infantine, les éventuels futurs parcs publics et les espaces qui existent déjà dans cette région de la rive droite qui est beaucoup moins dotée d'espaces verts, d'espaces de rencontre et d'espaces publics. Partant de ce constat c'est un crédit d'étude auquel le Parti socialiste peut totalement adhérer et il le fait avec grand plaisir ce soir.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. (*M. Daniel Dany Pastore a demandé la parole.*) Le temps de parole du Mouvement citoyens genevois est terminé, il fallait vous arranger un peu plus tôt, désolée. J'ai averti M. Sormanni tout à l'heure qu'il restait trente secondes. (*M. Pastore répond alors que son micro est éteint, puis il est allumé.*)

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** On habite dans le quartier et on aimerait qu'on nous foute la paix! Excusez-moi.

**La présidente.** Ça a pris cinq secondes, ça va, vous n'avez pas pris trop de temps de parole, c'est d'accord. Madame Frédérique Perler, c'est à vous. C'est bon, il n'y a plus de prises de parole.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. De quoi parlons-nous? (*La présidente sonne la cloche.*) On parle de la réalisation de trois plans localisés de quartier et de 1300 logements à l'horizon 2030, c'est-à-dire d'ici à cinq ans...

**La présidente.** Excusez-moi, Madame la conseillère administrative. La séance n'est pas finie, donc si vous voulez discuter... S'il vous plaît, Monsieur Altenbach... M. Altenbach notamment, mais sûrement... Monsieur Altenbach, est-ce que vous êtes avec nous? Est-ce que vous m'entendez? (*Réactions.*) Je n'ai pas l'impression... Monsieur Altenbach? Allô, la Terre? Merci. La séance n'est pas terminée, je vous demanderai donc d'être un petit peu calme pendant que M<sup>me</sup> la magistrate Frédérique Perler prend la parole, s'il vous plaît. Merci.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Est-ce que je peux poursuivre, Madame la présidente?

**La présidente.** Vous pouvez y aller, Madame.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Je suis agréablement surprise par l'attention de cet hémicycle. (*La présidente sonne la cloche.*) Je reprends... À l'horizon 2030 il y aura la réalisation de trois plans localisés de quartier à cet endroit, c'est-à-dire dans l'espace public compris entre les rues

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics  
des rues Edouard-Rod et Soubeyran

Edouard-Rod et Soubeyran. Il y aura plusieurs chantiers de ce fait, ainsi que celui pour l'installation du réseau de chauffage à distance (CAD). Vous vous souvenez que j'ai eu l'occasion d'expliquer ici très brièvement mais aussi de manière plus détaillée en commission que le CAD va ouvrir nos rues, les éventrer si je puis dire, pour faire passer ce réseau qui amènera une véritable diminution de notre empreinte carbone. La Ville de Genève va requalifier certaines rues, voire la majorité des rues qui seront impactées par ce chauffage à distance, dont font partie les rues Edouard-Rod et Soubeyran. Il y a ce crédit pour l'étude, vous l'avez souligné, du projet de réaménagement de la rue et, d'ici à 2027, la mise à disposition de la population d'un nouvel espace public sécurisé et convivial. Qu'allons-nous étudier? La plantation de nouveaux arbres, l'élargissement des trottoirs, la rénovation de l'éclairage public, le tout selon un régime de circulation apaisé qui redéfinit le gabarit routier. Ça, c'est dans la proposition de base. (*La présidente sonne la cloche.*) Je vois qu'il y a une écoute extrêmement attentive, Madame la présidente...

**La présidente.** Oui. Il faut écouter et aussi éviter de commenter, s'il vous plaît.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Parmi les préopinants et des préopinantes qui ont pris la parole j'ai entendu quelqu'un manifester sa perplexité face au projet et ce qu'on allait faire précisément. A cela, Madame la présidente, je réponds que c'est la raison d'être d'un crédit d'étude, de définir ce qu'on va faire précisément. Ensuite, quelqu'un s'est offusqué des immeubles construits à ras de la route en invectivant le conseiller d'Etat en charge au niveau cantonal, ce à quoi je réponds en demandant qui construit? Ce sont bien des promoteurs qui construisent selon la législation en vigueur, si bien que le Canton se doit de délivrer les autorisations de construire si la loi est respectée, vous le savez très bien au sein de ce Conseil municipal. Non, on ne raconte des bêtises et oui, il y a beaucoup de trafic de transit à cet endroit-là.

J'ai aussi entendu l'espoir d'une amélioration et non d'un blocage. Je tiens à vous rassurer, ma volonté est bien d'améliorer la situation et non de la bloquer. Je tiens également à vous rassurer quant au fait que vous serez saisis d'un crédit de réalisation à la suite du crédit d'étude, ce qui vous permettra de juger pleinement du projet; vous pourrez analyser les plans, poser vos questions et recevoir toutes les explications. Vous pourrez accepter ou non le crédit de réalisation, ou même l'amender. Voilà ce que j'avais à vous communiquer suite à vos interventions. Je vous remercie de voter ce crédit, en tout cas pour ceux qui ont manifesté leur volonté de le faire.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics  
des rues Edouard-Rod et Soubeyran

*Une voix. Vote nominal!*

*Soumis au vote nominal, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 55 non contre 13 oui (1 abstention).*

*Ont voté non (55):*

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Jean-Luc von Arx (LC), Fabienne Aubry-Conne (LC), M. Omar Azzabi (Ve), M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar (Ve), M<sup>me</sup> Anna Barseghian (Ve), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC), M<sup>me</sup> Nadine Béné (PLR), M. James Berclaz-Lewis (EàG), M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa (S), M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet (S), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Aurélien Borgeaud (LC), M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG), M<sup>me</sup> Anne Carron (LC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Oana Cotoi (LC), M. Alpha Oumar Dramé (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M<sup>me</sup> Ayari Felix Beltrametti (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M<sup>me</sup> Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vanini (Ve), M<sup>me</sup> Paule Mangeat (S), M. Vincent Milliard (Ve), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Bineta Ndiaye (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M. Maxime Provini (PLR), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz (Ve), M. John Rossi (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Christel Saura (S), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Kevin Schmid (PLR), M. Florian Schweri (S), M<sup>me</sup> Salma Selle (S), M<sup>me</sup> Melete Solomon-Kuflom (S), M. Yves Steiner (PLR), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Ruzanna Tarverdyan (PLR), M<sup>me</sup> Elena Ursache (Ve), M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M. Luc Zimmermann (LC), M. Manuel Zwysig (S).

*Ont voté oui (13):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Christo Ivanov (UDC), M<sup>me</sup> Cathy Jacquier (UDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Jean Zahno (UDC).

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics  
des rues Edouard-Rod et Soubeyran

*S'est abstenu (1):* M. Luc Barthassat (HP).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):* M<sup>me</sup> Léonore Baehler (HP), M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Bernard Delacoste (Ve), M. Yves Herren (HP), M. Alain de Kalbermatten (LC), M. Jules Lorenzi (S), M. Didier Lyon (UDC), M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Alia Meyer (PLR), M. Alain Miserez (LC), M. Mathieu Romanens (UDC), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR).

*Présidence:* M<sup>me</sup> Livia Zbinden (EàG), présidente, n'a pas voté.

*(Brouhaha.)*

**La présidente.** S'il vous plaît... On sait que c'est la folie avec le foot, mais quand même! Allez, on se concentre sur le vote, s'il vous plaît. *(La présidente sonne la cloche.)*

### *Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 61 oui contre 7 non.

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 692 200 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**21. Propositions des membres du Conseil municipal.**

Néant.

**22. Interpellations.**

Néant.

**23. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** On va s'arrêter là, il reste trois minutes avant 23 h. Bonne soirée à vous et je vous dis à demain à 17 h 30.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	484
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	484
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	484
4. Questions orales . . . . .	484
5. Motions d'ordonnancement . . . . .	485
6. Motion du 24 juin 2024 de M <sup>me</sup> et MM. Théo Keel, Brigitte Studer et Alain de Kalbermatten: «Intégration d'une budgétisation de 25 à 30% de la moyenne des correctifs pour permettre, en attendant des prévi- sions fiscales plus précises, l'élaboration d'un budget en phase avec nos résultats fortement excédentaires et les besoins de notre cité!» (M-1836) . . . . .	488
7. Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2024 en vue de l'ouverture de six crédits d'études et de deux crédits de réalisations pour un montant total de 10 813 000 francs destiné à des études et des travaux préparatoires liés au développement du quartier Praille- Acacias-Vernets (PAV) sur le territoire de la Ville de Genève, qui se décomposent comme suit:	
– Délibération I: 700 000 francs représentant une subvention d'investis- sissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du périmètre PAV, notam- ment en partenariat avec la communauté des communes urbaines de Genève (CCU) constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge;	
– Délibération II: 2 000 000 de francs destinés à l'étude d'aménage- ment de la route des Jeunes;	
– Délibération III: 1 900 000 francs destinés à l'étude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes);	
– Délibération IV: 450 000 francs destinés à l'étude d'assainissement des eaux du PLQ Acacias I;	
– Délibération V: 250 000 francs destinés à la participation à l'étude préliminaire d'aménagement de la route des Acacias;	

- Délibération VI: 436 700 francs destinés aux études d’ordonnance-  
ment, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1;
  - Délibération VII: 3 682 900 francs destinés aux travaux préparatoires  
et d’accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ  
au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève;
  - Délibération VIII: 1 393 400 francs destinés aux travaux d’aménage-  
ment de l’axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-  
verte du PAV) ainsi que des travaux d’aménagement provisoires le  
long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le  
territoire de la Ville de Genève (PR-1630) . . . . . 490
8. Proposition du Conseil administratif du 6 juin 2024 en vue de l’ou-  
verture de quatre crédits (délibérations I à IV) pour un montant total brut  
de 65 747 600 francs et net de 43 747 600 francs, recettes déduites,  
soit:
- Délibération I: 64 940 100 francs brut destinés à la rénovation, à la  
dépollution et au réaménagement du Bâtiment d’art contemporain  
situé au 7, rue Gourgas, parcelle N° 3255, feuille N° 19 du cadastre  
de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville  
de Genève, dont à déduire une participation financière de 22 millions  
de francs de la Fondation MAMCO, soit 42 940 100 francs net;
  - Délibération II: 729 100 francs destinés à financer les éclairages pour  
les étages d’expositions;
  - Délibération III: inscription d’une servitude gratuite de trente ans des  
locaux alloués au MAMCO, au bénéfice de la FONDAMCO;
  - Délibération IV: 78 400 francs destinés à la fourniture d’antennes  
pour la mise à disposition du WiFi public Ville de Genève dans les  
espaces d’accueil et d’expositions du Bâtiment d’art contemporain  
(PR-1631) . . . . . 523
9. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2024 en vue de l’amé-  
nagement de la place de Hollande financé par des fonds privés, situé  
sur les parcelles du domaine public communal de la Ville de Genève  
Nos 2985, 7630, 7631, 7342, 7340, 7627 et 7341 place de la Poste,  
fe. 51, Genève-Cité (PR-1632) . . . . . 581
10. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2024 en vue de l’ou-  
verture d’un crédit budgétaire supplémentaire de 669 000 francs des-  
tiné à financer des travaux d’entretien urgents de monuments et fon-  
taines (PR-1633) . . . . . 588  
(Interventions) . . . . . 590

11. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 10 370 115 francs voté le 5 octobre 2021 (proposition PR-1455), pour un montant total de 3 865 600 francs, soit:
- 2 748 100 francs destinés à compléter le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP pour le projet Core ERP (montant de base);
  - 1 117 500 francs destinés à compléter le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP pour un outil de planification et d'exécution budgétaire (montant supplémentaire optionnel) (PR-1629) ..... 594  
(Interventions)..... 615
12. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits destinés à financer un programme accéléré d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville de Genève, pour un montant total brut de 5 086 800 francs, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 3 457 000 francs net:
- Délibération I: 1 629 800 francs brut destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net;
  - Délibération II: 3 457 000 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier (PR-1592 A) ..... 624
13. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 109 000 francs, soit:
- Délibération I: 780 000 francs, destinés à mettre en place un environnement technique et à financer des projets d'implémentation de Gestion électronique des documents (GED) pour les services de l'administration municipale;
  - Délibération II: 1 329 000 francs, destinés à financer un Système d'archivage électronique (SAE), ainsi qu'un système de «Digital Asset Management» (DAM), pour accueillir, gérer, indexer, classer, rendre accessibles et archiver de manière pérenne les ressources numériques multimédias et les collections numériques ainsi que l'ensemble des documents des services de l'administration municipale (PR-1597 A) ..... 655

14. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 399 300 francs destiné à la sécurisation et à la restauration des candélabres, dits ensemble Marschall, et des barrières Wanner Frères de la rade, sis quai du Mont-Blanc et quai Gustave-Ador – Genève-Cité (PR-1603 A) . . . . 687
15. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 mai 2024 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 700 000 francs, soit:
- 4 300 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) destinés à l'acquisition de la parcelle N° 1724, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23, et de sa dépendance pour moitié de la parcelle N° 1725, mêmes commune et section (chemin d'accès), d'une surface de 233 m<sup>2</sup>, propriété de M<sup>me</sup> Noëlle Pierrette Amy Gaere, en vue de compléter les aménagements extérieurs et les équipements rattachés à la future école du Mervelet;
  - 400 000 francs destinés à financer les études de restauration et remise en conformité de la villa sur la parcelle N° 1724, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2501 m<sup>2</sup>, sise avenue de Riant-Parc 23 (PR-1619 A) . . . . . 691
16. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 27 avril 2022 de Mmes et MM. Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Pascal Holenweg, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Brigitte Studer, Monica Granda, Delphine Wuest, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Luc Barthassat, Danièle Magnin, Eric Bertinat et Maxime Provini: «Pour la création des Francofolies de Genève!» (M-1682 A). . . . . 700
17. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le budget de fonctionnement 2024 de la Fondetec (D-32.16 A). . . . . 724
18. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de délibération du 5 décembre 2018 de Mmes et MM. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Albane Schleich-

ten et Gazi Sahin: «Pénalisation de la mendicité: la commune n'a pas à faire le sale travail du Canton» (PRD-203 A/B). Troisième débat . . .	733
19. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 avril 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 062 400 francs destiné à la mise en place et à la rénovation des contrôles d'accès de type borne escamotable automatique de plusieurs sites du domaine public municipal (PR-1565 A) . . . . .	740
(Interventions) . . . . .	799
20. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran (PR-1599 A) . . . . .	814
(Interventions) . . . . .	816
21. Propositions des membres du Conseil municipal . . . . .	825
22. Interpellations . . . . .	825
23. Questions écrites . . . . .	825

Le mémorialiste:  
*Gérard-Philippe Riedi*